

# DOCUMENT DE REFERENCE

## « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2023 »



S.A. au capital de 54 000 000 dinars divisé en 10 800 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège Social : Centre Urbain Nord - Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis Mahrajène

RC n° B 134091997 - Identifiant Unique 0031440S

Tunisie Leasing et Factoring est notée BBB - (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 03/07/2023

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le ....10.OCT.2023..... sous le n° 23/006/..... donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

---

### Responsable de l'information

**M. Hassen MAALOUL**

Responsable Contrôle de Gestion et Contrôle Budgétaire - TUNISIE LEASING ET FACTORING

Tel : 70 132 000 Fax : 71 236 625

---

### Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du Document de Référence

**Tunisie Valeurs**  
LA MAISON DE L'ÉPARGNANT

Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Tel : 71 189 600 Fax : 71 949 350



Le présent document de référence est mis à la disposition du public auprès de Tunisie Leasing et Factoring : Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et de Tunisie Valeurs : Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et sur le site du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Octobre 2023

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE .....	1
<b>CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES .....</b>	<b>3</b>
1.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	3
1.2. ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	3
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES .....	4
1.4. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	9
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	9
<b>CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL.....</b>	<b>10</b>
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR .....	10
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL.....	13
2.3. TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL.....	14
2.4. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 24/04/2023.....	15
2.5. PRESENTATION SOMMAIRE DU GROUPE AMEN BANK AU 31/12/2022 .....	17
2.6. DESCRIPTION DU GROUPE TUNISIE LEASING ET FACTORING AU 31/12/2022 .....	18
2.7. RELATIONS DE TUNISIE LEASING ET FACTORING AVEC LES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2022 .....	26
2.8. RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2022.....	28
2.9. DIVIDENDES .....	30
2.10. MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR.....	31
2.11. NOTATION DE LA SOCIETE.....	32
<b>CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE TUNISIE LEASING ET FACTORING.....</b>	<b>34</b>
3.1 PRESENTATION SOMMAIRE DE TUNISIE LEASING ET FACTORING .....	34
3.2 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE LEASING AU 31/12/2022.....	34
3.3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE LEASING AU 30/06/2023.....	39
3.4 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITE FACTORING AU 31/12/2022.....	43
3.5 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITE FACTORING AU 30/06/2023.....	46
3.6 INDICATEURS D'ACTIVITE DU LEASING AU 30/06/2023.....	47
3.7 INDICATEURS D'ACTIVITE DU FACTORING AU 30/06/2023 .....	48
3.8 ORGANISATION DE TUNISIE LEASING ET FACTORING .....	49
3.9 LES FACTEURS DE RISQUE ET LA NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	57
3.10 DEPENDANCE DE LA SOCIETE.....	61
3.11 ANALYSE SWOT .....	64
3.12 LITIGE OU ARBITRAGE .....	64
3.13 POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF .....	65
3.14 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE TUNISIE LEASING ET FACTORING.....	66
<b>CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS.....</b>	<b>67</b>
4.1 PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31/12/2022.....	67
4.2 ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2022.....	68
4.3 NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2022.....	73
4.4 NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2022.....	126
4.5 RAPPORT GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS A L'EXERCICE 2022.....	135
4.6 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE TUNISIE LEASING ET FACTORING AU 31/12/2022.....	144
4.7 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2022.....	155
4.8 NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2022.....	160
4.9 NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2022.....	197
4.10 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022.....	203
4.11 PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 30/06/2023.....	208

4.12	LES PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIIONS D'IMMOBILISATION CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 30/06/2023.....	208
4.13	ÉTATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2023.....	210
4.14	NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 30/06/2023.....	215
4.15	NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2023.....	267
4.16	RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2023.....	270
4.17	ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE TUNISIE LEASING ET FACTORING AU 30/06/2023.....	272
4.18	COMPORTEMENT BOURSIER DE L'ACTION TUNISIE LEASING ET FACTORING DEPUIS 2023.....	283

**CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....285**

5.1	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....	285
5.2	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2022.....	287
5.3	CONTROLE.....	288
5.4	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL.....	288

**CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR .....290**

6.1.	ÉVOLUTION RECENTE ET ORIENTATION .....	290
6.2	ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ENTRE LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2022 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS .....	291
6.3	ANALYSE DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2023-2027 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2022-2026.....	292
6.4	ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30/06/2023 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2023.....	293
6.5	PERSPECTIVES D'AVENIR .....	294
6.6	ÉVOLUTION DES CREANCES CLASSEES LEASING .....	306
6.7	ÉVOLUTION DES CREANCES CLASSEES FACTORING.....	306
6.8	ÉTAT DES CASH-FLOW PREVISIONNELS .....	306
6.9	MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL.....	306
6.10	INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS DU LEASING .....	307
6.11	INDICATEURS PREVISIONNELS DU FACTORING .....	308
6.12	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2023 A 2027 .....	309
6.13	TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET SUBORDONNES EN COURS EMIS PAR TUNISIE LEASING ET FACTORING.....	310

## Présentation résumée de la société

La société « Tunisie Leasing » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage. À compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

La dénomination de la société est passée de « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring » à la suite de l'opération de fusion absorption réalisée en 2017 de Tunisie Leasing de sa filiale, Tunisie Factoring. Le capital social de Tunisie Leasing et Factoring s'élève actuellement à 54.000.000 DT divisé en 10.800.000 actions de 5 DT chacune. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

Au moment de la rédaction du présent document de référence, Tunisie Leasing et Factoring est détenue à hauteur de 59,32% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (37,40%), la société d'assurances COMAR (19,89%), PGI (1,04%) et SICOF (0,99%). Elle figure dans le périmètre de consolidation d'Amen Bank et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Tunisie Leasing et Factoring est aussi à la tête d'un groupe composé au 31/12/2022 de :

- Trois établissements financiers dont un en Tunisie (Tunisie Leasing et Factoring), un en Algérie (Maghreb Leasing Algérie) et un en Afrique subsaharienne (ALIOS Finance)
- Quatre sociétés à capital-risque (Tuninvest SICAR, Tunisie Participations, Tuninvest International S.A et Tuninvest Innovations SICAR)
- Deux autres sociétés exerçant dans un secteur différent : Tunisie LLD (Location Longue Durée) et TLG Finance.
- La société tunisienne d'ingénierie financière STIF.

Depuis l'exercice 1999, Tunisie Leasing et Factoring établit des états financiers consolidés.

### Activité du Leasing au 31/12/2022 :

- Le montant des approbations au 31/12/2022 s'est élevé à 428 333 mDT contre 402 345 mDT au 31/12/2021, soit une hausse de 6,46%.
- Les mises en force se sont élevées à 341 314 mDT au 31/12/2022 contre 329 673 mDT au 31/12/2021, soit une hausse de 3,53%.
- Les encours financiers ont totalisé 708 062 mDT au 31/12/2022 contre 753 559 mDT au 31/12/2021, soit une baisse de 6,04%.
- Le total des engagements nets de provisions et produits réservés se sont élevés à 714 376 mDT au 31/12/2022 contre 762 228 mDT au 31/12/2021, soit une baisse de 6,28%.
- Amélioration du ratio de créances classées à 11,71% au 31/12/2022 contre 13,05% au 31/12/2021.
- Le ratio de couverture de créances classées est passé de 71,33% au 31/12/2021 à 85,96% au 31/12/2022.
- Le total des engagements (Bilan et Hors Bilan) a atteint 808 255 mDT au 31/12/2022 contre 853 367 mDT au 31/12/2021.
- Le produit net de leasing a affiché une progression de 8 687 mDT (+14,73%) passant de 58 965 mDT au 31/12/2021 à 67 652 mDT au 31/12/2022.
- Au 31/12/2022, Tunisie Leasing et Factoring a dégagé un bénéfice net de 16 590 mDT contre 8 328 mDT en 2021, soit une augmentation de 99,19%.

### Activité du Factoring au 31/12/2022 :

- Le total des engagements (Bilan et Hors Bilan) s'est élevé à 141 815 mDT au 31/12/2022 contre 109 281 mDT au 31/12/2021, soit une progression de 29,77%.
- Le ratio de créances classées est passé de 4,89% au 31/12/2021 à 3,46% au 31/12/2022.
- Le ratio de couverture de créances classées a progressé vigoureusement, passant de 90,65% au 31/12/2021 à 96,95% au 31/12/2022.

- Le total des engagements nets est passé de 104 440 mDT au 31/12/2021 à 137 058 mDT au 31/12/2022, soit une progression de 31,23%.
- Le produit net d'affacturage a progressé de 3 247 mDT (+21,60%) passant de 15 032 mDT au 31/12/2021 à 18 279 mDT au 31/12/2022.

#### **Activité du Leasing au 30/06/2023 :**

- Le montant des approbations au 30/06/2023 s'est élevé à 302 539 mDT contre 229 843 mDT au 30/06/2022, soit une progression de 31,63%.
- Les mises en force se sont élevées à 232 627 mDT au 30/06/2023 contre 170 317 mDT au 30/06/2022, soit une progression de 36,58%.
- Les encours financiers se sont élevés à 745 328 mDT au 30/06/2023 contre 730 055 mDT au 30/06/2022, soit une progression de 2,09%.
- Amélioration du ratio de créances classées à 10,63% au 30/06/2023 contre 12,60% au 30/06/2022.
- Le total des engagements a atteint 860 147 mDT au 30/06/2023 contre 849 520 mDT au 30/06/2022, soit une amélioration de 1,25%.
- Le produit net de leasing a affiché une évolution de 4 788 mDT (+13,98%) passant de 34 245 mDT au 30/06/2022 à 39 033 mDT au 30/06/2023.

#### **Activité du Factoring au 30/06/2023 :**

- Les encours financiers du factoring se sont élevés à 141 182 mDT au 30/06/2023 contre 107 932 mDT au 30/06/2022, soit une progression de 30,81%.
- Le total des engagements s'est élevé à 159 229 mDT au 30/06/2023 contre 126 267 mDT au 30/06/2022, soit une augmentation de 26,10%.
- Le ratio de créances classées est passé de 6,53% au 30/06/2022 à 2,02% au 30/06/2023.

#### **Notation de la société :**

En date du 3 juillet 2023, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme de Tunisie Leasing et Factoring, la ramenant de **BBB (tun)** à **BBB – (tun)** avec maintien de la perspective stable. La note nationale à court terme a été confirmée à **F3 (tun)**.

#### **Mise en conformité par rapport aux articles 193, 194 et 195 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers :**

Les articles 193 -194 sont respectés à ce jour.

Concernant l'article 195 : la société Tunisie Leasing et Factoring détient une participation, dans le capital de la société Tunisie LLD (une entité spécialisée dans la location longue durée et dans la gestion des véhicules d'entreprise), supérieure à 20%. Il s'agit d'une entité spécialisée dans la location longue durée et dans la gestion des véhicules d'entreprise, activité considérée comme annexe au Leasing (Leasing Opérationnel).

## Chapitre 1 : RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

### 1.1. Responsables du document de référence

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ahmed EL KARM



LE DIRECTEUR GENERAL

Hichem ZGHAL



**TUNISIE**  
**LEASING ET FACTORING**  
Centre Urbain Nord Av. Hedi Karrouf, 1082 Tunis Mahrajène  
Tél: 70 132 000 / 31 332 000-Fax: 71 232 020  
104

### 1.2. Attestation des responsables du document de référence

« À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ahmed EL KARM



LE DIRECTEUR GENERAL

Hichem ZGHAL



**TUNISIE**  
**LEASING ET FACTORING**  
Centre Urbain Nord Av. Hedi Karrouf, 1082 Tunis Mahrajène  
Tél: 70 132 000 / 31 332 000-Fax: 71 232 020  
104



### 1.3. Responsables du contrôle des comptes

#### États financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2020

- AMC ERNST & YOUNG, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Fehmi LAOURINE, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis.
- Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Madame Sonia KETARI LOUZIR, Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac – Tunis

#### États financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2021

- FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
- Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Mohamed LOUZIR, Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac - Tunis

#### États financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2022

- FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
- Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Jaouhar BEN ZID, Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac - Tunis

#### États financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2021

- FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
- Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Mohamed LOUZIR, Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac - Tunis

#### États financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2022

- FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
- Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Jaouhar BEN ZID, Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac - Tunis

#### Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2020

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, ont fait l'objet d'un audit par le cabinet AMC Ernst & Young représenté par M. Fehmi LAOURINE et le cabinet M.S. Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mme Sonia KETARI LOUZIR, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers 2.4.3 « Provision collective » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021. Sur la base des modifications

apportées par la circulaire 2021-01, la société a constaté au titre de l'exercice 2020 une provision additionnelle à hauteur de 5 275 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

### **Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2021**

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, ont fait l'objet d'un audit par le cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et le cabinet M.S. Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Mohamed LOUZIR, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Nous attirons votre attention sur la note 2.13 « Modifications comptables » qui indique qu'Amen Bank a facturé le montant des frais et taxes qu'elle a supporté durant les années antérieures au titre de l'opération de portage des actions MLA, et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

Parallèlement, TLF a facturé le montant des intérêts de retard sur le transfert des dividendes pour un montant de 344.987 dinars.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le montant des frais et taxes facturés a été traité en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 3.821.146 dinars. Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'une charge financière de 198.650 dinars.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce traitement a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité. Ce retraitement a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 2.940.279 dinars, une augmentation des charges financières de 300.323 dinars et une baisse des produits de placements de 580.543 dinars.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question. »

### **Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2022**

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, ont fait l'objet d'un audit par le cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et le cabinet M.S. Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Jaouhar BEN ZID, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Nous attirons votre attention sur la note 44 : « Les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La société a reçu la notification de l'exercice 2018, toutefois les procédures liées aux exercices allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 étant toujours en cours.

A la date du présent rapport et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »



## Extrait de l'opinion sur les États Financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2021

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, ont fait l'objet d'un audit par le cabinet FINOR par M. Mustapha MEDHIOUB et le cabinet M.S. Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Mohamed LOUZIR, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés avec la réserve suivante :

### « 2. Fondement de l'opinion avec réserve :

1-Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation).

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 31 mars 2022 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -15 771 KDT, représentant -7,2% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios clos au 31 décembre 2021, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaître dans la consolidation du Groupe TLF.

2- L'audit des états financiers de MLA a fait ressortir l'existence d'un écart entre le fichier de gestion des engagements du leasing financier issu de Cassiopée avec l'extraction comptable issue de Sage comptabilité d'un montant de 445 548 KDZD (soit l'équivalent de 9 196 KDT). Ceci est dû à un problème d'intégration qui a eu comme impact, à hauteur de l'écart identifié, une sous-évaluation des prêts et créances envers la clientèle d'une part, et une sous-évaluation des dettes fournisseurs d'autre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve. »

### « 3. Observations :

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

1- La note 4.10 « Modifications comptables » qui indique qu'Amen Bank a facturé le montant des frais et taxes qu'elle a supporté durant les années antérieures au titre de l'opération de portage des actions MLA, et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

Parallèlement, TLF a facturé le montant des intérêts de retard sur le transfert des dividendes pour un montant de 344.987 dinars.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le montant des frais et taxes facturés a été traité en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 3 821 146 dinars. Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'une charge financière de 198 650 dinars.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce traitement a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité. Ce retraitement a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 2 940 279 dinars, une augmentation des charges financières de 300 323 dinars et une baisse des produits de placements de 580 543 dinars.

2- La note 4.11 « Ajustement des capitaux propres d'ouverture » qui indique qu'au 31 décembre 2020, les dividendes de 2018 et 2019 des actions MLA en portage ont été présentés sous la rubrique « produits à recevoir » pour un montant de 5 420 852 dinars, alors qu'ils ont été convertis en capital de ladite société.

Ce montant qui constitue une composante du coût des actions en portage n'a pas été éliminé lors de l'intégration des titres de MLA, acquis par TLF à travers le contrat de portage avec Amen Bank.

En conséquence, les capitaux propres d'ouverture ont été ajustés et les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité.

Ce traitement a eu pour effet de réduire les capitaux propres d'ouverture et les produits à recevoir, d'un montant de 5.420.852 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points. »

### **Extrait de l'opinion sur les États Financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2022**

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, ont fait l'objet d'un audit par le cabinet FINOR par M. Mustapha MEDHIOUB et le cabinet M.S. Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Jaouhar BEN ZID, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés avec la réserve suivante :

#### **« 2. Fondement de l'opinion avec réserve :**

Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation).

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 28 mars 2023 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -16 378 KDT, représentant -6,83% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios, arrêtés au 31 décembre 2022, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaître dans la consolidation du Groupe TLF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve. »

#### **« 3. Observation :**

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

1- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La société a reçu la notification de l'exercice 2018, toutefois les procédures liées aux exercices allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 étant toujours en cours.

A la date du présent rapport et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

2- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui indique l'avancement sur le redressement fiscal subi par Maghreb Leasing Algérie au titre des exercices de 2008 à 2011. L'affaire portée devant le tribunal administrative suit encore son cours.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points. »

#### Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

### LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**FINOR**  
Mustapha MEDHIOUB



**MS Louzir Membre de DTTL**  
Jaouhar BEN ZID



#### 1.4. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du document de référence ».

TUNISIE VALEURS  
LE DIRECTEUR GENERAL  
Walid SAIBI



#### 1.5. Responsable de l'information

Hassen MAALOUL  
Responsable Contrôle de Gestion et Contrôle Budgétaire  
Tel : 70 132 000 - Fax : 71 236 625



## Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

### 2.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

#### 2.1.1. Cadre général

<b>Dénomination sociale</b>	Tunisie Leasing et Factoring
<b>Nationalité</b>	Tunisienne
<b>Siège social</b>	Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
<b>Téléphone – Fax</b>	70 132 000 - 71 236 625
<b>Forme juridique et législation particulière applicable</b>	Tunisie Leasing et Factoring est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.
<b>Date de constitution</b>	8 octobre 1984
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Objet social</b>	La société a pour objet principal de : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers à usage professionnel.</li> <li>✓ Effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation.</li> <li>✓ D'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.</li> </ul>
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année
<b>Capital social</b>	54 000 000 DT
<b>Tribunal compétent en cas de litige</b>	Tunis
<b>Régime fiscal</b>	Droit commun et particulièrement la loi n°94-90 du 26/07/1994 portant disposition fiscale relative au leasing.  La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing.  La loi n°2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2008.
<b>Identifiant Unique</b>	0031440S
<b>Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société</b>	Siège social de la société : Avenue Hédi Karray, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

## **2.1.2. Clauses statutaires particulières :**

### **Dénomination (article 3 des statuts)**

La société prend la dénomination de « Tunisie Leasing et Factoring ».

Dans tous les actes et document émanant de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots « société anonyme » et de l'indication du montant du capital social.

### **Transmission des actions (article 10 des statuts)**

La cession des actions s'effectue librement conformément aux lois et règlements en vigueur en Tunisie.

### **Convocation des Assemblées (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 04/06/2009 paragraphe 2) :**

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, aux jours, heures et lieux indiqués par l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées, en cas de nécessité, par le ou les commissaires aux comptes, un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social, le liquidateur, soit enfin, par les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offres publiques de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social, ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au journal officiel de la république tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

### **Droit de siéger à une Assemblée Générale (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 04/06/2009 paragraphe 3) :**

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire.

Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 des statuts, entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration.

**La société s'engage à conformer l'article 27 des statuts à l'article 31 de la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement.**

**Droit de vote de l'Assemblée Générale (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 26/04/2022 paragraphe 6) :**

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à mainlevée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celle-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet.

Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

**Affectation et répartition des bénéfices (article 32 des statuts tel que modifié par l'AGE du 26/04/2022) :**

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- Les réserves et les fonds dont la constitution et l'affectation sont décidés par l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire doit recevoir sa part des dividendes dans les délais fixés par la législation en vigueur. Ces délais sont calculés à compter de la date de la tenue de l'Assemblée Générale qui a décidé la distribution.

Les actionnaires peuvent à l'unanimité, en décider autrement.

Dans les cas de dépassement du délai ci-dessus, les bénéfices non distribués génèrent un excédent commercial au sens de la législation en vigueur.

### **Dissolution anticipée (Article 33 des statuts tel que modifié par l'AGE du 26/04/2022)**

La société peut être dissoute lorsque ses fonds propres se trouvent être inférieurs à la moitié de son capital social suite aux pertes constatées dans ses documents comptables.

Dans ce cas, le conseil d'administration de la société est tenu de convoquer l'assemblée générale délibérant aux conditions prévues par les statuts pour décider de la dissolution de la société ou de sa continuation avec régularisation de sa situation.

Et ce, sous réserve du respect des dispositions de loi relative aux banques et établissements financiers et la loi relative au redressement des entreprises en difficultés économiques.

En dehors du cas prévu ci-dessus, le conseil d'administration peut proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de dissoudre la société par anticipation.

### **Liquidation : Article 34**

A l'expiration du terme fixé par les statuts ou en cas de dissolution anticipée par quelque cause, que se soit, l'Assemblée Générale règle, sur la proposition du conseil d'administration, le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Cette nomination met fin aux pouvoirs des administrateurs.

Les procédures prévues par la loi relative aux banques et établissements financiers doivent être suivies pour la liquidation de la société.

Le produit de la liquidation, après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le capital des actions ; le surplus est réparti entre les actionnaires.

## **2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital social**

<b>Capital Social</b>	54.000.000 DT
<b>Nombre d'actions</b>	10.800.000
<b>Nominal</b>	5 DT
<b>Forme des actions</b>	Nominative
<b>Catégorie</b>	Ordinaire
<b>Libération</b>	Intégrale
<b>Jouissance</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2023



### 2.3. Tableau d'évolution du capital social

Date de la décision et l'organe qui l'a décidé	Nature de l'opération	Date de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal en DT
			Montant en DT	Nombre d'actions	Montant en DT	Nombre d'actions	
<b>AGC du 08/10/1984</b>	Capital initial	08/10/1984	4 000 000	400 000	4 000 000	400 000	10
<b>AGE du 25/08/1992</b>	Augmentation de capital en numéraire	01/10/1992	4 000 000	400 000	8 000 000	800 000	10
	Augmentation de capital par incorporation de réserves	11/05/1993	500 000	50 000	8 500 000	850 000	10
	- 1ère tranche	11/04/1994	500 000	50 000	9 000 000	900 000	10
	- 2ème tranche	11/05/1995	500 000	50 000	9 500 000	950 000	10
	- 3ème tranche	24/07/1996	500 000	50 000	10 000 000	1 000 000	10
<b>AGE du 01/11/2001</b>	Augmentation de capital par incorporation de réserves						
	- 1ère tranche	03/12/2001	2 500 000	250 000	12 500 000	1 250 000	10
	- 2ème tranche	02/12/2002	2 500 000	250 000	15 000 000	1 500 000	10
	- 3ème tranche	18/12/2003	2 500 000	250 000	17 500 000	1 750 000	10
	- 4ème tranche	06/12/2004	2 500 000	250 000	20 000 000	2 000 000	10
<b>AGE du 08/06/2006</b>	Réduction de la valeur nominale	04/09/2006			20 000 000	4 000 000	5
	Augmentation de capital en numéraire	09/11/2006	7 500 000	1 500 000	27 500 000	5 500 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves (*)						
	- 1ère tranche	01/03/2007	500 000	100 000	28 000 000	5 600 000	5
	- 2ème tranche	03/03/2008	500 000	100 000	28 500 000	5 700 000	5
	- 3ème tranche	02/03/2009	500 000	100 000	29 000 000	5 800 000	5
<b>AGE du 04/06/2009</b>	Augmentation de capital en numéraire	30/10/2009	5 000 000	1 000 000	34 000 000	6 800 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves						
	- 1ère tranche	13/12/2009	500 000	100 000	34 500 000	6 900 000	5
	- 2ème tranche	01/02/2010	500 000	100 000	35 000 000	7 000 000	5
<b>AGE du 04/10/2012</b>	Augmentation de capital en numéraire	28/12/2012	5 000 000	1 000 000	40 000 000	8 000 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves en 3 tranches						
	- 1ère tranche	01/02/2013	1 500 000	300 000	41 500 000	8 300 000	5
	- 2ème tranche	10/02/2014	1 500 000	300 000	43 000 000	8 600 000	5
	- 3ème tranche	02/02/2015	2 000 000	400 000	45 000 000	9 000 000	5
<b>AGE du 09/10/2018</b>	Augmentation de capital en numéraire	01/02/2019	6 750 000	1 350 000	51 750 000	10 350 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves						
	- 1ère tranche	01/07/2019	2 250 000	450 000	54 000 000	10 800 000	5

(\*) L'AGE du 04/06/2009 a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 DT correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation de capital de 2.500.000 DT par incorporation de réserves telle que décidée par l'AGE du 08/06/2006.

## 2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 24/04/2023

### 2.4.1. Structure de capital au 24/04/2023

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant	% du capital et de droits de vote
<b>Actionnaires tunisiens</b>	<b>652</b>	<b>10 770 443</b>	<b>53 852 215</b>	<b>99,73%</b>
<b>Personnes morales (y compris les FCP)</b>	<b>41</b>	<b>10 079 640</b>	<b>50 398 200</b>	<b>93,33%</b>
Ayant 3% et plus	6	9 089 580	45 447 900	84,16%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	6	812 629	4 063 145	7,52%
Public : détenant au maximum 0,5%	29	177 431	887 155	1,64%
<b>Personnes physiques</b>	<b>611</b>	<b>690 803</b>	<b>3 454 015</b>	<b>6,40%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	611	690 803	3 454 015	6,40%
<b>Actionnaires étrangers</b>	<b>9</b>	<b>27 024</b>	<b>135 120</b>	<b>0,25%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>2</b>	<b>6 002</b>	<b>30 010</b>	<b>0,06%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	2	6 002	30 010	0,06%
<b>Personnes physiques</b>	<b>7</b>	<b>21 022</b>	<b>105 110</b>	<b>0,19%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	7	21 022	105 110	0,19%
<b>Reste à attribuer (Rompus)</b>		<b>2 533</b>	<b>12 665</b>	<b>0,02%</b>
<b>Total</b>	<b>661</b>	<b>10 800 000</b>	<b>54 000 000</b>	<b>100,00%</b>

### 2.4.2. Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 24/04/2023

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montants en DT	% du capital et de droit de vote
AMEN BANK	4 039 678	20 198 390	37,40%
ASSURANCES COMAR	2 147 618	10 738 090	19,89%
HORCHANI FINANCE	938 719	4 693 595	8,69%
PARTNER INVESTMENT	1 110 189	5 550 945	10,28%
MENINX HOLDING	453 338	2 266 690	4,20%
AMLEK TUNISIE	400 038	2 000 190	3,70%
<b>Total</b>	<b>9 089 580</b>	<b>45 447 900</b>	<b>84,16%</b>

### 2.4.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres organes d'administration et de Direction au 24/04/2023

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et droit de vote
AMEN BANK	4 039 678	20 198 390	37,40%
ASSURANCES COMAR	2 147 618	10 738 090	19,89%
PARTNER INVESTMENT	1 110 189	5 550 945	10,28%
PGI Holding	112 215	561 075	1,04%
Ahmed EL KARM	19 128	95 640	0,18%
Rached HORCHANI	1 454	7 270	0,01%
Karim BEN YEDDER	0	0	0,00%
Hichem ZGHAL	0	0	0,00%
PARENIN	0	0	0,00%
Amel BEN RAHAL	0	0	0,00%
Ahmed BEN GHAZI	0	0	0,00%
Ahmed BEN JEMAA	0	0	0,00%
Mehdi TAMERZISTE	0	0	0,00%
Mounir KLIBI	0	0	0,00%
Saloua ARAB	0	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>7 430 282</b>	<b>37 151 410</b>	<b>68,80%</b>

### 2.4.4. Nombre d'actionnaires

Au **24/04/2023**, le capital social de la société Tunisie Leasing et Factoring est réparti entre 661 actionnaires, dont :

- 43 personnes morales (y compris les FCP) ;
- 618 personnes physiques.

## 2.5. Présentation sommaire du groupe Amen Bank au 31/12/2022

Tunisie Leasing et Factoring est détenue à hauteur de 59,32% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (37,40%), la société d'assurances COMAR (19,89%), PGI (1,04%) et SICOF (0,99%). Elle figure dans le périmètre de consolidation d'Amen Bank et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Le groupe Amen est composé de 25 sociétés (outre la société mère) exerçant dans différents secteurs d'activité à savoir : agroalimentaire, financier, immobilier, informatique, assurances et santé.

Sociétés	Nature	Capital DT	% de contrôle	% d'intérêt
<b>Pôle Agroalimentaire</b>				
EI KAWARIS	Entreprise associée	3 300 000	20,00%	20,00%
SUNAGRI	Entreprise associée	800 000	27,00%	28,50%
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	9 060 000	20,00%	20,00%
<b>Pôle Financier</b>				
AMEN BANK	Société mère	132 405 000	100,00%	100,00%
LE RECOUVREMENT	Filiale	300 000	99,88%	99,88%
SICAR AMEN	Filiale	2 500 000	88,20%	88,20%
SOGEREC	Filiale	6 600 000	100,00%	99,99%
AMEN CAPITAL	Filiale	588 230	55,25%	53,69%
AMEN PROJECT	Filiale	200 000	53,01%	53,01%
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	1 000	99,90%	53,64%
AMEN INVEST	Filiale	2 000 000	63,30%	63,30%
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	134 000 000	54,09%	61,65%
TUNISIE LEASING ET FACTORING	Entreprise associée	54 000 000	35,99%	35,99%
TUNINVEST INTERNATIONAL SA	Entreprise associée	5 000	29,80%	38,80%
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	500 000	27,27%	37,09%
SICAV AMEN	Entreprise associée	20 247 719	0,35%	0,35%
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	43 714 294	0,16%	0,16%
TLG FINANCE	Entreprise associée	72 417 245	23,63%	35,83%
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	64 737 932	1,71%	1,70%
SMART RECOVERY	Filiale	300 000	96,66%	96,26%
<b>Pôle Immobilier</b>				
EL IMRANE	Entreprise associée	7 000 000	20,00%	20,00%
GEST IMMO	Filiale	300 000	99,77%	99,77%
<b>Pôle Informatique</b>				
TUNISYS	Entreprise associée	1 500 000	20,00%	20,00%
<b>Pôle Assurances</b>				
HAYETT	Entreprise associée	15 000 000	25,00%	25,00%
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	23 816 348	30,00%	32,52%
<b>Pôle Santé</b>				
AMEN SANTE	Entreprise associée	85 339 000	19,00%	19,50%

## 2.6. Description du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2022

Le groupe TLF regroupe outre la société mère, 9 autres sociétés exerçant dans le secteur financier (sauf TUNISIE LLD). Le périmètre de consolidation du groupe Tunisie Leasing et Factoring se présente comme suit :

Société	Capital social au 31/12/2021 (en dinars)	Nombre d'actions	Participation directe de Tunisie Leasing et Factoring (en nombre d'actions)	Participation directe de Tunisie Leasing et Factoring en %	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Tunisie Leasing et Factoring	54 000 000	10 800 000	-	-	-	-	Société mère
Tunisie LLD	3 000 000	30 000	29 832	99,44%	99,44%	99,44%	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	6 500 000 000 (en Dinars Algériens)	6 500 000	1 366 444 (en Portage 590 850)	21,02% (9,09%) (*)	21,02%	30,11%	Intégration globale
Tuninvest –Sicar	966 000	966 000	352 645	36,51%	36,51%	36,51%	Mise en équivalence
Tunisie Participations	5 000	500	220	44,00%	44,00%	44,00%	Mise en équivalence
Tuninvest International-S.A	5 000	500	125	25,00%	25,00%	25,00%	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations-Sicar (**)	500 000	50 000	13 636	27,27%	27,27%	27,27%	Mise en équivalence
ALIOS Finance SA	12 264 164 (en Euros)	1 114 924	54 245	4,87%	4,87%	26,46%	Intégration globale
TLG Finance	21 877 000 (en Euros)	2 187 700	741 642	33,90%	33,90%	33,90%	Intégration globale
Société Tunisienne d'Ingénierie Financière	40 000	40 000	40 000	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale

(\*) A travers des contrats de portage

(\*\*) Société en liquidation

## 2.6.1. Présentation des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2022

Dénomination sociale	Tunisie Leasing et Factoring
Date de création	Octobre 1984
Siège social	Immeuble Tunisie Leasing - Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.
Capital social au 31/12/2022	54 000 mDT
Capitaux propres au 31/12/2022	188 689 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022	<i>Actionnaire de référence :</i> <i>Groupe Amen : 59,32%</i>
Chiffre d'affaires au 31/12/2022	Leasing : 95 273 mDT Factoring : 18 307 mDT
Résultat net au 31/12/2022	16 590 mDT
Capitaux propres consolidés au 31/12/2022	418 215 mDT
Revenus consolidés au 31/12/2022	276 506 mDT
Résultat net part du groupe au 31/12/2022	20 706 mDT

Source : Tunisie Leasing et Factoring

Dénomination sociale	Tunisie Location Longue Durée
Date de création	Mai 1999
Siège social	Immeuble Yasmine Tower, Bloc C, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Activité	Le transport touristique
Capital social au 31/12/2022	3 000 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tunisie Leasing et Factoring : 99,44%</li> <li>• Tuninvest Finance Group : 0,40%</li> <li>• Monsieur Ahmed ABDELKEFI : 0,04%</li> <li>• Monsieur Fetbi MESTIRI : 0,04%</li> <li>• Monsieur Hichem ZGHAL : 0,04%</li> <li>• Monsieur Moncef LAAROUSSI : 0,04%</li> </ul>
Capitaux propres au 31/12/2022	19 192 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2022	14 248 mDT
Résultat net au 31/12/2022	3 284 mDT

Source : Tunisie LLD

Dénomination sociale	Maghreb Leasing Algérie
Date de création	Janvier 2006
Siège social	31, Avenue Mohamed Belkacimi El Madania - Alger
Forme juridique	Société par actions de droit Algérien
Activité	Le financement des opérations de leasing
Capital social au 31/12/2022*	6 500 000 mDA (145 470 mDT)
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amen Bank : 45,00%</li> <li>• Tunisie Leasing et Factoring : 30,11%*</li> <li>• SFI : 8,67%</li> <li>• PROPARCO : 8,29%</li> <li>• FMO : 6,51%</li> <li>• CFAO : 1,43%</li> <li>• Monsieur Ahmed EL KARM : 0,00%</li> <li>• Monsieur Ahmed ABDELKEFI : 0,00%</li> </ul>
Capitaux propres au 31/12/2022	8 325 979 K DZD
Chiffre d'affaires au 31/12/2022	2 341 540 K DZD
Résultat net au 31/12/2022	606 565 K DZD

Source : Maghreb Leasing Algérie

\* dont 9,09% en portage

<b>Dénomination sociale</b>	<b>Tuninvest Sicar</b>
Date de création	Mars 1994
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société anonyme
Activité	La participation pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.
Capital social au 31/12/2022	966 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022	<i>Actionnaire de référence :</i> <i>Tunisie Leasing et Factoring : 36,51%</i>
Capitaux propres au 31/12/2022	6 005 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2022	360 mDT
Résultat net au 31/12/2022	142 mDT

Source : Tuninvest Sicar

<b>Dénomination sociale</b>	<b>Tunisie Participations (ex Tunisie Sicar)</b>
Date de création	Février 1997
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société anonyme
Activité	La participation pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers au renforcement des fonds propres des entreprises
Capital social au 31/12/2022	5 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tunisie Leasing et Factoring : 44,00%</li> <li>• Proparco : 20,00%</li> <li>• Magbrebia : 20,00%</li> <li>• GAT : 10%</li> <li>• Netherlands Development Finance : 5,6%</li> <li>• Autres : 0,40%</li> </ul>
Capitaux propres au 31/12/2022	549 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2022	27 mDT
Résultat net au 31/12/2022	15 mDT

Source : Tunisie Participations

<b>Dénomination sociale</b>	<b>Tuninvest International S.A</b>
Date de création	Mai 1998
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société anonyme
Activités	La société investit exclusivement au moyen de son capital dans des sociétés tunisiennes non cotées en bourse en fonds propres ou quasi-fonds propres par l'acquisition d'actions, titres participatifs, obligations convertibles en actions. Tuninvest International S.A ne peut investir plus de 20% de son capital dans une seule entreprise.
Capital social au 31/12/2022	5 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amen Bank : 29,80%</li> <li>• Tunisie Leasing et Factoring : 25,00%</li> <li>• IFC : 20,00%</li> <li>• Proparco : 15,00%</li> <li>• GAT : 5%</li> <li>• Tunisie Valeurs : 2,4%</li> <li>• Tuninvest Finance Group : 2,4%</li> <li>• Autres : 0,4%</li> </ul>
Capitaux propres au 31/12/2022	37 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2022	7 mDT
Résultat net au 31/12/2022	1 mDT

Source : Tuninvest International S.A

<b>Dénomination sociale</b>	<b>Tuninvest Innovations Sicar (*)</b>
<b>Date de création</b>	Janvier 2002
<b>Siège social</b>	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme
<b>Activités</b>	Tuninvest Innovation Sicar investit en fonds propres dans la souscription d'actions ou l'acquisition d'obligations convertibles dans des entreprises tunisiennes opérant dans les secteurs innovants liés à la technologie de l'information et des communications à savoir l'infrastructure télécoms, équipements hardware, développement et distribution de software, intégration et conseil en systèmes d'information ainsi que le domaine des sciences de vie.
<b>Capital social au 31/12/2022</b>	500 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>BEI : 30,00%</i></li> <li>• <i>Tunisie Leasing et Factoring : 27,27%</i></li> <li>• <i>Amen Bank : 27,27%</i></li> <li>• <i>Fonds Averroes Finance : 15%</i></li> <li>• <i>Tuninvest Finance Group : 0,45%</i></li> </ul>
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	717 mDT
<b>Chiffre d'affaires au 31/12/2022</b>	8 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2022</b>	22 mDT

**Source :** Tuninvest Innovations Sicar

(\*) Société en liquidation

<b>Dénomination sociale</b>	<b>TLG Finance</b>
<b>Date de création</b>	Octobre 2014
<b>Siège social</b>	20 Rue des petits hôtels. 75010. Paris. France
<b>Forme juridique</b>	Société par action simplifiée
<b>Activités</b>	L'acquisition, la détention, la cession et gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de location opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées.
<b>Capital social au 31/12/2022</b>	21 877 000 Euros
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Tunisie Leasing et Factoring : 33,90%</i></li> <li>• <i>Amen Bank : 23,63%</i></li> <li>• <i>Proparco : 22,84%</i></li> <li>• <i>Responsability Global Microfinance Fund : 12,76%</i></li> <li>• <i>Responsability Microfinance Leaders Fund : 6,87%</i></li> </ul>
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	2 447 561 Euros
<b>Chiffre d'affaires au 31/12/2022</b>	0 Euros
<b>Résultat net au 31/12/2022</b>	- 1 181 620 Euros

**Source :** TLG Finance

<b>Dénomination sociale</b>	<b>ALIOS Finance</b>
<b>Date de création</b>	1998
<b>Siège social</b>	15, Rue Beaujon. 75008. Paris. France
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme
<b>Activités</b>	Le financement d'investissements d'entreprises privées et de crédits à la consommation aux particuliers.
<b>Capital social au 31/12/2022</b>	12 264 164 Euros
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>TLG Finance : 63,7%</i></li> <li>• <i>CFAO : 21,2%</i></li> <li>• <i>OPTORG : 10,3%</i></li> <li>• <i>Tunisie Leasing et Factoring : 4,9%</i></li> </ul>
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2022</b>	17 433 751 Euros
<b>Chiffre d'affaires consolidé au 31/12/2022</b>	17 816 589 Euros
<b>Résultat net consolidé au 31/12/2022</b>	-341 895 Euros

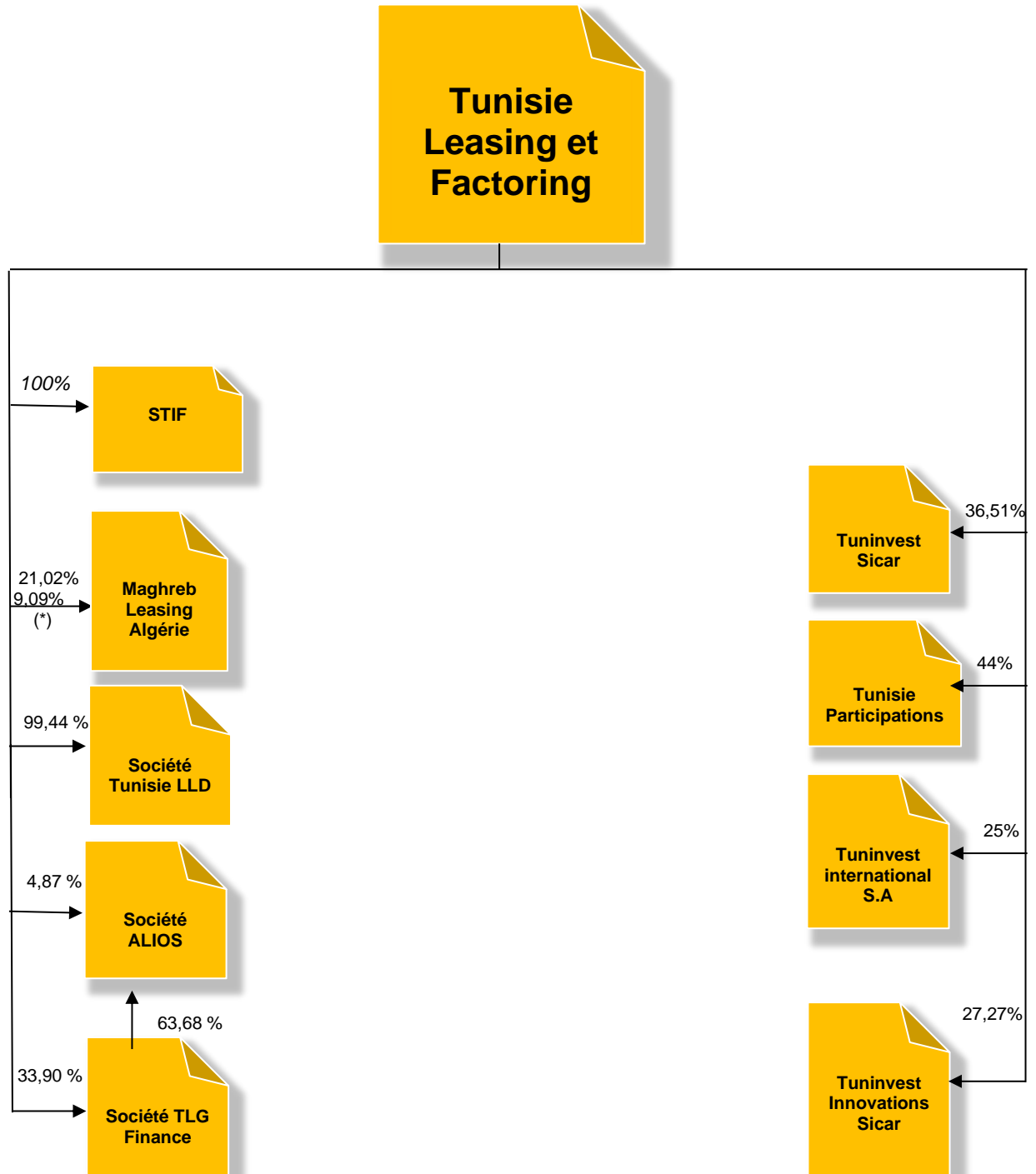
**Source :** ALIOS Finance



<b>Dénomination sociale</b>	<b>S.T.I.F.</b>
<b>Date de création</b>	2001
<b>Siège social</b>	17, Rue de Jérusalem. 1002. Tunis
<b>Forme juridique</b>	S.A.R.L.
<b>Activités</b>	Effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social.
<b>Capital social au 31/12/2022</b>	40 000 DT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022</b>	Tunisie Leasing et Factoring : 100,00%
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	45 mDT
<b>Chiffre d'affaires au 31/12/2022</b>	0 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2022</b>	2,9 mDT

**Source** : S.T.I.F.

2.6.2. Schéma financier du Groupe Tunisie leasing et Factoring en date du 31/12/2022



(\*) A travers des contrats de portage

### 2.6.3. Tableau des participations entre les sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring arrêté au 31/12/2022

	Tunisie Participations		Tuninvest Sicar		Tuninvest Inter. S.A		Tuninvest Innov. Sicar		STIF		Tunisie LLD (*)		MLA (**)		TLG Finance		ALIOS Finance	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing et Factoring	220	44,00	352 645	36,51	125	25	13 636	27,27	40 000	100	29 832	99,44	1 957 294	30,11	741 642	33,9	54 245	4,87
Tunisie Participations																		
Tuninvest Sicar																		
Tuninvest Inter. S.A																		
Tuninvest Inno. Sicar																		
Tunisie LLD																		
MLA																		
TLG Finance																	709 931	63,68
ALIOS Finance																		
Société d'Ingénierie Financière																		
Autres	280	56	613 355	63,49	375	75	36 364	72,73			168	0,56	4 542 706	69,89	1 446 058	66,1	350 748	31,46
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>	<b>100</b>	<b>966 000</b>	<b>100</b>	<b>500</b>	<b>100</b>	<b>50 000</b>	<b>100</b>	<b>40 000</b>	<b>100</b>	<b>30 000</b>	<b>100</b>	<b>6 500 000</b>	<b>100</b>	<b>2 187 700</b>	<b>100</b>	<b>1 114 924</b>	<b>100</b>

(\*) Le CAC a signalé dans son rapport du contrôle interne que TLF détient plus de 20% dans le capital de Tunisie LLD. La société s'engage à se conformer aux dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48.

(\*\*) dont 9,09% à travers des contrats de portage.

## 2.6.4. Évènements récents modifiant le schéma financier du groupe Tunisie Leasing et Factoring entre le 31/12/2022 et la date d'élaboration du document de référence :

Néant.

## 2.6.5. Chiffres clés des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2022

En dinars

En dinars	Tunisie Leasing et Factoring	Tuninvest Sicar	Tunisie Participations	Tuninvest Innovations Sicar	Tuninvest Int-S.A	STIF	TLLD	MLA (*)	TLG Finance (***)	ALIOS Finance (***)
Capitaux Propres	188 689 430	6 005 460	549 263	716 836	37 181	44 834	19 192 054	186 335 410	8 101 917	30 444 889
Total bilan	994 302 551	10 245 712	1 529 720	1 246 082	867 376	48 748	50 619 869	532 076 510	8 252 314	678 123 365
Total Produits d'exploitation	116 089 847	758 996	27 413	41 393	6 926	0	15 905 321	73 577 750	0	65 316 481
Résultat d'Exploitation	24 532 959	143 705	17 240	23 223	1 717	-2 394	5 843 325	17 033 910	-43 197	5 134 768
Charges financières nettes	58 888 038	0	0	0	0	0	1 969 110	30 368 101	0	27 452 484
Résultat net	16 589 571	142 237	15 109	22 194	805	2 895	3 283 603	13 107 870	-3 853 382	-497 800
Dividendes distribués au titre de 2021	5 400 000	483 000	0	0	0	0	1 500 000	7 576 741(**)	0	0

(\*) La base de conversion pour les comptes de bilan est (1 DZD= 0,02238 DT) et pour les comptes de l'état de résultat est de (1 DZD=0,02161 DT).

(\*\*) La base de conversion pour les dividendes distribués par MLA (1 DZD= 0, 02078 DT), soit à la date de l'AGO de MLA le 05/04/2022.

(\*\*\*) La base de conversion pour les comptes de bilan est (1 Euro= 3,3102 DT) et pour les comptes de l'état de résultat est de (1 Euro= 3,2611 DT).

## 2.6.6. Les engagements financiers du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2022

En dinars

	Tunisie Leasing et Factoring	Tunisie LLD	Maghreb Leasing Algérie (*)	ALIOS (**)	TLG (**)	TOTAL
Billets de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Certificats de dépôt	1 000 000	0	0	0	0	1 000 000
Découverts	620 740	0	1 948 425	46 900 681	0	49 469 846
Emprunts obligataires	234 749 360	0	0	17 516 956	0	252 266 316
Crédits bancaires extérieurs	166 172 910	0	0	0	0	166 172 910
Crédits bancaires locaux	155 739 094	4 563 367	263 053 804	405 974 183	0	829 330 448
Crédits leasing	0	12 076 605	0	0	0	12 076 605
<b>TOTAL</b>	<b>558 282 104</b>	<b>16 639 972</b>	<b>265 002 229</b>	<b>470 391 820</b>	<b>0</b>	<b>1 310 316 125</b>

\* La base de conversion pour les comptes de bilan est (1DZD = 0,02238 DT)

\*\* La base de conversion pour les comptes de bilan est (1Euro = 3,3102 DT)

## 2.6.7. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent au marché financier. Cependant, un financement inter sociétés a lieu dans certaines situations à travers l'émission et la souscription de certificats de dépôt dont les taux et conditions sont généralement en ligne avec le marché.

## 2.7. Relations de Tunisie Leasing et Factoring avec les sociétés du groupe au 31/12/2022

### 2.7.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring

#### Prêts octroyés :

- Le Conseil d'Administration de **Tunisie Leasing & Factoring** tenu le 25 août 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec **TLG Finance** d'un montant de 23 600 euros, soit 77 KDT.

#### Crédits reçus :

- La **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** a accordé à **Tunisie Leasing & Factoring**, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de **STIF** est créateur de 40 KDT à la fin de l'exercice 2022. La charge supportée en 2022 par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant s'élève à 6 KDT.

### 2.7.2. Les créances et dettes commerciales envers les sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring

#### Les créances commerciales envers les sociétés du groupe :

- Au cours de l'année 2022, TLF a mis en force 44 contrats au profit de **Tunisie LLD**, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 7 165 KDT.

La marge brute réalisée au 31 décembre 2022 sur les contrats **Tunisie LLD** s'élève à 711 KDT.

A la fin de l'année 2022, l'encours financier s'élève à 10 709 KDT.

### 2.7.3. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

**Donnés :** Néant.

**Reçus :** Néant.

### 2.7.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Tunisie Leasing et Factoring et distribués par les sociétés du groupe en 2022 au titre de l'exercice 2021

#### Dividendes :

Sociétés	Montant en Dinars
TUNINVEST SICAR	176 323
TUNINVEST INNOVATIONS SICAR	
MAGHREB LEASING ALGERIE	2 475 930
TUNINVEST INTERNATIONAL S.A	
TUNISIE PARTICIPATIONS	
TUNISIE LOCATION LONGUE DUREE	1 491 600
STIF	
TLG FINANCE	
ALIOS	
<b>TOTAL</b>	<b>4 143 853</b>

Base de conversion : 1 DZD = 0,02078 DT

#### Jetons de présence :

Sociétés	Montant en Dinars
TUNINVEST INNOVATIONS SICAR	
TUNINVEST INTERNATIONAL S.A	
TUNINVEST SICAR	1 000
TUNISIE PARTICIPATIONS	
<b>TOTAL</b>	<b>1 000</b>

**2.7.5. Les dividendes distribués par Tunisie Leasing et Factoring aux sociétés du groupe en 2022 au titre de l'exercice 2021 : Néant**

**2.7.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe**

**A) Les garanties et sûretés réelles : Néant**

**B) Les cautions**

**Reçues : Néant**

**Données : Néant**

**2.7.7. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe**

**Encaissés :**

- Au cours de l'année 2022, **TLF** a mis en force 44 contrats au profit de **Tunisie LLD**, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 7 165 KDT.

La marge brute réalisée au 31 décembre 2022 sur les contrats **Tunisie LLD** s'élève à 711 KDT.

A la fin de l'année 2022, l'encours financier s'élève à 10 709 KDT.

**Décaissés : Néant**

**2.7.8. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe**

**Achats : Néant**

**Ventes : Néant**

**2.7.9. Les prestations de services reçues et données**

**Reçues : Néant**

**Données :**

TLF a conclu avec MLA, le 29 août 2019, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €.

Un premier avenant a été signé le 1er janvier 2021, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 107 580 € à partir de l'exercice 2020.

Un deuxième avenant a été signé le 1er janvier 2022, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 90 640 € à partir de l'exercice 2021.

Les prestations facturées dans ce cadre, au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à 308 KDT.

Le solde des produits à recevoir auprès de MLA, relative à cette convention, s'élève au 31 décembre 2022 à 603 KDT.

**2.7.10. Les contrats de location :**

**Tunisie Location Longue Durée** a conclu avec **TLF** un contrat de location de voitures.

Les charges supportées durant l'année 2022 s'élèvent à 152 KDT.

**2.7.11. Les fonds gérés : Néant.**

## 2.8. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2022

### 2.8.1. Informations sur les engagements :

Néant.

### 2.8.2. Transferts de ressources :

Néant.

### Dividendes décaissés par Tunisie Leasing et Factoring en 2022 au titre de l'exercice 2021 pour les parties liées autres que les sociétés du groupe

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droit de vote *	Dividendes (En Dinars)
AMEN BANK	3 886 817	1 943 409
COMAR	2 147 618	1 073 809
PARTNER INVESTMENT	725 160	362 580
PGI HOLDING	112 215	56 108
M. Ahmed EL KARM	19 128	9 564
M. Rached HORCHANI	1 454	727
M. Hichem ZGHAL	0	0
M. Mounir KLIBI	2 254	1 127
<b>TOTAL</b>	<b>6 894 646</b>	<b>3 447 323</b>

\*Nombre d'actions déterminé suivant la liste d'actionnaires arrêtée par TUNISIE CLEARING à la date du 26/04/2022.

### 2.8.3. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées :

#### Prêts octroyés :

- Au 31/12/2022, le solde du compte bancaire de **TLF** ouvert auprès de l'**Amen Bank** s'élève à 3 927 KDT, solde créditeur.

#### Crédits reçus :

- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'**Amen Bank** au profit de **TLF** totalise un montant de 24 333 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès de l'Amen Bank s'élèvent à 1 694 KDT.
- **Tunisie Leasing & Factoring** et **Amen Bank** ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel **Amen Bank**, et sous demande de **TLF**, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société **Maghreb Leasing Algérie (MLA)**, à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de **TLF** de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de **MLA**.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par **MLA** d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, **Tunisie Leasing & Factoring** a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

**TLF** et **AMEN BANK** se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par **Tunisie Leasing et Factoring** au rachat des 590.957 actions **MLA**, objet de la convention de portage ;
- **TLF** se substitue à l'**Amen Bank** pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par **Amen Bank** à **Tunisie Leasing et Factoring** l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- **TLF** prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par **AMEN BANK**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2021.

#### 2.8.4. Les créances et dettes commerciales envers les autres parties liées autres que les sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring

Néant.

#### 2.8.5. Les prestations de services reçues et données

##### Données :

- Néant.

##### Reçues :

- **Tunisie Leasing et Factoring** a conclu une convention de participation aux frais du siège en août 2011 avec la société **PGI Holding**.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister **Tunisie Leasing et Factoring** dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, **PGI Holding** perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par **Tunisie Leasing et Factoring** au titre de l'exercice 2022 s'élève à 160 KDT (HT).

#### 2.8.6. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

##### Donnés :

- Le Conseil d'Administration de **Tunisie Leasing et Factoring** tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du **Groupe Poulina** pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2022, le montant des effets à recevoir s'élève à 3 120 KDT.

- Le Conseil d'Administration de **Tunisie Leasing & Factoring** tenu le 30 août 2022 a autorisé la cession de sa participation dans **Taysir Microfinance** au profit de la société Horchani Finance.

La valeur des actions comptabilisées à la date de cession, après la constatation de la perte sur les titres de 505 663 dinars en 2018, s'élève à 660 938 dinars. Le prix de cession global calculé sur la base de 270 dinars par action, s'élève à 1 784 430 dinars, soit une plus-value réalisée de 1 123 492 dinars.

La plus-value calculée par référence au coût historique des titres, qui est 1 166 600 dinars, n'est que de 617 830 dinars.



**Reçus : Néant**

### 2.8.7. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni le 30 avril 2021. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31 mars 2020 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par les comités de rémunération du 24 mai 2021 et du 11 mai 2022, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31 mars 2020 a nommé les Directeurs Généraux Adjoins. Leurs rémunérations ont été fixées par les comités de rémunération du 17 juillet 2020 et du 11 mai 2022, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (En D'T) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (Pôle Leasing)		<u>D.G.A</u> (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022
<i>Avantages à court terme</i>	391 961	-	736 986	90 349	352 476	25 546	301 559	29 007	131 760	131 760
<i>Indemnité départ à la retraite</i>										
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>										
<b>Total</b>	<b>391 961</b>	<b>-</b>	<b>736 986</b>	<b>90 349</b>	<b>352 476</b>	<b>25 546</b>	<b>301 559</b>	<b>29 007</b>	<b>131 760</b>	<b>131 760</b>

(\*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoins bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

## 2.9. Dividendes

(En dinars)

	2022	2021	2020
Capital	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Nominal	5	5	5
Montant global des dividendes	9 180 000	5 400 000	3 888 000
Dividende par action	0,850	0,500	0,360
Dividende en % du nominal	17,00%	10,00%	7,20%
Date de mise en paiement	22/05/2023	11/05/2022	18/05/2021

## 2.10. Marché des titres de l'émetteur

Les titres de capital de TUNISIE LEASING ET FACTORING sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30 juin 2023, il existe 14 emprunts obligataires (y compris subordonnés) en cours émis par TUNISIE LEASING ET FACTORING sont cotés sur le marché obligataire. Il s'agit de :

- TL 2016/1 selon 1 catégorie avec une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,75%.
- TL subordonné 2016/1 selon 1 catégorie avec une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.
- TL 2017/1 selon 1 catégorie avec une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,80%.
- TL 2017/2 selon 1 catégorie : catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,20%.
- TL 2018/1 selon 1 catégorie : catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,20%.
- TL subordonné 2018 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,60% et/ou TMM+2,70% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 11,00% et/ou TMM+3,00%.
- TLF 2019/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 11,40% et/ou TMM+2,70% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 11,00% et/ou TMM+3,00%.
- TLF 2020/1 selon 1 catégorie avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 11,60% et/ou TMM+2,75%.
- TLF 2020-Subordonné selon 1 catégorie avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,25%.
- TLF 2021-1 selon 1 catégorie avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 9,70%.
- TLF 2021 subordonné selon 1 catégorie avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 9,80% et/ou TMM +3,00%.
- TLF 2022-1 selon 1 catégorie avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 9,60% et/ou TMM +2,75%.
- TLF 2022-2 selon 1 catégorie avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,00% et/ou TMM +2,75%.
- TLF 2023-1 selon 1 catégorie avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,55%.

## 2.11. Notation de la société

En date du **3 juillet 2023**, Fitch Ratings a baissé d'un cran la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring, la ramenant à BBB - (tun) avec maintien de la perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à F3 (tun).

La dégradation de la note à long terme de TLF reflète un changement dans la solvabilité résultant de la détérioration des conditions d'exploitation dans le pays.

Fitch Ratings souligne la détérioration de la solvabilité des établissements financiers non bancaires les mieux notés ayant une activité focalisée sur le marché local et un actionnariat tunisien, en comparaison avec les établissements ayant un actionnariat étranger.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-action-on-tunisian-nbfis-national-ratings-following-sovereign-downgrade-03-07-2023>

## DEFINITION DES NOTES NATIONALES

<b>NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)</b>	
<b>F1+(xxx)</b> <b>F1(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
<b>F2(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
<b>F3(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
<b>B(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
<b>C(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
<b>D(xxx)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
<b>NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)</b>	
<b>AAA(xxx)</b>	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
<b>AA+(xxx)</b> <b>AA(xxx)</b> <b>AA-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>A+(xxx)</b> <b>A(xxx)</b> <b>A-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BBB+(xxx)</b> <b>BBB(xxx)</b> <b>BBB-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BB+(xxx)</b> <b>BB(xxx)</b> <b>BB-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
<b>B+(xxx)</b> <b>B(xxx)</b> <b>B-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>CCC+(xxx)</b> <b>CCC(xxx)</b> <b>CCC-(xxx)</b> <b>CC(xxx)</b> <b>C(xxx)</b>	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
<b>DDD(xxx)</b> <b>DD(xxx)</b> <b>D(xxx)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

## Chapitre 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE TUNISIE LEASING ET FACTORING

### 3.1 Présentation sommaire de Tunisie Leasing et Factoring

La société « Tunisie Leasing » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage. À compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

La dénomination de la société est passée de « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring » à la suite de l'opération de fusion absorption réalisée en 2017 de Tunisie Leasing de sa filiale, Tunisie Factoring.

Le capital social de Tunisie Leasing et Factoring s'élève actuellement à 54.000.000 DT divisé en 10.800.000 actions de 5 DT chacune. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

### 3.2 Description de l'activité Leasing au 31/12/2022

#### 3.2.1. Situation de Tunisie Leasing et Factoring par rapport au secteur du leasing au 31/12/2022

Les parts de marché de Tunisie Leasing et Factoring en termes d'approbations et de mises en forces ont régressé, passant respectivement de 19,2% et 20,1% au 31 décembre 2021 à 18,2% et 18,0% au 31 décembre 2022.

La part de marché en termes d'encours est passée de 21,6% au 31 décembre 2021 à 20,0% au 31 décembre 2022.

En Millions de Dinars

	Ensemble du secteur*			Tunisie Leasing et Factoring			Part de marché de TLF		
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
<b>Approbations</b>	1 705	2 091	2 357	374	402	428	21,90%	19,24%	18,18%
<b>Mises en force</b>	1 381	1 639	1 898	309	330	341	22,40%	20,11%	17,98%
<b>Encours</b>	3 649	3 493	3 541	815	754	708	22,30%	21,57%	20,00%

(\*) Source : CIL.

### 3.2.2. Évolution des approbations

Au 31/12/2022, le montant des approbations s'est élevé à 428 333 milliers de dinars contre 402 345 milliers de dinars au 31/12/2021, soit une progression de 6,46%. La répartition des approbations par type de matériel est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022 (*)		Variation 2021-2022
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
<b>MOBILIERS</b>							
Matériel de transport lourd	44 579	11,92%	49 284	12,25%	50 868	11,88%	3,21%
Matériel de transport léger	241 483	64,54%	262 517	65,25%	290 163	67,74%	10,53%
Matériel de BTP	38 647	10,33%	33 311	8,28%	26 604	6,21%	-20,13%
Équipement informatique	1 529	0,41%	1 307	0,32%	2 884	0,67%	120,66%
Équipement industriel	17 972	4,80%	27 505	6,84%	30 238	7,06%	9,94%
Autres	23 324	6,23%	20 813	5,17%	25 221	5,89%	21,18%
<b>S/TOTAL</b>	<b>367 534</b>	<b>98,23%</b>	<b>394 737</b>	<b>98,11%</b>	<b>425 978</b>	<b>99,45%</b>	<b>7,91%</b>
<b>IMMOBILIERS</b>							
Immeubles industriels ou commerciaux	2 562	0,68%	2 653	0,66%	990	0,23%	-62,68%
Immeubles de bureaux	4 046	1,08%	4 955	1,23%	1 364	0,32%	-72,47%
<b>S/TOTAL</b>	<b>6 608</b>	<b>1,77%</b>	<b>7 608</b>	<b>1,89%</b>	<b>2 354</b>	<b>0,55%</b>	<b>-69,06%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>374 142</b>	<b>100%</b>	<b>402 345</b>	<b>100%</b>	<b>428 333</b>	<b>100%</b>	<b>6,46%</b>

La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022		Variation 2021-2022
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	26 862	7,18%	18 864	4,69%	21 891	5,11%	16,05%
Industrie	69 590	18,60%	89 505	22,25%	90 783	21,19%	1,43%
Tourisme	40 357	10,79%	55 305	13,75%	81 541	19,04%	47,44%
Commerce et Services	202 698	54,18%	205 524	51,08%	198 201	46,27%	-3,56%
Bâtiments et Travaux Publics	34 635	9,26%	33 146	8,24%	35 917	8,39%	8,36%
<b>TOTAL</b>	<b>374 142</b>	<b>100%</b>	<b>402 345</b>	<b>100%</b>	<b>428 333</b>	<b>100%</b>	<b>6,46%</b>

(\*) Chiffres non audités

### 3.2.3. Évolution des Mises en Force

La société a enregistré une progression de 3,53% des mises en force qui se sont élevées à 341 314 milliers de dinars au 31/12/2022 contre 329 673 milliers de dinars au 31/12/2021. La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	31/12/2020 (**)		31/12/2021 (**)		31/12/2022 (*)		Variation 2021-2022
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
<b>MOBILIERS</b>							
Matériel de transport lourd	33 651	10,90%	44 190	13,40%	36 001	10,55%	-18,53%
Matériel de transport léger	203 881	66,05%	207 865	63,05%	239 654	70,22%	15,29%
Matériel de BTP	30 888	10,01%	25 727	7,80%	19 545	5,73%	-24,03%
Équipement informatique	1 184	0,38%	1 256	0,38%	2 175	0,64%	73,20%
Équipement industriel	13 605	4,41%	18 947	5,75%	21 775	6,38%	14,93%
Autres	19 918	6,45%	24 684	7,49%	18 087	5,30%	-26,73%
<b>S/TOTAL</b>	<b>303 127</b>	<b>98,20%</b>	<b>322 669</b>	<b>97,88%</b>	<b>337 238</b>	<b>98,81%</b>	<b>4,52%</b>
<b>IMMOBILIERS</b>							
Immeubles industriels ou commerciaux	1 761	0,57%	2 251	0,68%	2 389	0,70%	6,13%
Immeubles de bureaux	3 784	1,23%	4 753	1,44%	1 687	0,49%	-64,51%
<b>S/TOTAL</b>	<b>5 545</b>	<b>1,80%</b>	<b>7 004</b>	<b>2,12%</b>	<b>4 076</b>	<b>1,19%</b>	<b>-41,81%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>308 672</b>	<b>100%</b>	<b>329 673</b>	<b>100,00%</b>	<b>341 314</b>	<b>100%</b>	<b>3,53%</b>

La répartition des mises en force, par secteur, se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022		Variation 2021-2022
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	23 249	7,53%	14 636	4,44%	16 365	4,79%	11,81%
Industrie	54 292	17,59%	73 035	22,15%	72 579	21,26%	-0,62%
Tourisme	34 852	11,29%	47 008	14,26%	66 440	19,47%	41,34%
Commerce et Services	163 961	53,12%	169 889	51,53%	158 740	46,51%	-6,56%
Bâtiments et Travaux Publics	32 318	10,47%	25 107	7,62%	27 189	7,97%	8,29%
<b>Total</b>	<b>308 672</b>	<b>100%</b>	<b>329 673</b>	<b>100%</b>	<b>341 314</b>	<b>100%</b>	<b>3,53%</b>

(\*) Chiffres non audités

(\*\*) Un changement par rapport à ce qui a été publié au niveau du Document de Référence TLF 2022 a été opéré pour les années 2020 et 2021, permettant d'affecter correctement des mises en force de contrats de leasing mobiliers par type de matériel à l'équipement informatique.

### 3.2.4. Évolution des encours financiers

La société a enregistré une baisse annuelle de 6,04% de ses encours financiers, passant de 753 559 milliers de dinars au 31/12/2021 à 708 062 milliers de dinars au 31/12/2022.

La répartition par type de matériel de ces encours est la suivante :

	En milliers de Dinars						
	31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022 (*)		Variation 2021-2022
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
<b>MOBILIERS</b>							
Matériel de transport lourd	92 525	11,35%	93 122	12,36%	81 632	11,53%	-12,34%
Matériel de transport léger	437 775	53,70%	414 569	55,01%	418 866	59,16%	1,04%
Matériel de BTP	83 957	10,30%	68 737	9,12%	53 882	7,61%	-21,61%
Équipement informatique	3 785	0,46%	3 227	0,43%	3 395	0,48%	5,20%
Équipement industriel	66 353	8,14%	58 068	7,71%	54 606	7,71%	-5,96%
Autres	68 909	8,45%	61 816	8,20%	53 046	7,49%	-14,19%
<b>S/TOTAL</b>	<b>753 304</b>	<b>92,40%</b>	<b>699 538</b>	<b>92,83%</b>	<b>665 428</b>	<b>93,98%</b>	<b>-4,88%</b>
<b>IMMOBILIERS</b>							
Immeubles industriels ou commerciaux	37 031	4,54%	29 076	3,86%	23 983	3,39%	-17,52%
Immeubles de bureaux	24 919	3,06%	24 945	3,31%	18 651	2,63%	-25,23%
<b>S/TOTAL</b>	<b>61 950</b>	<b>7,60%</b>	<b>54 020</b>	<b>7,17%</b>	<b>42 634</b>	<b>6,02%</b>	<b>-21,08%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>815 254</b>	<b>100%</b>	<b>753 559</b>	<b>100%</b>	<b>708 062</b>	<b>100%</b>	<b>-6,04%</b>

La répartition sectorielle de ces encours est la suivante :

	En milliers de Dinars						
	31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022		Variation 2021-2022
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	54 987	6,74%	44 731	5,94%	38 545	5,44%	-13,83%
Industrie	186 393	22,86%	178 812	23,73%	170 421	24,07%	-4,69%
Tourisme	77 501	9,51%	75 582	10,03%	85 477	12,07%	13,09%
Commerce et Services	403 423	49,48%	384 612	51,04%	354 852	50,12%	-7,74%
Bâtiments et Travaux Publics	92 951	11,40%	69 822	9,27%	58 767	8,30%	-15,83%
<b>TOTAL</b>	<b>815 254</b>	<b>100%</b>	<b>753 559</b>	<b>100%</b>	<b>708 062</b>	<b>100%</b>	<b>-6,04%</b>

(\*) Chiffres non audités



### 3.2.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle au cours des trois derniers exercices

Les engagements nets ont régressé de 6,28% passant de 762 228 milliers de dinars au 31/12/2021 à 714 376 milliers de dinars au 31/12/2022.

	En Dinars		
	2022	2021	2020
<b>Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)</b>	<b>713 600 083</b>	<b>742 033 797</b>	<b>798 936 537</b>
<b>Créances classées (1)</b>	<b>94 654 682</b>	<b>111 332 945</b>	<b>103 780 563</b>
Classe 2	3 333 869	13 631 537	20 774 148
Classe 3	336 647	11 871 729	8 434 475
Classe 4	90 984 166	85 829 679	74 571 940
<b>Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)</b>	<b>808 254 766</b>	<b>853 366 742</b>	<b>902 717 100</b>
<b>Total brut des créances (Bilan) (3)</b>	<b>775 431 649</b>	<b>824 662 941</b>	<b>878 328 179</b>
<b>Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)</b>	<b>81 362 694</b>	<b>79 411 563</b>	<b>66 633 694</b>
- Provisions affectées	68 442 703	66 178 185	56 024 034
- Produits réservés	12 919 991	13 233 378	10 609 660
<b>Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Avances et acomptes reçus (6)</b>	<b>12 516 433</b>	<b>11 727 580</b>	<b>10 756 134</b>
<b>Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)</b>	<b>714 375 639</b>	<b>762 227 599</b>	<b>825 327 272</b>
<b>Ratio des créances classées (1) / (2)</b>	<b>11,71%</b>	<b>13,05%</b>	<b>11,50%</b>
<b>Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)</b>	<b>85,96%</b>	<b>71,33%</b>	<b>64,21%</b>

### 3.3 Description de l'activité leasing au 30/06/2023

#### 3.3.1. Situation de Tunisie Leasing et Factoring par rapport au secteur du leasing au 30/06/2023

La part de marché de Tunisie Leasing et Factoring en termes d'approbations a progressé au 30/06/2023 par rapport au 30/06/2022, passant de 18,42% à 20,85%. En termes de mises en force, la part de marché est passée de 18,28% au 30 juin 2022 à 20,20% au 30 juin 2023. La part de marché en termes d'encours a légèrement baissé, passant de 20,68% au 30 juin 2022 à 20,00% au 30 juin 2023.

En Millions de Dinars

	Ensemble du secteur*			Tunisie Leasing et Factoring			Part de marché de TLF		
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	30/06/2023 (**)	30/06/2022	31/12/2022	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Approbations	1 451	1 248	2 357	303	230	428	20,85%	18,42%	18,18%
Mises en force	1 152	932	1 898	233	170	341	20,20%	18,28%	17,98%
Encours	3 727	3 533	3 541	745	730	708	20,00%	20,68%	20,00%

\*Source : CIL

\*\* Chiffres non audités

#### 3.3.2. Évolution des approbations

Le montant des approbations s'est élevé à 302 539 milliers de dinars au 30 juin 2023 contre 229 843 milliers de dinars au 30 juin 2022, soit une progression de 31,63% en glissement annuel. La répartition des approbations par type de matériel est la suivante :

	30/06/2023 (*)		30/06/2022		31/12/2022		Variation S1 2023-S1 2022
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
<b>MOBILIERS</b>							
Matériel de transport lourd	26 885	8,89%	28 269	12,30%	50 868	11,88%	-4,90%
Matériel de transport léger	212 380	70,20%	152 086	66,17%	290 163	67,74%	39,64%
Matériel de BTP	17 616	5,82%	16 225	7,06%	26 604	6,21%	8,57%
Équipement informatique	622	0,21%	1 401	0,61%	2 884	0,67%	-55,60%
Équipement industriel	16 612	5,49%	19 498	8,48%	30 238	7,06%	-14,80%
Autres	18 614	6,15%	11 101	4,83%	25 221	5,89%	67,68%
<b>S/TOTAL</b>	<b>292 729</b>	<b>96,76%</b>	<b>228 580</b>	<b>99,45%</b>	<b>425 978</b>	<b>99,45%</b>	<b>28,06%</b>
<b>IMMOBILIERS</b>							
Immeubles industriels ou commerciaux	6 402	2,12%	0	0,00%	990	0,23%	-
Immeubles de bureaux	3 408	1,13%	1 263	0,55%	1 364	0,32%	169,83%
<b>S/TOTAL</b>	<b>9 810</b>	<b>3,24%</b>	<b>1 263</b>	<b>0,55%</b>	<b>2 354</b>	<b>0,55%</b>	<b>676,72%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>302 539</b>	<b>100,00%</b>	<b>229 843</b>	<b>100,00%</b>	<b>428 333</b>	<b>100,00%</b>	<b>31,63%</b>

(\*) Chiffres non audités

La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

	30/06/2023 (*)		30/06/2022		31/12/2022		Variation S1 2023-S1 2022
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	14 266	4,72%	9 137	3,98%	21 891	5,11%	56,14%
Industrie	48 327	15,97%	49 838	21,68%	90 783	21,19%	-3,03%
Tourisme	92 863	30,69%	51 771	22,52%	81 541	19,04%	79,37%
Commerce et Services	119 429	39,48%	97 486	42,41%	198 201	46,27%	22,51%
Bâtiments et Travaux Publics	27 654	9,14%	21 611	9,40%	35 917	8,39%	27,96%
<b>TOTAL</b>	<b>302 539</b>	<b>100,00%</b>	<b>229 843</b>	<b>100,00%</b>	<b>428 333</b>	<b>100,00%</b>	<b>31,63%</b>

(\*) Chiffres non audités

### 3.3.3. Évolution des Mises en Force

La société a enregistré une progression de 36,58% des mises en force qui se sont élevées à 232 627 milliers de dinars au 30/06/2023 contre 170 317 milliers de dinars au 30/06/2022. La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	30/06/2023 (*)		30/06/2022		31/12/2022		Variation S1 2023-S1 2022
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
<b>MOBILIERS</b>							
Matériel de transport lourd	19 580	8,42%	20 953	12,30%	36 001	10,55%	-6,55%
Matériel de transport léger	169 052	72,67%	114 341	67,13%	239 654	70,22%	47,85%
Matériel de BTP	12 857	5,53%	11 682	6,86%	19 545	5,73%	10,06%
Équipement informatique	765	0,33%	751	0,44%	2 175	0,64%	1,86%
Équipement industriel	8 689	3,74%	8 610	5,06%	21 775	6,38%	0,92%
Autres	15 468	6,65%	11 226	6,59%	18 087	5,30%	37,79%
<b>S/TOTAL</b>	<b>226 411</b>	<b>97,33%</b>	<b>167 563</b>	<b>98,38%</b>	<b>337 238</b>	<b>98,81%</b>	<b>35,12%</b>
<b>IMMOBILIERS</b>							
Immeubles industriels ou commerciaux	3 442	1,48%	1 199	0,70%	2 389	0,70%	187,07%
Immeubles de bureaux	2 774	1,19%	1 555	0,91%	1 687	0,49%	78,35%
<b>S/TOTAL</b>	<b>6 216</b>	<b>2,67%</b>	<b>2 754</b>	<b>1,62%</b>	<b>4 076</b>	<b>1,19%</b>	<b>125,67%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>232 627</b>	<b>100,0%</b>	<b>170 317</b>	<b>100,0%</b>	<b>341 314</b>	<b>100,00%</b>	<b>36,58%</b>

La répartition des mises en force, par secteur, se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	30/06/2023 (*)		30/06/2022		31/12/2022		Variation S1 2023-S1 2022
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	10 531	4,53%	7 337	4,31%	16 365	4,79%	43,53%
Industrie	36 143	15,54%	33 420	19,62%	72 579	21,26%	8,15%
Tourisme	71 385	30,69%	35 955	21,11%	66 440	19,47%	98,54%
Commerce et Services	94 141	40,47%	79 381	46,61%	158 740	46,51%	18,59%
Bâtiments et Travaux Publics	20 427	8,78%	14 224	8,35%	27 189	7,97%	43,60%
<b>Total</b>	<b>232 627</b>	<b>100,00%</b>	<b>170 317</b>	<b>100,00%</b>	<b>341 314</b>	<b>100,00%</b>	<b>36,58%</b>

(\*) Chiffres non audités

### 3.3.4. Évolution des encours financiers

La société a enregistré une légère hausse de ses encours financiers qui se sont élevés à 745 328 milliers de dinars au 30/06/2023 contre 730 055 milliers de dinars au 30/06/2022, soit une progression de 2,09% en glissement annuel.

La répartition par type de matériel de ces encours est la suivante :

	En milliers de Dinars						
	30/06/2023 (*)		30/06/2022		31/12/2022		Variation S1 2023-S1 2022
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
<b>MOBILIERS</b>							
Matériel de transport lourd	81 686	10,96%	89 582	12,27%	81 632	11,53%	-8,81%
Matériel de transport léger	465 817	62,50%	413 177	56,60%	418 866	59,16%	12,74%
Matériel de BTP	49 950	6,70%	62 255	8,53%	53 882	7,61%	-19,77%
Équipement informatique	3 320	0,45%	3 029	0,41%	3 395	0,48%	9,60%
Équipement industriel	53 423	7,17%	56 568	7,75%	54 606	7,71%	-5,56%
Autres	52 173	7,00%	57 598	7,89%	53 046	7,49%	-9,42%
<b>S/TOTAL</b>	<b>706 369</b>	<b>94,77%</b>	<b>682 210</b>	<b>93,45%</b>	<b>665 428</b>	<b>93,98%</b>	<b>3,54%</b>
<b>IMMOBILIERS</b>							
Immeubles industriels ou commerciaux	23 318	3,13%	24 731	3,39%	23 983	3,39%	-5,72%
Immeubles de bureaux	15 641	2,10%	23 114	3,17%	18 651	2,63%	-32,33%
<b>S/TOTAL</b>	<b>38 958</b>	<b>5,23%</b>	<b>47 845</b>	<b>6,55%</b>	<b>42 634</b>	<b>6,02%</b>	<b>-18,57%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>745 328</b>	<b>100,00%</b>	<b>730 055</b>	<b>100,00%</b>	<b>708 062</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,09%</b>

La répartition sectorielle de ces encours est la suivante :

	En milliers de Dinars						
	30/06/2023 (*)		30/06/2022		31/12/2022		Variation S1 2023-S1 2022
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	36 672	4,92%	53 474	7,32%	38 545	5,44%	-31,42%
Industrie	167 013	22,41%	148 765	20,38%	170 421	24,07%	12,27%
Tourisme	125 075	16,78%	87 044	11,92%	85 477	12,07%	43,69%
Commerce et Services	355 489	47,70%	382 259	52,36%	354 852	50,12%	-7,00%
Bâtiments et Travaux Publics	61 079	8,19%	58 512	8,01%	58 767	8,30%	4,39%
<b>TOTAL</b>	<b>745 328</b>	<b>100,00%</b>	<b>730 055</b>	<b>100,00%</b>	<b>708 062</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,09%</b>

(\*) Chiffres non audités

### 3.3.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle

Les engagements nets ont évolué de 2,79% passant de 751 524 milliers de dinars au 30/06/2022 à 772 524 milliers de dinars au 30/06/2023.

	En Dinars		
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<b>Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)</b>	768 744 723	742 497 793	713 600 083
<b>Créances classées (1)</b>	91 401 983	107 021 983	94 654 682
Classe 2	4 352 669	6 496 083	3 333 869
Classe 3	4 402 352	3 493 472	336 647
Classe 4	82 646 962	97 032 428	90 984 166
<b>Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)</b>	860 146 706	849 519 776	808 254 765
<b>Total brut des créances (Bilan) (3)</b>	810 401 794	803 892 701	775 431 649
<b>Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)</b>	75 522 378	86 242 274	81 362 694
- Provisions affectées	63 295 735	72 512 262	68 442 703
- Produits réservés	12 226 643	13 730 012	12 919 991
<b>Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)</b>	0	0	0
<b>Avances et acomptes reçus (6)</b>	12 100 776	11 753 250	12 516 433
<b>Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)</b>	772 523 552	751 524 252	714 375 638
<b>Ratio des créances classées (1) / (2)</b>	10,63%	12,60%	11,71%
<b>Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4) / (1)</b>	82,63%	80,58%	85,96%

### 3.4 Évolution de l'activité Factoring au 31/12/2022

#### 3.4.1. Les contrats

##### a) Définition

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et la garantie des créances des adhérents. Ces services sont réglementés par un contrat de factoring.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution dudit contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société (factor) est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

##### b) Les volumes

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Variation 2021-2022
<b>Volume des contrats actifs (CA Contractuel)</b>	<b>442 041</b>	<b>465 834</b>	<b>527 865</b>	<b>13,32%</b>

##### c) Répartition sectorielle du volume des contrats actifs

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Variation 2021-2022
Agroalimentaire	24 403	21 140	16 200	-23,37%
Commerce	380 255	391 763	394 665	0,74%
Industrie	36 620	52 336	108 600	107,51%
Services	763	594	8 400	1314,09%
<b>Total</b>	<b>442 041</b>	<b>465 834</b>	<b>527 865</b>	<b>13,32%</b>

Source : TLF Pôle Factoring

#### 3.4.2. Les factures achetées

##### a) Définition

La cession des créances ou achat des factures est un élément du contrat de factoring. Il s'agit de créances commerciales ou professionnelles de l'adhérent relatives à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

##### b) Les volumes des factures achetées et leur évolution

	En milliers de Dinars			
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Variation 2021-2022
<b>Acheteurs locaux (avec et sans recours)</b>	<b>327 622</b>	<b>368 017</b>	<b>418 387</b>	<b>13,69%</b>
Avec recours	317 119	364 483	418 376	14,79%
Dont sans recours	10 503	3 534	11	-99,69%
<b>Acheteurs locaux (avec et sans recours)</b>	<b>25 659</b>	<b>36 471</b>	<b>45 946</b>	<b>25,98%</b>
Dont export	9 143	11 664	13 297	14,01%
Dont import	16 517	24 807	32 648	31,61%
<b>Total des produits de factoring</b>	<b>353 281</b>	<b>404 488</b>	<b>464 333</b>	<b>14,80%</b>

c) Répartition sectorielle du volume des factures achetées (Local/Export/Import) :

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Variation 2021-2022
<b>Acheteurs locaux (avec et sans recours)</b>	<b>327 622</b>	<b>368 017</b>	<b>418 387</b>	<b>13,69%</b>
Agroalimentaire	18 087	16 701	24 038	43,93%
Commerce	281 828	309 491	304 666	-1,56%
Industrie	27 141	41 346	78 838	90,68%
Services	566	478	10 845	2166,76%
<b>Export</b>	<b>9 143</b>	<b>11 664</b>	<b>13 297</b>	<b>14,01%</b>
Agroalimentaire	0	0	0	
Commerce	9 119	9 648	11 064	14,68%
Industrie	24	2 016	2 233	10,77%
Services	0	0	0	
<b>Import</b>	<b>16 517</b>	<b>24 807</b>	<b>32 648</b>	<b>31,61%</b>
Agroalimentaire	0	0	0	
Commerce	1 487	2 219	406	-81,70%
Industrie	15 030	22 588	32 242	42,74%
Services	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>353 281</b>	<b>404 488</b>	<b>464 333</b>	<b>14,80%</b>

Source : TLF Pôle Factoring

### 3.4.3. L'encours de financement

a) Définition

L'encours de financement est l'engagement réel du factor. Il s'agit de la somme de tous les paiements (de tout type) faits à l'adhérent et tous les prélèvements de commissions moins les remboursements reçus des clients et des encaissements débiteurs.

b) Évolution de l'encours

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Variation 2021-2022
<b>Encours de financement</b>	<b>89 881</b>	<b>87 935</b>	<b>123 959</b>	<b>40,97%</b>

### 3.4.4. Le financement et le décaissement

a) Définition

Dans le cadre d'un contrat de factoring, dès l'instant où une ligne de financement globale a été mise en place et le compte courant ouvert au nom de l'adhérent, les avances sont consenties, sur la demande de ce dernier, sur le solde de son compte créditeur.

b) Évolution

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Variation 2021-2022
<b>Le financement et le décaissement</b>	<b>280 308</b>	<b>320 430</b>	<b>354 999</b>	<b>10,79%</b>

### c) Le portefeuille

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
<b>Composition du portefeuille</b>			
Affacturage achats domestiques	327 622	368 017	418 387
Affacturage achats export	9 143	11 664	13 297
Affacturage achats import	16 517	24 807	32 648
Affacturage effet à l'encaissement	75 640	81 350	123 985
	<b>Nombre</b>	<b>Montant</b>	<b>Nombre</b>
<b>Dossiers contentieux</b>	63	5 110	53
			<b>Montant</b>
<b>Provisions</b>	5 110	0	4 841
<b>Créances classées</b>	5 110	5 341	4 906

Source : TLF Pôle Factoring

### 3.4.5. Évolution des engagements sur la clientèle de l'activité Factoring

Les engagements nets de l'activité d'affacturage ont progressé de 31,23% passant de 104 440 milliers de dinars au 31/12/2021 à 137 058 milliers de dinars au 31/12/2022.

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)</b>	<b>136 908 449</b>	<b>103 940 476</b>	<b>99 003 236</b>
<b>Créances classées (1)</b>	<b>4 906 088</b>	<b>5 340 739</b>	<b>5 109 589</b>
Classe 2	157 220	599 376	0
Classe 3	0	0	0
Classe 4	4 748 868	4 741 363	5 109 589
<b>Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)</b>	<b>141 814 537</b>	<b>109 281 215</b>	<b>104 112 825</b>
<b>Total brut des créances (Bilan) (3)</b>	<b>123 958 513</b>	<b>87 935 080</b>	<b>89 880 595</b>
<b>Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)</b>	<b>4 756 485</b>	<b>4 841 260</b>	<b>5 109 581</b>
- Provisions affectées	4 756 485	4 841 260	5 109 581
- Produits réservés	0	0	0
<b>Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Avances et acomptes reçus (6)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)</b>	<b>137 058 052</b>	<b>104 439 955</b>	<b>99 003 244</b>
<b>Ratio des créances classées (1) / (2)</b>	<b>3,46%</b>	<b>4,89%</b>	<b>4,91%</b>
<b>Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4) / (1)</b>	<b>96,95%</b>	<b>90,65%</b>	<b>100,00%</b>



### 3.5 Evolution de l'activité Factoring au 30/06/2023

En milliers de Dinars

	30/06/2023		30/06/2022		31/12/2022		Variation S1 2022 - S1 2023
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
<b>Acheteurs factorés</b>							
Commissions de factoring	2 983	24,68%	2 365	29,31%	5 188	28,34%	26,12%
Commissions de financement	8 941	73,96%	5 588	69,24%	12 870	70,30%	60,02%
Autre commission de factoring	165	1,36%	118	1,46%	249	1,36%	40,29%
<b>Total des produits de factoring</b>	<b>12 089</b>	<b>100%</b>	<b>8 070</b>	<b>100%</b>	<b>18 307</b>	<b>100%</b>	<b>49,80%</b>

Le solde net du poste « Acheteurs Factorés » au 30/06/2023 s'élève à 12 089 mDT contre 8 070 mDT au 30/06/2022, enregistrant ainsi une progression de 49,80% en glissement annuel.

On constate également :

- Une augmentation des commissions de factoring qui passent de 2 365 mDT au 30/06/2022 à 2 983 mDT au 30/06/2023, enregistrant ainsi une progression de 26,12 % ;
- Une augmentation des commissions de financement qui passent de 5 588 mDT au 30/06/2022 à 8 941 mDT au 30/06/2023, enregistrant ainsi une progression de 60,02%.

Source : TLF Pôle Factoring

### 3.6 Indicateurs d'activité du Leasing au 30/06/2023

En milliers de Dinars

INDICATEURS	Deuxième Trimestre			Cumul			Année 2022 (*)
	30/06/2023 (**)	30/06/2022 (*)	Variation	30/06/2023 (**)	30/06/2022 (*)	Variation	
<b>Approbations Mobilier</b>	<b>139 189</b>	<b>120 998</b>	<b>15,0%</b>	<b>292 729</b>	<b>228 580</b>	<b>28,1%</b>	<b>425 978</b>
Agriculture	6 636	4 878	36,0%	14 266	9 137	56,1%	21 891
Industrie	20 559	24 232	-15,2%	43 707	49 838	-12,3%	90 783
Bâtiments & Travaux publics	9 569	10 528	-9,1%	25 665	21 480	19,5%	35 786
Tourisme (1)	46 445	30 201	53,8%	92 863	51 771	79,4%	81 541
Services & Commerce	55 980	51 160	9,4%	116 228	96 354	20,6%	195 978
<b>Approbations Immobilier</b>	<b>1 694</b>	<b>171</b>	<b>891,6%</b>	<b>9 810</b>	<b>1 263</b>	<b>676,5%</b>	<b>2 354</b>
Agriculture	0	0	-	0	0	-	0
Industrie	894	0	-	4 620	0	-	0
Bâtiments & Travaux publics	0	131	-100,0%	1 989	131	1414,3%	131
Tourisme (1)	0	0	-	0	0	-	0
Services & Commerce	800	39	1925,3%	3 201	1 132	182,8%	2 223
<b>MONTANT TOTAL DES APPROBATIONS</b>	<b>140 883</b>	<b>121 169</b>	<b>16,3%</b>	<b>302 539</b>	<b>229 843</b>	<b>31,6%</b>	<b>428 333</b>
<b>Mises en force Mobilier</b>	<b>128 201</b>	<b>95 470</b>	<b>34,3%</b>	<b>226 411</b>	<b>167 563</b>	<b>35,1%</b>	<b>337 238</b>
Agriculture	5 799	3 986	45,5%	10 531	7 337	43,5%	16 365
Industrie	15 963	19 398	-17,7%	34 483	33 420	3,2%	72 379
Bâtiments & Travaux publics	7 513	7 862	-4,4%	18 438	14 224	29,6%	25 859
Tourisme (1)	46 882	22 294	110,3%	71 385	35 955	98,5%	66 440
Services & Commerce	52 045	41 931	24,1%	91 574	76 626	19,5%	156 194
<b>Mises en force Immobilier</b>	<b>2 060</b>	<b>39</b>	<b>5118,0%</b>	<b>6 216</b>	<b>2 754</b>	<b>125,7%</b>	<b>4 076</b>
Agriculture	0	0	-	0	0	-	0
Industrie	1 660	0	-	1 660	0	-	200
Bâtiments & Travaux publics	0	0	-	1 989	0	-	1 330
Tourisme (1)	0	0	-	0	0	-	0
Services & Commerce	400	39	914,1%	2 567	2 754	-6,8%	2 546
<b>MONTANT TOTAL DES MISES EN FORCE</b>	<b>130 261</b>	<b>95 510</b>	<b>36,4%</b>	<b>232 627</b>	<b>170 317</b>	<b>36,6%</b>	<b>341 314</b>
Encours Financiers du Leasing				745 328	730 442	2,0%	708 062
Encours Financiers du Factoring				141 182	107 932	30,8%	123 959
Total des Engagements Courants Leasing (a)				771 695	742 498	3,9%	713 600
Total des Engagements Courants Factoring (e)				156 005	118 020	32,2%	136 908
Total des Engagements Classés Leasing (b)				88 452	107 022	-17,4%	94 655
Total des Engagements Classés Factoring (f)				3 223	8 246	-60,9%	4 906
Total des Engagements Leasing (c)=(a)+(b)				860 148	849 520	1,3%	808 255
Total des Engagements Factoring (g)=(e)+(f)				159 228	126 267	26,1%	141 815
Ratio des Engagements Classés Leasing (d)=(b)/(c)				10,28%	12,60%		11,71%
Ratio des Engagements Classés Factoring (h)=(f)/(g)				2,02%	6,53%		3,46%
Ressources d'Emprunts				573 790	608 984	-5,8%	597 921
Capitaux Propres (***)				179 492	172 031	4,3%	172 100
Revenus Bruts de Leasing (2)	116 839	114 527	2,0%	229 696	225 379	1,9%	449 986
Revenus du Leasing et du Factoring	32 333	29 513	9,6%	62 187	56 842	9,4%	116 090
Produit Net	22 990	18 876	21,8%	39 797	34 245	16,2%	67 652
Total des Charges d'Exploitation	8 224	7 375	11,5%	16 168	14 251	13,5%	28 198
Trésorerie Nette				11 888	2 375		6 969

(\*) Chiffres Définitifs Audités & Actualisés

(\*\*) Chiffres non Audités

(\*\*\*) Total des Capitaux Propres sans tenir compte du résultat de la période

(1) Ce secteur représente principalement l'activité de location de voitures

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : Contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers leasing : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Encours de financement factoring : Encours financiers des contrats de factoring à la fin de la période

Total engagements leasing : Encours financiers leasing + Impayés

Total engagements factoring : Encours de financement factoring + engagement de financement donnés + engagement sous forme de B.O

Revenus du leasing et du factoring : Intérêts sur créances du leasing + revenus du factoring + autres produits d'exploitation

Produit net : Revenus de leasing + revenus du factoring + produits des placements - charges financières - commissions encourues

(2) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication

### **Faits Saillants du Deuxième Trimestre 2023**

- Une forte augmentation de 36,4% des mises en force.
- Une amélioration significative du taux des actifs classés des deux activités de TLF.
- Une évolution de 16,2% du produit net .
- Démarrage de TLFNET, 1ère application de leasing digital en Tunisie.

### **3.7 Indicateurs d'activité du Factoring au 30/06/2023**

En milliers de Dinars

INDICATEURS	30/06/2023	30/06/2022	Variation	2022
<b>Volume des factures achetées</b>	<b>272 237</b>	<b>208 162</b>	<b>30,78%</b>	<b>464 333</b>
<b>Sous total des achats locaux</b>	<b>245 322</b>	<b>187 291</b>	<b>30,98%</b>	<b>418 387</b>
Agriculture	11 150	7 936	40,50%	24 038
Industrie	58 154	27 409	112,17%	78 838
Services & Commerce	176 019	151 947	15,84%	315 511
<b>Sous total des achats internationaux</b>	<b>26 915</b>	<b>20 871</b>	<b>28,96%</b>	<b>45 946</b>
Agriculture	0	0		0
Industrie	19 938	20 663	-3,51%	34 476
Services & Commerce	6 977	209	3241,57%	11 470
<b>Volume des factures financées</b>	<b>204 824</b>	<b>154 632</b>	<b>32,46%</b>	<b>354 999</b>
<b>Total des Engagements Courants (a)</b>	<b>156 005</b>	<b>118 020</b>	<b>32,19%</b>	<b>136 908</b>
<b>Total des Engagements Classés (b)</b>	<b>3 223</b>	<b>8 246</b>	<b>-60,92%</b>	<b>4 906</b>
<b>Total des Engagements (c)=a+b</b>	<b>159 228</b>	<b>126 267</b>	<b>26,10%</b>	<b>141 815</b>
<b>Ratio des engagements classés (d)=(b)/(c)</b>	<b>2,02%</b>	<b>6,53%</b>		<b>3,46%</b>
<b>Commissions de factoring</b>	<b>2 983</b>	<b>2 365</b>	<b>26,12%</b>	<b>5 188</b>
<b>Autre commission de factoring</b>	<b>165</b>	<b>118</b>	<b>40,29%</b>	<b>249</b>
<b>Commissions de financement</b>	<b>8 941</b>	<b>5 588</b>	<b>60,02%</b>	<b>12 870</b>
<b>Produits nets d'affacturage</b>	<b>12 072</b>	<b>8 059</b>	<b>49,79%</b>	<b>18 279</b>

Source : TLF Pôle Factoring

### 3.8 Organisation de Tunisie Leasing et Factoring

#### Organigramme

Tunisie Leasing et Factoring est gouvernée par un Conseil d'Administration et une Direction Générale. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le conseil.

La société a pour objet principal :

- 1/ D'effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers à usage professionnel ;
- 2/ D'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et l'exportation ;
- 3/ D'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

#### Principales missions et attributions

DGA Développement : Pilotage de l'activité Commerciale et de production du Leasing et du Factoring

DGA des Opérations : Pilotage de la gestion du crédit, de recouvrement et des opérations Factoring et Leasing

Le Secrétaire Général : Pilotage de l'activité support

Les fonctions de contrôle : la conformité, le suivi des risques, l'Audit Interne et de Contrôle Permanent Opérationnel.

#### Fonctionnement

Le Conseil d'Administration est assisté par 4 comités :

- Comité d'Audit
- Comité des Risques
- Comité exécutif de crédit
- Comité de rémunération

#### Comité d'Audit :

Depuis l'année 2000, la société a mis en place un Comité d'Audit, placé sous l'autorité du Conseil d'Administration. Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 30 avril 2021 sont :

- Monsieur Ahmed BEN GHAZI (Président)
- Monsieur Mehrez RIAHI représentant d'AMEN BANK
- Monsieur Wassim BEN YEDDER représentant PGI HOLDING.

Le comité d'Audit peut inviter à ses réunions tout membre de l'organe de direction, les commissaires aux comptes ainsi que toute autre personne dont la présence est jugée utile. Il établit un rapport d'activité qu'il soumet au Conseil d'Administration.

Concernant l'exercice 2022, le comité d'Audit a élaboré un rapport d'activité qui a fait l'objet d'une présentation au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 28 mars 2023. Les principaux sujets examinés concernent :

- L'étendue des travaux d'audit interne ;
- L'efficacité du dispositif du contrôle interne et des procédures ;
- La fiabilité du Reporting Comptable et Financier des activités de Tunisie Leasing et Factoring ;
- Le système de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;

- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit interne du comité d'audit et des Commissaires aux comptes ;
- L'étendue de l'activité de la cellule de contrôle de conformité ;
- Le suivi des travaux de la cellule du Contrôle Permanent Opérationnel ;
- Le suivi de l'audit des filiales MLA et Alios ;
- Examen du rapport d'évaluation de l'environnement interne et externe en rapport avec l'octroi des crédits et l'activité du recouvrement
- Examen de la feuille de route pour la mise en application de la Circulaire BCT 2022-01 relative à la prévention et résolution des créances non performantes.
- Examen du rapport d'audit 2021 de la sécurité du système d'information de TLF ;
- Examen de la liste des créances proposées au Write off ;
- Le suivi de l'avancement des projets structurants (la cartographie des risques de non-conformité, la cartographie des risques opérationnels du leasing, le projet relatif à la transition aux normes IFRS, le projet de notation interne des contres parties).

### **Comité des Risques :**

Les membres composant ce comité, tel que décidé par les conseils du 30 avril 2021 et 25 août 2021 sont :

- Madame Amel BEN RAHAL (Présidente)
- Monsieur Ahmed BEN JEMAA
- Monsieur Lotfi BEN HAJ KACEM représentant des Assurances COMAR

Concernant l'exercice 2022, le Comité des Risques a élaboré un rapport d'activité qui a fait l'objet d'une présentation au cours de la réunion du conseil d'administration du 28 mars 2023. Les principaux points évoqués lors de cette réunion concernent :

### ***Volet Réglementaire***

- ✓ Examen du calcul des provisions collectives de l'activité du Leasing & de l'activité du Factoring prévu par la Circulaire BCT n°2023-02 ;
- ✓ Examen des rapports trimestriels adressés à la Banque Centrale de Tunisie et qui portent sur la conformité de Tunisie Leasing & Factoring par rapport aux ratios prudentiels ;
- ✓ Examen de la Circulaire BCT n°2022-01 & feuille de route adressée à la BCT portant sur la prévention & la résolution des créances non performantes ;
- ✓ Examen du rapport d'évaluation et du dispositif de prévention & de résolution des créances non performantes ;
- ✓ Examen du rapport de méthodologie d'évaluation de la viabilité économique et financière ;
- ✓ Examen des dossiers à radier ;
- ✓ Examen de la Cartographie des Risques de non-conformité Réglementaire ;
- ✓ Suivi de l'avancement du projet d'adoption des normes internationales d'information financières (IFRS) ;
- ✓ Suivi de l'avancement du projet de mise en place du système de notation des contreparties ;
- ✓ Examen du rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques destiné à la Banque Centrale de Tunisie ;
- ✓ Revue du rapport annuel sur le contrôle interne destiné à la Banque Centrale de Tunisie ;
- ✓ Revue de la dernière notation & communiqué de presse de Fitch Ratings (juillet 2023).

### ***Volet Risque de Crédit***

- ✓ Analyse trimestrielle de la qualité du risque de crédit de Tunisie Leasing & Factoring (TLF) ;
- ✓ Examen trimestriel du rapport des risques de la Filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA).

### ***Volet Risque Opérationnel***

- ✓ Examen de la mise à jour des Cartographies des Risques Opérationnels du Leasing Auto & Leasing Equipement ;
- ✓ Examen de la refonte de la Cartographie des Risques Opérationnels du Leasing Immobilier ;
- ✓ Examen de la lettre de contrôle interne (LCI) des Commissaires aux Comptes ;
- ✓ Suivi du plan de continuité d'activité (PCA) & maintien en condition opérationnelle ;
- ✓ Examen des faits délictueux commis au bureau de Sidi Bouzid ;
- ✓ Suivi des dossiers de fraude commis au sein de TLF ;
- ✓ Examen & Suivi de la mission de fiabilisation des données entre Sage et Cassiopae ;
- ✓ Examen annuel/semestriel du rapport des travaux de la Cellule du Contrôle Permanent Opérationnel ;
- ✓ Examen annuel/semestriel du rapport des travaux effectués par la Cellule de Contrôle de la Conformité ;
- ✓ Examen et mise à jour du document « Cartographie des Risques » ;
- ✓ Suivi du rapport de contrôle de visite inopinée de la cuisine du restaurant « le Cercle ».

### ***Volet Risque Fiscal***

- ✓ Examen des résultats de la mission de vérification fiscale approfondie de l'exercice 2018.

### ***Volet Risque de Liquidité & Risque de Taux***

- ✓ Examen des PVs et travaux du Comité ALCO (Asset-Liability Committee) ;
- ✓ Suivi trimestriel du risque de taux & du test de sensibilité au TMM.

### ***Volet Risque de Marché***

- ✓ Revue trimestrielle de l'activité commerciale Leasing & Factoring (approbations, chiffre d'affaires achetés, mises en force, encours financiers, taux de placement et part de marché).

### **Volet Risque Sécurité Système d'Information (SSI)**

- ✓ Examen du rapport d'audit de sécurité du système d'information 2021-2022 ;
- ✓ Suivi du plan d'action des insuffisances soulevées lors de la mission d'audit de sécurité du système d'information.

### **Comité exécutif de crédit :**

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 30 avril 2021 sont :

- Monsieur Halim BEN YEDDER représentant de PARENIN (Président)
- Monsieur Wassim BEN YEDDER représentant de PGI
- Monsieur Rached HORCHANI

Le comité exécutif de crédit est chargé notamment d'examiner l'activité de financement de l'établissement.

Il est à noter que Monsieur Rached HORCHANI a présenté au Conseil d'Administration sa démission de son poste d'Administrateur en date du 21 août 2023 et qu'il n'a pas encore été remplacé.

**Comité de nomination et de rémunération :**

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 30 avril 2021 sont :

- Monsieur Ahmed EL KARM (Président)
- Monsieur Wassim BEN YEDDER représentant de PGI
- Monsieur Lotfi HAJ KACEM représentant des Assurances COMAR.

Le comité de nomination et de rémunération assiste le conseil d'administration pour la nomination des membres de l'organe d'administration et des comités ainsi que de l'organe de direction et des fonctions de contrôle et la fixation de leur rémunération.

**Cellule de Contrôle de la Conformité :**

La cellule de conformité veille et participe à la mise en conformité des procédures internes avec les lois, les dispositions réglementaires, les circulaires et les normes professionnelles et déontologiques. Elle a pour objectif :

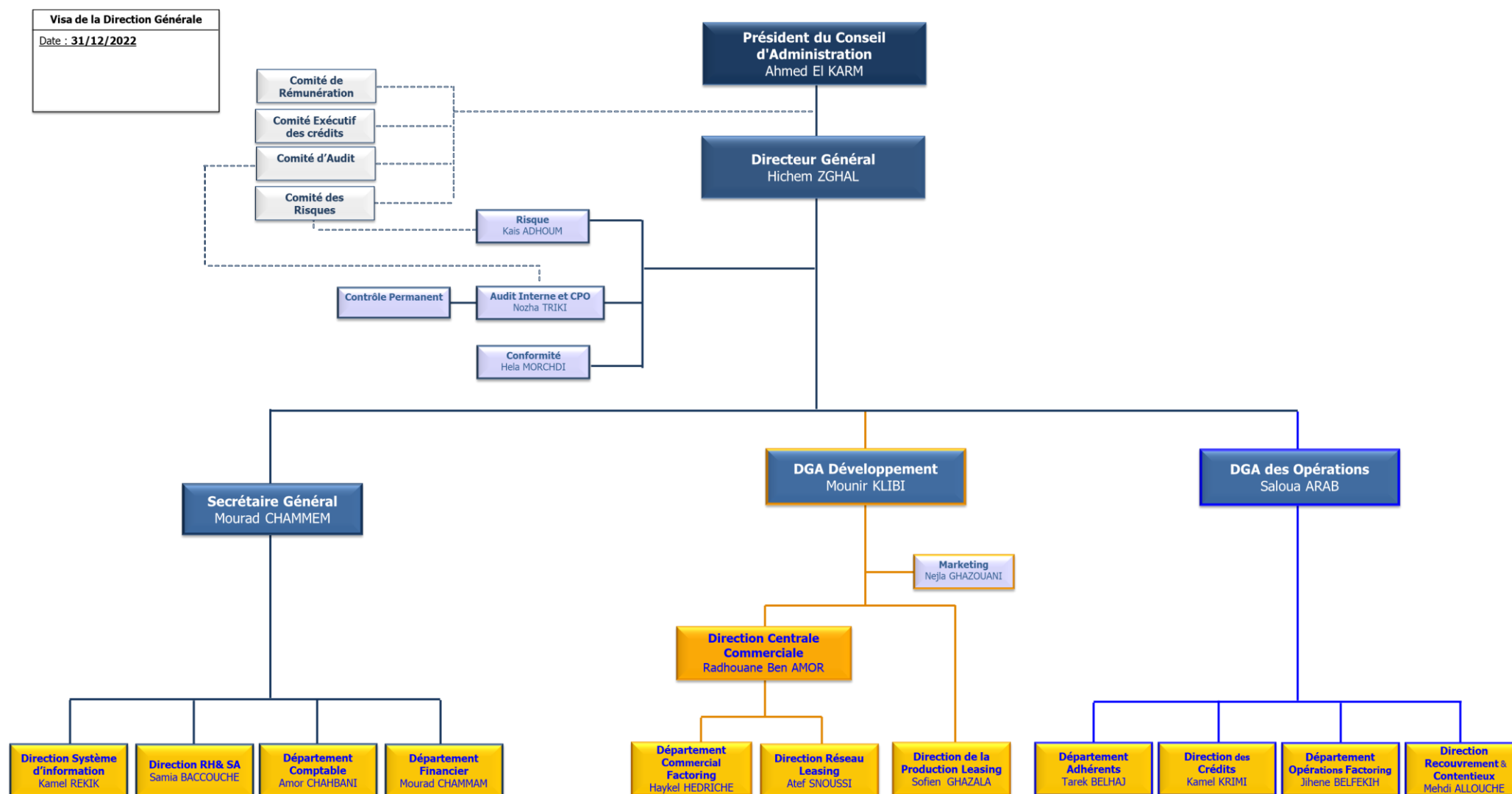
- D'élaborer la cartographie du risque sur la loi sur le blanchiment d'argent (LBA)
- D'élaborer la cartographie des risques de non-conformité ;
- D'évaluer leurs effets sur l'activité de l'établissement ;
- D'organiser et structurer les contrôles relatifs à la conformité ;
- De dispenser des formations au profit du personnel sur les thèmes liés à la conformité et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- D'assister les services et les structures opérationnelles de l'établissement afin de garantir la conformité aux lois et règlements, à l'éthique et la déontologie de la profession.

Il est à signaler par ailleurs que les commissaires aux comptes ont relevé dans leurs rapports sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2022 certaines faiblesses notamment :

- Insuffisances en matière de mise en place des politiques de pilotage des fonds propres permettant d'identifier les actions à entreprendre en cas de dépassement des seuils fixés et d'instaurer un système d'alerte en cas de dépassements des plafonds de risques ;
- Existence de certains dysfonctionnements entre la séquence numérique des factures et leurs dates d'émission ;
- Non-respect de la circulaire N°2018-09 relative aux règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, ainsi que la disposition du deuxième article de la décision CTAF N°2017-02 ;
- Non finalisation des actions liées aux dispositifs de gestion du risque opérationnel y compris la non mise à jour de la cartographie des risques de l'activité factoring ;
- Non-conformité à l'article 75 de la loi 2016-48 stipulant que la banque ou l'établissement financier ne peut pas détenir directement ou indirectement plus de 20% des droits de vote ou du capital d'une même entreprise ;
- Non-respect de l'article 7 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n°2001-12 du 4 mai 2001 exigeant des clients dont les engagements auprès du système financier dépassent 5 MDT de fournir les états financiers certifiés relatifs à l'exercice précédant l'année d'octroi du crédit ainsi que les états financiers certifiés relatifs aux exercices suivant l'année de l'octroi de crédit. De même, il est demandé, avant tout engagement, des clients non cotés en bourse et dont les engagements auprès du système financier dépassent 25 MDT, de fournir une notation récente attribuée par une agence de notation ;
- Non-respect de la procédure interne de recouvrement stipulant l'arrêt instantané de facturation dès la confirmation écrite par l'avocat de l'obtention de jugement positif de récupération ;
- Non verrouillage de la facturation des loyers non échus ;
- Limitation du périmètre d'intervention de l'organe de contrôle permanent aux processus liés aux activités de production leasing et non pas à l'ensemble des activités métiers et de support au niveau central ;
- Manque de fiabilité de la balance âgée mentionnant l'antériorité des impayés par clients ;
- Existence d'un retard dans la révision des contrats de factoring à leur date d'anniversaire ;
- Existence de suspens bancaires et comptables remontant à des exercices antérieurs et non régularisés à la date de clôture ;
- Absence d'un bilan social ;
- Non-respect des dispositions de l'article 13 de la Décision CTAF n°2017-02 ;
- Existence de défaillances au niveau du dispositif actuel de gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement de terrorisme et absence de diligences dans certaines situations particulières.



L'organigramme fonctionnel de Tunisie Leasing et Factoring au 31 décembre 2022 tel qu'approuvé par le conseil d'administration, se présente comme suit :



## **Système d'information**

Le système d'information de Tunisie Leasing et Factoring est centralisé au niveau du siège. Ce système comporte 200 PC répartis entre le siège et les agences distantes. Ces agences sont connectées au siège via des liaisons sécurisées MPLS (Multi Protocol Label Switching) pour leur permettre de travailler en temps réel dans des conditions confortables.

Ce système est basé sur les applications métiers du Leasing et du Factoring. Autour de ces applications, d'autres applications ont été développées telles que logiciel de recouvrement, logiciel de gestion du portefeuille contentieux, ....

Les principaux logiciels utilisés sont les suivants :

- Logiciel de Leasing (CASSIOPAE) : Ce progiciel cœur de métier du Leasing permet notamment :
  - La gestion des cotations financières
  - Saisie des fiches d'analyse des crédits
  - Intégration de la solution de scoring
  - Workflow du circuit de décision de crédit
  - La saisie des factures et règlements
  - La gestion des titres de crédit (édition, prélèvements automatiques...)
  - Lettrage automatique des règlements
  - Gestion électronique des documents (intégration de la solution GED dans Cassiopae).
- Logiciel de Factoring (IMX) : Permet la gestion de l'ensemble des processus métiers rattachés à l'activité d'affacturage notamment :
  - La gestion des individus PP et PM
  - La création des contrats de factoring domestique, export et import
  - La gestion des contrats avec garantie
  - La gestion des alertes via la gestion des agendas des gestionnaires
  - La gestion des instruments de paiement, leurs lettrages et le suivi de leurs sorts
  - La gestion du risque adhérent ainsi que de ses débiteurs
  - La gestion des habilitations utilisateurs
  - La génération automatique d'écritures comptables associée aux diverses opérations métier.
- Logiciel Comptable : permet la gestion de l'ensemble des aspects comptables d'une entreprise.
- Logiciel de Paie : gestion de la paie du personnel de TLF.
- Logiciel d'immobilisation propre : permet le suivi de l'immobilisation propre de TLF.
- Logiciel de recouvrement (ROC) : solution de gestion du portefeuille clients du service recouvrement. Il a pour rôle de :
  - Définir d'une manière précise le portefeuille d'un recouvreur
  - Offrir au recouvreur un agenda gérant l'ensemble des activités de relance de son portefeuille client
  - Optimiser la relance par un algorithme de priorité tenant compte de l'évolution de la situation du client

- Consulter par le biais d'écrans synthétiques, toutes les informations issues du SI, utiles pour le traitement de la relance (Extrait de compte, Liste contrat, Type matériel loué, Garantie, Historique des relances, échéancier global futur, etc.)
  - Générer des lettres de relance (personnalisée par client ou de masse par catégorie de client)
  - Superviser l'activité du service recouvrement.
- Logiciel de contentieux (JURILEASE) : Il s'agit d'une solution de gestion du portefeuille des clients contentieux. Ce logiciel a pour rôle de :
- Consulter par le biais d'écrans synthétiques, toutes les informations issues d'une base de données d'exploitation, utiles pour le traitement des dossiers contentieux
  - Saisir toutes les informations spécifiques au traitement du dossier par le service contentieux (avocats, huissiers, procédures contentieuses...)
  - Offrir aux exploitants des fonctionnalités, utiles pour la gestion des portefeuilles et pour le contrôle de l'avancement des dossiers
  - Tenir un agenda comportant pour chaque client tous les événements, relances... avec des dates de début, des dates de relance et des dates de fin. Cet agenda permettra à la fois de tenir l'historique des dossiers et de faciliter les relances.
- Logiciel pour la gestion de l'action commerciale (Microsoft Dynamics CRM) : ce logiciel a pour objectif de :
- Améliorer la connaissance client
  - Rationaliser le ciblage des clients en optimisant le choix de la population à prospecter
  - Optimiser le suivi des actions commerciales par téléphone et sur le terrain et le suivi des opportunités d'affaires grâce à l'utilisation d'un agenda
  - Faciliter les actions de relance téléphonique des clients
  - Planifier et réaliser des actions de marketing
  - Pouvoir superviser les actions menées par les équipes commerciales
  - Editer des états de reporting pour rendre compte des actions menées et quantifier leur efficacité.
- Logiciel de gestion du service assurance (ASSURLEASE) : ce logiciel permet la gestion du service d'assurance ; une application logicielle a été réalisée permettant de gérer la chaîne de traitement de l'adhésion au service depuis la demande du client à la facturation et paiement de l'assureur.
- Logiciel de gestion des paiements fournisseurs (IMPRESSION CHEQUE) : application permettant l'automatisation de l'impression des chèques fournisseurs. Les principales fonctionnalités de cette solution sont :
- Gestion des souches de chèquiers,
  - Automatisation de l'impression des chèques et oblitération des documents payés.
- Accès au système d'information de la BCT : Tunisie Leasing et Factoring dispose d'un accès permanent à la centrale des risques et des chèques impayés de la Banque Centrale de Tunisie. Il permet la consultation des engagements des clients auprès du secteur financier et leurs incidents de paiement.

- TLF Net : Ce projet consiste à mettre en place une plateforme digitale pour la digitalisation du parcours client. Cette plateforme sera disponible site web [www.tlfnct.com.tn](http://www.tlfnct.com.tn) ou à partir d'application sur les smartphones et les tablettes.

Cette solution vise à offrir à nos clients et prospects la possibilité d'effectuer à distance plusieurs opérations d'avant-vente, de vente et d'après-vente. Les opérations suivantes sont disponibles sur la plateforme :

- Inscription sur la plateforme
- Création et suivi d'une demande de financement
- Consultation du compte client (la liste des demandes de financement, la liste des contrats, extrait de compte client, ...)
- Demande d'un duplicata de facture, demande de cession d'un contrat, demande de rééchelonnement, ...

### 3.9 Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité de la société

En tant qu'établissement financier, Tunisie Leasing et Factoring, est confrontée aux risques suivants :

➤ **Le risque de crédit :**

L'article 22 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

L'octroi des crédits se fait selon un schéma délégataire qui prévoit plusieurs instances de décisions en fonction de la nature du financement et des montants de l'exposition.

Pour une meilleure gestion des règles de délégation de décision et des traitements au niveau du back-office, une subdivision des produits leasing (Leasing Auto, Leasing Equipement, Leasing Immobilier) en sous-produits, appelés profils de gestion, est mise en place. L'affectation d'une demande de financement à un profil de gestion se fait dès la saisie, par le commercial, de la demande de financement sur le workflow du système d'information de TLF.

Les instances de décision sont :

- Chef de bureau
- Chef d'agence
- Chef du Service Crédit
- Directeur de Crédit
- Comité de Crédit
- Comité Exécutif de Crédit

TLF a mis en place des règles de dérogation, pour tous les niveaux délégataires par rapport à la politique de crédit et ce en termes de taux, de durée, d'autofinancement minimum, de garantie et d'âge maximum des biens financés pour chaque produit de leasing et par type de matériel.

Les décisions de crédit sont précédées d'une analyse des risques par l'équipe d'analystes et selon une méthodologie arrêtée en fonction de la nature du financement demandé.

Les dossiers de crédit accordés par les Chefs d'agence/bureaux sont revus ex-post mensuellement par la Direction des Crédits pour vérifier le respect de la politique de Crédit.

Pour l'activité factoring, une étude sur la solvabilité de l'adhérent et l'évaluation des risques est établie annuellement à la date d'anniversaire du contrat. Cette étude est précédée par une visite obligatoire de l'outil de production de l'adhérent.

Tunisie Leasing et Factoring, conformément à sa politique générale, se doit de respecter les règles suivantes :

- L'exposition sur un client y compris ses filiales ne doit pas dépasser 25% des fonds propres nets de Tunisie Leasing et Factoring.
- Les engagements pris sur un débiteur ou un groupe de débiteurs ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets après pondération par les risques assurés (garanties imputables).
- La société s'efforcera de répartir ses engagements sur différents secteurs d'activité de façon à bien répartir ses risques et de diversifier autant que possible sa clientèle en recherchant de bons risques sur les grandes entreprises par nature plus solides que les PME qui restent le cœur de cible du métier.

TLF a entamé avec un cabinet consultant, un projet de refonte des anciens modèles (notation des contreparties et score) et la mise en place de nouveaux modèles d'IFRS 9.

Ce système permettra à la société de :

- Scorer les crédits selon la nature des contrats financés ;
- Faire des cotations ajustées au risque ;
- Classer ses relations selon le profil de risque ;
- Calculer des provisions selon la norme IFRS 9.

Ce projet a été achevé et nous sommes à la recherche d'un outil informatique dans ce sens afin de déployer les modèles.

➤ **Le risque de marché :**

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

La société Tunisie Leasing & Factoring est un établissement financier non bancaire, le risque de marché auquel elle est exposée et celui des fluctuations des prix sur les titres de transactions et de placement.

Notons que les risques liés au financement en devises sont couverts par un mécanisme approprié (Fonds de Péréquation de Change).

Quant au risque de change inhérent d'un dossier d'importation (leasing) ou de l'activité internationale (factoring), contractuellement c'est le client qui supporte ce risque.

➤ **Le risque global de taux d'intérêt :**

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Tunisie Leasing & Factoring, pour son activité du leasing s'emploie à éviter de prendre des risques de taux dépassant une proportion raisonnable de ses engagements, c'est-à-dire que la proportion des ressources à taux variables ne doit pas dépasser une proportion bien déterminée des contrats à taux fixe.

Notons que, pour financer son activité de leasing, certaines ressources de la société sont indexées au taux du marché monétaire (TMM), ce qui engendre un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Pour faire face à ce risque, Tunisie Leasing et Factoring a privilégié les lignes de refinancement à taux fixe tels que les emprunts obligataires et les ressources étrangères.

Le refinancement ainsi que le financement de l'activité Factoring se faisant quasi-exclusivement par des lignes à taux variable, la société n'est pas exposée au risque global de taux d'intérêt sur cette activité.

Il est à noter que la société effectue périodiquement des stress test pour anticiper l'impact d'une variation importante du taux de marché monétaire sur la rentabilité de la société.

➤ **Le risque de liquidité :**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

La gestion du risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier chez Tunisie Leasing et Factoring à travers la mesure de ce risque mensuellement et sa présentation devant le comité de gestion Actif-Passif de la société selon une fréquence trimestrielle.

La politique de diversification des ressources menée depuis des décades et le fait que Tunisie Leasing et Factoring soit adossée au Groupe Amen lui a permis de se prémunir contre les risques d'assèchement de ses liquidités.

➤ **Le risque de règlement :**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Pour l'activité leasing, le service recouvrement se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement. Les dossiers contentieux sont gérés par le service juridique et contentieux.

Quant à l'activité factoring, le service recouvrement et le service crédit se chargent du suivi des impayés et des actions de recouvrement. Les dossiers contentieux sont gérés par le service juridique et contentieux.

➤ **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuable à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels ;
- Le recensement des incidents avérés ;
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

La gestion du risque opérationnel au sein de Tunisie Leasing et Factoring repose sur quatre axes :

- Le risque de pertes provenant de Processus Internes ;
- Le risque de pertes provenant des Ressources Humaines ;
- Le risque de pertes provenant du Système Informatique ;
- Le risque de pertes provenant d'Évènements Externes.

Notons que Tunisie Leasing & Factoring a mis en place avec l'assistance d'un opérateur spécialisé un plan de continuité d'activité (PCA). Ce dernier vise à assurer, selon divers scénarii de crises (y compris face à des changements extrêmes), le maintien des prestations de services essentielles de l'établissement d'une façon temporaire selon un mode progressif, puis la reprise complète de l'activité. Ce plan comprend deux parties :

- Un Plan de Continuité Opérationnel (PCO) ;

- Un Plan de Continuité Informatique (PCI).

### ➤ **Le risque juridique**

En ce qui concerne le risque juridique défini comme risque de perte résultant de l'application imprévisible d'une loi ou d'une réglementation ou même si l'application du droit et de la réglementation n'est pas claire, Tunisie Leasing & Factoring s'est doté d'une cellule de contrôle de la conformité confiée à un responsable de formation juriste et qui entreprend la mise en place d'une veille juridique générale pour l'ensemble de ses activités.

Cela étant, certains risques d'ordre juridique sont à noter :

- La société « TLF » détient des participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital d'une société qui n'exerce pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.
- Les rémunérations du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjointes ont été fixées par le comité de rémunération de la société « TLF » et ce, contrairement aux dispositions de la réglementation en vigueur.
- Les états financiers consolidés du groupe « TLF » ont été établis sur la base d'états financiers provisoires de sa filiale « Groupe ALIOS » non audités ni arrêtés par sa gouvernance et ce, contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales.

Ainsi, les commissaires aux comptes n'étaient pas en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios clos au 31 décembre 2022, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaître dans la consolidation du Groupe TLF.

### ➤ **Le risque fiscal**

TLF fait face à un risque provenant des contrôles fiscaux en cours. Il sied de préciser que TLF a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ces redressements au niveau des provisions pour risques et charges, inscrites parmi les autres passifs.

#### ➤ **Risque fiscal lié à une société filiale**

- MLA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite au contrôle effectué par l'administration fiscale en 2012 au titre de la vérification des exercices de 2008 à 2011. MLA s'est acquittée du montant du principal et a adressé une demande pour surseoir au paiement des pénalités de recouvrement en date du 09/05/2021. En février 2022, MLA a procédé au paiement des pénalités des retard pour un montant total de 36 924 KDZD.

Néanmoins, par mesure de prudence MLA a décidé de constituer une provision complémentaire de 46 089 DZD ramenant ainsi le total des provisions pour couvrir ce risque fiscal à 156 089 KDZD.

A ce jour aucun jugement n'a été prononcé par le tribunal administratif concernant le recours de la société concernant cette affaire.

#### ➤ **Risque lié au système de contrôle interne de la société « TLF »**

TLF a connu durant 2 années consécutives à savoir en 2021 et en 2022 des infractions commises par son personnel consistant dans le détournement de fonds par le personnel de la société.

## ➤ Risques liés à la procédure de consolidation

- La société « TLF » a considéré la société « MLA » détenue à raison de 30% en tant que société filiale et l'a consolidée par la méthode d'intégration globale alors qu'elle ne satisfait pas aux conditions requises par les dispositions du paragraphe 10 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.  
La réponse de la société à cette question est que bien que Tunisie Leasing et Factoring détienne 30,11% du capital de Maghreb Leasing Algérie, et qu'Amen Bank détienne 44,99%, cette participation a été consolidée selon la méthode d'intégration globale vu que le président du conseil d'administration de TLF exerce la fonction de président du Conseil de surveillance au sein la société MLA et vu l'existence d'un contrat d'assistance technique assuré par Tunisie Leasing & Factoring au profit de MLA.
- La société « TLF » a pris en considération pour la détermination du pourcentage d'intérêt dans le capital de la société « MLA » les titres acquis dans le cadre d'un contrat de portage et ce contrairement aux dispositions des normes comptables en vigueur.

### 3.10 Dépendance de la société

#### 3.10.1 Dépendance de la société au 31.12.2022

La dépendance de Tunisie Leasing et Factoring s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018.

Article 50 :

##### **Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets**

Aux termes de l'article 50 tiret 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

→ **Limite : 3 fois les Fonds Propres Nets = 588 564 KDT**

**A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31 décembre 2022.**

##### **Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets**

Aux termes de l'article 50 tiret 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

→ **Limite : 1,5 fois les Fonds Propres Nets = 294 282 KDT.**

**A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31 décembre 2022.**

**L'article 50 est respecté.**



#### Article 51 :

##### **Risques encourus sur un même bénéficiaire**

Aux termes de l'article 51 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 5 juin 2018, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

→ **Limite : 25% des Fonds Propres Nets = 49 047 KDT.**

**À ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31 décembre 2022.**

**L'article 51 est respecté.**

#### Article 52 :

##### **Risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement au sens de l'article 43 de la loi 2016-48**

Aux termes de l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Sur la base des informations communiquées par la société, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève, au 31 décembre 2022, à **30 570 KDT** représentant ainsi **0,1558 fois** les fonds propres nets de la société.

**A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31 décembre 2022.**

**L'article 52 est respecté.**

#### Article 9 :

##### **Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets**

Conformément à l'article 9 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018, les fonds propres nets de la société doivent représenter à fin 2022 au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter à fin 2022 au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets de la société s'élève au 31 décembre 2022 à **196 188 KDT** et le montant des fonds propres nets de base s'élève à **133 552 KDT** à la même date.

Le montant des risques encourus pondérés, tels qu'il ressort de l'application de l'article 11 de la circulaire de la Banque n° 2018-06 du 05 juin 2018, s'élève à **1 028 112 KDT**.

Ainsi, les fonds propres nets de la société représentent au 31 décembre 2022 **19,08%** des risques encourus pondérés contre **19,28%** au 31 décembre 2021 et le ratio de couverture des risques par les fonds propres nets de base s'élève à la même date à **12,99%** contre **12,14%** en 2021.

**L'article 9 est respecté.**

### **3.10.2 Dépendance de la société au 30.06.2023**

La dépendance de Tunisie Leasing et Factoring s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018.

Article 50 :

**Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets**

Aux termes de l'article 50 tiret 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

→ **Limite : 3 fois les Fonds Propres Nets = 577 536 KDT**

**A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 30 juin 2023.**

**Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets**

Aux termes de l'article 50 tiret 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

→ **Limite : 1,5 fois les Fonds Propres Nets = 288 769 KDT.**

**A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 30 juin 2023.**

**L'article 50 est respecté.**

Article 51 :

**Risques encourus sur un même bénéficiaire**

Aux termes de l'article 51 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 5 juin 2018, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

→ **Limite : 25% des Fonds Propres Nets = 48 128 KDT.**

**À ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 30 juin 2023.**

**L'article 51 est respecté.**

Article 52 :

**Risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement au sens de l'article 43 de la loi 2016-48**

Aux termes de l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Sur la base des informations communiquées par la société, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève, au 30 juin 2023, à **46 375 KDT** représentant ainsi **0,2409 fois** les fonds propres nets de la société.

**A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 30 juin 2023.**

**L'article 52 est respecté.**

Article 9 :

**Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets**

Conformément à l'article 9 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018, les fonds propres nets de la société doivent représenter au 30 juin 2023 au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter au 30 juin 2023 au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets de la société s'élève au 30 juin 2023 à **192 512 KDT** et le montant des fonds propres nets de base s'élève à **140 992 KDT** à la même date.

Le montant des risques encourus pondérés, tels qu'il ressort de l'application de l'article 11 de la circulaire de la Banque n° 2018-06 du 05 juin 2018, s'élève à **1 101 648 KDT**.

Ainsi, les fonds propres nets de la société représentent au 30 juin 2023 **17,47%** des risques encourus pondérés contre **19,02%** au 30 juin 2022 et le ratio de couverture des risques par les fonds propres nets de base s'élève à la même date à **12,80%** contre **12,58%** au 30 juin 2022.

**L'article 9 est respecté.**

### 3.11 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pionnier dans le métier du leasing avec une expérience de 39 ans dans le domaine.</li> <li>✓ Leader du marché avec une part de 20% en termes d'encours au 31/12/2022.</li> <li>✓ Groupe diversifié et une forte présence dans tous les domaines de la finance (le leasing, le factoring, le capital investissement, la location longue durée).</li> <li>✓ Résultats performants de la filiale algérienne et de la filiale spécialisée dans la location longue durée.</li> <li>✓ Un système de gestion des risques moderne et à la pointe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Difficultés de la branche africaine (Alios) pénalisant la qualité du portefeuille à l'échelle du groupe.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Reprise des investissements d'infrastructure à moyen terme, qui devraient profiter aux sociétés de leasing.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Environnement de taux haussier.</li> <li>✓ Concurrence de plus en plus rude sur le marché avec des répercussions sur les marges.</li> <li>✓ Marché local arrivé à maturité.</li> </ul>

### 3.12 Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage, en dehors des affaires contentieuses relatives à l'activité courante de la société, n'est à signaler.

### 3.13 Politique sociale et effectif

#### Évolution de l'effectif

Pour l'année 2022, l'effectif total de la société a atteint 189 collaborateurs avec un taux de féminisation de 32% et un taux d'encadrement de 93%.

#### Répartition de l'effectif

Catégorie	2022	2021	2020
Personnel de Direction *	85	79	73
Personnel d'encadrement **	90	87	79
Personnel d'exécution	11	9	22
Personnel de service	3	4	6
<b>Total</b>	<b>189</b>	<b>179</b>	<b>180</b>

\* à partir du grade de fondé de pouvoir

\*\* du grade de rédacteur à chef de service principal

#### Formation et perfectionnement des collaborateurs

En 2022, 68 actions de formation et de sensibilisation ont été organisées.

TLF a dispensé en 2022, 440 jours de formation à 148 collaborateurs soit une moyenne 3 jours de formation par collaborateur.

Le taux de participation à la formation a également bien progressé en 2022 pour atteindre 80% de l'effectif.

TLF a développé depuis plusieurs années une culture d'apprentissage pour ses collaborateurs qui s'articule autour de plusieurs axes :

- Upskilling

La montée en compétences reste une priorité pour TLF parce que dans un environnement où les changements et les évolutions sont particulièrement rapides, il est primordial de s'assurer que les collaborateurs disposent des compétences techniques et transverses nécessaires à une bonne adaptabilité et une meilleure efficacité au travail.

- Parcours d'intégration

Le parcours d'intégration des nouvelles recrues est une étape importante qui permet d'accompagner les collaborateurs dès leur premier jour à TLF afin de compléter et renforcer leurs compétences et connaissances techniques et transverses.

- Fidéliser les collaborateurs

Un des objectifs essentiels de la formation répond à la nécessité de fidéliser les salariés et contribuer à leur employabilité. A l'occasion de son 38<sup>ème</sup> anniversaire, TLF a organisé en octobre 2022 un team building dans le but de renforcer la cohésion et rapprocher les équipes.

- Promouvoir la sécurité et la santé au travail

57 collaborateurs ont reçu chacun une formation d'une durée de 12 heures sur les premiers secours et la lutte contre l'incendie. Une opération blanche d'évacuation des lieux a été organisée le 28 juin 2022 à titre d'exercice d'application des techniques apprises durant la formation.

### 3.14 Politique d'investissement de Tunisie Leasing et Factoring

Tunisie Leasing et Factoring prévoit un investissement annuel moyen de maintien et de renouvellement en matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

(en mDT)	2023	2024	2025	2026	2027
Investissements prévus	1 600	1 155	990	1285	970

Concernant les investissements en portefeuille, Tunisie Leasing et Factoring prévoit les investissements suivants :

(en mDT)	2023	2024	2025	2026	2027
Investissements en portefeuille	32 570	0	0	0	0

## **Chapitre 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS**

### **4.1 Patrimoine de la société au 31/12/2022**

#### **4.1.1. Créances de leasing au 31/12/2022**

Voir la note aux états financiers arrêtés au 31/12/2022 « Note 4 : créances sur la clientèle, opérations de leasing » figurant au niveau de la page 88 du présent document de référence Tunisie Leasing et Factoring 2023.

#### **4.1.2. Acheteurs factorés**

Voir la note aux états financiers arrêtés au 31/12/2022 « Note 5 : acheteurs factorés » figurant au niveau de la page 93 du présent document de référence Tunisie Leasing et Factoring 2023.

#### **4.1.3. Les immobilisations incorporelles et corporelles**

Voir la note aux états financiers arrêtés au 31/12/2022 « Note 8 : valeurs immobilisées » figurant au niveau de la page 99 du présent document de référence Tunisie Leasing et Factoring 2023.

#### **4.1.4. Les immobilisations financières (hors titres de placement)**

Voir la note aux états financiers arrêtés au 31/12/2022 « Note 7 : portefeuille d'investissement » figurant au niveau de la page 95 du présent document de référence Tunisie Leasing et Factoring 2023.

## 4.2 États financiers individuels au 31/12/2022

### Etats financiers individuels de la société « TLF » arrêtés au 31/12/2022 :

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne :

- La détention par la société « TLF » de participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital d'une société qui n'exerce pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.
- La comptabilisation des produits sur assistance technique relatifs à une société filiale au niveau de la rubrique « autres gains ordinaires » alors qu'ils devraient figurer au niveau de la rubrique « autres produits d'exploitation » et ce, conformément aux dispositions des normes comptables en vigueur.

Par ailleurs, les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur les moyens de couverture contre les risques de change et ce, conformément aux dispositions de la NC 01 norme générale.
- Une note portant sur les méthodes d'évaluation et de comptabilisation qui ont servi à la détermination de la valeur comptable nette des logiciels en cours et ce, conformément aux dispositions de la NC 06 relative aux immobilisations incorporelles.
- Une note portant sur les subventions d'investissement, conformément aux dispositions de la NC12 relative aux subventions publiques.
- Une note portant sur la nature de la relation entre les parties liées et les politiques de fixation des prix entre elles conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées

**La société s'engage pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023 et suivants.**

#### 4.2.1 Bilans individuels comparés au 31 Décembre

(Montants exprimés en dinars)				
	Notes	31-déc. 2022	31-déc. 2021	31-déc. 2020 Proforma
<b>ACTIFS</b>				
Caisse et avoirs auprès des banques	3	7 590 211	9 463 327	14 314 768
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	4	677 055 627	727 032 444	794 832 099
Acheteurs factorés	5	169 890 887	132 947 705	121 516 995
Portefeuille titre commercial	6	59 226 129	62 724 990	42 993 385
Portefeuille d'investissements	7	59 282 678	59 323 918	62 458 934 (*)
Valeurs Immobilisés	8	9 904 609	10 157 343	11 708 448
Autres actifs	9	11 352 410	23 912 077	26 601 202 (*)
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>994 302 551</b>	<b>1 025 561 804</b>	<b>1 074 425 831</b>
<b>PASSIFS</b>				
Concours bancaires	10	620 740	1 447 583	1 954 824
Emprunts et dettes rattachées	11	619 126 888	666 654 424	727 396 849
Dettes envers la clientèle	12	21 564 715	18 917 545	17 325 898
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	51 714 155	50 879 089	37 773 481
Fournisseurs et comptes rattachés	13	77 419 339	78 699 773	85 368 416
Autres passifs	14	35 167 284	31 576 834	31 660 145 (*)
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>805 613 121</b>	<b>848 175 248</b>	<b>901 479 613</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves		47 675 143	50 761 840	58 935 320
Résultats reportés		74 245 861	68 117 524	57 388 506
Effet des modifications Comptables		(3 821 145)	(3 821 145)	(2 940 279) (*)
Résultat de la période		16 589 571	8 328 337	5 562 671 (*)
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	15	<b>188 689 430</b>	<b>177 386 556</b>	<b>172 946 218</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>994 302 551</b>	<b>1 025 561 804</b>	<b>1 074 425 831</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité



#### 4.2.2 États des engagements hors bilan comparés au 31 Décembre

(Montants exprimés en dinars)

	31-déc. 2022	31-déc. 2021	31-déc. 2020
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>148 329 991</b>	<b>132 659 115</b>	<b>128 956 403</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	32 823 117	28 703 801	24 388 921
Engagements données en faveur des banques	59 160 000	45 360 000	51 419 489
Engagements sur autres titres	36 948 793	34 813 795	34 507 744
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	19 398 081	23 781 519	18 640 249
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>262 810 998</b>	<b>240 945 156</b>	<b>257 432 848</b>
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	6 894 010	9 985 107	9 835 545
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	-	340 048	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	124 727 107	133 740 902	149 493 403
Garanties et engagements de financement reçu des banques	8 473 869	8 051 278	7 302 173
Autres garanties reçues	1 037 601	1 763 264	4 157 221
Garanties reçues des adhérents	121 678 411	87 404 605	86 644 506
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>128 057 249</b>	<b>117 300 000</b>	<b>61 800 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	128 057 249	117 300 000	61 800 000

## 4.2.3 États de résultats comparés au 31 Décembre

### Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2022	31-déc. 2021	31-déc. 2020 proforma	
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	95 272 901	95 697 621	94 057 575	
Revenu du factoring	17	18 306 968	15 126 992	16 622 147	
Intérêts et charges assimilés	19	(58 888 038)	(62 535 789)	(67 264 827)	(*)
Commissions encourues	20	(28 334)	(94 971)	(107 275)	
Produits des placements	21	10 478 286	7 865 334	26 838 529	(*)
Autres produits d'exploitation	18	2 509 978	2 906 200	2 421 556	
<b>Produit net</b>		<b>67 651 761</b>	<b>58 965 387</b>	<b>72 567 705</b>	
Charges de personnel	22	(19 292 395)	(17 788 301)	(16 166 608)	
Autres charges d'exploitation	23	(6 816 498)	(8 283 617)	(6 795 541)	
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(2 088 970)	(2 342 097)	(2 284 050)	
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(28 197 863)</b>	<b>(28 414 015)</b>	<b>(25 246 199)</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>39 453 898</b>	<b>30 551 372</b>	<b>47 321 506</b>	
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(10 130 727)	(13 586 884)	(19 962 154)	
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(1 209 728)	(2 213 227)	(6 793 429)	
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(3 580 484)	(2 191 993)	(9 484 594)	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>24 532 959</b>	<b>12 559 268</b>	<b>11 081 329</b>	
Autres gains ordinaires	28	399 363	370 124	354 252	
Autres pertes ordinaires	29	-	(387 222)	(28 854)	
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>24 932 322</b>	<b>12 542 170</b>	<b>11 406 727</b>	
Reprises sur provisions pour impôt différé		-	184 629	184 593	
Impôt sur les bénéfices	30	(7 487 084)	(4 051 215)	(5 176 475)	
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>17 445 238</b>	<b>8 675 584</b>	<b>5 562 671</b>	
Eléments extraordinaires	30	(855 667)	(347 247)	(852 174)	
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>16 589 571</b>	<b>8 328 337</b>	<b>5 562 671</b>	
<b>Résultat par action</b>		<b>1,536</b>	<b>0,771</b>	<b>0,515</b>	

(\*) Chiffres retraités pour des besoins de comparabilité

#### 4.2.4 États de flux de trésorerie comparés au 31 Décembre

Période du 1er janvier au 31 décembre 2022

(Montants exprimés en dinars)				
	Notes	31-déc. 2022	31-déc. 2021	31-déc. 2020
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients	30	560 944 469	561 471 427	510 418 890
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(397 775 013)	(385 979 474)	(354 655 932)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	339 449 580	338 123 387	316 838 032
Financement des adhérents	31	(354 999 008)	(320 401 495)	(280 307 724)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	64 550 015	54 835 104	50 599 288
Remboursements des crédits à court terme	33	(59 419 778)	(43 028 136)	(65 837 423)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(25 723 022)	(25 810 504)	(25 126 894)
Intérêts payés	35	(59 777 846)	(60 307 688)	(67 825 953)
Impôts et taxes payés	36	(30 217 793)	(38 346 004)	(27 629 307)
Autres flux de trésorerie	37	20 604 808	(7 199 654)	(15 407 393)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>57 636 412</b>	<b>73 356 963</b>	<b>41 065 584</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(1 574 182)	(1 290 755)	(1 054 354)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	163 956	130 747	62 442
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(2 335 275)	-	(16 871 449)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	1 560 938	1 304 515	9 383 890
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(2 184 563)</b>	<b>144 507</b>	<b>(8 479 471)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Dividendes et autres distributions	42	(5 400 000)	(3 887 999)	
Encaissements provenant des emprunts	11	194 100 000	166 597 770	305 454 430
Remboursements d'emprunts	11	(245 198 122)	(241 555 441)	(309 660 540)
Flux liés au financement à court terme	11	-	1 000 000	(22 000 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(56 498 122)</b>	<b>(77 845 670)</b>	<b>(26 206 110)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(1 046 273)</b>	<b>(4 344 200)</b>	<b>6 380 003</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	8 015 744	12 359 944	5 979 941
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>43</b>	<b>6 969 471</b>	<b>8 015 744</b>	<b>12 359 944</b>

## 4.3 Notes aux états financiers au 31/12/2022

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 1993, le 1<sup>er</sup> janvier 1994, le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et le 1<sup>er</sup> janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrièmes et cinquièmes tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)

<u>Apport net</u>	DT	<u>5.320.975</u>
-------------------	----	------------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches : 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la

deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1<sup>ère</sup> tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2<sup>ème</sup> tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3<sup>ème</sup> tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

- |                                      |               |
|--------------------------------------|---------------|
| • Eléments d'actifs apportés         | 135 221 418   |
| • Passifs grevant les biens apportés | (109 962 625) |

<u>Apport net</u>	DT	25 258 793
-------------------	----	------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social est porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinars divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

## **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

### **2-1 Base de préparation des états financiers**

Les états financiers de TLF, arrêtés au 31 Décembre 2022 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing et factoring a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

### **2-2 Valeurs Immobilisées**

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.
- Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%

- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

### 2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Avant 2008, la société enregistrerait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des Finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location. Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de Tunisie Leasing et Factoring :

- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Tunisie Leasing et Factoring vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une



rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

## 2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

### 2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(\*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

## **2-4-2 Provision à caractère individuel :**

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

### **2-4-2.1 Les garanties reçues**

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

#### ***Les garanties réelles comprennent :***

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

### **2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing**

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

## **2-4-3 Provision Collective :**

### **2-4-3-1 Méthodologie Activités de Leasing :**

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

**1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :**

- Agences de voyage	- Location de voiture
- Agriculture	- Promotion Immobilière
- Agro-alimentaire	- Santé
- Autres industries	- Tourisme
- Autres Services	- Exportateur d'huile d'olive
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC
- Industries mécaniques et électriques	- Oléifacteurs

**2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2021(2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2023-02) TMMgi (en%) selon la formule suivante :**

$$TMgi(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1}$$

$$TMMgi = \left( \sum_{N=1}^n TMgi(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

**3- Majoration des taux de migration historiques :**

Groupe de contreparties	$\Delta gi$
- Agriculture	6,00%
- Industries mécaniques et électriques	4,50%
- Oléifacteurs	2,25%
- Industries agroalimentaires	2,25%
- Industries pharmaceutiques	1,00%
- Autres industries	4,00%
- BTP	5,00%
- Tourisme	9,00%
- Agences de voyage	7,75%
- Agence de location de voitures	7,50%
- Promotion immobilière	5,00%

- Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
- Commerce	2,00%
- Santé	1,00%
- Télécom et TIC	1,00%
- Autres services	3,25%

4- Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPgi = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left( \sum_{N=1}^n TPgi(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

#### ***Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels***

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Cette étude se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut).  
Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2022 sont celles des années 2011 à 2015 et qui sont arrivées à maturité.
- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

5- Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante

:

$$PCgi = \text{Engagements 0 et 1 gi} \times (TMMgi + \Delta gi) \times TPMgi$$

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

#### **2-4-4 Provision Additionnelle :**

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;

- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A = N - M + 1$  tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêt des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'application de ces dispositions à la situation au 31/12/2022 n'a pas donné lieu à la constatation d'aucune provision additionnelle

## 2-5 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le cout du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

### 2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics. Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

### 2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TLF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- (1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :
  - Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
  - Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

### 2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

**1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :**

• Agences de voyage	• Location de voiture
• Agriculture	• Promotion Immobilière
• Agro-alimentaire	• Santé
• Autres industries	• Tourisme
• Autres Services	• Exportateur d'huile d'olive
• Commerce	• Industries pharmaceutiques
• BTP	• Télécom & TIC
• Industries mécaniques et électriques	• Oléifacteurs

**2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2021 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2023-02) TMMgi (en%) selon la formule suivante :**

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1}$$

$$\text{TMMgi} = \left( \sum_{N=1}^n \text{TMgi (N)} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi

### 3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 115 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie). Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées. D'ailleurs, l'activité d'affacturage n'a jamais eu recours aux mécanismes de report mis en place par la BCT en 2020 et 2021

Compte tenu de ce qui précède, la démarche de calcul des provisions collectives n'est pas applicable aux spécificités de l'activité d'affacturage et encore moins les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 qui ne sont pas adaptés aux créances du factoring. Ceci dit, nous avons effectué les calculs sans appliquer des taux de majoration aux taux de migration sus-indiqués.

### 4- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Ce taux a été calculé sur la période de 2016 – 2021 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2023-02) selon la formule suivante :

$$\text{TPgi} = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$\text{TPMgi} = \left( \sum_{N=1}^n \text{TPgi (N)} \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

### 5- Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$\text{PCgi} = \text{Engagements 0 et 1 gi} \times \text{TMMgi} \times \text{TPMgi}$$

### 6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

## 2-6 Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

## **2-7 Portefeuille titres**

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.



Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

## **2-8 Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

## **2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères**

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

## **2-10 Impôts sur les bénéfices**

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

## 2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

## 2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

## NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Banques	7 526 822	9 367 688
- Caisses	63 389	95 639
<b>Total</b>	<b>7 590 211</b>	<b>9 463 327</b>

## NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Encours financiers	697 837 291	745 504 207
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	10 224 900	8 054 395
- Impayés	67 369 458	71 104 339
- Intérêts Constatés d'avance	(3 777 566)	(4 003 293)
<u>Total brut</u>	771 654 083	820 659 648
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(29 822 995)	(28 918 949)
- Provisions collectives	(9 927 033)	(9 927 033)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(38 629 805)	(37 269 133)
- Produits réservés	(16 218 623)	(17 512 089)
<u>Total des provisions</u>	(94 598 456)	(93 627 204)
<u>Soldes nets</u>	<b>677 055 627</b>	<b>727 032 444</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

### Encours financiers nets

#### Solde au 31 décembre 2021

<b>714 712 620</b>	<b>779 321 247</b>
--------------------	--------------------

#### Additions de la période

- Investissements	340 537 487	325 550 237
- Relocations	3 082 000	2 888 170

#### Retraits de la période

-Remboursement des créances échues	(360 208 618)	(363 986 436)
-Remboursement des créances anticipées	(26 167 789)	(22 732 647)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(630 822)	(1 963 290)
-Relocations	(2 108 869)	(1 451 906)

#### Provisions de La période

- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(9 837 762)	(9 050 250)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	-	(391 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	8 933 916	6 528 495

#### Solde au 31 décembre 2022

<b>668 312 163</b>	<b>714 712 620</b>
--------------------	--------------------

#### 4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Agriculture	38 545 268	44 731 170
Bâtiments TP	58 767 283	69 821 701
<b>Industrie</b>		
Agro-alimentaire	40 993 668	46 442 397
Chimie	19 489 553	19 134 690
Energie	22 603	72 521
Textile	12 236 596	14 308 649
Mines	245 594	552 337
Autres industries	97 432 770	98 301 044
<b>Tourisme</b>		
Hôtellerie	1 142 709	1 575 391
Agences de voyage	6 921 716	7 464 461
Location de voiture	68 126 918	55 407 425
Autres Tourisme	9 285 887	11 134 337
<b>Commerce et service</b>		
Commerce	177 940 006	187 966 913
Transport	56 541 791	61 208 728
Audio-visuel	211 785	341 283
Professions libérales	43 620 331	48 086 075
Autres Services	76 537 713	87 009 480
<b>Total</b>	<b>708 062 191</b>	<b>753 558 602</b>

#### 4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Matériel de transport léger	295 247 737	284 598 664
Matériel de transport léger Utilitaire	123 618 412	129 970 331
Matériel de transport lourd	81 632 445	93 121 516
Matériel BTP	53 882 314	68 736 903
Equipement industriel	54 606 323	58 067 554
Equipement informatique	3 394 872	3 226 974
Autres	53 045 828	61 816 376
<b>Sous total</b>	<b>665 427 931</b>	<b>699 538 318</b>
Immeubles de bureaux	18 651 413	24 944 506
Immeubles industriels ou commerciaux	23 982 847	29 075 778
<b>Total</b>	<b>708 062 191</b>	<b>753 558 602</b>

### 4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Paiements minimaux sur contrats actifs	782 143 682	842 365 266
A recevoir dans moins d'1an	329 958 094	349 027 644
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	447 637 497	483 681 514
A recevoir dans plus de 5 ans	4 548 091	9 656 108
Produits financiers non acquis	124 727 107	133 740 902
Encours contrats actifs (1)	657 416 575	708 624 364
Encours à recevoir dans moins d'1an	264 250 730	279 820 137
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	389 048 140	419 531 991
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	4 117 705	9 272 236
Créances en cours (2)	10 224 900	8 054 395
Créances échues (3)	11 696 098	11 151 455
Contrats suspendus (contentieux) (4)	28 724 618	25 728 388
<b>Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>708 062 191</b>	<b>753 558 602</b>

#### 4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
<b><u>Clients ordinaires</u></b>		
- Impayés : Clients ordinaires	16 862 926	27 707 546
<u>Montant brut</u>	16 862 926	27 707 546
A déduire :		
- Provisions : Clients ordinaires	(1 299 237)	(4 515 679)
- Produits réservés (*)	(4 097 034)	(7 794 010)
<u>Montant net</u>	11 466 655	15 397 857
<b><u>Clients litigieux</u></b>		
- Impayés : Clients litigieux	50 506 530	43 396 793
<u>Montant brut</u>	50 506 530	43 396 793
A déduire :		
- Provisions : Clients litigieux	(37 330 567)	(32 753 455)
- Produits réservés : Clients litigieux	(12 121 588)	(9 718 078)
<u>Montant net</u>	1 054 375	925 260
<b><u>Solde créances de leasing : Impayés</u></b>	<b>12 521 030</b>	<b>16 323 117</b>

(\*) Dont 3 298 631 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

## NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2022

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	617 686 021	48 969 972	2 231 776	155 607	39 018 815	708 062 191
Impayés	4 747 255	9 393 156	1 102 093	181 040	51 945 913	67 369 458
Avances et acomptes reçus (*)	(10 439 858)	(1 816)	-	-	(2 074 759)	(12 516 433)
Produits à recevoir						
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>611 993 418</b>	<b>58 361 312</b>	<b>3 333 869</b>	<b>336 647</b>	<b>88 889 969</b>	<b>762 915 216</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	32 803 679	-	-	-	19 438	32 823 117
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,41%	0,04%	11,26%	
			<b>11,71%</b>			
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>644 797 097</b>	<b>58 361 312</b>	<b>3 333 869</b>	<b>336 647</b>	<b>88 909 407</b>	<b>795 738 333</b>
Produits réservés	-	-	326 474	51 649	12 541 868	12 919 991
Provisions affectées sur les impayés	-	-	170 205	110 546	38 349 052	38 629 805
Provisions affectées sur les encours	-	-	-	14 939	29 797 959	29 812 898
<b>TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>496 679</b>	<b>177 134</b>	<b>80 688 878</b>	<b>81 362 694</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>644 797 097</b>	<b>58 361 312</b>	<b>2 837 190</b>	<b>159 513</b>	<b>8 220 529</b>	<b>714 375 639</b>
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			14,90%	52,62%	88,68%	
			<b>85,96%</b>			

\* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2022 à 11,71% contre 13,05% à fin décembre 2021

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions et les agios réservés s'établit au 31 décembre 2022 à 85,96% contre 71,33% au 31 décembre 2021

## NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Comptes des acheteurs locaux	161 656 459	128 508 840
Comptes des acheteurs export	2 351 625	1 586 359
Comptes des acheteurs import	11 664 584	8 718 970
Sous total (A)	<b>175 672 668</b>	<b>138 814 169</b>
A déduire		
Provisions sur compte adhérents	(4 756 485)	(4 841 260)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 025 108)	(1 025 108)
Provisions sur compte acheteurs	(188)	(96)
Montant net	<b>169 890 887</b>	<b>132 947 705</b>
Comptes des adhérents		
Fonds de garantie (FDG Domestique)	16 187 068	12 954 355
Disponible locaux	9 325 001	11 942 474
Financement par B.O.	13 436 000	16 802 750
Disponible export	857 841	246 373
FDG comptes en devise	243 661	214 167
Compte import	11 664 584	8 718 970
Sous total (B)	<b>51 714 155</b>	<b>50 879 089</b>
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	<b>123 958 513</b>	<b>87 935 080</b>



## NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée Au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	114 085 437	3 920 642	156 098	-	4 556 228	122 718 405
Domestique sans recours	- 13 689	-	-	-	-	- 13 689
Export	1 061 157	-	-	-	192 640	1 253 797
<b>ENCOURS ENGAGEMENTS</b>	<b>115 132 905</b>	<b>3 920 642</b>	<b>156 098</b>	<b>-</b>	<b>4 748 868</b>	<b>123 958 513</b>
Engagements de financement donnés	4 290 271	128 631	1 122	-	-	4 420 024
Engagement sous forme de B.O.	13 436 000	-	-	-	-	13 436 000
<b>Total Engagements hors bilan</b>	<b>17 726 271</b>	<b>128 631</b>	<b>1 122</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 856 024</b>
<b>Total Engagements par classe</b>	<b>132 859 176</b>	<b>4 049 273</b>	<b>157 220</b>	<b>-</b>	<b>4 748 868</b>	<b>141 814 537</b>
Taux des engagements non performants (1)			-	-	-	
				<b>3,46%</b>		
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	7 618	-	4 556 228	4 563 846
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	192 639	192 639
<b>TOTAL PROVISIONS AFFECTEES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 618</b>	<b>-</b>	<b>4 748 867</b>	<b>4 756 485</b>
<b>TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES</b>	<b>1 025 108</b>					<b>1 025 108</b>
Taux de couverture des engagements non performants (2)			4,85%	-	100,00%	
				<b>96,95%</b>		

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2022 à 3,46% contre 4,89% à fin décembre 2021,

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au 31 décembre 2022 à 96,95% contre 90,65% à fin décembre 2021,

## NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
-Titres SICAV	16 830	21 539
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
-Certificat de dépôt	59 000 000	62 500 000
<b>Total brut</b>	<b>59 655 550</b>	<b>63 160 259</b>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(429 421)	(435 269)
<b>Total net</b>	<b>59 226 129</b>	<b>62 724 990</b>

Les titres de placement s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net
-Tunisie Sicav	146	109,782	108,788	15 883	-	15 883
- Amen Sicav	9	105,375	105,216	947	-	947
-POULINA G H	8 640	8,608	8,056	69 600	-	69 600
-BH	4 714	14,536	14,658	69 100	577	68 523
-Les Ciments de Bizerte	43 480	1,637	11,500	500 020	428 843	71 177
-Certificat de dépôt	1	59 000 000	59 000 000	59 000 000	-	59 000 000
<b>Total</b>				<b>59 655 550</b>	<b>429 421</b>	<b>59 226 129</b>

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Titres de participation	58 554 764	59 213 051
Titres immobilisés	3 848 410	2 148 410
Avances sur acquisitions de titres	13 875 465	13 875 465
<b>Montant brut</b>	<b>76 278 639</b>	<b>75 236 926</b>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(16 852 551)	(15 769 598)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
<b>Montant net</b>	<b>59 282 678</b>	<b>59 323 918</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "**Titres de participation**" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>		
<b>Titres de participation</b>	59 213 051	59 213 051
<b>Additions de la période</b>		
- Assurances COMAR VIE CIV	135 250	135 250
- STLV	25	25
<b>Cessions de la période</b>		
- Taysir Microfinance	(660 938)	(660 938)
<b>Réduction de capital</b>		
- Clinique El Amen La Marsa S.A	(132 624)	(132 624)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>58 554 764</b>	<b>58 554 764</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "**Titres immobilisés**" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>		
<b>Titres immobilisés</b>	2 148 410	2 148 410
<b>Additions de la période</b>		
- Société TPAP	2 200 000	2 200 000
<b>Cessions de la période</b>		
- Société SGTM	(500 000)	(500 000)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>3 848 410</b>	<b>3 848 410</b>

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
<b>Entreprises liées</b>								
Tunisie LLD	29 832	100,000	1,800	53 698			2003/2010	<b>99,44%</b>
Maghreb Leasing Algerie	1 366 444	18,300	19,615	26 802 700			2006/2009/2019	<b>21,02%</b>
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		14 673 294	2015/2017	<b>33,90%</b>
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597		837 583	2006/2017	<b>4,87%</b>
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	<b>100,00%</b>
<b>Total Entreprises liées</b>				<b>45 771 538</b>	-	<b>15 510 877</b>		
<b>Entreprises associées</b>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	<b>36,51%</b>
Tunisie Sicar	220	10,000	10,000	2 200			1997	<b>44,00%</b>
Tuninvest International Sicar	125	10,000	10,000	1 250			1998	<b>25,00%</b>
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	<b>27,27%</b>
<b>Total Entreprises associées</b>				<b>660 894</b>	-	-		
<b>Autres</b>								
Amen Santé	132 624	9,00	9,00	1 193 616		76 648	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	<b>1,40%</b>
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	<b>4,92%</b>
Académie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
FCPR Tuninvest Croissance	20 876	100,00	100,00	2 087 600	-		2013	<b>11,54%</b>
Ennakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650		403 393	2012	<b>1,30%</b>
Assurances COMAR VIE CIV	49 411	40,19	40,19	1 985 741		861 633	2016/2022	<b>7,00%</b>
STLV	1	100,00	100,00	125			2019/2022	-
<b>Total Autres</b>				<b>12 122 332</b>	-	<b>1 341 674</b>		
<b>Total Titres de participation</b>				<b>58 554 764</b>	-	<b>16 852 551</b>		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	0,48%
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société STEP	100 000	10,000	10,000	1 000 000			2018	10,10%
* Société SGTM	5 000	100,000	100,000	500 000			2018	4,03%
* Société TPAP	220 000	10,00	10,00	2 200 000			2022	1,80%
				<b>3 848 410</b>	<b>-</b>	<b>143 410</b>		

**NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES**

**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES**  
**Au 31 décembre 2022**  
(Montants exprimés en dinars)

**8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	11 190 061	541 693	-	11 731 754	10 070 475	892 867	-	10 963 342	768 412
Logiciels en cours		86 073	14 852	-	100 925	-	-	-	-	100 925
<b>TOTAUX</b>		<b>11 276 134</b>	<b>556 545</b>	<b>-</b>	<b>11 832 679</b>	<b>10 070 475</b>	<b>892 867</b>	<b>-</b>	<b>10 963 342</b>	<b>869 337</b>

**8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 197 320	-	-	2 197 320	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	7 505 493	-	-	7 505 493	3 452 600	375 275	-	3 827 875	3 677 618
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	2 470 528	362 790	357 501	2 475 817	1 023 802	336 291	206 695	1 153 398	1 322 419
Mobilier de bureau	10%	983 557	24 452	36 683	971 326	776 253	41 467	35 568	782 152	189 174
Matériel informatique	33%	2 219 849	571 438	125 712	2 665 575	1 947 308	235 127	125 712	2 056 723	608 852
Installations générales	10%	3 651 726	58 957	36 998	3 673 685	2 462 338	207 943	36 485	2 633 796	1 039 889
<b>TOTAUX</b>		<b>19 059 143</b>	<b>1 017 637</b>	<b>556 894</b>	<b>19 519 886</b>	<b>9 692 971</b>	<b>1 196 103</b>	<b>404 460</b>	<b>10 484 614</b>	<b>9 035 272</b>

<b>TOTAL VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>30 335 277</b>	<b>1 574 182</b>	<b>556 894</b>	<b>31 352 565</b>	<b>19 763 446</b>	<b>2 088 970</b>	<b>404 460</b>	<b>21 447 956</b>	<b>9 904 609</b>
-----------------------------------	-------------------	------------------	----------------	-------------------	-------------------	------------------	----------------	-------------------	------------------

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

## NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Frais d'émission des emprunts	1 915 120	2 584 963
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	60 245	168 754
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	113 062	1 219 491
- Prêts au personnel	2 041 708	2 277 224
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	309 709	342 098
- Dépôts et cautionnements versés	642 909	475 244
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	325 243	156 922
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	1 083 998
- Compte courant Tunisie LLD	4 748	4 748
- TLG Finance	77 762	77 762
- Adhérents, contrats résiliés	23 173	23 173
- Autres comptes débiteurs	3 098 661	5 759 126
- Produits à recevoir des tiers	1 593 895	1 352 433
- Effet à recevoir	3 119 969	8 394 900
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 713	197 201
- Compte d'attente	600 507	490 523
- Charges constatées d'avance	215 011	294 727
<b>Total brut</b>	<b>14 337 435</b>	<b>24 903 287</b>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(168 244)	(170 759)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(37 544)	(27 076)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(89 317)	(101 097)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 173)	(23 173)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(197 201)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(436 801)	(231 218)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(2 034 325)	(240 686)
<b>Total net</b>	<b>11 352 410</b>	<b>23 912 077</b>

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS**  
**Au 31 décembre 2022**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	7 852 540	800 816	8 653 356	5 267 577	1470 659	6 738 236	1915 120
<b>TOTAUX</b>		<b>7 852 540</b>	<b>800 816</b>	<b>8 653 356</b>	<b>5 267 577</b>	<b>1 470 659</b>	<b>6 738 236</b>	<b>1 915 120</b>

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.



## NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Banques, découverts	620 740	1 447 583
<b><u>Total</u></b>	<b>620 740</b>	<b>1 447 583</b>

## NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
<b>Emprunts</b>		
- Banques locales	155 739 094	139 137 513
- Banques étrangères	166 172 910	243 717 573
- Emprunts obligataires	234 749 360	224 904 400
- Crédit à court terme	1 059 776	929 539
- Ligne d'avance	39 200 000	34 200 000
- Certificat de depots	1 000 000	1 000 000
<b><u>Total emprunts</u></b>	<b>597 921 140</b>	<b>643 889 025</b>
<b>Dettes rattachées</b>		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 213 743	1 564 434
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	5 134 666	6 908 028
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	13 895 873	14 327 292
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts	(38 534)	(34 355)
<b><u>Total dettes rattachées</u></b>	<b>21 205 748</b>	<b>22 765 399</b>
<b><u>Total</u></b>	<b>619 126 888</b>	<b>666 654 424</b>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant.

## NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
<b>EMPRUNTS BANCAIRES</b>						
AMEN BANK	26 633 333	10 000 000	12 300 000	24 333 333	12 200 000	12 133 333
ATB	6 833 333	-	2 000 000	4 833 333	2 833 333	2 000 000
AL BARAKA BANK	5 000 000	24 000 000	5 000 000	24 000 000	6 666 667	17 333 333
ABC	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000	-	6 000 000
ATTIJARI BANK	16 500 019	10 000 000	7 833 325	18 666 694	12 166 701	6 499 993
BIAT	41 857 145	10 000 000	13 523 810	38 333 335	27 111 111	11 222 224
BH	13 118 370	10 000 000	6 353 061	16 765 309	11 912 250	4 853 059
BT	8 946 591	-	3 805 856	5 140 735	1 512 670	3 628 065
CITI BANK	4 500 000	17 100 000	21 600 000	-	-	-
STB	7 250 000	-	3 000 000	4 250 000	1 750 000	2 500 000
AMEN BANK FACTO	374 685	-	374 685	-	-	-
BH FACTO	2 512 148	-	1 379 878	1 132 270	905 816	226 454
BTE FACTO	2 811 889	-	1 527 805	1 284 085	886 099	397 986
ATB FACTO	2 800 000	-	800 000	2 000 000	1 200 000	800 000
ALBARAKA FACTO	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
BT FACTO	-	7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000
<b>Total emprunts Banques Locales</b>	<b>139 137 513</b>	<b>114 100 000</b>	<b>97 498 420</b>	<b>155 739 094</b>	<b>84 744 647</b>	<b>70 994 447</b>
BEI	29 689 597	-	4 271 944	25 417 653	22 738 960	2 678 693
BIRD	11 613 372	-	2 230 912	9 382 460	7 722 222	1 660 238
BERD	34 565 143	-	11 521 714	23 043 429	11 521 714	11 521 715
B.A.D	919 921	-	849 153	70 768	-	70 768
SANAD	34 835 868	-	8 554 353	26 281 515	16 198 365	10 083 150
GGF	12 650 794	-	4 216 935	8 433 859	4 216 923	4 216 936
PROPARCO	36 542 334	-	10 440 667	26 101 667	15 661 000	10 440 667
RESPONSABILITY	3 965 176	-	3 965 176	-	-	-
DEG	11 085 000	-	11 085 000	-	-	-
FADES	6 962 431	-	994 633	5 967 797	4 973 165	994 632
SYMBIOTICS	17 654 187	-	7 061 675	10 592 512	3 531 191	7 061 321
BIO	43 233 750	-	12 352 500	30 881 250	18 528 750	12 352 500
<b>Total emprunts Banques Etrangères</b>	<b>243 717 573</b>	<b>-</b>	<b>77 544 662</b>	<b>166 172 910</b>	<b>105 092 290</b>	<b>61 080 620</b>
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>382 855 086</b>	<b>114 100 000</b>	<b>175 043 082</b>	<b>321 912 004</b>	<b>189 836 937</b>	<b>132 075 067</b>
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>						
EMPRUNT OBLIGATAIRE	154 004 200	80 000 000	50 671 640	183 332 560	125 582 160	57 750 400
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUB	70 900 200	-	19 483 400	51 416 800	36 098 400	15 318 400
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>224 904 400</b>	<b>80 000 000</b>	<b>70 155 040</b>	<b>234 749 360</b>	<b>161 680 560</b>	<b>73 068 800</b>
<b>AUTRES EMPRUNTS</b>						
CERTIFICATS DE DEPÔTS-TF	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
<b>TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>-</b>	<b>1 000 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>608 759 486</b>	<b>195 100 000</b>	<b>246 198 122</b>	<b>557 661 364</b>	<b>351 517 497</b>	<b>206 143 867</b>

## NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Avances et acomptes reçus des clients	12 516 433	11 727 580
- Dépôts et cautionnements reçus	9 048 282	7 189 965
<u>Total</u>	<b>21 564 715</b>	<b>18 917 545</b>

## NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
<u><i>Fournisseurs d'exploitation</i></u>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	478 919	385 326
- Factures non parvenues	1 055 904	1 291 595
<u>Sous total</u>	1 534 823	1 676 921
<u><i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i></u>		
- Factures d'achats	1 471 711	4 335 283
- Effets à payer	74 079 741	71 946 623
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	151 904	559 786
- Retenues de garantie	181 160	181 160
<u>Sous total</u>	75 884 516	77 022 852
<b><u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u></b>	<b>77 419 339</b>	<b>78 699 773</b>

## NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Personnel, remunerations dues	109 704	34 352
- Personnel, provisions pour congés payés	1 227 768	1 329 075
- Personnel, autres charges à payer	1 417 886	1 189 467
- Etat, retenues sur salaires	413 993	336 965
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	800 607	607 729
- Etat, impôts sur les bénéfices	3 582 486	-
- Etat, TVA à payer	909 778	2 595 210
- Etat, autres impôts et taxes à payer	908 297	391 341
- Actionnaires, dividendes à payer	26 440	26 440
- Avances sur titres immobilisés	792 115	392 115
- C.N.S.S	1 231 669	879 506
- Autres comptes créditeurs	4 659 243	7 964 099
- Compte Courant Stif	40 440	36 434
- Diverses charges à payer	509 916	364 829
- Produits constatés d'avance	1 872 055	1 218 385
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	1 367 735	913 735
- Autres provisions pour risques	15 297 152	13 297 152
<b><u>Total</u></b>	<b>35 167 284</b>	<b>31 576 834</b>

## NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale	(B)	5 400 000	5 400 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		6 482 184	4 282 184
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Subvention d'investissement	(D)	113 303	-
- Prime d'émission		21 031 862	26 431 862
- Boni de fusion		10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés		74 245 861	68 117 524
- Modification comptable		(3 821 145)	(3 821 145)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>		<b>172 099 859</b>	<b>169 058 219</b>
Résultat de la période		16 589 571	8 328 337
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>188 689 430</b>	<b>177 386 556</b>

### **Résultat par action:**

Résultat de la période (1)		16 589 571	8 328 337
Nombre d'actions (2)		10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,536	0,771

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Subvention obtenue en vertu du contrat conclue avec SANAD portant sur l'assistance technique dans le cadre de la digitalisation des diverses activités de TLF.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

## TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 31 décembre 2022

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'émission	Réserve légale	Bonif de fusion	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2020</b>	54 000 000	27 436 462	4 743 880	10 870 951	12 107 184	3 776 843	-	57 388 506	-	6 443 537	176 767 363
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021			656 120					5 787 417		(6 443 537)	-
Réintégration prime d'émission		(1 004 600)						1 004 600			-
Dividendes versés sur le bénéfice								(3 887 999)			(3 887 999)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					(7 825 000)			7 825 000			-
Modifications comptables									(3 821 145)		(3 821 145)
Résultat au 31 décembre 2021										8 328 337	8 328 337
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	54 000 000	26 431 862	5 400 000	10 870 951	4 282 184	3 776 843	-	68 117 524	(3 821 145)	8 328 337	177 386 556
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2022								8 328 337		(8 328 337)	-
Réintégration prime d'émission		(5 400 000)						5 400 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice								(5 400 000)			(5 400 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					2 200 000			(2 200 000)			-
Subvention d'investissement obtenue							141 958				141 958
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(28 655)				(28 655)
Résultat au 31 décembre 2022										16 589 571	16 589 571
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	54 000 000	21 031 862	5 400 000	10 870 951	6 482 184	3 776 843	113 303	74 245 861	(3 821 145)	16 589 571	188 689 430

## NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
<u>Intérêts conventionnels</u>	91 348 080	95 852 859
<u>Intérêts intercalaires</u>	118 246	228 420
<u>Intérêts de retard</u>	3 050 646	3 720 460
<b><u>Total intérêts de crédits bail</u></b>	<b>94 516 972</b>	<b>99 801 739</b>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(4 454 834)	(4 781 595)
. Intérêts de retard	(5 737 763)	(1 650 777)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	6 607 123	2 174 282
. Intérêts de retard antérieurs	4 341 403	153 972
<b><u>Variation des produits réservés</u></b>	<b>755 929</b>	<b>(4 104 118)</b>
<b><u>Total des revenus de leasing</u></b>	<b>95 272 901</b>	<b>95 697 621</b>

## NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Commission de factoring	5 188 029	4 555 818
Intérêts de financement	12 869 692	10 297 351
Autre commission de factoring	249 247	273 823
<b>Total</b>	<b>18 306 968</b>	<b>15 126 992</b>

## NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	666 545	508 748
- Commissions d'assurance	571 491	1 018 990
- Autres produits d'exploitation	1 271 942	1 378 462
<b><u>Total des autres produits d'exploitation</u></b>	<b>2 509 978</b>	<b>2 906 200</b>

## NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Intérêts des emprunts obligataires	21 551 231	21 026 314
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	16 983 729	15 015 293
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	18 742 990	24 513 584
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	1 470 659	1 515 474
<b><u>Total des charges financières des emprunts</u></b>	<b>58 748 609</b>	<b>62 070 665</b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	260 625	187 317
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	73 528	23 156
- Pénalités fiscales et sociales	232	66
- Pertes de change	15 999	38 695
- Gains de change	(256 455)	(3 147)
- Autres charges financières	45 500	219 037
<b><u>Total des autres charges financières</u></b>	<b>139 429</b>	<b>465 124</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>58 888 038</b>	<b>62 535 789</b>

## NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Commissions servies export	7 527	6 406
Commissions servies domestique	-	68 486
Commissions servies apporteurs	20 807	20 079
<b><u>Total</u></b>	<b>28 334</b>	<b>94 971</b>

## NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Produits des participations	4 628 202	5 382 777
- Produits des titres Immobilisés	66 390	2 183
- Revenus des autres créances immobilisées	4 653 422	2 337 622
- Revenus des valeurs mobilières de placement	6 778	444 921
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	1 123 494	167 193
- Retenues à la source libératoires	-	(469 362)
<b><u>Total</u></b>	<b>10 478 286</b>	<b>7 865 334</b>



## NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Salaires et complément de Salaires	14 148 944	13 040 470
- Bonus	1 200 000	925 000
- Indemnités représentatives de frais	405 733	386 778
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	3 103 797	2 838 731
- Autres charges sociales	433 921	597 322
<b><u>Total</u></b>	<b>19 292 395</b>	<b>17 788 301</b>

## NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Achat de matières et fournitures	126 712	117 720
<b><u>Total des achats</u></b>	<b>126 712</b>	<b>117 720</b>
- Locations	215 393	216 793
- Charges locatives et de copropriété	221 705	192 827
- Entretiens et réparations	550 800	566 202
- Primes d'assurances	175 684	155 767
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	668 160	739 017
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b>1 831 742</b>	<b>1 870 606</b>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 859 196	2 187 456
- Publicités, publications, relations publiques	266 819	326 733
- Déplacements, missions et réceptions	664 903	521 127
- Frais postaux et de télécommunications	330 830	336 433
- Services bancaires et assimilés	552 695	528 484
- Transfert de charges (frais bancaires)	(26 650)	(28 742)
- Transfert de charges (frais de justice)	(2 750)	(3 018)
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b>3 645 043</b>	<b>3 868 473</b>
- Rémunération du président du conseil d'administration	300 000	202 335
- Jetons de présence	77 760	77 760
- Autres charges d'exploitation	69 215	93 242
<b><u>Total des charges diverses</u></b>	<b>446 975</b>	<b>373 337</b>
- Impôts et taxes sur rémunérations	425 815	402 097
- T.C.L	266 360	274 237
- Droits d'enregistrement et de timbres	73 851	60 147
- Dons Soutien Comité National	-	1 317 000
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b>766 026</b>	<b>2 053 481</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>6 816 498</b>	<b>8 283 617</b>

## NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances (Leasing)	17 862 063	22 692 775
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	570 615	916 629
- Dotations aux provisions collectives (Leasing)	-	391 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Leasing)	(8 150 995)	(9 842 063)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(306 125)	(572 909)
- Créances abandonnées (Leasing)	193 164	1 452
- Pertes suite à la radiation de créances	8 333 060	3 649 000
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(537 536)	(338 470)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(7 446 351)	(2 696 193)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	(349 173)	(614 337)
- Encaissement sur créances radiées	(37 995)	-
<b><u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u></b>	<b>10 130 727</b>	<b>13 586 884</b>

## NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	892 867	1 101 088
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	1 196 103	1 241 009
<b><u>Total</u></b>	<b>2 088 970</b>	<b>2 342 097</b>

## NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	1 082 953	2 222 616
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	20 479	655
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(26 328)	(10 044)
- Pertes nettes sur cession des titres de participation	132 624	-
<b><u>Total</u></b>	<b>1 209 728</b>	<b>2 213 227</b>

## NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	2 023 860	212 162
- Dotations aux provisions pour risques et charges	2 000 000	1 968 091
- Apurement des comptes d'actifs	1 158	806 142
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(30 046)	(851 534)
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	(357 356)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	414 488
- Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(414 488)	-
<b><u>Total</u></b>	<b>3 580 484</b>	<b>2 191 993</b>

## NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	11 522	45 473
- Quote-part de la subvention virée au compte de résultat	28 655	-
- Produits sur assistance technique MLA	307 606	318 012
- Autres produits	51 580	6 639
<b><u>Total</u></b>	<b>399 363</b>	<b>370 124</b>

## NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
<b>Bénéfice comptable</b>	24 932 322	12 542 170
<u>A réintégrer</u>		
- Dotations aux Provisions comptables	23 559 970	28 403 928
- Plus Value de fusion	-	527 408
- Diverses charges non déductibles	452 168	1 330 160
- Retenues à la source libératoires	-	469 362
- Provisions fiscales constituées en 2018/2017 pour affaires douteuses	15 948 000	10 033 160
<u>A déduire</u>		
- Reprises sur provisions comptables	444 534	1 208 890
- Dividendes	2 776 816	2 958 149
- Revenu de capitaux mobiliers ayant subi une retenue libératoire	-	2 297 714
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2018/2017 pour affaires douteuses	15 948 000	10 033 160
<b>Bénéfice fiscal avant provisions</b>	45 723 110	36 808 275
Provisions pour créances douteuses	18 133 968	23 030 774
Provisions pour dépréciation de titres cotés	197 474	2 600
<b>Bénéfice fiscal</b>	27 391 668	13 774 901
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt	6 000 000	2 200 000
<b>Base imposable</b>	21 391 668	11 574 901
<b>Impôt sur les sociétés</b>	7 487 084	4 051 215
- Report d'impôt début de période	(1 083 999)	-
- Acomptes provisionnels payés	(2 504 513)	(4 664 732)
- Retenues à la source	(316 086)	(470 482)
<b>Impôt à payer (report)</b>	3 582 486	(1 083 999)
<b>Contribution sociale de solidarité des sociétés</b>	855 667	347 247

## NOTE 30 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	71 104 339	63 073 705
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(67 369 456)	(71 104 339)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(11 727 580)	(10 756 161)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	12 516 433	11 727 580
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(973 131)	(1 436 264)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(7 189 965)	(6 569 737)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	9 048 282	7 189 965
- Intérêts constatés d'avance en début de période	4&14	(4 005 279)	(4 184 214)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4&14	3 778 163	4 005 279
- TVA collectée		82 060 145	84 183 205
- Loyers encaissés	4.0&16	451 712 939	460 067 715
- Intérêts de retard	16	3 050 646	3 720 460
- Créances virées en Pertes	24	(8 526 223)	(3 650 452)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	630 822	1 963 290
- Remboursements anticipés	4.0	26 167 789	22 732 647
- Produits sur Cessions anticipées	18	666 545	508 748
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<b>560 944 469</b>	<b>561 471 427</b>

## NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	87 934 797	89 880 312
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(123 958 230)	(87 934 797)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(932 449)	(1 487 949)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	1 386 449	932 449
- Financement des adhérents (TND + €)		354 999 008	320 401 495
- Produits à recevoir en début de période	9	3 849	7 135
- Produits à recevoir en fin de période	9	(4 520)	(3 849)
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(1 216 399)	(946 063)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	1 871 458	1 216 399
- Revenus du factoring	17	18 306 968	15 126 992
- Récupération frais bancaires	23	26 650	28 742
- Récupération frais de justice	23	2 750	3 018
- TVA collectée Factoring		1 029 249	899 503
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>		<b>339 449 580</b>	<b>338 123 387</b>

## NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	13	77 022 852	83 527 658
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(75 884 516)	(77 022 852)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(1 219 491)	(335 297)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	113 062	1 219 491
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	340 537 487	325 550 237
- TVA sur Investissements		57 205 619	53 040 237
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		<b>397 775 013</b>	<b>385 979 474</b>

## NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

	Début de période	Au 31 décembre 2022		Fin de période	
		Utilisations	Remboursements		
Crédit à court terme BTE	929 539	7 250 015	7 119 778	1 059 776	
Ligne d'avance CITI BANK	20 700 000	44 300 000	38 800 000	26 200 000	
Ligne d'avance BTE	5 000 000	-	5 000 000	-	
Ligne d'avance UIB	8 500 000	13 000 000	8 500 000	13 000 000	
	<b>11</b>	<b>35 129 539</b>	<b>64 550 015</b>	<b>59 419 778</b>	<b>40 259 776</b>
	<b>-</b>	<b>35 129 539</b>	<b>64 550 015</b>	<b>59 419 778</b>	<b>-</b>

## NOTE 34 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	9	(168 754)	(272 136)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	9	60 245	168 754
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(156 922)	(103 508)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	325 243	156 922
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(294 727)	(184 492)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	215 011	294 727
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	1 676 921	1 840 758
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(1 534 823)	(1 676 921)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	34 352	34 878
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(109 704)	(34 352)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	1 329 075	1 132 911
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(1 227 768)	(1 329 075)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	1 189 467	1 118 856
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(1 417 886)	(1 189 467)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	336 965	288 800
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(413 993)	(336 965)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	607 729	798 442
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(800 607)	(607 729)
- C.N.S.S en début de période	14	879 506	81 750
- C.N.S.S en fin de période	14	(1 231 669)	(879 506)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	364 829	157 784
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(567 548)	(364 829)
- Compte courant STIF en début de période	14	36 434	(39 066)
- Compte courant STIF en fin de période	14	(40 440)	36 434
- Prêts au personnel en début de Période	9	(2 619 322)	(2 385 592)
- Prêts au personnel en fin de période	9	2 351 417	2 619 322
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(493 958)	(758 088)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	661 623	493 958
- TVA, payées sur biens et services		1 304 864	1 317 526
- Charges de personnel	22	19 348 656	17 788 301
- Autres charges d'exploitation	20&23	6 844 832	8 378 588
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(766 026)	(736 481)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<b>25 723 022</b>	<b>25 810 504</b>

## NOTE 35 - INTERETS PAYES

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(2 584 963)	(3 404 786)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	1 915 120	2 584 963
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts début de période	11	(34 355)	-
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts en fin de période	11	38 534	34 355
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	14 327 292	12 686 422
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(13 895 873)	(14 327 292)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	1 564 434	1 965 700
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(2 213 743)	(1 564 434)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	6 908 028	6 704 999
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(5 134 666)	(6 908 028)
- Charges financières	19	58 888 038	62 535 789
		<b>59 777 846</b>	<b>60 307 688</b>

Intérêts payés

## NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	(1 083 998)	1 779 453
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	(3 505 180)	1 083 998
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	391 341	38 798
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(899 462)	(391 341)
- TVA à payer en début de période	14	2 595 210	2 531 818
- TVA à payer en fin de période	14	(909 778)	(2 595 210)
- TVA payées		24 607 024	30 763 545
- Impôts et taxes fournisseurs	23	766 026	736 481
- Impôts sur les bénéfices	30	8 256 610	4 398 462
		<b>30 217 793</b>	<b>38 346 004</b>

Impôts et taxes payés



## NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 348 584	1 761 374
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(1 589 375)	(1 348 584)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	5 759 126	7 623 162
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(3 098 661)	(5 759 126)
- Compte courant TLG FINANCE en début de période	9	77 762	-
- Compte courant TLG FINANCE en fin de période	9	(77 762)	(77 762)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	4 748	63 591
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(4 748)	(4 748)
- Compte courant MLA en début de période	9	-	328 038
- Compte courant MLA en fin de période	9	-	-
- Compte Adhérents, contrats résiliés en début de période	9	23 456	23 456
- Compte Adhérents, contrats résiliés en fin de période	9	(23 456)	(23 456)
- Comptes d'attente en début de période	9	490 523	612 355
- Comptes d'attente en fin de période	9	(600 507)	(490 523)
- Placements en titres en début de période	6	63 160 259	43 438 043
- Placements en titres en fin de période	6	(59 655 550)	(63 160 259)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(4 142 953)	(5 519 491)
- Décaissement frais et taxes sur l'opération es actions MLA	14	(3 821 146)	-
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	4 657 872	4 142 953
- Effet à recevoir en début de période	9	8 394 900	10 192 150
- Effet à recevoir en fin de période	9	(3 119 969)	(8 394 900)
- Subvention d'investissement en début de période	15	-	-
- Subvention d'investissement en fin de période	15	113 303	-
- Produits des placements	21	10 478 286	7 865 334
- Autres produits d'exploitation	18	1 843 433	2 397 452
- Autres gains ordinaires	28	387 841	324 651
- Autres pertes ordinaires	29	(1 158)	(1 193 364)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<b>20 604 808</b>	<b>(7 199 654)</b>

## NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	556 545	90 493
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	1 017 637	1 200 262
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<b>1 574 182</b>	<b>1 290 755</b>

### NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	152 434	85 274
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	11 522	45 473
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<b>163 956</b>	<b>130 747</b>

### NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	135 275	-
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	7.0	2 200 000	-
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	(13 875 465)	(13 875 465)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	13 875 465	13 875 465
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<b>2 335 275</b>	-

### NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Titres de participations cédés au cours de la période	7.0	660 938	912 400
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	7.0	500 000	-
- Avances sur titres immobilisés en début de période	14	(392 115)	-
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	14	792 115	392 115
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<b>1 560 938</b>	<b>1 304 515</b>

## NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dividendes et tantièmes		5 400 000	3 887 999
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(26 440)	(26 440)
		<b>5 400 000</b>	<b>3 887 999</b>
	<u>Dividendes et autres distributions</u>		

## NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Banques	3	7 526 822	9 367 688
- Caisses	3	63 389	95 639
- Banques, découverts	10	(620 740)	(1 447 583)
		<b>6 969 471</b>	<b>8 015 744</b>
	<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		

## NOTE 44 – LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

3- Au cours de l'exercice 2022, TLF a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Un avis de redressement partiel a été notifié à la société au titre de l'exercice 2018 en décembre 2022 et ayant pour effet de réclamer à TLF un complément d'impôt de 438 534 DT dont 287 796 DT de pénalités et de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 450 255 DT à 207 283 DT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à la date d'arrêté des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

A l'état actuel des choses, TLF a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ces redressements au niveau des provisions pour risques et charges, inscrites parmi les autres passifs.

#### **NOTE 45 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

La rubrique engagements sur autres titres présente au 31-12-2022 un solde de 36 949 KDT correspond aux :

- Engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance pour un montant de 10 656 KDT. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.
- Engagements pour l'acquisition de titres MLA pour un montant 26 293 KDT. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT

#### **NOTE 46 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

#### **NOTE 47 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

##### *A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES*

##### **Tunisie LLD**

##### **Engagement Leasing**

Au cours de l'année 2022, TLF a mis en force 44 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 7 165 KDT. La marge brute réalisée au 31 décembre 2022 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 711 KDT. A la fin de l'année 2022, l'encours financier s'élève à 10 709 KDT.

##### **Location de voitures**

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures. Les charges supportées durant l'année 2022 s'élèvent à 152 KDT.

##### **Maghreb Leasing Algérie (MLA)**

##### **Compte courant**

TLF a conclu avec MLA, le 29 Août 2019, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €. Un premier avenant a été signé le 1<sup>er</sup> janvier 2021, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 107 580 € à partir de l'exercice 2020.

Un deuxième avenant a été signé le 1<sup>er</sup> janvier 2022, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 90 640 € à partir de l'exercice 2021.

Les prestations facturées dans ce cadre, au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à 308 KDT.

Le solde des produits à recevoir auprès de MLA, relative à cette convention, s'élève au 31 décembre 2022 à 603 KDT.

## **AMEN BANK**

Au 31 Décembre 2022, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 3 927 KDT solde créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 24 333 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 1 694 KDT.

## **PGI HOLDING**

### **Convention de participation aux frais du siège**

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de l'année 2022 s'élève à 160 KDT (HT).

### **AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie**

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de de l'exercice 2022 se sont élevés à 798 KDT.

### **Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)**

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créancier de 40 KDT au 31 décembre, les charges d'intérêts s'élèvent à 6 KDT fin 2022.

La charge supportée en 2022 par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant s'élève à 6 KDT.

### **POULINA HOLDING**

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2022, le montant des effets à recevoir s'élève à 3 120 KDT.

### **Sté TLG Finance**

TLF a accordé, au cours de l'année 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, une avance en compte courant de 77 KDT.

### **TAYSIR MICROFINANCE**

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing et Factoring tenu le 30 août 2022 a autorisé la cession de sa participation dans Taysir Microfinance au profit de la société Horchani Finance.

La valeur des actions comptabilisées à la date de cession, après la constatation de la perte sur les titres de 505 663 dinars en 2018, s'élève à 660 938 dinars. Le prix de cession global calculé sur la base de 270 dinars par action, s'élève à 1 784 430 dinars, soit une plus-value réalisée de 1 123 492 dinars.

La plus-value calculée par référence au coût historique des titres, qui est 1 166 600 dinars, n'est que de 617 830 dinars.

#### **B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis le 30 avril 2021. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31 mars 2020 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 24 mai 2021 et du 11 mai 2022, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31 mars 2020 ont nommé les Directeurs Généraux Adjoints. Leurs rémunérations ont été fixées par les comités de rémunération du 17 juillet 2020 et du 11 mai 2022. Elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (Pôle Leasing)		<u>D.G.A</u> (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
<i>Avantages à court terme</i>	391 961	-	736 986	90 349	352 476	25 546	301 559	29 007	131 760	131 760
<i>Indemnité départ à la retraite</i>										
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>										
<b>Total</b>	<b>391 961</b>	<b>-</b>	<b>736 986</b>	<b>90 349</b>	<b>352 476</b>	<b>25 546</b>	<b>301 559</b>	<b>29 007</b>	<b>131 760</b>	<b>131 760</b>

(\*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.



## 4.4 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers individuels au 31/12/2022

### 4.4.1. Notes complémentaires

#### 4.4.1.1. Notes sur le rapport général des commissaires aux comptes

##### *4.4.1.1.1. Situation à ce jour des contrôles fiscaux en cours*

1-La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé des réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

A ce jour aucun jugement n'a été prononcé par la tribunal administratif.

Le montant provisionné par la société couvre largement le montant du jugement prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis et confirmé par la cour d'appel.

2- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents Impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office n° 105/2018 portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire n° 8443/33 en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office n° 105/2018.

A ce jour, l'administration fiscale n'a pas interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

3- Au cours de l'exercice 2022, TLF a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 Décembre 2021.

Un avis de redressement partiel a été notifié à la société au titre de l'exercice 2018 en décembre 2022 et ayant pour effet de réclamer à TLF un complément d'impôt de 438 KDT dont 287 KDT de pénalités et de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 450 KDT à 207 KDT.

Un avis de redressement complémentaire a été notifié à la société au titre des exercices 2019-2020 et 2021 en juin 2023 et ayant pour effet de réclamer à TLF un complément d'impôt de 11 176 KDT dont 3 922 KDT de pénalités et de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2021 de 1 091 KDT à 2 780 KDT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à ce jour, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

#### ***4.4.1.1.2. Note sur l'infraction commise par le chargé clientèle de l'agence de Sidi Bouzid :***

Le montant total de l'infraction est de l'ordre de 219 KDT et a été totalement provisionné en décembre 2022.

➤ Sort à ce jour de la plainte déposée par la société auprès du procureur de la république :

TLF a été entendue par la brigade économique en tant que plaignante. L'accusé ne s'est pas présenté.

Le dossier est encore au stade de l'enquête de police. TLF ne dispose d'aucun PV à ce jour.

#### **4.4.1.2. Notes sur le rapport spécial des commissaires aux comptes :**

##### ***4.4.1.2.1. Paragraphe A : « Conventions et opérations nouvellement réalisées : Titres MLA objet de la convention de portage signée avec Amen Bank » : Note portant information sur les mesures que compte prendre la société face au changement du cadre légal algérien :***

Suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention. TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590 957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590 957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590 957 actions auprès de SFI et FMO.

A signaler que TLF a obtenu l'autorisation des autorités Algériennes pour l'acquisition auprès de la SFI et FMO de leur participation dans MLA en date de 16 février 2023.

L'acquisition des titres est prévue fin 2023.

➤ Raisons du non-paiement par Amen Bank à TLF (acquisition de 590 957 actions MLA) :

Le paiement par « Amen Bank » à « TLF » n'a pas été effectué à ce jour du fait que la transaction n'a pas encore eu lieu, le montant estimé de la transaction est de l'ordre de 19,5 MDT. Les procédures sont en cours d'examen par les parties concernées. A signaler que TLF a obtenu l'autorisation des autorités Algériennes pour l'acquisition auprès de la SFI et FMO de leur participation dans MLA en date du 16 février 2023.

L'acquisition des titres est prévue fin 2023.

**4.4.1.2.2. *Paragraphe C : « Obligations et engagements de la société envers les dirigeants »***

➤ La rémunération du Président du Conseil d'Administration (Ancien et nouveau), du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjointes a été fixée par le comité de rémunération et ce contrairement à la réglementation en vigueur.

Ce point sera pris en compte à partir de l'exercice 2023.

➤ Note sur la rémunération des membres du Comité de Nomination et de Rémunération :

Les membres du comité de nomination et de rémunération ne perçoivent aucune rémunération.

**4.4.1.3. Note complémentaire sur les moyens de couverture contre les risques de change :**

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar, selon le taux de change du jour du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la TLF d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

**4.4.1.4. Note complémentaire à la note 4 « créances sur la clientèle, opérations de leasing portant sur les raisons de non-constatation de provisions collectives au 31/12/2022 :**

Selon le calcul effectué, TLF n'a pas de provisions complémentaires à constater au cours de l'exercice 2022, le stock existant est largement suffisant.

#### 4.4.1.5. Note complémentaire à la note 6 : « Portefeuille Titre Commercial » : Pourcentage de détention :

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
-Titres SICAV	16 830	21 539
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
-Certificat de dépôt	59 000 000	62 500 000
<b>Total brut</b>	<b>59 655 550</b>	<b>63 160 259</b>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(429 421)	(435 269)
<b>Total net</b>	<b>59 226 129</b>	<b>62 724 990</b>

Les titres de placement s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net	% détenu
-Tunisie Sicav	146	109,782	108,788	15 883	-	15 883	
- Amen Sicav	9	105,375	105,216	947	-	947	
-POULINA G.H	8 640	8,608	8,056	69 600	-	69 600	0,005%
-BH	4 714	14,536	14,658	69 100	577	68 523	0,010%
-Les Ciments de Bizerte	43 480	1,637	11,500	500 020	428 843	71 177	0,099%
-Certificat de dépôt	1	59 000 000	59 000 000	59 000 000	-	59 000 000	
<b>Total</b>				<b>59 655 550</b>	<b>429 421</b>	<b>59 226 129</b>	

#### 4.4.1.6. Note complémentaire à la note 7 : « Portefeuille d'investissement » :

- Les « Avances sur acquisitions titres » sont recouvrables.
- Dépassement du seuil de détention de TLF dans le capital de la société « Tunisie LLD » (99,44%) prévu par les dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48:

La société TLF détient une participation supérieure à 20% dans le capital de la société Tunisie LLD depuis 2003. Il s'agit d'une entité spécialisée dans la location longue durée et dans la gestion des véhicules d'entreprise, activité considérée comme connexe au Leasing (Leasing Opérationnel). La profession a introduit une demande au ministère des Finances et à la Banque Centrale pour amender la loi sur le leasing pour intégrer le Leasing Opérationnel dans son champ d'application à l'instar de ce qui est pratiqué dans plusieurs pays. A ce jour, ce projet est en cours d'étude par le ministère des Finances et la Banque Centrale.

- Les raisons de classer les titres « B.T.S », « T.B.S », « BIZACENE », « STEP » et « SGMT » sous la rubrique « Titres immobilisés » :

Lesdites sociétés sont acquises par TLF sous forme de prise de participation en vue d'être rétrocédées.

#### 4.4.1.7. Note complémentaire à la note 8 « Valeurs immobilisées » : portant sur les méthodes d'évaluation et de comptabilisation qui ont servi à la détermination de la valeur comptable nette des logiciels en cours et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la NC 06 relative aux immobilisations incorporelles

Il s'agit des avances accordées aux fournisseurs des solutions informatiques non encore mises en service.

#### 4.4.1.8. Note complémentaire à la note 14 : « Autres passifs » :

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Personnel, remunerations dues	109 704	34 352
- Personnel, provisions pour congés payés	1 227 768	1 329 075
- Personnel, autres charges à payer	1 417 886	1 189 467
- Etat, retenues sur salaires	413 993	336 965
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	800 607	607 729
- Etat, impôts sur les bénéficiaires	3 582 486	-
- Etat, TVA à payer	909 778	2 595 210
- Etat, autres impôts et taxes à payer	908 297	391 341
- Actionnaires, dividendes à payer	26 440	26 440
- Avances sur titres immobilisés	792 115	392 115
- C.N.S.S	1 231 669	879 506
- Autres comptes créditeurs	4 659 243	7 964 099
- Compte Courant Stif	40 440	36 434
- Diverses charges à payer	509 916	364 829
- Produits constatés d'avance	1 872 055	1 218 385
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	1 367 735	913 735
- Autres provisions pour risques	15 297 152	13 297 152
<b>Total</b>	<b>35 167 284</b>	<b>31 576 834</b>

➤ Détail de la rubrique « Avances sur titres immobilisés » au 31/12/2022 :

La rubrique « Avances sur cessions titres immobilisés » correspond à la tombée d'une échéance sur un contrat de prise de participation avec la société STEP. La cession n'a pas encore eu lieu du fait que le protocole d'accord signé avec la société acquéreuse prévoit que le transfert de propriété n'aura pas lieu que si TLF encaisse le montant total de la cession. Dans l'intervalle, TLF a constaté au 30/06/2023 une provision de l'ordre de 333 330 DT sur les titres STEP

➤ Détail de la rubrique « Dotations aux provisions pour risque et charges » au 31/12/2022 :

La rubrique « autres provisions pour risques » est composée principalement de provisions pour risque sur passifs éventuels (engagement sur acquisition des titres Alios pour 8,5 MDT). La transaction d'acquisition des titres Alios n'a pas eu lieu à ce jour suite à la non-autorisation de la BCT. Les provisions constatées correspondent à la différence entre le prix d'acquisition estimé payé et la valeur mathématique des titres Alios au 31/12/2022.

Le reliquat de la provision constituée, soit 6,8 MDT, est composé principalement de provisions pour risque fiscal et social éventuel couvrant les périodes de 2018 à 2022.

#### 4.4.1.9. Note complémentaire à la note 15 : « Capitaux propres » portant sur les subventions d'investissement :

Elles sont constituées par les subventions reçues auprès de SANAD portant sur le financement de l'assistance technique dans le cadre de la digitalisation des diverses activités de TLF.

Les subventions d'investissement relatives à des actifs amortissables, sont prises en compte dans les résultats pendant les exercices où sont constatées les charges d'amortissement liées à ces actifs, et ce proportionnellement à ces charges d'amortissement.

Il est à signaler que :

- Toutes les conditions relatives à la subvention ont été remplies ;
- TLF n'a pas reçu d'autres aides publiques.

#### **4.4.1.10. Note complémentaire à l'état de résultat portant sur les raisons de l'augmentation enregistrée au niveau de la rubrique « Produits nets » au 31/12/2022 :**

L'augmentation de 14,73 % enregistrée au niveau de la rubrique « produits nets » au 31/12/2022 résulte des variations suivantes :

- Une augmentation de 21% des produits de factoring due à l'augmentation de l'encours de financement,
- Une diminution de 6% des frais financiers due à la baisse l'encours moyen des dettes de 7% entre 2022 et 2021,
- L'augmentation de 33% des produits des placements suite à la plus-value constatée sur l'opération de cession des titres de la société « Taysir Microfinance ».

#### **4.4.1.11. Note complémentaire à la note 45 « Engagement hors bilan » :**

La rubrique engagements sur autres titres présente au 31-12-2022 un solde de 36 949 KDT correspond aux :

- Engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance pour un montant de 10 656 KDT.

La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

- Engagements pour l'acquisition de titres MLA pour un montant 26 293 KDT. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT

#### **➤ Situation à ce jour des demandes d'autorisation de la BCT pour l'acquisition des deux titres TLG et MLA :**

Les demandes d'autorisation de la BCT pour l'acquisition des deux titres :

- 1- Pour la Société MLA, TLF a reçu l'autorisation des autorités tunisiennes et des autorités Algériennes.
- 2- Pour TLG, en attente du retour de la BCT.

#### **4.4.1.12. Note complémentaire à la note 47 « Transactions avec les parties liées » :**

#### **➤ Nature de la relation entre les parties liées :**

- **Tunisie LLD :**  
La société Tunisie LLD est une filiale de TLF.
- **Maghreb leasing Algérie (MLA) :**  
La société Maghreb Leasing Algérie est une filiale de TLF.
- **AMEN BANK :**  
Amen Bank est actionnaire de Tunisie Leasing & Factoring. Elle détient plus de 36% du capital.
- **PGI HOLDING :**  
Tunisie Leasing & Factoring est filiale de la société PGI HOLDING. Cette dernière détient en direct et indirect plus de 40% des droits de vote au sein du conseil d'administration de TLF.

#### **➤ Les politiques de fixation des prix entre les parties liées :**

Les transactions avec les entreprises qui sont sous la dépendance ou qui contrôlent d'autres entreprises appartenant au même groupe sont réalisées selon la méthode du prix comparable sur le marché libre pour déterminer les prix de transfert.

#### **4.4.1.13. Note complémentaire portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de départ à la retraite :**

##### ➤ Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la TLF sont classés en deux catégories:

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.

##### **Avantages à court terme :**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par le personnel en contrepartie des avantages qui lui a été consenti.

##### **Avantages postérieurs à l'emploi :**

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de TLF. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

#### **4.4.1.14. Note complémentaire à la note 46 « évènements postérieurs à la clôture » :**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 mars 2023.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est survenu entre la date de clôture et jusqu'au à la date d'aujourd'hui.

#### 4.4.2. Notes rectificatives

##### 4.4.2.1. Etat des engagements hors bilan rectificatif mentionnant le total arithmétique des engagements reçus au niveau de la colonne 2021 corrigé :

### ÉTATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 décembre 2022

	(Montants exprimés en dinars)	
	31-déc. 2022	31-déc. 2021
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>148 329 991</b>	<b>132 659 115</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	32 823 117	28 703 801
Engagements données en faveur des banques	59 160 000	45 360 000
Engagements sur autres titres	36 948 793	34 813 795
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	19 398 081	23 781 519
<b>ENGAGEMENTS RECUE</b>	<b>262 810 998</b>	<b>241 285 204</b>
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	6 894 010	9 985 107
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	-	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	124 727 107	133 740 902
Garanties et engagements de financement reçu des banques	8 473 869	8 051 278
Autres garanties reçues	1 037 601	1 763 264
Garanties reçues des adhérents	121 678 411	87 404 605
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>128 057 249</b>	<b>117 300 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	128 057 249	117 300 000



#### 4.4.2.2. Etat de résultat rectificatif mentionnant les rubriques « effet des modifications comptables » et « résultat net après modifications comptables » au niveau de la colonne 2021

##### ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31 décembre 2022

		(Montants exprimés en dinars)	
	Notes	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	95 272 901	95 697 621
Revenu du factoring	17	18 306 968	15 126 992
Intérêts et charges assimilés	19	(58 888 038)	(62 535 789)
Commissions encourues	20	(28 334)	(94 971)
Produits des placements	21	10 478 286	7 865 334
Autres Produits d'exploitations	18	2 509 978	2 906 200
<b>Produit net</b>		<b>67 651 761</b>	<b>58 965 387</b>
Charges de personnel	22	(19 292 395)	(17 788 301)
Autres charges d'exploitation	23	(6 816 498)	(8 283 617)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(2 088 970)	(2 342 097)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(28 197 863)</b>	<b>(28 414 015)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>39 453 898</b>	<b>30 551 372</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(10 130 727)	(13 586 884)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(1 209 728)	(2 213 227)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(3 580 484)	(2 191 993)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>24 532 959</b>	<b>12 559 268</b>
Autres gains ordinaires	28	399 363	370 124
Autres pertes ordinaires	29	-	(387 222)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>24 932 322</b>	<b>12 542 170</b>
Reprises sur provisions pour impôt différé		-	184 629
Impôt sur les bénéfices	29	(7 487 084)	(4 051 215)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>17 445 238</b>	<b>8 675 584</b>
Eléments extraordinaires	29	(855 667)	(347 247)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>16 589 571</b>	<b>8 328 337</b>
Effet des modification Comptable		-	(3 821 145)
Résultat net après modificaions comptables		-	4 507 192
<b>Résultat par action</b>		<b>1,536</b>	<b>0,771</b>


**Deloitte.**

Cabinet MS Louzir  
 Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
 Rue du Lac Oubetra-Immeuble Illade  
 1053 - Les berges du Lac  
 Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 400 902  
[www.deloitte.tn](http://www.deloitte.tn)  
 MF : 587570 N/A/M/000

**TUNISIE LEASING & FACTORING**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2022**

**Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring**

**I. Rapport sur l'audit des États Financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des États Financiers de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 28 mars 2023, font apparaître un total du bilan de 994.302.551 DT, un bénéfice net de 16.589.571 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 6.969.471 DT.

À notre avis, les États Financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Observation**

Nous attirons votre attention sur la note 44 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La société a reçu la notification de l'exercice 2018, toutefois les procédures liées aux exercices allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 étant toujours en cours.

A la date du présent rapport et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### 4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

##### 4.1 Revenus et produits assimilés

###### Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing & Factoring s'élèvent au 31 décembre 2022 à 113 580 KDT et représentent 90% du total des produits d'exploitation dont 84% correspond aux intérêts de leasing et 16% relatives aux revenus de Factoring. Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total des produits d'exploitation de la société.

###### Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing & Factoring en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;
- Identifier les contrôles clefs et réaliser des tests pour vérifier l'application effective de ces derniers incluant des contrôles automatisés ;
- Effectuer les tests de détails de rapprochement des données comptables et des informations issues du système d'information et une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing ;
- Revoir la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers 2.5 « Opérations d'affacturage » & 2.6 « comptabilisation des revenus de leasing ».

## 4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

### Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité de la société, constitue une zone d'attention majeure en raison :

- De l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (85%) soit un montant net de provision de 677 056 KDT pour l'activité de leasing (le montant des provisions et agios réservés représentent 12,26% du total des créances) et 169 891 KDT pour l'activité de factoring (le montant des provisions représente 3,29% du total des créances) ;
- De l'importance du coût du risque associé (soit une dotation nette de l'exercice de 10 131 KDT) dans le résultat de l'exercice ; et
- Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers n°2-4 et n°2-5, ainsi que dans les notes explicatives n°4 et n°5.

### Réponses apportées

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;  
La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Le calcul de la provision collective conformément à la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements. Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

## 4.3 Évaluation du portefeuille titres

### Question clé de l'audit

Les titres d'investissement s'élèvent à 59 283 KDT au 31 décembre 2022 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 2.7 Portefeuille titres » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de Tunisie Leasing & Factoring et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

#### Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing & Factoring et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernés ainsi que les valeurs de marchés communiqués ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **5. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### 1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

### 2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

### 3. Autres obligations légales et réglementaires

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le chargé clientèle de l'agence de Sidi Bouzid et consistant en l'encaissement de sommes en espèces de la part des clients de la société, pour son propre compte, contre la délivrance de faux reçus de paiement ainsi que la remise de mains levées aux clients sans l'existence de contrats de cession.

La société a déposé, en date du 16 Mai 2022, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Tunis. De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 30 Juin 2022. L'incidence de ladite infraction a été estimée par TLF à 219 KDT.

Tunis, le 31 Mars 2023

Les commissaires aux comptes

**FINOR**

MUSTAPHA MEDHIOUB

**FINOR**  
 Société d'Expertise Comptable  
 Inscrit au Tableau de l'Ordre  
 International City Center - Tour des Bureaux  
 Centre Urbain Nord de Tunis  
 Tél: (L.G.) 70.728.405 - Fax: 70.728.405

**Cabinet MS Louzir**

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
 JAOUHAR BEN ZID

**CABINET MS LOUZIR**  
 Rue Tac Oudjira - Immeuble Illiyade  
 1053 Les Berges du Lac - Tunis  
 Tél : 36 400 900 - 36 400 902  
 Fax : 36 050 900  
 MF : 587570N/A/M/000



**Société d'expertise comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre**  
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux  
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie  
Tel (L.C.S) : 70 728 430 + 103 ; 70 728 405  
TUNISIE 809611 - MF : 048096 HAM 000  
Mail : administrat@finor.com.tn

# Deloitte.

Cabinet MS Louzir  
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Rue du Lac Ouberto-Immeuble Illiade  
1033 - Les berges du Lac  
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 400 902  
[www.deloitte.tn](http://www.deloitte.tn)  
MF : 587570 N/A/M/000

## **TUNISIE LEASING & FACTORING RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2022**

**Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 30 août 2022 a autorisé la cession de sa participation dans Taysir Microfinance au profit de la société Horchani Finance.

La valeur des actions comptabilisées à la date de cession, après la constatation de la perte sur les titres de 505 663 dinars en 2018, s'élève à 660 938 dinars. Le prix de cession global calculé sur la base de 270 dinars par action, s'élève à 1 784 430 dinars, soit une plus-value réalisée de 1 123 492 dinars.

La plus-value calculée par référence au coût historique des titres, qui est 1 166 600 dinars, n'est que de 617 830 dinars.

### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022 :

1. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 29 août 2019 a autorisé la signature d'une nouvelle convention d'assistance technique avec la filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Les prestations facturées dans ce cadre, au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à 308 KDT.

Le solde des produits à recevoir auprès de MLA, relative à cette convention, s'élève au 31 décembre 2022 à 603 KDT.



2. Tunisie Leasing & Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été porté en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de l'exercice 2022 s'élève à 160 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2022.

3. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 40 KDT à la fin de l'exercice 2022.

La charge supportée en 2022 par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant s'élève à 6 KDT.

4. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2022, le montant des effets à recevoir s'élève à 3 120 KDT.

5. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec TLG Finance d'un montant de 23 600 euros, soit 77 KDT.

6. Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2021.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2022 se sont élevés à 798 KDT.

### C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni le 30 Avril 2021. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31 Mars 2020 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par les comités de rémunération du 24 Mai 2021 et du 11 Mai 2022, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31 Mars 2020 a nommé les Directeurs Généraux Adjoins. Leurs rémunérations ont été fixées par les comités de rémunération du 17 Juillet 2020 et du 11 Mai 2022, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (Pôle Leasing)		<u>D.G.A</u> (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022
<i>Avantages à court terme</i>	391 961	-	736 986	90 349	352 476	25 546	301 559	29 007	131 760	131 760
<i>Indemnité départ à la retraite</i>										
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>										
<b>Total</b>	<b>391 961</b>	<b>-</b>	<b>736 986</b>	<b>90 349</b>	<b>352 476</b>	<b>25 546</b>	<b>301 559</b>	<b>29 007</b>	<b>131 760</b>	<b>131 760</b>

(\*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoins bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 Mars 2023

### Les commissaires aux comptes

**FINOR**

MUSTAPHA MEDHIOUB

**FINOR**  
Société d'Expertise Comptable  
Inscrit au Tableau de l'Ordre  
International City Center, Tour des Bureaux  
Centre Urbain Nord de Tunis  
Tél: (L.G) 70. 26.450 - Fax: 70.728.405

**Cabinet MS Louzir**

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
JAOUHAR BEN ZID

**CABINET MS LOUZIR**  
Rue Lac Dubouché - Immeuble 111/ade  
1053 Les Berges du Lac - Tunis  
Tél : 36 400 900 - 36 400 902  
Fax : 36 050 900  
ME : 587570N/A/M/000

## 4.6 Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2022

### 4.6.1 Engagements financiers au 31/12/2022

(en dinars)

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1-Engagements donnés</b>						
a)garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement	59 160 000	59 160 000				
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e)abandon de créances						
f) engagement sur titre non libéré	36 948 793	36 948 793				
g) engagement par signature	52 221 198	52 221 198				
<b>TOTAL</b>	<b>148 329 991</b>	<b>148 329 991</b>		<b>0</b>		
<b>2-Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties	131 189 881	131 189 881				
b) Garantie réelle						
* hypothèques	6 894 010	6 894 010				
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e)Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	124 727 107	124 727 107				
<b>TOTAL</b>	<b>262 810 998</b>	<b>262 810 998</b>				
<b>3-Engagements réciproques</b>						
*emprunt obtenu non encore encaissé	128 057 249	128 057 249				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
<b>TOTAL</b>	<b>128 057 249</b>	<b>128 057 249</b>				

## 4.6.2 Encours des crédits contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2022

### 4.6.2.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et Factoring

En Dinars

Emprunt Obligataire	Montant en dinars	Échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2022
Emprunt Obligataire 2015 - II	30 000 000	04/03/2021	7,50%	5 ans	3 772 800
		04/03/2023	7,75%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2016 - I	30 000 000	05/04/2021	7,50%	5 ans	4 369 860
		05/04/2023	7,75%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné remboursable 'Tunisie Leasing Subordonné 2016'	20 000 000	01/03/2022	7,60%	5 ans	6 440 000
		01/03/2024	7,85%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2017 - I	37 000 000	07/06/2024	7,80%	7 ans avec deux années de grâce	7 772 000
		07/06/2022	TMM+2,35%	5 ans	
		07/06/2022	7,55%	5 ans	
Emprunt Obligataire 2017 - II	30 000 000	08/02/2023	7,95%	5 ans	13 664 160
		08/02/2025	8,20%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2018 - I	23 608 700	07/05/2023	7,95%	5 ans	9 683 740
		07/05/2025	8,20%	7 ans avec deux années de grâce	
		07/05/2023	TMM+2,30%	5 ans	
Emprunt subordonné remboursable 'Tunisie Leasing Subordonné 2018'	20 492 000	17/01/2024	10,60%	5 ans	12 976 800
		17/01/2026	11,00%	7 ans avec deux années de grâce	
		17/01/2024	TMM+2,7%	5 ans	
		17/01/2026	TMM+3%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2019 - I	25 000 000	28/06/2024	11,40%	5 ans	14 070 000
		28/06/2026	11,70%	7 ans avec deux années de grâce	
		28/06/2024	TMM+2,7%	5 ans	
Emprunt Obligataire 2020 - I	30 000 000	28/05/2025	11,60%	5 ans	18 000 000
Emprunt subordonné 'TLF 2020-Subordonné'	20 000 000	29/01/2026	10,25%	5 ans	16 000 000
Emprunt Obligataire 2021	40 000 000	15/04/2026	9,70%	5 ans	32 000 000
Emprunt subordonné 'TLF 2021-Subordonné'	20 000 000	28/10/2026	9,80%	5 ans	16 000 000
Emprunt Obligataire 2022-I	40 000 000	08/04/2027	9,60%	5 ans	40 000 000
		08/04/2027	TMM+2,75%	5 ans	
Emprunt Obligataire 2022-II	40 000 000	21/10/2027	10,00%	5 ans	40 000 000
		21/10/2027	TMM+2,75%	5 ans	
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>406 100 700</b>				<b>234 749 360</b>

#### 4.6.2.2. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring

##### - Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31 Décembre 2022

En Dinars

Emprunt	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Durée	Encours au 31/12/2022
<b>BANQUES LOCALES</b>					
Al Baraka Bank 2022-FACTO	2 000 000	TMM+2,25%	Principal in fine le 18/04/2023	180 jours	2 000 000
Al Baraka Bank 2022	10 000 000	9,77%	Semestrielle	3 ans	10 000 000
Al Baraka Bank 2022	10 000 000	TMM+2,25%	Principal in fine le 14/01/2023	30 jours	10 000 000
Al Baraka Bank 2022	4 000 000	TMM+2,25%	Principal in fine le 28/03/2023	90 jours	4 000 000
Attijari Bank 2018	10 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	500 000
Attijari Bank 2019	10 000 000	TMM+3%	Mensuelle	5 ans	3 500 026
Attijari Bank 2020 II	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	6 000 000
Attijari Bank 2022	10 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	8 666 668
BIAT 2020	30 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	18 000 000
BIAT 2021	15 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	12 000 000
BIAT 2022	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	4,33 ans	8 333 335
Amen Bank 2019	5 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	2 000 000
Amen Bank 2020 I	10 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	5 000 000
Amen Bank 2020 II	13 000 000	TMM+1%	Trimestrielle	3 ans	4 333 333
Amen Bank 2021	7 000 000	TMM+1%	Trimestrielle	3 ans	3 500 000
Amen Bank 2022	10 000 000	TMM+2,75%	Trimestrielle	5 ans	9 500 000
B.H 2018	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	1 500 000
B.H 2020	9 471 430	TMM+1%	Trimestrielle	7 ans	6 765 309
B.H 2022	10 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	8 500 000
B.H MT3-FACTO	1 528 570	TMM+1%	Trimestrielle	7 ans	1 132 270
B.T.E MT2-FACTO-2020	2 000 000	TMM+1%	Mensuelle	5 ans	1 284 085
BT 2019	10 000 000	TMM+2,75%	Mensuelle	5 ans	3 529 631
BT 2021	2 900 000	TMM+2,75%	Mensuelle	2 ans	1 611 104
BT FACTO 2022	2 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	2 000 000
BT FACTO 2022	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	5 000 000
STB 2018	10 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	1 500 000
STB 2020	5 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	2 750 000
ATB 2020	10 000 000	TMM+2,25%	Mensuelle	5 ans	4 833 333
ATB-FACTO	4 000 000	TMM+2,250%	Semestrielle	5 ans	2 000 000
ABC	6 000 000	TMM+2,8%	Principal in fine le 13/06/2023	360 jours	6 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>253 900 000</b>				<b>155 739 094</b>

- Encours des emprunts étrangers contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31 Décembre 2022

En Dinars

Emprunt	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Durée	Encours au 31/12/2022
<b>BANQUES ETRANGERES</b>					
BEI (Crédit participatif)	1 619 000				154 398
BEI 2017-I	26 947 164	0,911%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	22 260 701
BEI 2017-II	3 634 670	1,208%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	3 002 554
BIRD 2014	1 510 553	4,740%	Semestrielle jusqu'à 15/11/2023	10 ans	215 793
BIRD 2015	6 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/07/2027	12 ans	3 333 333
BIRD 2018	7 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/01/2030	12 ans	5 833 333
BAD 2013 II	990 753	4,720%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2023	10 ans	70 768
BERD 2019	40 326 000	3,960%	Semestrielle jusqu'à 10/07/2024	5 ans	23 043 429
SANAD FUND 2019	31 615 000	3,268%	Semestrielle jusqu'à 05/10/2024	5 ans	14 051 112
SANAD FUND 2021	13 759 200	2,980%	Semestrielle jusqu'à 05/10/2026	5 ans	12 230 403
SANAD GGF 2019	18 976 200	3,100%	Semestrielle jusqu'à 15/12/2024	5 ans	8 433 859
PROPARCO 2020	46 983 000	3,550%	Semestrielle jusqu'à 15/02/2025	5 ans	26 101 667
FADES 2018	7 459 748	6,000%	Semestrielle jusqu'à 01/09/2028	10 ans	5 967 797
SYMBIOTICS 2019	31 780 000	4,479%	Semestrielle jusqu'à 17/06/2024	5 ans	10 592 512
BIO 2021	49 410 000	3,800%	Semestrielle jusqu'à 17/02/2025	4 ans	30 881 250
<b>TOTAL</b>	<b>288 011 288</b>				<b>166 172 910</b>

- Encours des crédits à court terme et lignes d'avance contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31 Décembre 2022

Banques	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Durée (Jours)
BTE	1 059 776		
CITIBANK	1 700 000	TMM+1.5%	180 jours
CITIBANK	1 800 000	TMM+1.5%	175 jours
CITIBANK	1 700 000	TMM+1.5%	172 jours
CITIBANK	2 000 000	TMM+1.5%	154 jours
CITIBANK	2 000 000	TMM+1.5%	181 jours
CITIBANK	1 500 000	TMM+1.5%	142 jours
CITIBANK	2 500 000	TMM+1.5%	176 jours
CITIBANK	1 700 000	TMM+1.5%	180 jours
CITIBANK	1 700 000	TMM+1.5%	170 jours
CITIBANK	1 700 000	TMM+1.5%	133 jours
CITIBANK	1 800 000	TMM+1.5%	179 jours
CITIBANK	1 900 000	TMM+1.5%	136 jours
CITIBANK	1 700 000	TMM+1.5%	178 jours
CITIBANK	2 500 000	TMM+1.5%	182 jours
UIB	2 500 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	1 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	1 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	2 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	1 500 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	1 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	1 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	3 000 000	TMM+1.5%	365 jours
<b>TOTAL</b>	<b>40 259 776</b>		

- Encours des certificats de dépôts émis par Tunisie Leasing et Factoring au 31 Décembre 2022

Souscripteur	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Durée
TUNISIE COURTAGE	1 000 000	8,31%	365 jours
<b>TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS</b>	<b>1 000 000</b>		

### 4.6.3 Soldes Intermédiaires de Gestion comparés au 31 décembre

	PRODUITS				CHARGES				SOLDES		
	2022	2021	2020 proforma		2022	2021	2020 proforma		2022	2021	2020 proforma
Revenus du leasing et du factoring	109 655 048	110 979 851	109 916 474	Charges financières nettes	58 888 038	62 535 789	67 264 827 (*)				
Intérêts de retard & intercalaire	3 168 892	3 948 880	5 689 282								
Commissions encourues	-28 334	-94 971	-107 275								
Variation des agios réservés	755 929	-4 104 118	-4 926 034								
Autres produits d'exploitation	2 509 978	2 906 200	2 421 556								
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>116 061 513</b>	<b>113 635 842</b>	<b>112 994 003</b>	<b>Total des charges nettes financières</b>	<b>58 888 038</b>	<b>62 535 789</b>	<b>67 264 827</b>	<b>Marge commerciale (PNB)</b>	<b>57 173 475</b>	<b>51 100 053</b>	<b>45 729 176</b>
Marge commerciale (PNB)	57 173 475	51 100 053	45 729 176	Charges de personnel	19 292 395	17 788 301	16 166 608				
Produits des placements	10 478 286	7 865 334	26 838 529 (*)	Autres charges d'exploitation	6 816 498	8 283 617	6 795 541				
<b>Sous Total</b>	<b>67 651 761</b>	<b>58 965 387</b>	<b>72 567 705</b>	<b>Sous Total</b>	<b>26 108 893</b>	<b>26 071 918</b>	<b>22 962 149</b>	<b>Excédent Brut d'exploitation</b>	<b>41 542 868</b>	<b>32 893 469</b>	<b>49 605 556</b>
Excédent Brut d'Exploitation	41 542 868	32 893 469	49 605 556	Dotations aux amortissements	2 088 970	2 342 097	2 284 050				
Reprise sur provisions sur créances				Dotations aux provisions sur créances	10 130 727	13 586 884	19 962 154				
Reprise sur provisions sur titres				Dotations aux provisions sur titres	1 209 728	2 213 227	6 793 429				
Reprise sur provisions sur risques				Dotations aux provisions sur risques divers	3 580 484	2 191 993	9 484 594				
Autres produits ordinaires	399 363	370 124	354 252	Autres pertes ordinaires	0	387 222	28 854				
				Impôts sur les sociétés	7 487 084	3 866 586	4 991 882				
<b>Sous Total</b>	<b>41 942 231</b>	<b>33 263 593</b>	<b>49 959 808</b>	<b>Sous Total</b>	<b>24 496 993</b>	<b>24 588 009</b>	<b>43 544 963</b>	<b>Résultat des activités ordi</b>	<b>17 445 238</b>	<b>8 675 584</b>	<b>6 414 845</b>
Résultat des activités ordinaires après impôts	17 445 238	8 675 584	6 414 845	Résultat négatif des activités ordinaires			-				
Gains extraordinaires			-	Pertes extraordinaires	855 667	347 247	852 174		-855 667	-347 247	-852 174
				<b>Sous Total</b>	<b>855 667</b>	<b>347 247</b>	<b>852 174</b>	<b>Résultat net de l'exercice avant modifications</b>	<b>16 589 571</b>	<b>8 328 337</b>	<b>5 562 671</b>
Effet positif de modification comptable	0	0	0	Effet négatif de modification comptable	0	3 821 145	2 940 279				
<b>TOTAL</b>	<b>17 445 238</b>	<b>8 675 584</b>	<b>6 414 845</b>					<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>	<b>16 589 571</b>	<b>4 507 192</b>	<b>2 622 392</b>

(\*) retraités pour des besoins de comparabilité



#### 4.6.4 Tableau de mouvement des capitaux propres après affectation

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve légale	Autres réserves	Subvention d'investissement	Réserve spéciale de réinvestissement	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2020 avant affectation</b>	<b>54 000 000</b>	<b>27 436 462</b>	<b>10 870 951</b>	<b>4 743 880</b>	<b>3 776 843</b>	<b>-</b>	<b>12 107 184</b>	<b>57 388 506</b>	<b>-</b>	<b>6 443 537</b>	<b>176 767 363</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 30/04/2021				656 120				5 787 417		(6 443 537)	-
Réintégration prime d'émission		(1 004 600)						1 004 600			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020								(3 887 999)			(3 887 999)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(7 825 000)	7 825 000			-
<b>Solde au 31 décembre 2020 après affectation</b>	<b>54 000 000</b>	<b>26 431 862</b>	<b>10 870 951</b>	<b>5 400 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>-</b>	<b>4 282 184</b>	<b>68 117 524</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>172 879 364</b>
Modifications comptables									(3 821 145)		(3 821 145)
Résultat au 31 décembre 2021										8 328 337	8 328 337
<b>Solde au 31 décembre 2021 avant affectation</b>	<b>54 000 000</b>	<b>26 431 862</b>	<b>10 870 951</b>	<b>5 400 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>-</b>	<b>4 282 184</b>	<b>68 117 524</b>	<b>(3 821 145)</b>	<b>8 328 337</b>	<b>177 386 556</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 26/04/2022							2 200 000	6 128 337		(8 328 337)	-
Réintégration prime d'émission		(5 400 000)						5 400 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021								(5 400 000)			(5 400 000)
<b>Solde au 31 décembre 2021 après affectation</b>	<b>54 000 000</b>	<b>21 031 862</b>	<b>10 870 951</b>	<b>5 400 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>-</b>	<b>6 482 184</b>	<b>74 245 861</b>	<b>(3 821 145)</b>	<b>-</b>	<b>171 986 556</b>
Subvention d'investissement obtenue						141 958					141 958
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(28 655)					(28 655)
Résultat au 31 décembre 2022										16 589 571	16 589 571
<b>Solde au 31 décembre 2022 avant affectation</b>	<b>54 000 000</b>	<b>21 031 862</b>	<b>10 870 951</b>	<b>5 400 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>113 303</b>	<b>6 482 184</b>	<b>74 245 861</b>	<b>(3 821 145)</b>	<b>16 589 571</b>	<b>188 689 430</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 26/04/2023							6 000 000	10 589 571		(16 589 571)	-
Réintégration prime d'émission		(9 180 000)						9 180 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022								(9 180 000)			(9 180 000)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 500 000)	1 500 000			-
Modifications comptables								(3 821 145)	3 821 145		-
<b>Solde au 31 décembre 2022 après affectation</b>	<b>54 000 000</b>	<b>11 851 862</b>	<b>10 870 951</b>	<b>5 400 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>113 303</b>	<b>10 982 184</b>	<b>82 514 287</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>179 509 430</b>

#### 4.6.5 Répartition des résultats des trois derniers exercices

(En dinars)			
Désignations	2022	2021	2020
Bénéfice net	16 589 571	8 328 337	6 443 537
+ Report à nouveau	74 245 861	64 296 379	57 388 506
+ Réintégration prime d'émission	9 180 000	5 400 000	1 004 600
- Effet modification comptable	3 821 145		
<b>= Total</b>	<b>96 194 287</b>	<b>78 024 716</b>	<b>64 836 643</b>
- Réserve légale	0	0	656 120
<b>= Solde</b>	<b>96 194 287</b>	<b>78 024 716</b>	<b>64 180 523</b>
- Réserve spéciale de réinvestissement	6 000 000	2 200 000	0
+ Reprise sur réserve spéciale de réinvestissement	1 500 000	0	7 825 000
<b>= Bénéfice disponible</b>	<b>91 694 287</b>	<b>75 824 716</b>	<b>72 005 523</b>
- Dividendes	9 180 000	5 400 000	3 888 000
<b>= Résultat reporté</b>	<b>82 514 287</b>	<b>70 424 716</b>	<b>68 117 523</b>

#### 4.6.6 Évolution des revenus du leasing, du factoring et du résultat d'exploitation

(En dinars)			
Désignation	2022	2021	2020*
Revenus de leasing et factoring	113 579 869	110 824 613	110 679 722
Produit net	67 651 761	58 965 387	72 567 705
Résultat d'exploitation	24 532 959	12 559 268	11 081 329
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Revenus par action	10,517	10,262	10,248
Produit net par action	6,264	5,460	6,719
Résultat d'exploitation par action	2,272	1,163	1,026

\* retraités pour des besoins de comparabilité

#### 4.6.7 Évolution du résultat net

(En dinars)			
Désignation	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020 *
Bénéfice avant impôt (1)	24 932 322	12 542 170	11 406 727
Bénéfice net d'impôt (2)	16 589 571	8 328 337	5 562 671
Bénéfice consolidé avant impôt (3)	46 970 181	16 334 906	22 354 112
Bénéfice consolidé net d'impôt (4)	29 554 243	6 771 711	12 545 581
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions (5)	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Bénéfice par action avant impôt (1)/(5)	2,309	1,161	1,056
Bénéfice par action net d'impôt (2)/(5)	1,536	0,771	0,515
Bénéfice consolidé par action avant impôt (3)/(5)	4,349	1,512	2,070
Bénéfice consolidé par action net d'impôt (4)/(5)	2,737	0,627	1,162
Bénéfice avant impôt/capital social	46,17%	23,23%	21,12%
Bénéfice net d'impôt/capital social	30,72%	15,42%	10,30%

\* retraités pour des besoins de comparabilité

#### 4.6.8 Évolution des dividendes

(En dinars)			
Désignation	2022	2021	2020
Dividendes en dinars	9 180 000	5 400 000	3 888 000
Dividendes par action en dinars	0,850	0,500	0,36
% du nominal	17,00%	10,00%	7,20%
Date de mise en paiement	22/05/2023	11/05/2022	18/05/2021

#### 4.6.9 Évolution de la marge brute d'autofinancement

(En dinars)			
Désignation	2022	2021	2020 *
Bénéfice net d'impôt (1)	16 589 571	8 328 337	5 562 671
Dotations aux amortissements (2)	2 088 970	2 342 097	2 284 050
Dotations nettes aux provisions (3)	14 920 939	17 992 104	36 240 177
<b>Marge brute d'autofinancement (1+2+3)</b>	<b>33 599 480</b>	<b>28 662 538</b>	<b>44 086 898</b>

\* retraités pour des besoins de comparabilité

#### 4.6.10 Indicateurs de gestion et ratios du Leasing

En milliers de Dinars

Indicateurs de Gestion	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020 *
Résultat net avant modification comptable (1)	16 590	8 328	5 563
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	795 564	849 081	900 284
Engagements (2) (bilan et hors bilan)	808 255	853 367	902 717
Fonds propres (avant résultat net avant modification comptable) (3)	175 921	172 879	170 324
Capitaux propres avant affectation	188 689	177 387	172 946
Créances sur la clientèle	677 056	727 032	794 832
Créances classées (4) (bilan et hors bilan)	94 655	111 333	103 781
Produits réservés (5)	12 920	13 233	10 610
Total Provisions (6)	68 443	66 188	56 024
Emprunts et ressources spéciales (7)	619 748	668 102	729 352
Charges financières	58 888	62 536	67 265
Charges d'exploitation (Charges de personnel+autres charges d'exploitation+dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	28 198	28 414	25 246
Produit net (9)	67 652	58 965	72 568
Total brut des créances (10)	775 432	824 663	878 328
Total bilan (11)	994 303	1 025 562	1 074 426
Intérêts de crédit bail	94 517	99 802	98 984
Dettes envers la clientèle	21 565	18 918	17 326
Charges de personnel	19 292	17 788	16 167
Portefeuille titre commercial	59 226	62 725	42 993
Portefeuille d'investissement	59 283	59 324	62 459
<b>Ratios propres aux sociétés de leasing</b>			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	21,77%	20,26%	18,87%
Taux de créances classées (4)/(2) **	11,71%	13,05%	11,50%
Ratio de couverture des créances classées (5+6)/(4) ***	85,96%	71,34%	64,21%
Créances classées/ (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement)	11,90%	13,11%	11,53%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT ****	19,08%	19,28%	17,99%
<b>Ratios de structure</b>			
Total Capitaux propres après résultat/Total bilan	18,98%	17,30%	16,10%
Emprunts & Ressources spéciales/ Total bilan	62,33%	65,14%	67,88%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	68,09%	70,89%	73,98%
Emprunts et Ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	94,72%	94,50%	93,94%
<b>Ratios de gestion</b>			
Charges de personnel/Produits nets	28,52%	30,17%	22,28%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	38,46%	34,11%	42,61%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	41,68%	48,19%	34,79%
<b>Ratios de rentabilité</b>			
ROE (1)/(3)	9,43%	4,82%	3,27%
ROA (1)/(11)	1,67%	0,81%	0,52%
Résultat net / Produit net	24,52%	14,12%	7,67%
Intérêts de crédit bail / créances sur la clientèle	13,96%	13,73%	12,45%
Produits nets / total bilan	6,80%	5,75%	6,75%

\*Les chiffres tiennent compte des états financiers proforma arrêtés au 31/12/2020

\*\* Il s'agit du rapport entre les créances classées du bilan et du hors bilan (sans tenir compte des avances et acomptes reçus) et le total des engagements du bilan et du hors bilan (sans tenir compte des avances et acomptes reçus)

\*\*\* Ce ratio tient compte des créances classées avant avances et acomptes reçus

\*\*\*\* Tel que modifié par la circulaire 2012-09 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres représentent au moins 10% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

#### 4.6.11 Indicateurs de gestion et ratios du Factoring

En milliers de Dinars

INDICATEURS	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Volume des factures achetées	464 333	404 488	353 281	14,80%
Volume des factures financées	354 999	320 430	280 308	10,79%
Total des Engagements Courants (a)	136 908	103 940	99 003	31,72%
Total des Engagements Classés (b)	4 906	5 341	5 110	-8,14%
Total des Engagements (c)=a+b	141 815	109 281	104 113	29,77%
Ratio des engagements classés (d)=(b)/(c)	3,46%	4,89%	4,91%	
Commissions d'affacturage	5 188	4 556	4 419	13,87%
Commissions de financement	12 870	10 297	11 846	24,98%
Autres commissions	249	274	357	-9,03%

#### 4.7 États financiers consolidés au 31/12/2022

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022, ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne :

- Les états financiers consolidés du groupe « TLF » ont été établis sur la base d'états financiers provisoires d'une filiale non audités ni arrêtés par sa gouvernance et ce, contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales.
- La société « TLF » a considéré la société « MLA » détenue à raison de 30% en tant que société filiale et consolidée par la méthode d'intégration globale alors qu'elle ne satisfait pas aux conditions requises par les dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- La société « TLF » a pris en considération pour la détermination du pourcentage d'intérêt dans le capital de la société « MLA » les titres acquis dans le cadre d'un contrat de portage, et ce contrairement aux dispositions des normes comptables en vigueur.

Par ailleurs, les notes aux états financiers consolidés ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note indiquant, le pays d'enregistrement ou de résidence des sociétés filiales et ce, conformément aux dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note portant sur la nature de la relation entre la société mère « TLF » et certaines sociétés dans lesquelles elle ne détient pas, directement ou indirectement par des filiales, plus de la moitié des droits de vote, considérées comme filiales et consolidées par la méthode d'intégration globale et ce, conformément aux dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note sur les sociétés mises en équivalence conformément aux dispositions de la NC 36 relative aux participations dans des entreprises associées
- Une note sur les transactions avec les parties liées portant sur les politiques de fixation des prix entre les parties liées, et ce, conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

**La société s'engage pour l'établissement de ses états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023 et suivants.**

#### 4.7.1 Bilan consolidé au 31/12/2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)			
ACTIFS	Notes	31-déc.	31-déc.
		2022	2021
Liquidités et équivalent de liquidités	5	93 670 590	147 487 433
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	6	1 599 420 063	1 565 227 063
Acheteurs Factorés	7	169 890 887	132 947 705
Portefeuille titre commercial		60 323 149	63 799 809
Portefeuille d'investissements	8	14 448 336	14 489 576
Titres mis en équivalence	8	2 633 842	2 745 338
Valeurs Immobilisés	9	180 880 654	154 107 074
Actifs d'impôts différés	10	19 007 180	12 533 614
Autres actifs	11	54 194 286	69 396 546
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>2 194 468 987</b>	<b>2 162 734 158</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Concours bancaires	12	49 471 151	40 612 398
Emprunts et dettes rattachées	13	1 326 244 287	1 340 722 752
Dettes envers la clientèle	14	98 899 339	89 932 123
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	51 714 155	50 879 089
Fournisseurs et comptes rattachés		121 030 859	125 143 492
Passifs d'impôts différés	10	9 071 753	4 510 934
Autres passifs	15	119 822 250	124 147 637
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>1 776 253 794</b>	<b>1 775 948 425</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		54 000 000	54 000 000
Réserves consolidés		168 855 512	158 772 335
Effet des modifications Comptales		(3 821 145)	(3 821 145)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>219 034 367</b>	<b>208 951 190</b>
Résultat Consolidé		20 706 291	11 040 307
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>		<b>239 740 658</b>	<b>219 991 497</b>
INTERETS MINORITAIRES	17	178 474 535	166 794 235
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>418 215 193</b>	<b>386 785 732</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>2 194 468 987</b>	<b>2 162 734 158</b>

#### 4.7.2 État des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
<b>ENGAGEMENTS DONNEES</b>	<b>200 779 020</b>	<b>160 477 556</b>
Engagements de financements en faveur de la clientèle	104 670 227	80 303 761
Engagements donnés en faveur des banques(*)	59 160 000	45 360 000
Engagements sur titres	36 948 793	34 813 795
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>321 521 049</b>	<b>294 316 439</b>
Garanties reçues	7 931 611	11 860 539
Intérêts à échoir sur contrats actifs	191 911 027	195 051 295
Garanties reçues des adhérents	121 678 411	87 404 605
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>186 558 569</b>	<b>127 620 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	186 558 569	127 620 000

(\*) cette rubrique correspond au montant des effets et titres de crédit domiciliés chez les banques



#### 4.7.3 État de résultat consolidé au 31/12/2022

### Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)			
	Notes	31-déc.	31-déc.
		2022	2021
<b>Produits d'exploitations</b>			
Revenu de crédit bail	18	210 186 753	209 879 210
Revenu du factoring	19	18 278 634	15 032 021
Revenu des opérations de location longue durée		38 730 560	32 422 555
Autres produits d'exploitation		2 802 300	2 906 200
Produits des placements		6 507 392	2 945 575
<b>Total des Produits d'exploitations</b>		<b>276 505 639</b>	<b>263 185 561</b>
Coût des opérations de location longue durée		(22 079 206)	(20 304 029)
Intérêts et charges assimilés	20	(104 306 442)	(107 741 494)
<b>PRODUIT NET</b>		<b>150 119 991</b>	<b>135 140 038</b>
<b>Charges d'exploitations</b>			
Charges de personnel		(47 222 909)	(43 010 095)
Autres charges d'exploitation		(29 682 322)	(30 912 215)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(4 983 828)	(4 255 715)
<b>Total des Charges d'exploitations</b>		<b>(81 889 059)</b>	<b>(78 178 024)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>68 230 932</b>	<b>56 962 014</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	21	(16 927 833)	(33 155 335)
Dotations aux provisions pour risques divers	22	(5 739 195)	(7 197 774)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>45 563 904</b>	<b>16 608 905</b>
Autres gains ordinaires		2 144 316	1 718 769
Autres pertes ordinaires		(738 039)	(1 992 768)
<b>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>46 970 181</b>	<b>16 334 906</b>
Impôts différés		681 291	1 796 768
Impôts exigibles		(18 162 055)	(11 552 459)
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>29 489 417</b>	<b>6 579 215</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	64 826	192 496
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>29 554 243</b>	<b>6 771 711</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(8 847 952)	4 268 596
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>		<b>20 706 291</b>	<b>11 040 307</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>1,917</b>	<b>1,022</b>

#### 4.7.4 État de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2022

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-dec 2022	31-dec 2021
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	23	914 739 462	876 463 514
Encaissements reçus des acheteurs factorés	24	339 449 580	338 123 387
Financements des adhérents	24	(354 999 008)	(320 401 495)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(25 764 555)	(25 854 999)
Intérêts payés		(59 663 540)	(61 156 522)
Impôts et taxes payés		(65 924 427)	(71 043 882)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	25	(629 692 079)	(585 353 392)
Autres flux de trésorerie		(104 138 950)	(49 402 465)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>14 006 483</b>	<b>101 374 146</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(32 658 627)	(38 485 615)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	5 105 099	5 423 690
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	28	(3 663 208)	(1 087 841)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	29	1 650 407	2 038 978
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(29 566 329)</b>	<b>(32 110 788)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	30	(11 092 596)	(12 258 907)
Encaissements provenant des emprunts		295 227 771	297 743 756
Remboursement d'emprunts		(377 169 386)	(344 082 769)
Flux liés au financement à court terme		38 876 928	53 193 208
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(54 157 283)</b>	<b>(5 404 713)</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>7 041 533</b>	<b>1 110 098</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(62 675 596)</b>	<b>64 968 744</b>
Trésorerie au début de l'exercice		106 875 035	41 906 291
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>31</b>	<b>44 199 439</b>	<b>106 875 035</b>

## 4.8 Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2022

### NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE

#### 1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TUNISIE LEASING & FACTORING** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment dans les métiers suivants : le leasing, le crédit, le factoring et la location longue durée.

- La société « **Tunisie Leasing & Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring »

Le capital social de Tunisie Leasing et Factoring s'élève au 31 décembre 2022 à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb Leasing Algérie s'élève, au 31 décembre 2022, à la somme de 6.500.000.000 DZD divisé en 6.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 1<sup>er</sup> octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de locations opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Son capital initial s'élève à 30 000,00 Euros.

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 331 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société « **ALIOS Finance SA** », société holding créée en 1998, avec pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail et le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 Décembre 2022 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.

Alios Finance est présent actuellement dans six pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon), soit sous forme de filiales ou de succursales.

Il convient de signaler que les sociétés de Zambie, Tanzanie et Kenya ont été retirées du périmètre de consolidation en 2022.

## ▪ Sociétés d'investissement

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- ❖ **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque. Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées. Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.
- ❖ **Tunisie - Participations** : constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- ❖ **Tuninvest International-SA** : constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- ❖ **Tuninvest Innovations-Sicar** : constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

## ▪ Les autres sociétés du Groupe

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** : est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.
- Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) : est une société anonyme de droit Tunisien, constitué le 02 février 2001. Le capital social s'élève à D : 40.000 divisé en 40.000 actions de 1D chacune, souscrite et libéré en totalité. La société a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social.

## 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau des Participations au 31 Décembre 2022

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov. SICAR		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	352 645	36,51%	220	44,00%	125	25,00%	13 636	27,27%	40 000	100,00%	29 832	99,44%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	1 366 444	21,02%
Tunisie Valeurs																		
Tunisie Participations																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International S.A																		
Tunisie Factoring																		
TLG FINANCE													709 931	63,68%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres	613 355	63,49%	280	56,00%	375	75,00%	36 364	72,73%			168	0,56%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	5 133 556	78,98%
<b>Total</b>	<b>966 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>500</b>	<b>100,00%</b>	<b>500</b>	<b>100,00%</b>	<b>50 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>40 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>30 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 114 924</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 187 700</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 500 000</b>	<b>100,00%</b>

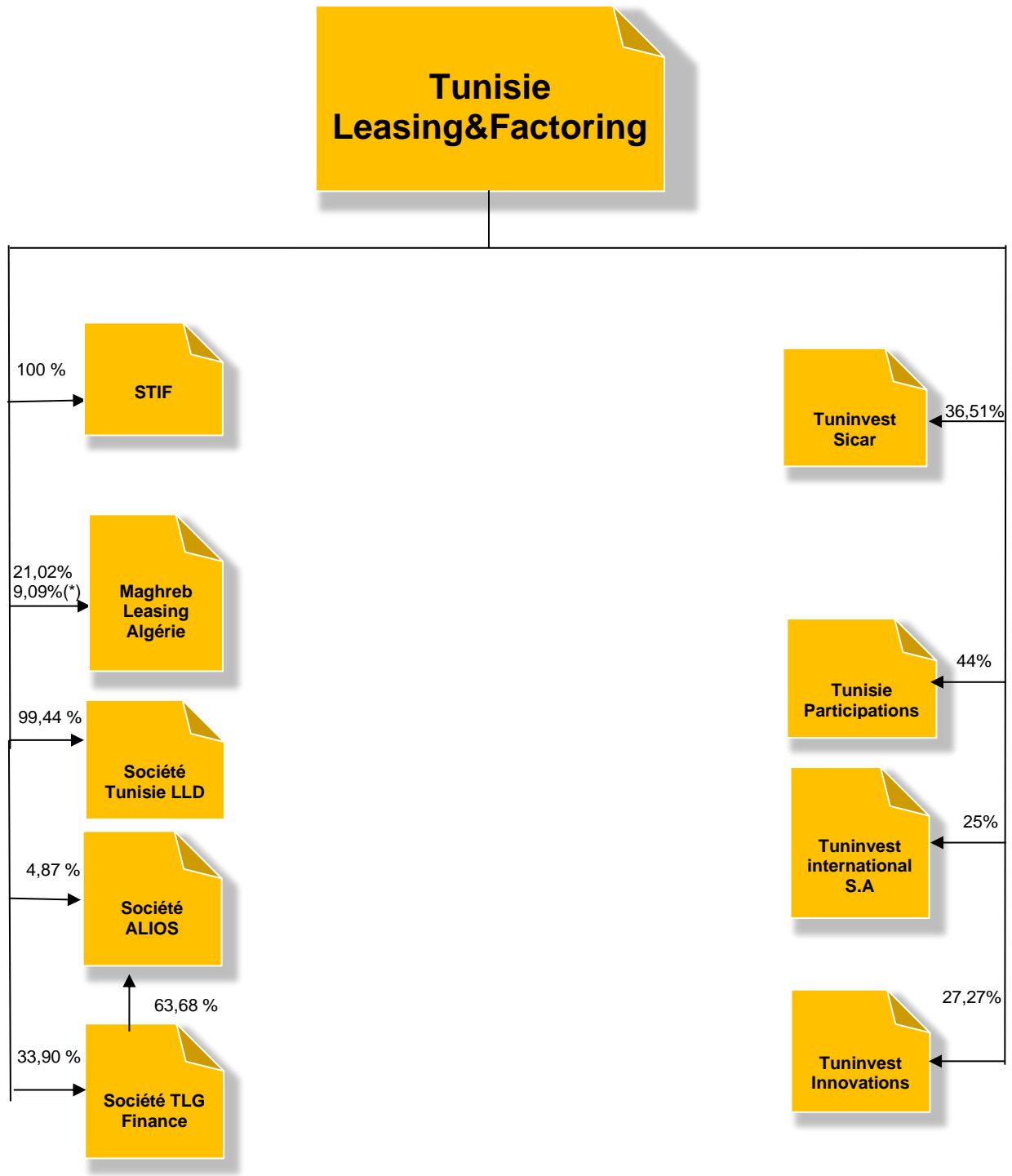
Tableau 2

**Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2022**

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov.		STIF		Tunisie Location		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		4,87%		33,90%		21,02%	9,09% (*)
Tunisie Valeurs																		
Tunisie Participations																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International S.A																		
Tunisie Factoring																		
TLG FINANCE													21,59%					
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres																		
<b>Total</b>	<b>36,51%</b>		<b>44,00%</b>		<b>25,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>27,27%</b>		<b>100,00%</b>		<b>99,44%</b>	<b>0,00%</b>	<b>4,87%</b>	<b>21,59%</b>	<b>33,90%</b>	<b>0,00%</b>	<b>21,02%</b>	<b>9,09%</b>
<b>Total participation</b>	<b>36,51%</b>		<b>44,00%</b>		<b>25,00%</b>		<b>27,27%</b>		<b>100,00%</b>		<b>99,44%</b>		<b>26,45%</b>		<b>33,90%</b>		<b>30,11%</b>	

(\*) A travers des contrats de portage

**TABEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION  
DU 31 Décembre 2022**



(\*) A Travers des contrats de portage

## NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

### 2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing&Factoring, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Degré de contrôle	Méthode retenue
MAGHREB LEASING ALGERIE	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest International .SA	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Participations	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence

- (1) Bien que Tunisie Leasing&Factoring détienne 44% du capital de Tunisie Participations et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing&Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

### 2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.



### 2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

#### ▪ **Traitement des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

#### ▪ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

## 2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

## 2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

### ▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

### ▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

### ▪ Conversion des états financiers des entités étrangères

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

### NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022.

### NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

#### 4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

#### 4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

### 4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier. Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### **4.4 : Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### **4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)**

Les contrats de location financement établis par TLF et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, TLF enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des Finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing & Factoring comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir. Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

#### 4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

##### 4.6.1 : Provision à caractère individuel

###### Société mère (Activité Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

**Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :**

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

#### **Filiale (Maghreb Leasing Algérie)**

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

#### **Filiale (Alios)**

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1er décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la Location avec Option d'Achat (LOA) de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement. Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90 jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).
2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et la Location avec Option d'Achat (LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai.  
Le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

### Activité Factoring

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring (société absorbée par Tunisie Leasing) distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- (1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :
  - Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
  - Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.  
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.
- (2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :
  - Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.



- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

#### **4.6.2 : Provision à caractère général**

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLF.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing et factoring sont déduites des actifs correspondants.

#### **4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing**

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing&Factoring ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, émanant des Banques Centrales de chaque filiale.

#### 4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

#### 4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

#### NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

cette rubrique se détaille comme suit

	31-déc 2022	31-déc 2021
-Banques	93 413 674	147 206 163
-Caisses	256 916	281 270
<u>Total général</u>	93 670 590	147 487 433

## NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

### 6.1 : Créances sur la Clientèle, Opérations de Leasing :

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Encours financiers	1 520 853 754	1 522 735 189
- Impayés	324 021 279	291 811 928
- Interets echus différés	(6 181 653)	(6 344 814)
- Creances en cours (encours des contrats decaissés et non mis en force)	10 224 900	8 054 395
<b><u>Total brut des creances de leasing</u></b>	<b>1 848 918 280</b>	<b>1 816 256 698</b>
- Provisions pour dépréciation des encours	(89 035 507)	(84 095 074)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(126 172 143)	(131 983 779)
- Provisions collectives	(18 071 945)	(17 438 695)
- Produits réservés	(16 218 622)	(17 512 088)
<b><u>Total des provisions</u></b>	<b>(249 498 217)</b>	<b>(251 029 636)</b>
<b><u>Soldes nets</u></b>	<b>1 599 420 063</b>	<b>1 565 227 063</b>

### 6.2 : Créances de Leasing : Impayés

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	236 488 186	219 755 643
<b><u>Montant brut</u></b>	<b>236 488 186</b>	<b>219 755 643</b>
A déduire :		
- Provisions	(74 562 114)	(77 739 347)
- Produits réservés	(4 097 034)	(7 794 010)
<b><u>Montant net</u></b>	<b>157 829 038</b>	<b>134 222 286</b>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	87 533 093	72 056 285
<b><u>Montant brut</u></b>	<b>87 533 093</b>	<b>72 056 285</b>
A déduire :		
- Provisions	(51 610 029)	(54 244 432)
- Produits réservés	(12 121 588)	(9 718 078)
<b><u>Montant net</u></b>	<b>23 801 476</b>	<b>8 093 775</b>
<b><u>Solde des clients et comptes rattachés</u></b>	<b>181 630 514</b>	<b>142 316 061</b>

## NOTE 7 : COMPTES COURANTS DES ADHÉRENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2022, comme suit :

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux		161 656 459	128 508 840
Comptes des acheteurs export		2 351 625	1 586 359
Comptes des acheteurs import		11 664 584	8 718 970
	<u>Sous total</u>	(A) 175 672 668	138 814 169
A déduire			
Provisions individuelles sur compte adhérents		(4 756 485)	(4 841 260)
Provisions collectives sur compte adhérents		(1 025 108)	(1 025 108)
Provisions individuelles sur compte acheteurs		(188)	(96)
	<u>Montant net</u>	169 890 887	132 947 705
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)		243 661	214 167
Fonds de garantie		16 187 068	12 954 355
Compte import/Export		11 664 584	8 718 970
Disponible		23 618 842	28 991 597
	<u>Sous total</u>	(B) 51 714 155	50 879 089
	<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B) 123 958 513	87 935 080

## NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Titres immobilisés	15 933 420	14 891 708
	<b>Total brut</b>	15 933 420
	<u>Montant libéré</u>	15 933 420
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 485 084)	(402 132)
	<b>Total net</b>	14 448 336
	14 448 336	14 489 576

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Les titres mis en équivalence	2 633 842	2 745 338

## NOTE 8 (SUITE) : LES TITRES IMMOBILISES :

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Montant total	Provision	Date souscription	% détenu
- B.T.S	500	5 000		1997	-
- SPCS	174 990	1 819 178		2009/2016	4,92%
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	42 910	42 910	2000	0,48%
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100		2010	-
- Société BYZACENE	1 005	100 500	100 500	2006	1,97%
- Amen Santé	132 624	1 193 616	76 647	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	1,40%
- Ennaki	389 000	4 998 650	403 393	2012	1,30%
- FCPR Tuninvest Croissance	20 876	2 087 600		2013/2014/2016	11,63%
- Assurances COMAR NON VIE CIV	4 911	1 985 741	861 633	2016	7,00%
- Société STEP	100 000	1 000 000		2018	10,10%
- Société SGTM	5 000	500 000		2018	4,03%
- Société STLV	1	125		2019	
- Société TPAP	220 000	2 200 000		2022	1,80%
		15 933 420	1 485 084		

## NOTE 8 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
* Tuninvest Sicar	521 084	1 615 769	2 188 778	36,51%
* Tunisie participations	2 200	232 197	241 045	44,00%
* Tuninvest International SA	1 250	7 831	9 283	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	52 324	194 737	27,27%
	660 894	1 908 121	2 633 842	

## NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES  
PERIODE CLOSE LE 31 Décembre 2022  
(exprimé en dinars)

### NOTE 9.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Résorption	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	29 414 860	563 173	814 613	420 000	-	31 212 646	29 463 305	116 809	1 524 009	-	31 104 123	108 523
Logiciels (en cours)		944 346	-	14 852	-420 000	-	539 198	-	-	-	-	-	539 198
Ecart d'acquisition		626 515	-	-	-	-	626 515	626 515	-	-	-	626 515	-
<b>TOTAUX</b>		<b>30 985 720</b>	<b>563 173</b>	<b>829 465</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32 378 358</b>	<b>30 089 820</b>	<b>116 809</b>	<b>1 524 009</b>	<b>-</b>	<b>31 730 638</b>	<b>647 720</b>

### NOTE 9.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	8 622 949	58 446	-	-	-	8 681 395	-	-	-	-	-	8 681 395
Constructions	5%	37 867 740	364 255	-	24 340 065	-	62 572 061	15 533 444	(44 385)	1 126 989	-	16 616 048	45 956 013
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	128 211 123	4 018 256	29 599 587	-	12 806 558	149 022 408	40 396 649	2 087 346	19 329 526	11 001 603	50 811 917	98 210 491
Mobilier de bureau	10% et 20%	10 693 965	102 846	963 178	-	472 098	11 287 890	771 252	46 658	216 567	-	1 034 476	10 253 414
Matériel informatique	15% et 33%	12 729 628	182 570	866 439	-	286 905	13 491 731	11 387 137	117 706	668 106	32 395	12 140 555	1 351 177
Installations générales	10% et 15%	26 099 435	238 513	8 131 236	-	260 304	34 208 880	18 917 278	(168 312)	872 681	44 383	19 577 263	14 631 617
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		25 488 894	-	-	(24 340 065)	-	1 148 828	-	-	-	-	-	1 148 828
<b>TOTAUX</b>		<b>249 744 403</b>	<b>4 964 886</b>	<b>39 560 438</b>	<b>-</b>	<b>13 825 865</b>	<b>280 443 863</b>	<b>87 036 429</b>	<b>2 039 012</b>	<b>22 213 868</b>	<b>11 078 381</b>	<b>100 210 929</b>	<b>180 232 934</b>
<b>Total des Valeurs Immobilisées</b>		<b>280 730 124</b>	<b>5 528 059</b>	<b>40 389 903</b>	<b>-</b>	<b>13 825 865</b>	<b>312 822 222</b>	<b>117 126 249</b>	<b>2 155 821</b>	<b>23 737 877</b>	<b>11 078 381</b>	<b>131 941 567</b>	<b>180 880 654</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

## NOTE 10 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<b>31-déc. 2022</b>	<b>31-déc. 2021</b>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(770 166)	(936 188)
- Passif d'impôt différé, MLA	(7 832 307)	(2 438 672)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	(469 280)	(1 136 074)
<b><u>Total des passifs d'impôt différé</u></b>	<b>(9 071 753)</b>	<b>(4 510 934)</b>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	8 463 693	7 948 424
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	7 529 484	1 814 831
- Actif d'impôt différé, ALIOS	3 014 003	2 770 359
<b><u>Total des actifs d'impôt différé</u></b>	<b>19 007 180</b>	<b>12 533 614</b>
<b><u>Total des impôts différés</u></b>	<b>9 935 427</b>	<b>8 022 680</b>

## NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<b>31-déc. 2022</b>	<b>31-déc. 2021</b>
- Clients autres sociétés du groupe	1 415 781	1 070 083
- Fournisseurs, avances	4 600 788	10 512 752
- Prêts au personnel	2 057 635	2 301 743
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	309 709	342 098
- Avances et acomptes au personnel	338 519	164 925
- Crédit d'impôt	11 272 590	14 530 917
- Crédit TVA	9 001 441	9 442 241
- Autres comptes débiteurs	9 812 943	11 134 119
- Produits à recevoir des tiers	3 724 000	2 647 181
- Effet à recevoir	3 119 969	8 394 900
- Charges constatées d'avance	12 010 400	8 488 176
- frais d'émission des emprunts à long terme	3 162 951	3 783 161
<b><u>Total brut</u></b>	<b>60 826 726</b>	<b>72 812 296</b>
Adéduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(149 615)	(149 615)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(168 244)	(170 759)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(89 317)	(101 097)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(195 621)	(197 201)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(6 029 643)	(2 797 078)
<b><u>Total net</u></b>	<b>54 194 286</b>	<b>69 396 546</b>

## NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Banques, découverts	49 471 151	40 612 398
<b><u>Total général</u></b>	<b>49 471 151</b>	<b>40 612 398</b>

## NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
<b>Emprunts</b>		
- Banques locales	196 277 816	171 898 669
- Banques étrangères	398 922 144	483 524 233
- Emprunts obligataires	234 749 360	233 160 400
- Crédit à court terme	1 059 776	929 539
- Ligne d'avance	39 200 000	34 200 000
- Certificat de dépôts	1 000 000	1 000 000
- Crédit ALIOS	423 491 139	381 953 315
- Crédit Leasing LLD	6 723 969	6 137 972
<b><u>Total emprunts</u></b>	<b>1 301 424 204</b>	<b>1 312 804 128</b>
<b>Dettes rattachées</b>		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	2 432 595	2 050 630
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	8 502 621	11 336 164
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	13 923 401	14 566 173
- Intérêts contaté d'avance sur certificats de dépôts	(38 534)	(34 344)
<b><u>Total dettes rattachées</u></b>	<b>24 820 084</b>	<b>27 918 623</b>
<b><u>Total</u></b>	<b>1 326 244 287</b>	<b>1 340 722 752</b>



### NOTE 13 (SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>BANQUES LOCALES</b>	<b>171 898 669</b>	<b>2 389 793</b>	<b>142 045 171</b>	<b>120 055 829</b>	<b>196 277 816</b>	<b>105 789 707</b>	<b>90 488 109</b>
* AMEN BANK	26 633 333		10 000 000	12 300 000	24 333 333	12 200 000	12 133 333
* ATB	6 833 333		-	2 000 000	4 833 333	2 833 333	2 000 000
* AMEN BANK FACTO	374 685		-	374 685	-	-	-
* BH	13 118 370		10 000 000	6 353 061	16 765 309	11 912 250	4 853 059
* BH FACTO	2 512 148		-	1 379 878	1 132 270	905 816	226 454
* BNP (MLA)	7 942 307	669 554	6 714 000	6 542 359	8 783 502	5 595 500	3 188 003
* CITIBANK (MLA)	1 754 400	147 900	-	1 902 300	-	-	-
* AL BARAKA BANK (MLA)	5 635 587	475 094	-	3 400 721	2 709 971	-	2 709 971
* AL SALAM(MLA)	13 015 589	1 097 245	11 696 171	6 997 337	18 811 669	10 886 193	7 925 476
* AL BARAKA BANK	5 000 000	-	24 000 000	5 000 000	24 000 000	6 666 667	17 333 333
* A.B.C TUNISIE	-	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* ATTIJARI BANK	16 500 019	-	10 000 000	7 833 325	18 666 694	12 166 701	6 499 993
* BIAT	41 857 145	-	10 000 000	13 523 810	38 333 335	27 111 111	11 222 224
* CITI BANK	4 500 000	-	17 100 000	21 600 000	-	-	-
* BT 2017	8 946 591	-	-	3 805 856	5 140 735	1 512 670	3 628 065
* STB 2018	7 250 000	-	-	3 000 000	4 250 000	1 500 000	2 500 000
* BTE FACTO	2 811 889	-	-	1 527 805	1 284 084	886 098	397 986
* ATB FACTO	2 800 000	-	-	800 000	2 000 000	1 200 000	800 000
* AL BARAKA BANK FACTO	-	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
* BT FACTO	-	-	7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000
* AMEN BANK 2018 VII (LLD)	205 826	-	-	205 826	-	-	-
* AMEN BANK 2021(LLD)	3 507 449	-	-	1 259 091	2 248 358	865 906	1 382 452
* ATB 2018 (LLD)	-	-	-	-	-	-	-
* ATB 2019 (LLD)	699 999	-	-	699 999	-	-	-
* ATB 2022 (LLD)	-	-	2 800 000	-	2 800 000	1 866 667	933 333
* AL BARAKA BANK(LLD)	-	-	3 735 000	1 323 097	2 411 903	503 972	1 907 931
* AL BARAKA BANK(LLD)	-	-	3 000 000	226 680	2 773 320	1 326 823	1 446 497
<b>BANQUES ETRANGERES</b>	<b>483 524 233</b>	<b>20 221 828</b>	<b>73 182 600</b>	<b>178 006 517</b>	<b>398 922 144</b>	<b>257 196 093</b>	<b>141 726 051</b>
* BEI	29 689 597		-	4 271 944	25 417 653	22 738 960	2 678 693
* BIRD	11 613 372		-	2 230 912	9 382 460	7 722 222	1 660 238
* B.A.D	919 921		-	849 154	70 767	0	70 767
* BERD	34 565 143		-	11 521 714	23 043 429	11 521 714	11 521 715
* SANAD	47 486 662		-	12 771 288	34 715 374	20 415 288	14 300 086
* PROPARCO	36 542 334		-	10 440 667	26 101 667	15 661 000	10 440 667
* RESPONSABILITY SICAV LUX	3 965 176		-	3 965 176	-	-	-
* DEG 2017	11 085 000		-	11 085 000	-	-	-
* SYMBIOTICS 2019	17 654 187		-	7 061 675	10 592 512	3 531 191	7 061 321
* FADES 2018	6 962 431		-	994 633	5 967 798	4 973 166	994 632
* BIO-2021	43 233 750		-	12 352 500	30 881 250	18 528 750	12 352 500
* FRANSABANK (MLA)	4 638 904	391 071	22 380 000	4 823 896	22 586 079	16 801 819	5 784 260
* ABC (MLA)	30 431 911	2 565 481	-	8 578 863	24 418 529	15 067 094	9 351 435
* CPA (MLA)	80 840 000	6 815 000	-	30 461 667	57 193 333	34 564 667	22 628 667
* BDL (MLA)	59 727 000	5 040 693	-	22 940 436	41 827 257	25 180 884	16 646 373
* TRUST BANK (MLA)	2 895 613	244 107	8 952 000	3 875 046	8 216 674	6 649 815	1 566 858
* AGB (MLA)	29 412 000	2 479 500	20 365 800	13 092 409	39 164 891	33 979 817	5 185 075
* NATEXIS	3 440 000	290 000	21 484 800	4 904 950	20 309 850	12 924 450	7 385 400
* BNA	15 208 421	1 282 105	-	7 329 123	9 161 404	1 832 281	7 329 123
* CNEP BANQUE	13 212 811	1 113 871	-	4 455 464	9 871 218	5 102 976	4 768 242
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>655 422 902</b>	<b>22 611 621</b>	<b>215 227 771</b>	<b>298 062 346</b>	<b>595 199 960</b>	<b>362 985 800</b>	<b>232 214 160</b>

**NOTE 13(SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire	154 004 200		80 000 000	50 671 640	183 332 560	125 582 160	57 750 400
* Emprunt Obligataire subordonné	70 900 200		-	19 483 400	51 416 800	36 098 400	15 318 400
* Emprunt obligataire 2015 (MLA)	8 256 000	696 000	-	8 952 000	-	-	-
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>233 160 400</b>	<b>696 000</b>	<b>80 000 000</b>	<b>79 107 040</b>	<b>234 749 360</b>	<b>161 680 560</b>	<b>73 068 800</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>888 583 302</b>	<b>23 307 621</b>	<b>295 227 771</b>	<b>377 169 386</b>	<b>829 949 320</b>	<b>524 666 360</b>	<b>305 282 960</b>

## NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Avances et acomptes reçus des clients	33 132 769	27 394 301
- Dépôts et cautionnements reçus	65 766 570	62 537 823
Total général	98 899 339	89 932 123

## NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Personnel, remunerations dues	428 080	298 577
- Personnel, provisions pour congés payés	1 227 768	1 329 075
- Personnel, autres charges à payer	1 417 886	1 189 467
- Fonds social	1 414 971	803 252
- Etat, retenues sur salaires	506 991	425 647
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	878 932	662 762
- Etat, impôts sur les bénéfices	3 832 254	2 621 417
- Etat, TVA à payer	13 943 499	12 656 268
- Etat, autres impôts et taxes à payer	6 270 533	3 594 498
- Avance sur titres immobilisés	840 467	534 369
- Actionnaires, dividendes à payer	1 831 159	1 748 189
- C.N.S.S	3 896 366	6 686 224
- Autres comptes créditeurs	35 633 272	45 427 374
- Diverses charges à payer	9 021 245	7 873 831
- Produits constatés d'avance	8 707 122	4 779 769
- Compte adheent à regulariser	1 367 736	913 735
- Autres provisions pour risques	28 603 968	32 603 185
<u>Total</u>	119 822 250	124 147 637

## NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale		5 400 000	5 400 000
- Prime d'émission		21 031 862	26 431 862
- Réserves spéciales de réinvestissement		6 482 184	4 282 184
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Subvention d'investissement		113 303	-
- Ecart de conversion		26 489 963	21 826 735
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	1 908 121	1 891 947
- Dividendes reçus des filiales		4 275 853	5 537 430
- Résultats reportés		99 377 382	89 625 334
- Modification Comptable		(3 821 144)	(3 821 145)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>219 034 367</b>	<b>208 951 190</b>
- Résultat net des sociétés intégrées (a)		29 489 417	6 579 215
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (b)	(B)	64 826	192 496
- Part revenant aux intérêts minoritaires (C)		(8 847 952)	4 268 596
<b>Résultat net revenant à la société consolidante (1)=(a+b-c)</b>		<b>20 706 291</b>	<b>11 040 307</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(C)	<b>239 740 658</b>	<b>219 991 497</b>
<b>Nombre d'actions (2)</b>	(D)	<b>10 800 000</b>	<b>10 800 000</b>
<b>Résultat par action</b>	(1) / (2)	<b>1,917</b>	<b>1,022</b>

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 8

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**
**31-déc-22**
**(exprimé en dinars)**

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Autres réserves	Subvention d'investissement	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat consolidé de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2020</b>	<b>54 000 000</b>	<b>4 743 880</b>	<b>12 107 184</b>	<b>27 436 462</b>	<b>3 776 843</b>		<b>22 685 924</b>	<b>1 390 903</b>	<b>14 819 050</b>	<b>68 062 728</b>	<b>-2 940 279</b>	<b>8 098 715</b>	<b>214 181 409</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021		656 120		(1 004 600)					(14 819 050)	16 777 266		(1 609 736)	0
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(7 825 000)							7 825 000			0
Modifications comptables											(880 865)	880 865	0
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés								501 044	528 968	5 856 802		(7 369 844)	(483 030)
Mises en Equivalence									5 008 462	(5 008 462)			0
Dividendes reçus des filiales intégrées													
Ecarts de conversion							(859 189)						(859 189)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020										(3 888 000)			(3 888 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2021												11 040 307	11 040 307
<b>Solde au 31 Décembre 2021</b>	<b>54 000 000</b>	<b>5 400 000</b>	<b>4 282 184</b>	<b>26 431 862</b>	<b>3 776 843</b>	<b>-</b>	<b>21 826 735</b>	<b>1 891 947</b>	<b>5 537 430</b>	<b>89 625 334</b>	<b>(3 821 144)</b>	<b>11 040 307</b>	<b>219 991 498</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021				(5 400 000)					(5 537 430)	18 062 642		(7 125 212)	-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			2 200 000							(2 200 000)			-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés								16 174	176 323	3 388 936		(3 915 095)	(333 662)
Mises en Equivalence									4 099 530	(4 099 530)			-
Dividendes reçus des filiales intégrées													
Subvention d'investissement obtenue						141 958							141 958
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(28 655)							(28 655)
Ecarts de conversion							4 663 228						4 663 228
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021										(5 400 000)			(5 400 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2022												20 706 291	20 706 291
<b>Solde au 31 Décembre 2022</b>	<b>54 000 000</b>	<b>5 400 000</b>	<b>6 482 184</b>	<b>21 031 862</b>	<b>3 776 843</b>	<b>113 303</b>	<b>26 489 963</b>	<b>1 908 121</b>	<b>4 275 853</b>	<b>99 377 382</b>	<b>(3 821 144)</b>	<b>20 706 291</b>	<b>239 740 658</b>

## NOTE 17 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	92 778 035	92 778 035
- Ecart de conversion	18 446 167	8 214 972
- Dans les réserves	10 401 156	10 269 646
- Dans le résultat	(A) 9 841 463	6 215 096
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	16 800	16 800
- Dans les réserves	87 354	74 438
- Dans le résultat	(A) 18 320	21 147
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	32 968 328	32 968 328
- Ecart de conversion	12 121 865	12 068 575
- Dans les réserves	(3 060 965)	(3 031 098)
- Dans le résultat	(A) (28 553)	(29 866)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	20 580 957	20 580 957
- Ecart de conversion	25 154 272	25 898 695
- Dans les réserves	(39 887 386)	(28 776 517)
- Dans le résultat	(A) (983 278)	(10 474 973)
<b><u>Total des intérêts minoritaires</u></b>	<b><u>178 454 535</u></b>	<b><u>166 794 235</u></b>
(A)Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>8 847 952</u>	<u>(4 268 596)</u>

## NOTE 18 : REVENUS DU LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- intérêts conventionnels	200 403 949	205 305 676
- Intérêts intercalaires	429 789	465 921
<b><u>Revenus bruts de leasing</u></b>	(A) <u>200 833 739</u>	<u>205 771 597</u>
- Intérêts de retard	(B) 8 597 085	8 211 731
<b><u>Total des autres produits</u></b>	<u>8 597 085</u>	<u>8 211 731</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(4 454 834)	(4 781 595)
. Intérêts de retard	(5 737 763)	(1 650 777)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	6 607 123	2 174 282
. Intérêts de retard antérieurs	4 341 403	153 972
<b><u>Variation des produits réservés</u></b>	(C) <u>755 929</u>	<u>(4 104 118)</u>
<b><u>Total des revenus du leasing</u></b>	(A)+(B)+(C) <u>210 186 753</u>	<u>209 879 210</u>

## NOTE 19 : REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2022, se présente ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Commissions de factoring	5 408 942	4 734 670
- Intérêts de financement	12 869 692	10 297 351
<b>Total</b>	<b>18 278 634</b>	<b>15 032 021</b>

## NOTE 20 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Intérêts des emprunts obligataires	21 965 075	21 976 341
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	18 241 849	16 171 771
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	58 168 873	61 758 225
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 470 658	1 515 474
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	<b>99 846 455</b>	<b>101 421 811</b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 114 447	1 286 193
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	73 528	23 156
- Autres	3 272 012	5 010 334
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>4 459 987</b>	<b>6 319 683</b>
<b>Total général</b>	<b>104 306 442</b>	<b>107 741 494</b>

## NOTE 21 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	20 114 547	22 692 775
- Dotations aux provisions collectives	-	2 229 788
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(10 403 479)	(9 842 063)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	570 615	916 629
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(306 125)	(572 909)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	17 824 193	15 877 200
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(12 734 971)	(3 408 536)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	17 982 772	19 591 649
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(28 046 895)	(21 984 885)
- Pertes suite à la radiation de créances	8 333 060	3 649 000
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(537 536)	(338 470)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(7 446 351)	(2 696 193)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	(349 173)	(614 337)
- Pertes sur créances irrécouvrables	12 770 995	8 253 096
- Encaissement sur créances radiées	(899 209)	(652 799)
<b>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</b>	<b>16 927 833</b>	<b>33 155 335</b>

## NOTE 22 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	1 103 432	4 166 814
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(26 328)	(10 044)
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	2 023 860	212 163
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(30 046)	(523 496)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	5 716 718	4 059 901
- Reprise de provisions pour risques et charges	(2 767 735)	(1 600 155)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	414 488
- Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(414 488)	-
- Apurement des comptes d'actifs	1 158	478 104
- Perte nettes sur cession des titres de participation	132 624	-
<b><u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u></b>	<b>5 739 195</b>	<b>7 197 774</b>

## NOTE 23 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Impayés sur créances de leasing en début de période	71 104 339	63 073 705
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(67 369 456)	(71 104 339)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(11 727 580)	(10 756 161)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12 516 433	11 727 580
- Plus ou moins values sur relocation	(973 131)	(1 436 264)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(7 189 965)	(6 569 737)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	9 048 282	7 189 965
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(4 005 279)	(4 184 214)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 778 163	4 005 279
- TVA collectées	82 060 145	84 183 205
- Loyers encaissés	805 507 932	775 059 803
- Intérêts de retard	3 050 646	3 720 460
- Créances virées en Pertes	(8 526 223)	(3 650 452)
- Remboursement des valeurs résiduelles	630 822	1 963 290
- Remboursements anticipés	26 167 789	22 732 647
- Produits sur Cessions anticipées	666 545	508 747
<b><u>Encaissements reçus des clients</u></b>	<b>914 739 462</b>	<b>876 463 514</b>



## NOTE 24 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Encours de Financement des adhérents en début de période	87 934 797	89 880 312
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(123 958 230)	(87 934 797)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(932 449)	(1 487 949)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	1 386 449	932 449
Financement des adhérents (TND + €)	354 999 008	320 401 495
Produits à recevoir en début de période	3 849	7 135
Produits à recevoir en fin de période	(4 520)	(3 849)
Produits perçus d'avance en début de période	(1 216 399)	(946 063)
Produits perçus d'avance en fin de période	1 871 458	1 216 399
Revenus du factoring	18 306 968	15 126 992
Récupération frais bancaires	26 650	28 742
Récupération frais de justice	2 750	3 018
TVA collectée	1 029 249	899 503
<b><u>Encaissements reçus des acheteurs</u></b>	<b>339 449 580</b>	<b>338 123 387</b>

## NOTE 25 : DECAISSEMENT POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	77 022 852	83 527 658
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(75 884 516)	(77 022 852)
- Fournisseurs, avances en début de période	(1 219 491)	(335 297)
- Fournisseurs, avances en fin de période	113 062	1 219 491
- Investissements pour financement de contrats de leasing	572 454 553	524 924 156
- TVA sur Investissements	57 205 619	53 040 236
<b><u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u></b>	<b>629 692 079</b>	<b>585 353 392</b>

## NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Investissements en Immobilisations incorporelles	556 545	90 493
- Investissements en Immobilisations corporelles	32 102 082	38 395 122
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b>32 658 627</b>	<b>38 485 615</b>

## NOTE 27 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Cessions d'immobilisations corporelles	5 093 577	5 378 217
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	11 522	45 473
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b>5 105 099</b>	<b>5 423 690</b>

## NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	1 463 208	1 087 841
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 200 000	-
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u></b>	<b>3 663 208</b>	<b>1 087 841</b>

## NOTE 29 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	589 469	734 463
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	660 938	912 400
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(392 115)	-
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	792 115	392 115
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u></b>	<b>1 650 407</b>	<b>2 038 978</b>

## NOTE 30 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dividendes et tantièmes	(11 092 596)	(12 258 907)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(26 440)	(26 440)
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>	<b>(11 092 596)</b>	<b>(12 258 907)</b>

## NOTE 31 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Banques	93 413 674	147 206 163
- Caisses	256 916	281 270
- Banques, découverts	(49 471 151)	(40 612 398)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<b>44 199 439</b>	<b>106 875 035</b>

## NOTE 32 : LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3- Au cours de l'exercice 2022, TLF a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2021.

Un avis de redressement partiel a été notifié à la société au titre de l'exercice 2018 en Décembre 2022 et ayant pour effet de réclamer à TLF un complément d'impôt de 438 534 DT dont 287 796 DT de pénalités et de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 450 255 DT à 207 283 DT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à la date d'arrêté des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

A l'état actuel des choses, TLF a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ce redressement au niveau des provisions pour risques et charges, inscrites parmi les autres passifs.

4- MLA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite au contrôle effectué par l'administration fiscale en 2012 au titre de la vérification des exercices de 2008 à 2011 pour lequel une réclamation a été formulée par la société suivi d'un recours à la commission centrale des recours et d'un recours juridictionnel devant le tribunal administratif.

Les deux notifications de redressement définitives du 09/07/2013 et du 27/10/2013 font ressortir un risque total de 246 917 KDZD. Par principe de prudence une provision pour risques est charges y afférente a été constatée durant les exercices 2013 et 2014 pour un montant de 110 000 KDZD.

La société s'est acquittée lors de l'introduction de son recours au niveau de l'administration fiscale et de la commission centrale des recours du sursis légal de paiement pour un total de 110 921 KDZD durant les exercices 2013 et 2015 comptabilisé dans le compte « autres avances/impôts et taxes » à l'actif du bilan. A la suite de ces recours, MLA a bénéficié de deux dégrèvements partiels d'un montant de 382 KDZD en 2015 et d'un montant de 801 KDZD en 2021 qu'elle a jugés dérisoire.

Suite à cela, la société a adressé en date du 23/05/2021, un courrier à la direction générale des grandes entreprises l'informant de son intention de poursuivre son recours auprès du tribunal administratif et cela conformément aux dispositions du code des procédures fiscales notamment les articles 82 et 173.

Afin de pouvoir saisir le tribunal administratif, MLA s'est donc acquittée du montant du principal restant à payer qui s'élève à 147 695 KDZD figurant sur le dernier rôle du 09/03/2021, en application des deux articles plus hauts ce qui fait que le montant total payé par MLA au titre de ce redressement s'élevait au 31/12/2021 à 258 616 KDZD.

En ce qui concerne les pénalités de recouvrement, la société a adressé une demande pour surseoir au paiement des pénalités de recouvrement à la direction des grandes entreprises en date du 09/05/2021. En février 2022, MLA a procédé au paiement des pénalités des retard pour un montant total de 36 924 KDZD ramenant ainsi le montant payé au titre de ce redressement fiscal au 31/12/2022 à 295 540 KDZD.

MLA estime qu'elle a de grandes chances d'obtenir gain de cause auprès du tribunal administratif au vu des éléments de défense. Néanmoins, par mesure de prudence MLA a décidé de constituer une provision complémentaire de 46 089 DZD ramenant ainsi le total des provisions pour couvrir ce risque fiscal à 156 089 KDZD.

## **NOTE 33 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

### **C- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

#### **Tunisie LLD**

##### **Engagement Leasing**

Au cours de l'année 2022, TLF a mis en force 44 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 7 165 KDT.

La marge brute réalisée au 31 décembre 2022 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 711 KDT. A la fin de l'année 2022, l'encours financier s'élève à 10 709 KDT.

##### **Location de voitures**

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées durant l'année 2022 s'élèvent à 152 KDT.

#### **Maghreb Leasing Algérie (MLA)**

##### **Compte courant**

TLF a conclu avec MLA, le 29 Août 2019, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €.

Un premier avenant a été signé le 1<sup>er</sup> janvier 2021, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 107 580 € à partir de l'exercice 2020.

Un deuxième avenant a été signé le 1<sup>er</sup> janvier 2022, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 90 640 € à partir de l'exercice 2021.

Les prestations facturées dans ce cadre, au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à 308 KDT.

Le solde des produits à recevoir auprès de MLA, relative à cette convention, s'élève au 31 décembre 2022 à 603 KDT.

#### **AMEN BANK**

Au 31 Décembre 2022, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 3 927 KDT solde créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 24 333 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 1 694 KDT.

#### **PGI HOLDING**

##### **Convention de participation aux frais du siège**

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de l'année 2022 s'élève à 160 KDT (HT).

### **AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie**

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de de l'exercice 2022 se sont élevés à 798 KDT.

### **Sté TLG Finance**

TLF a accordé, au cours de l'année 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, une avance en compte courant de 77 KDT.

### **Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)**

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 40 KDT KDT à la fin de l'exercice 2022.

La charge supportée en 2022 par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant s'élève à 6 KDT.

### **POULINA HOLDING**

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2022, le montant des effets à recevoir s'élève à 3 120 KDT.

## **TAYSIR MICROFINANCE**

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 30 août 2022 a autorisé la cession de sa participation dans Taysir Microfinance au profit de la société Horchani Finance.

La valeur des actions comptabilisées à la date de cession, après la constatation de la perte sur les titres de 505 663 dinars en 2018, s'élève à 660 938 dinars. Le prix de cession global calculé sur la base de 270 dinars par action, s'élève à 1 784 430 dinars, soit une plus-value réalisée de 1 123 492 dinars.

La plus-value calculée par référence au coût historique des titres, qui est 1 166 600 dinars, n'est que de 617 830 dinars.

## **NOTE 34 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## 4.9 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers consolidés au 31/12/2022

### 4.9.1. Notes complémentaires

#### **4.9.1.1. Note sur la réserve des commissaires aux comptes : les états financiers consolidés ont été arrêtés sur la base des états financiers provisoires du groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance :**

Il est à noter que le groupe Alios Finance comporte une holding en France et 6 filiales présentes dans 9 pays d'Afrique Subsaharienne. L'intégration des comptes audités consolidés de ce groupe requiert l'audit et l'arrêt des comptes au niveau des 6 filiales et de la holding en France.

De ce fait, et au regard de la complexité de la structure du groupe Alios Finance et des délais pris par les commissaires aux comptes des différentes structures, il n'est pas possible au Groupe Alios Finance de communiquer des Etats Financiers audités et arrêtés par les différents Conseil d'Administration avant le 30 avril, ce qui explique la réserve des commissaires aux comptes.

#### **4.9.1.2. Note sur l'observation des commissaires aux comptes portant sur le redressement fiscal dont a fait l'objet la société « MLA » :**

MLA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite au contrôle effectué par l'administration fiscale en 2012 au titre de la vérification des exercices de 2008 à 2011 pour lequel une réclamation a été formulée par la société suivi d'un recours à la commission centrale des recours et d'un recours juridictionnel devant le tribunal administratif.

Les deux notifications de redressement définitives du 09/07/2013 et du 27/10/2013 font ressortir un risque total de 246 917 KDZD. Par principe de prudence une provision pour risques est chargée et afférente a été constatée durant les exercices 2013 et 2014 pour un montant de 110 000 KDZD.

La société s'est acquittée lors de l'introduction de son recours au niveau de l'administration fiscale et de la commission centrale des recours du sursis légal de paiement pour un total de 110 921 KDZD durant les exercices 2013 et 2015 comptabilisé dans le compte « autres avances/impôts et taxes » à l'actif du bilan. A la suite de ces recours, MLA a bénéficié de deux dégrèvements partiels d'un montant de 382 KDZD en 2015 et d'un montant de 801 KDZD en 2021 qu'elle a jugés dérisoire.

Suite à cela, la société a adressé en date du 23/05/2021, un courrier à la direction générale des grandes entreprises l'informant de son intention de poursuivre son recours auprès du tribunal administratif et cela conformément aux dispositions du code des procédures fiscales notamment les articles 82 et 173.

Afin de pouvoir saisir le tribunal administratif, MLA s'est donc acquittée du montant du principal restant à payer qui s'élève à 147 695 KDZD figurant sur le dernier rôle du 09/03/2021, en application des deux articles plus hauts ce qui fait que le montant total payé par MLA au titre de ce redressement s'élevait au 31/12/2021 à 258 616 KDZD.

En ce qui concerne les pénalités de recouvrement, la société a adressé une demande pour surseoir au paiement des pénalités de recouvrement à la direction des grandes entreprises en date du 09/05/2021. En février 2022, MLA a procédé au paiement des pénalités des retards pour un montant total de 36 924 KDZD ramenant ainsi le montant payé au titre de ce redressement fiscal au 31/12/2022 à 295 540 KDZD.

MLA estime qu'elle a de grandes chances d'obtenir gain de cause auprès du tribunal administratif au vu des éléments de défense. Néanmoins, par mesure de prudence, MLA a décidé de constituer une provision complémentaire de 46 089 DZD ramenant ainsi le total des provisions pour couvrir ce risque fiscal à 156 089 KDZD.

A ce jour aucun jugement n'a été prononcé par le tribunal administratif.



#### **4.9.1.3. Note complémentaire à la note 1 « Présentation du groupe » : Pays de résidence des sociétés « MLA », « TLG Finance » et « ALIOS Finance » :**

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb Leasing Algérie s'élève, au 31 décembre 2022, à la somme de 6.500.000.000 DZD divisé en 6.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

Le pays de résidence de la société « MLA » est l'Algérie.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 1<sup>er</sup> octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de locations opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Son capital initial s'élève à 30 000,00 Euros.

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 331 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

Le pays de résidence de la société « TLG Finance » est la France.

- La société « **ALIOS Finance SA** », société holding créée en 1998, avec pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail et le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 Décembre 2022 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.

Alios Finance est présent actuellement dans six pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon), soit sous forme de filiales ou de succursales.

Il convient de signaler que les sociétés de Zambie, Tanzanie et Kenya ont été retirées du périmètre de consolidation en 2022.

Le pays de résidence de la société « ALIOS Finance » est la France.

#### **4.9.1.4. Note complémentaire à la note 1-2 « Tableau des participations et périmètre du groupe » : Nature de relation entre « TLF » et les sociétés intégrées globalement (application de la méthode d'intégration globale) sans avoir, directement ou indirectement, la moitié des droits de vote au sein de ces dernières :**

- **Nature de relation entre la société mère Tunisie Leasing et Factoring et la société « TLG Finance » :**

Tunisie Leasing & Factoring détient un pourcentage de 33,9% du capital de la société « TLG Finance » et occupe les 3/5 des sièges du conseil d'administration de « TLG Finance ». Le Directeur Général de TLF exerce la fonction de président du conseil au sein de TLG. TLF assure le contrôle de cette filiale du fait qu'elle a le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles.

➤ **Nature de relation entre la société mère Tunisie Leasing & Factoring et la société « ALIOS » :**

TLF qui détient 4,87% du capital de la société « ALIOS » directement et 21,59% indirectement à travers sa participation dans le capital de « TLG Finance » et occupe les 2/8 des sièges du conseil d'administration de cette dernière et dont son Directeur Général exerce la fonction de président du conseil au sein de ladite société, TLF assure le contrôle de cette filiale du fait qu'elle a le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles.

Le groupe « ALIOS » est contrôlé par la société « TLG Finance », qui est elle-même sous contrôle de TLF, avec un pourcentage de 63,68%. De ce fait Tunisie Leasing & Factoring assure le contrôle de la société « ALIOS » indirectement via « TLG Finance ».

➤ **Nature de relation entre la société mère Tunisie Leasing & Factoring et la société « MLA » :**

Bien que Tunisie Leasing et Factoring détienne 30,11% du capital de Maghreb Leasing Algérie et qu'Amen Bank détienne 44,99%, cette participation a été consolidée selon la méthode d'intégration globale vu que le président du conseil d'administration de TLF exerce la fonction de président du Conseil de surveillance au sein la société MLA et vu l'existence d'un contrat d'assistance technique assuré par Tunisie Leasing & Factoring au profit de MLA.

**4.9.1.5. Note relative aux participations dans les entreprises associées conformément aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 36 relative aux participations dans des entreprises associées portant sur la quote-part de TLF dans les éventualités et engagements en capital d'une entreprise associée pour laquelle elle est aussi éventuellement responsable et les éventualités qui proviennent du fait que TLF est solidairement responsable de tous les passifs de l'entreprise associée.**

La quote-part de TLF dans les éventualités et engagements en capital d'une entreprise associée est limitée à sa participation.

TLF n'est pas responsable de tous les passifs de l'entreprise associée.

**4.9.1.6. Note complémentaire à la note « transactions avec les parties liées » portant sur la politique de fixation des prix :**

Les transactions avec les entreprises qui sont sous la dépendance ou qui contrôlent d'autres entreprises appartenant au même groupe sont réalisées selon la Méthode du prix comparable sur le marché libre pour déterminer les prix de transfert.

**4.9.1.7. Note complémentaire à la note 34 « Evènements postérieurs à la clôture » :**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Il n'y a aucun événement postérieur qui peut rendre nécessaire des modifications de certains postes d'actif ou du passif ou entraîner une information complémentaire, entre la date de clôture au 31 décembre 2022, jusqu'à la date d'aujourd'hui.

#### 4.9.1.8. Etat de résultat consolidé par pôle d'activité :

- Arrêté au 31/12/2022 :

Exercice 2022	Location Financement	Location Longue durée	Autres(*)	Total
Revenus de crédit bail	210 186 753	-	-	210 186 753
Revenus du factoring	18 278 634	-	-	18 278 634
Revenu des opérations de location longue durée	22 977 062	15 753 498	-	38 730 560
Autres produits d'exploitation	2 802 300	-	-	2 802 300
Intérêts et charges assimilés	(103 048 322)	(1 258 120)	-	(104 306 442)
Produits des placements	6 334 433	172 959	-	6 507 392
Charges de personnel	(46 173 483)	(1 049 426)	-	(47 222 909)
Autres charges d'exploitation	(29 281 428)	(400 894)	-	(29 682 322)
Autres charges d'exploitation LLD	(13 654 098)	(8 425 108)	-	(22 079 206)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(16 872 443)	(55 390)	-	(16 927 833)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(4 852 650)	(131 178)	-	(4 983 828)
Dotations aux provisions pour risques divers	(5 739 195)	-	-	(5 739 195)
Autres gains ordinaires	2 143 234	1 082	-	2 144 316
Autres pertes ordinaires	(714 787)	(23 252)	-	(738 039)
Impôts différés	515 269	166 022	-	681 291
Impôts exigibles	(17 254 631)	(907 424)	-	(18 162 055)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	64 826	64 826
Part revenant aux intérêts minoritaires	(8 829 632)	(18 320)	-	(8 847 952)
<b>Total</b>	<b>16 817 016</b>	<b>3 824 449</b>	<b>64 826</b>	<b>20 706 291</b>

(\*) Autres: Intermédiation en bourse(Tunisie Valeurs),Gestion de portefeuilles de valeurs mobilières(les sociétés d'investissement) et ingénierie financière.

- Arrêté au 31/12/2021 :

Exercice 2021	Location Financement	Location Longue durée	Autres(*)	Total
Revenus de crédit bail	209 879 210	-	-	209 879 210
Revenus du factoring	15 032 021	-	-	15 032 021
Revenu des opérations de location longue durée	18 157 907	14 264 648	-	32 422 555
Autres produits d'exploitation	2 906 200	-	-	2 906 200
Intérêts et charges assimilés	(106 585 015)	(1 156 479)	-	(107 741 494)
Produits des placements	2 815 914	129 661	-	2 945 575
Charges de personnel	(42 088 274)	(921 820)	-	(43 010 094)
Autres charges d'exploitation	(30 553 215)	(359 000)	-	(30 912 215)
Coût des opérations de location longue durée	(12 735 029)	(7 569 000)	-	(20 304 029)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(33 099 945)	(55 390)	-	(33 155 335)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(4 141 682)	(114 033)	-	(4 255 715)
Dotations aux provisions pour risques divers	(7 197 774)	-	-	(7 197 774)
Autres gains ordinaires	1 717 714	1 055	-	1 718 769
Autres pertes ordinaires	(1 978 605)	(14 163)	-	(1 992 768)
Impôts différés	1 384 848	411 920	-	1 796 768
Impôts exigibles	(11 071 287)	(481 172)	-	(11 552 459)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	192 496	192 496
Part revenant aux intérêts minoritaires	4 289 743	(21 147)	-	4 268 596
<b>Total</b>	<b>6 732 731</b>	<b>4 115 080</b>	<b>192 496</b>	<b>11 040 307</b>

(\*) Autres: Intermédiation en bourse(Tunisie Valeurs),Gestion de portefeuilles de valeurs mobilières(les sociétés d'investissement) et ingénierie financière.

#### 4.9.1.9. Indicateurs par pôle d'activité

<b>Indicateurs d'Activité Groupe TLF 2022 et 2021</b>				
<i>(en milliers de Dinars)</i>				
	Location financement		Location longue durée	
INDICATEURS	31-déc.-22	31-déc.-21	31-déc.-22	31-déc.-21
Mise en force	816 156	753 156		
Encours Financiers du Leasing	1 531 079	1 530 790		
Encours Financiers du Factoring	123 959	87 935		
Contrats cadres signés			126	100
Parc de véhicules en location			1 550	1 367
Ressources d'Emprunts	1 309 250	1 330 159	16 994	10 563
Capitaux Propres (part groupe)	239 741	219 991		
Revenus Bruts de Leasing	210 187	209 879		
Revenus du Leasing et du Factoring	18 279	15 032		
Revenus des opérations de location longue durée			38 731	32 423
Total des Charges d'Exploitation	80 308	76 783	1 581	1 395
Trésorerie Nette	35 239	103 386	8 960	3 489
Approbations : Contrats de leasing approuvés				
Mises en force : Contrats dont la facturation des loyers a démarré				
Encours financiers leasing : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période				
Encours de financement factoring : Encours financiers des contrats de factoring à la fin de la période				

#### 4.9.1.10. Note sur le reporting sur la responsabilité sociétale de TLF :

TLF a mis en place une stratégie RSE qui s'articule autour de ce qui suit :

- Une politique RSE écrite dans laquelle le DG de la société communique sur ses engagements.
- Un système de gestion environnementale et sociale (SGES) intégré dans le process d'octroi de crédit qui permet de prendre en compte le risque environnemental et social lors de l'évaluation du risque crédit.
- Un produit « vert » dédié au financement de l'Energie Renouvelable et plus particulièrement, les panneaux photovoltaïques.
- TLF a signé le pacte mondial des nations unies pour le développement durable : le Global UN Compact. Par cette signature, TLF prend des engagements forts en matière d'appui aux principes de l'UNGLOBAL COMPACT et notamment par la communication annuelle sur le progrès dans les domaines couverts par les 10 principes de Développement durable (DD), qui concernent : les droits de l'homme, le travail, l'environnement et l'anti-corruption, et œuvrant dans le sens des 17 Objectifs de DD fixés par l'Organisation des Nations Unies.
- TLF participe chaque année à des formations en relation avec la finance durable, le financement vert, finance climat, empreinte carbone...etc.

La participation de TLF à des actions de responsabilité sociétale s'élève à 10 KDT en 2022.

## 4.9.2. Notes rectificatives

### 4.9.2.1. Etat de résultat consolidé rectificatif mentionnant les rubriques « effet des modifications comptables » et « résultat net après modifications comptables » au niveau de la colonne 2021 :

#### ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
<b>Produits d'exploitations</b>			
Revenu de crédit bail	18	210 186 753	209 879 210
Revenu du factoring	19	18 278 634	15 032 021
Revenu des opérations de location longue durée		38 730 560	32 422 555
Autres produits d'exploitation		2 802 300	2 906 200
Produits des placements		6 507 392	2 945 575
<b>Total des Produits d'exploitations</b>		<b>276 505 639</b>	<b>263 185 561</b>
Coût des opérations de location longue durée		(22 079 206)	(20 304 029)
Intérêts et charges assimilés	20	(104 306 442)	(107 741 494)
<b>PRODUIT NET</b>		<b>150 119 991</b>	<b>135 140 038</b>
<b>Charges d'exploitations</b>			
Charges de personnel		(47 222 909)	(43 010 094)
Autres charges d'exploitation		(29 682 322)	(30 912 215)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(4 983 828)	(4 255 715)
<b>Total des Charges d'exploitations</b>		<b>(81 889 059)</b>	<b>(78 178 024)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>68 230 932</b>	<b>56 962 014</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	21	(16 927 833)	(33 155 335)
Dotations aux provisions pour risques divers	22	(5 739 195)	(7 197 774)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>45 563 904</b>	<b>16 608 905</b>
Autres gains ordinaires		2 144 316	1 718 769
Autres pertes ordinaires		(738 039)	(1 992 768)
<b>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>46 970 181</b>	<b>16 334 906</b>
Impôts différés		681 291	1 796 768
Impôts exigibles		(18 162 055)	(11 552 459)
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>29 489 417</b>	<b>6 579 215</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	64 826	192 496
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>29 554 243</b>	<b>6 771 711</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(8 847 952)	4 268 596
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>		<b>20 706 291</b>	<b>11 040 307</b>
Effet des modification Comptable		-	(3 821 145)
Résultat net après modifications comptables		-	7 219 162
<b>Résultat par action</b>		<b>1,917</b>	<b>1,022</b>

## 4.10 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022



# Deloitte.

Cabinet MS Louzir  
 Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
 Rue du Lac Oubetra-Immeuble Illade  
 1033 - Les berges du Lac  
 Tel: +216 36 400 900 Fax: +216 36 400 902  
[www.deloitte.tn](http://www.deloitte.tn)  
 MF : 587570 N/A/M/000

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

#### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

##### 1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 28 mars 2023, font apparaître un total du bilan de 2.194.468.987 DT, un bénéfice net de 20.706.291 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 44.199.439 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

##### 2. Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation).

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 28 mars 2023 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -16 378 KDT, représentant -6,83% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2022, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaître dans la consolidation du Groupe TLF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui

nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### 3. Observation

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

1- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La société a reçu la notification de l'exercice 2018, toutefois les procédures liées aux exercices allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 étant toujours en cours.

A la date du présent rapport et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

2- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui indique l'avancement sur le redressement fiscal subi par Maghreb Leasing Algérie au titre des exercices de 2008 à 2011. L'affaire portée devant le tribunal administratif suit encore son cours.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### 4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

#### Processus de consolidation

##### ➤ Risque identifié

Le Groupe Tunisie Leasing & Factoring englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing & Factoring). Ainsi le groupe est présent actuellement dans sept pays de l'Afrique (*Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon et Algérie*), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

##### ➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing & Factoring (*collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres*) ;
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables ;

- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents

## **5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

## **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.



Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## 8. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'administration.

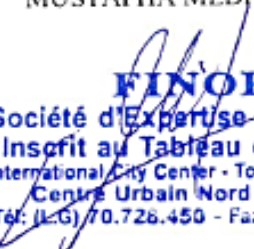
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.

Tunis, le 31 Mars 2023

### Les commissaires aux comptes

#### FINOR


MUSTAPHA MEDHIOUB



**FINOR**  
Société d'Expertise Comptable  
Inscrit au Tableau de l'Ordre  
International City Center - Tour des Bureaux  
Centre Urbain Nord de Tunis  
Tél: (R.G) 70.726.450 - Fax: 70.728.405

#### Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
JAOUHAR BEN ZID



**CABINET MS LOUZIR**  
Rue Lac Oubéira - Immeuble Ilyade  
1053 Les Berges du Lac - Tunis  
Tél : 36 400 900 - 36 400 902  
Fax : 36 050 900  
MF : 587570N/A/M/000

## 4.11 Patrimoine de la société au 30/06/2023

### 4.10.1. Créances de leasing

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2023 « Note 4 : créances sur la clientèle, opérations de leasing » figurant au niveau de la page 230 du présent document de référence Tunisie Leasing et Factoring 2023.

### 4.10.2. Acheteurs factorés

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2023 « Note 5 : acheteurs factorés » figurant au niveau de la page 235 du présent document de référence Tunisie Leasing et Factoring 2023.

### 4.10.3. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2023 « Note 8 : valeurs immobilisées » figurant au niveau de la page 241 du présent document de référence Tunisie Leasing et Factoring 2023.

### 4.10.4. Les immobilisations financières (hors titres de placement)

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2023 « Note 7 : portefeuille d'investissement » figurant au niveau de la page 237 du présent document de référence Tunisie Leasing et Factoring 2023.

## 4.12 Les principales acquisitions et cessions d'immobilisation corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2023

### 4.12.1 Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles postérieures au 30/06/2023 :

	(En dinars)	
	Acquisitions	Cessions
<b>M.M.B</b>	20 418	
<b>ML TRANSPORT</b>	58 980	
<b>ML INFO</b>	14 084	
<b>A.A.I</b>	14 727	
<b>CONSTRUCTIONS</b>	0	
<b>TOTAL</b>	<b>108 209</b>	

- M.M.B : MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU
- ML INFO : MATERIEL INFORMATIQUE
- A.A.I : AGENCEMENT, AMENAGEMENT ET INSTALLATION

**4.12.2 Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles postérieures au 30/06/2023 :**

(En dinars)

	Acquisitions	Cessions
<b>LOGICIELS INFO</b>	0	

**4.12.3 Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30/06/2023 :**

L'évolution du portefeuille d'investissement correspond aux nouvelles prises de participation diminuées des cessions réalisées durant la période.

(En dinars)

	Acquisitions	Cessions
	614 625	1 250
<b>TOTAL</b>	<b>614 625</b>	<b>1 250</b>

#### **4.13 États financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2023**

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers de la société « TLF » arrêtés au 30/06/2023, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant déclaration que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets de modifications effectuées conformément aux dispositions de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur l'effet des changements, dans la structure de la société pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie conformément aux dispositions de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires
- Une note portant sur le revenu sectoriel et le résultat sectoriel conformément aux dispositions de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.

**La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2024 et suivants.**

#### 4.13.1 Bilan individuel arrêté au 30 juin 2023

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
<b>ACTIFS</b>				
Caisse et avoirs auprès des banques	3	12 429 320	7 128 336	7 590 211
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	717 540 731	699 374 186	677 055 627
Acheteurs factorés	5	192 758 041	149 683 748	169 890 887
Portefeuille titre commercial	6	381 347	44 243 592	59 226 129
Portefeuille d'investissements	7	64 213 800	60 230 540	59 282 678
Valeurs Immobilisés	8	9 631 836	10 421 654	9 904 609
Autres actifs	9	13 016 048	18 143 692	11 352 410
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>1 009 971 123</b>	<b>989 225 748</b>	<b>994 302 551</b>
<b>PASSIFS</b>				
Concours bancaires	10	543 928	4 753 062	620 740
Emprunts et dettes rattachées	11	588 120 018	622 028 984	619 126 888
Dettes envers la clientèle	12	20 450 244	20 406 431	21 564 715
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	55 799 309	47 923 309	51 714 155
Fournisseurs et comptes rattachés	13	115 103 641	85 122 096	77 419 339
Autres passifs	14	38 038 948	29 518 217	35 167 284
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>818 056 088</b>	<b>809 752 099</b>	<b>805 613 121</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves		42 977 679	47 606 025	47 675 143
Résultats reportés		82 514 289	74 245 861	74 245 861
Effet des modifications Comptables		-	(3 821 145)	(3 821 145)
Résultat de la période		12 423 067	7 442 908	16 589 571
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>15</b>	<b>191 915 035</b>	<b>179 473 649</b>	<b>188 689 430</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>1 009 971 123</b>	<b>989 225 748</b>	<b>994 302 551</b>

#### 4.13.2 État des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2023

(Montants exprimés en dinars)

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>196 037 870</b>	<b>211 259 895</b>	<b>148 329 991</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	49 725 475	45 627 075	32 823 117
Engagements données en faveur des banques	89 680 000	110 662 127	59 160 000
Engagements sur autres titres	37 665 788	35 252 175	36 948 793
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	18 966 607	19 718 518	19 398 081
<b>ENGAGEMENTS RECUE</b>	<b>286 821 937</b>	<b>250 338 654</b>	<b>262 810 998</b>
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	8 417 632	8 483 545	6 894 010
Intérêt à échoir sur contrats actifs	134 161 853	126 014 530	124 727 107
Garanties et engagements de financement reçu des banques	8 473 869	8 058 200	8 473 869
Autres garanties reçues	297 315	1 154 524	1 037 601
Garanties reçues des adhérents	135 471 268	106 627 855	121 678 411
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>97 567 000</b>	<b>67 000 000</b>	<b>128 057 249</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	97 567 000	67 000 000	128 057 249

### 4.13.3 État de résultat arrêté au 30 juin 2023

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	48 147 596	47 166 172	95 272 901
Revenu du factoring	17	12 089 305	8 070 440	18 306 968
Intérêts et charges assimilés	19	(28 281 020)	(29 056 329)	(58 888 038)
Commissions encourues	20	(17 474)	(11 098)	(28 334)
Produits des placements	21	5 698 691	6 470 536	10 478 286
Autres Produits d'exploitation	18	1 396 229	1 605 056	2 509 978
<b>Produit net</b>		<b>39 033 327</b>	<b>34 244 777</b>	<b>67 651 761</b>
Charges de personnel	22	(11 220 674)	(9 816 595)	(19 292 395)
Autres charges d'exploitation	23	(4 122 279)	(3 414 332)	(6 816 498)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(875 143)	(1 020 018)	(2 088 970)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(16 218 096)</b>	<b>(14 250 945)</b>	<b>(28 197 863)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>22 815 231</b>	<b>19 993 832</b>	<b>39 453 898</b>
Reprises (Dotations) nettes de (aux) provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	1 799 150	(7 027 494)	(10 130 727)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(552 183)	(810 826)	(1 209 728)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(3 198 736)	(1 107 041)	(3 580 484)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>20 863 462</b>	<b>11 048 471</b>	<b>24 532 959</b>
Autres gains ordinaires	28	182 968	205 266	399 363
Autres pertes ordinaires	29	(481)	-	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>21 045 949</b>	<b>11 253 737</b>	<b>24 932 322</b>
Reprises sur provisions pour impôt différé		-	-	-
Impôt sur les bénéfices	30	(7 738 484)	(3 704 973)	(7 487 084)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>13 307 465</b>	<b>7 548 764</b>	<b>17 445 238</b>
Eléments extraordinaires	30	(884 398)	(105 856)	(855 667)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>12 423 067</b>	<b>7 442 908</b>	<b>16 589 571</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>1,150</b>	<b>0,689</b>	<b>1,536</b>



#### 4.13.4 État de flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2023

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients	31	281 755 708	273 576 567	560 944 469
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(234 746 176)	(186 416 764)	(397 775 013)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	199 170 804	143 733 841	339 449 580
Financement des adhérents	31S	(204 824 456)	(154 631 943)	(354 999 008)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	52 230 507	24 600 000	64 550 015
Remboursements des crédits à court terme	33	(44 368 676)	(21 629 539)	(59 419 778)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(15 960 576)	(13 185 846)	(25 723 022)
Intérêts payés	35	(35 167 228)	(38 361 404)	(59 777 846)
Impôts et taxes payés	36	(11 183 238)	(12 952 318)	(30 217 793)
Autres flux de trésorerie	37	65 217 274	25 690 853	20 604 808
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>52 123 943</b>	<b>40 423 447</b>	<b>57 636 412</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(795 207)	(1 134 695)	(1 574 182)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	193 054	45 800	163 956
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(6 100 000)	(2 200 000)	(2 335 275)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	666 700	500 000	1 560 938
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(6 035 453)</b>	<b>(2 788 895)</b>	<b>(2 184 563)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Dividendes et autres distributions	42	(9 180 000)	(5 400 000)	(5 400 000)
Encaissements provenant des emprunts	11	107 604 750	111 100 000	194 100 000
Remboursements d'emprunts	11	(143 797 319)	(148 975 022)	(245 198 122)
Flux liés au financement à court terme	11	4 200 000	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(41 172 569)</b>	<b>(43 275 022)</b>	<b>(56 498 122)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>4 915 921</b>	<b>(5 640 470)</b>	<b>(1 046 273)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	6 969 471	8 015 744	8 015 744
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>43</b>	<b>11 885 392</b>	<b>2 375 274</b>	<b>6 969 471</b>

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrièmes et cinquièmes tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1er janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)

<u>Apport net</u>	DT	<u>5.320.975</u>
-------------------	----	------------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches : 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1<sup>ère</sup> tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2<sup>ème</sup> tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3<sup>ème</sup> tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing avec effet au 1er janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

- |   |                                    |               |
|---|------------------------------------|---------------|
| • | Eléments d'actifs apportés         | 135 221 418   |
| • | Passifs grevant les biens apportés | (109 962 625) |

<u>Apport net</u>	DT	<u>25 258 793</u>
-------------------	----	-------------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social est porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinars divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

## NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

### 2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 30 juin 2023 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2023-02 du 24 février 2023.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing et factoring a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

### 2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.
- *Les taux retenus sont les suivants :*

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

## 2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des Finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location. Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de Tunisie Leasing et Factoring :

- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Tunisie Leasing et Factoring vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

## 2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

### 2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

Minimum de provision  
A appliquer par classe

. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(\*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

### 2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

### **2-4-2.1 Les garanties reçues**

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

*Les garanties réelles comprennent :*

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

### **2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing**

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique (\*) : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

(\*) : Le conseil d'administration réuni le 30 mai 2023 a revu à la baisse la décote appliquée à la valeur du bien donné en leasing pour le matériel spécifique, en le ramenant de 60% à 40%.

Ce changement dans les estimations, a eu pour impact la constatation d'une dotation aux provisions en moins de 305.816 DT.

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de douze mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

### **2-4-3 Provision Collective:**

#### **2-4-3-1 Méthodologie Activités de Leasing:**

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.



Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

**1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :**

- Agences de voyage	- Location de voiture
- Agriculture	- Promotion Immobilière
- Agro-alimentaire	- Santé
- Autres industries	- Tourisme
- Autres Services	- Exportateur d'huile d'olive
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC
- Industries mécaniques et électriques	- Oléifacteurs

**2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2021 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2023-02) TMMgi (en%) selon la formule suivante :**

$$TMgi(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left( \sum_{N=1}^n TMgi(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

**3- Majoration des taux de migration historiques :**

Groupe de contreparties	$\Delta gi$
- Agriculture	6,00%
- Industries mécaniques et électriques	4,50%
- Oléifacteurs	2,25%
- Industries agroalimentaires	2,25%
- Industries pharmaceutiques	1,00%
- Autres industries	4,00%
- BTP	5,00%
- Tourisme	9,00%
- Agences de voyage	7,75%
- Agence de location de voitures	7,50%
- Promotion immobilière	5,00%
- Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
- Commerce	2,00%
- Santé	1,00%
- Télécom et TIC	1,00%
- Autres services	3,25%

- 4- Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM<sub>gi</sub> » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TP_{gi} = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}$$

$$TPM_{gi} = \left( \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) \right) / n$$

- TPM<sub>gi</sub> : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

### ***Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels***

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Cette étude se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut).  
Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2022 sont celles des années 2011 à 2015 et qui sont arrivées à maturité.
- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

### ***5- Calcul des provisions collectives « PC<sub>gi</sub> » du groupe i (en %) selon la formule suivante:***

$$PC_{gi} = Engagements\ 0\ et\ 1\ g_i \times (TMM_{gi} + \Delta g_i) \times TPM_{gi}$$

### ***6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC<sub>gi</sub>.***

#### ***2-4-4 Provision Additionnelle:***

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A= N-M+1 tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4

- N : année d'arrêté des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'application de ces dispositions à la situation au 30/06/2023 n'a pas donné lieu à la constatation d'aucune provision additionnelle

## 2-5 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le cout du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

### 2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics. Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

### 2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TLF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- (1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :
- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
  - Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

### 2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes:

#### 1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

• Agences de voyage	• Location de voiture
• Agriculture	• Promotion Immobilière
• Agro-alimentaire	• Santé
• Autres industries	• Tourisme
• Autres Services	• Exportateur d'huile d'olive
• Commerce	• Industries pharmaceutiques
• BTP	• Télécom & TIC
• Industries mécaniques et électriques	• Oléifacateurs

#### 2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2021 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2023-02) TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1}$$

$$TMM_{gi} = \left( \sum_{N=1}^n TMM_{gi}(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi

### 3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 115 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie). Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées. D'ailleurs, l'activité d'affacturage n'a jamais eu recours aux mécanismes de report mis en place par la BCT en 2020 et 2021

Compte tenu de ce qui précède, la démarche de calcul des provisions collectives n'est pas applicable aux spécificités de l'activité d'affacturage et encore moins les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 qui ne sont pas adaptés aux créances du factoring. Ceci dit, nous avons effectué les calculs sans appliquer des taux de majoration aux taux de migration sus-indiqués.

- 4- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Ce taux a été calculé sur la période de 2016 – 2021 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2023-02) selon la formule suivante :

$$TP_{gi} = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPM_{gi} = \left( \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

- 5- Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante:

$$PC_{gi} = Engagements\ 0\ et\ 1\ gi \times TMM_{gi} \times TPM_{gi}$$

- 6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

## 2-6 Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

## **2-7 Portefeuille titres**

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat

#### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

### **2-8 Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

### **2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères**

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

### **2-10 Impôts sur les bénéfices**

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

### **2-11 Taxe sur la valeur ajoutée**

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

## 2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

## NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Banques	12 350 218	6 955 728	7 526 822
- Caisses	79 102	172 608	63 389
<b><u>Total</u></b>	<b><u>12 429 320</u></b>	<b><u>7 128 336</u></b>	<b><u>7 590 211</u></b>



## NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Encours financiers	731 105 609	720 426 405	697 837 291
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	14 221 635	9 628 186	10 224 900
- Impayés	65 074 550	73 838 110	67 369 458
- Intérêts Constatés d'avance	(3 882 925)	(3 835 605)	(3 777 566)
<b>Total brut</b>	<b>806 518 869</b>	<b>800 057 096</b>	<b>771 654 083</b>
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(26 420 143)	(31 005 844)	(29 822 995)
- Provisions collectives	(10 147 033)	(10 152 033)	(9 927 033)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(36 885 688)	(41 516 311)	(38 629 805)
- Produits réservés	(15 525 274)	(18 008 722)	(16 218 623)
<b>Total des provisions</b>	<b>(88 978 138)</b>	<b>(100 682 910)</b>	<b>(94 598 456)</b>
<b>Soldes nets</b>	<b>717 540 731</b>	<b>699 374 186</b>	<b>677 055 627</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

### Encours financiers nets

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
<b>Solde au début de période</b>	<b>668 312 163</b>	<b>714 712 620</b>	<b>714 712 620</b>
<u>Additions de la période</u>			
- Investissements	232 473 193	170 453 368	340 537 487
- Relocations	4 871 884	1 968 532	3 082 000
<u>Retraits de la période</u>			
- Remboursement des créances échues	(183 527 752)	(180 887 630)	(360 208 618)
- Remboursement des créances anticipées	(12 330 683)	(13 270 874)	(26 167 789)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(557 485)	(65 466)	(630 822)
- Relocations	(3 664 104)	(1 701 938)	(2 108 869)
<u>Provisions de La période</u>			
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(3 342 630)	(5 511 601)	(9 837 762)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(220 000)	(225 000)	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	6 745 482	3 424 703	8 933 916
<b>Solde en fin de période</b>	<b>708 760 068</b>	<b>688 896 714</b>	<b>668 312 163</b>

#### 4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Agriculture	36 671 559	53 474 388	38 545 268
Bâtiments TP	61 078 832	58 512 006	58 767 283
<b>Industrie</b>			
Agro-alimentaire	42 623 415	33 328 067	40 993 668
Chimie	20 289 912	16 586 427	19 489 553
Energie	3	2	22 603
Textile	11 699 392	13 881 157	12 236 596
Mines	201 293	272 605	245 594
Autres industries	92 199 433	84 696 834	97 432 770
<b>Tourisme</b>			
Hôtellerie	1 775 655	1 613 127	1 142 709
Agences de voyage	9 074 760	5 705 106	6 921 716
Location de voiture	105 274 443	65 605 979	68 126 918
Autres Tourisme	8 949 785	14 120 118	9 285 887
<b>Commerce et service</b>			
Commerce	179 108 553	206 336 046	177 940 006
Transport	53 790 893	44 953 525	56 541 791
Audio-visuel	224 365	191 529	211 785
Professions libérales	43 236 453	45 488 728	43 620 331
Autres Services	79 128 498	85 288 947	76 537 713
<b>Total</b>	<b>745 327 244</b>	<b>730 054 591</b>	<b>708 062 191</b>

#### 4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Matériel de transport léger	338 681 636	287 266 918	295 247 737
Matériel de transport léger Utilitaire	127 135 333	125 910 407	123 618 412
Matériel de transport lourd	81 685 804	89 581 689	81 632 445
Matériel BTP	49 949 546	62 254 876	53 882 314
Equipement industriel	53 423 463	56 568 354	54 606 323
Equipement informatique	3 320 275	3 029 364	3 394 872
Autres	52 172 695	57 597 933	53 045 828
<b>Sous total</b>	<b>706 368 752</b>	<b>682 209 541</b>	<b>665 427 931</b>
Immeubles de bureaux	15 640 893	23 113 893	18 651 413
Immeubles industriels ou commerciaux	23 317 599	24 731 157	23 982 847
<b>Total</b>	<b>745 327 244</b>	<b>730 054 591</b>	<b>708 062 191</b>

### 4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Paiements minimaux sur contrats actifs	830 205 387	798 671 941	782 143 682
A recevoir dans moins d'1an	344 715 884	339 520 805	329 958 094
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	479 824 686	449 543 526	447 637 497
A recevoir dans plus de 5 ans	5 664 817	9 607 610	4 548 091
Produits financiers non acquis	134 161 853	126 014 530	124 727 107
Encours contrats actifs (1)	696 043 534	672 657 411	657 416 575
Encours à recevoir dans moins d'1an	275 234 706	273 020 132	264 250 730
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	415 923 595	390 886 772	389 048 140
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	4 885 233	8 750 507	4 117 705
Créances en cours (2)	14 221 635	9 628 186	10 224 900
Créances échues (3)	7 332 035	19 062 660	11 696 098
Contrats suspendus (contentieux) (4)	27 730 040	28 706 334	28 724 618
<b>Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>745 327 244</b>	<b>730 054 591</b>	<b>708 062 191</b>

#### 4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
<b>Clients ordinaires</b>			
- Impayés : Clients ordinaires	17 529 814	23 145 890	16 862 926
	<u>17 529 814</u>	<u>23 145 890</u>	<u>16 862 926</u>
A déduire :			
- Provisions : Clients ordinaires	(1 421 362)	(3 275 487)	(1 299 237)
- Produits réservés (*)	(4 072 780)	(6 552 207)	(4 097 034)
	<u>12 035 672</u>	<u>13 318 196</u>	<u>11 466 655</u>
<b>Clients litigieux</b>			
- Impayés : Clients litigieux	47 544 736	50 692 220	50 506 530
	<u>47 544 736</u>	<u>50 692 220</u>	<u>50 506 530</u>
A déduire :			
- Provisions : Clients litigieux	(35 464 326)	(38 240 824)	(37 330 567)
- Produits réservés : Clients litigieux	(11 452 494)	(11 456 515)	(12 121 588)
	<u>627 916</u>	<u>994 881</u>	<u>1 054 375</u>
<b>Solde créances de leasing : Impayés</b>	<u>12 663 588</u>	<u>14 313 077</u>	<u>12 521 030</u>

(\*) Dont 3 298 631 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

## NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 30 juin 2023

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers Impayés	647 416 737	57 065 121	3 033 019	3 480 069	34 332 297	745 327 244
Avances et acomptes reçus (*)	4 075 124	10 462 266	1 319 650	922 283	48 295 227	65 074 550
Produits à recevoir	(9 959 781)	-	-	-	(2 140 995)	(12 100 776)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>641 532 080</b>	<b>67 527 387</b>	<b>4 352 669</b>	<b>4 402 352</b>	<b>80 486 529</b>	<b>798 301 018</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	49 508 694	216 781	-	-	19 438	49 744 913
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,51%	0,51%	9,61%	
			<b>10,63%</b>			
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>691 040 774</b>	<b>67 744 168</b>	<b>4 352 669</b>	<b>4 402 352</b>	<b>80 505 967</b>	<b>848 045 931</b>
Produits réservés	-	-	295 937	275 344	11 655 362	12 226 643
Provisions affectées sur les impayés	-	-	321 504	557 683	36 006 501	36 885 688
Provisions affectées sur les encours	-	-	6 513	1 150 118	25 253 416	26 410 047
<b>TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>623 954</b>	<b>1 983 145</b>	<b>72 915 278</b>	<b>75 522 378</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>691 040 774</b>	<b>67 744 168</b>	<b>3 728 715</b>	<b>2 419 207</b>	<b>7 590 689</b>	<b>772 523 553</b>
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			14,33%	45,05%	88,22%	
			<b>82,63%</b>			

\* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2023 à 10,63% contre 12,60% au juin 2022 et 11,71% à fin décembre 2022

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2023 à 82,63% contre 80,58% au 30 juin 2022 et 85,96% au 31 décembre 2022

## NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Comptes des acheteurs locaux	184 154 037	146 103 412	161 656 459
Comptes des acheteurs export	480 556	1 631 614	2 351 625
Comptes des acheteurs import	12 347 240	8 120 116	11 664 584
<b>Sous total (A)</b>	<b>196 981 833</b>	<b>155 855 142</b>	<b>175 672 668</b>
<b>A déduire</b>			
Provisions sur compte adhérents	(3 198 496)	(5 033 690)	(4 756 485)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 025 108)	(1 137 608)	(1 025 108)
Provisions sur compte acheteurs	(188)	(96)	(188)
<b>Montant net</b>	<b>192 758 041</b>	<b>149 683 748</b>	<b>169 890 887</b>
Comptes des adhérents			
Fonds de garantie (FDG Domestique)	18 494 959	14 626 741	16 187 068
Disponible locaux	12 247 733	12 353 624	9 325 001
Financement par B.O.	12 239 000	11 385 000	13 436 000
Disponible export	417 245	1 234 092	857 841
FDG comptes en devise	53 132	203 736	243 661
Compte import	12 347 240	8 120 116	11 664 584
<b>Sous total (B)</b>	<b>55 799 309</b>	<b>47 923 309</b>	<b>51 714 155</b>
<b>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</b>	<b>141 182 524</b>	<b>107 931 833</b>	<b>123 958 513</b>

## NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée Au 30 juin 2023 se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	137 274 662	669 140	26 423	-	3 196 485	141 166 710
Domestique sans recours	-	-	-	-	-	-
Export	15 813	-	-	-	1	15 814
<b>ENCOURS ENGAGEMENTS</b>	<b>137 290 475</b>	<b>669 140</b>	<b>26 423</b>	<b>-</b>	<b>3 196 486</b>	<b>141 182 524</b>
Engagements de financement donnés	5 738 801	68 215	-	-	-	5 807 016
Engagement sous forme de B.O.	12 239 000	-	-	-	-	12 239 000
<b>Total Engagements hors bilan</b>	<b>17 977 801</b>	<b>68 215</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 046 016</b>
<b>Total Engagements par classe</b>	<b>155 268 276</b>	<b>737 355</b>	<b>26 423</b>	<b>-</b>	<b>3 196 486</b>	<b>159 228 540</b>
Taux des engagements non performants (1)			-	-	-	
				<b>2,02%</b>		
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	2 012	-	3 196 485	3 198 497
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PROVISIONS AFFECTEES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 012</b>	<b>-</b>	<b>3 196 485</b>	<b>3 198 497</b>
<b>TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES</b>	<b>1 025 108</b>					<b>1 025 108</b>
<b>Taux de couverture des engagements non performants (2)</b>			7,61%	-	100,00%	
				<b>99,24%</b>		

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2023 à 2,02% contre 6,53% au 30 juin 2022 et 3,46% à fin décembre 2022,

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au 30 juin 2023 à 99,24% contre 61,04% au 30 juin 2022 et 96,95% à fin décembre 2022

## NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
-Titres SICAV	208 015	57 589	16 830
-POULINA G H	69 600	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020
-Certificat de dépôt	-	44 000 000	59 000 000
<b>Total brut</b>	<b>846 735</b>	<b>44 696 309</b>	<b>59 655 550</b>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(465 388)	(452 717)	(429 421)
<b>Total net</b>	<b>381 347</b>	<b>44 243 592</b>	<b>59 226 129</b>

Les titres de placement s'analysent au 30 juin 2023 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net
-Tunisie Sicav	1 841	113,074	112,475	207 067	-	207 067
- Amen Sicav	9	105,375	105,333	948	-	948
-POULINA G H	8 640	7,422	8,056	69 600	5 470	64 130
-BH	4 714	13,475	14,658	69 100	5 581	63 519
-Les Ciments de Bizerte	43 480	1,051	11,500	500 020	454 337	45 683
Total				846 735	465 388	381 347

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Titres de participation	58 488 064	59 080 427	58 554 764
Titres immobilisés	9 348 410	3 848 410	3 848 410
Avances sur acquisitions de titres	13 875 465	13 875 465	13 875 465
<b>Montant brut</b>	<b>81 711 939</b>	<b>76 804 302</b>	<b>76 278 639</b>
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(17 021 399)	(16 097 022)	(16 852 551)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(476 740)	(476 740)	(143 410)
<b>Montant net</b>	<b>64 213 800</b>	<b>60 230 540</b>	<b>59 282 678</b>



Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "**Titres de participation**" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	58 554 764	58 554 764
<b>Additions de la période</b>		
- TUNISIE LLD	100 000	
<b>Réduction de capital</b>		
- FCPR Tuninvest croissance	166 700	166 700
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>58 488 064</b>	<b>58 721 464</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "**Titres immobilisés**" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	3 848 410	3 848 410
<b>Additions de la période</b>		
- Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2022"	6 000 000	6 000 000
<b>Cessions de la période</b>		
- Société SGTM	500 000	500 000
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>9 348 410</b>	<b>10 348 410</b>

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 30 juin 2023 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
<b><u>Entreprises liées</u></b>								
Tunisie LLD	29 952	100,000	5,131	153 698			2003/2010/2023	<b>99,84%</b>
Maghreb Leasing Algerie	1 366 444	18,300	19,615	26 802 700			2006/2009/2019	<b>21,02%</b>
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		14 673 294	2015/2017	<b>33,90%</b>
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597		837 583	2006/2017	<b>4,87%</b>
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	<b>100,00%</b>
<b>Total Entreprises liées</b>				<b>45 871 538</b>	<b>-</b>	<b>15 510 877</b>		
<b><u>Entreprises associées</u></b>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	<b>36,51%</b>
Tunisie Sicar	220	10,000	10,000	2 200			1997	<b>44,00%</b>
Tuninvest International Sicar	125	10,000	10,000	1 250			1998	<b>25,00%</b>
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	<b>27,27%</b>
<b>Total Entreprises associées</b>				<b>660 894</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b><u>Autres</u></b>								
Amen Santé	132 624	9,00	9,00	1 193 616		76 648	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	<b>1,40%</b>
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	<b>4,92%</b>
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	<b>-</b>
FCPR Tuninvest Croissance	19 209	100,00	100,00	1 920 900	-		2013	<b>11,48%</b>
Ennakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650		572 241	2012	<b>1,30%</b>
Assurances COMAR VIE CIV	49 411	40,19	40,19	1 985 741		861 633	2016/2022	<b>7,00%</b>
STLV	1	100,00	100,00	125			2019/2022	<b>-</b>
<b>Total Autres</b>				<b>11 955 632</b>	<b>-</b>	<b>1 510 522</b>		
<b>Total Titres de participation</b>				<b>58 488 064</b>	<b>-</b>	<b>17 021 399</b>		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2023 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	0,48%
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société STEP	100 000	10,000	10,000	1 000 000		333 330	2018	10,10%
* Société TPAP	220 000	10,00	10,00	2 200 000			2022	1,80%
* Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2022"				6 000 000			2023	
				<b>9 348 410</b>	<b>-</b>	<b>476 740</b>		

## NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

### TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES

Au 30 juin 2023

(Montants exprimés en dinars)

#### 8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	11731755	13 816	100 925	-	11846 496	10 963 343	278 645	-	11241988	604 508
Logiciels en cours		100 925	22 943	(100 925)	-	22 943	-	-	-	-	22 943
<b>TOTAUX</b>		<b>11 832 680</b>	<b>36 759</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 869 439</b>	<b>10 963 343</b>	<b>278 645</b>	<b>-</b>	<b>11 241 988</b>	<b>627 451</b>

#### 8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 197 320	-	-	-	2 197 320	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	7 505 493	-	-	-	7 505 493	3 827 874	186 099	-	4 013 973	3 491 520
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	2 475 818	572 920	-	547 995	2 500 743	1 153 399	151 435	355 158	949 676	1 551 067
Mobilier de bureau	10%	971 326	23 631	-	-	994 957	782 152	20 240	-	802 392	192 565
Matériel informatique	33%	2 665 576	81 753	-	-	2 747 329	2 056 724	136 173	-	2 192 897	554 432
Installations générales	10%	3 673 685	80 144	-	-	3 753 829	2 633 797	102 551	-	2 736 348	1 017 481
<b>TOTAUX</b>		<b>19 519 888</b>	<b>758 448</b>	<b>-</b>	<b>547 995</b>	<b>19 730 341</b>	<b>10 484 616</b>	<b>596 498</b>	<b>355 158</b>	<b>10 725 956</b>	<b>9 004 385</b>

<b>TOTAL VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>31 352 568</b>	<b>795 207</b>	<b>-</b>	<b>547 995</b>	<b>31 599 780</b>	<b>21 447 959</b>	<b>875 143</b>	<b>355 158</b>	<b>21 967 944</b>	<b>9 631 836</b>
-----------------------------------	-------------------	----------------	----------	----------------	-------------------	-------------------	----------------	----------------	-------------------	------------------

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

## NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Frais d'émission des emprunts	1 925 194	2 169 159	1 915 120
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	148 219	195 092	60 245
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	126 290	906 263	113 062
- Prêts au personnel	1 687 034	2 188 234	2 041 708
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	309 709	342 098	309 709
- Dépôts et cautionnements versés	888 541	615 877	642 909
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	273 913	149 854	325 243
- Crédit de TVA	1 011 956	-	-
- Compte courant Tunisie LLD	23 843	23 842	4 748
- Compte courant MLA	-	772	-
- TLG Finance	77 762	77 762	77 762
- Adhérents, contrats résiliés	21 490	23 173	23 173
- Autres comptes débiteurs	1 996 734	2 116 156	3 098 661
- Produits à recevoir des tiers	4 218 792	5 399 887	1 593 895
- Effet à recevoir	2 226 638	4 362 902	3 119 969
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 713	195 713	195 713
- Compte d'attente	498 134	646 907	600 507
- Charges constatées d'avance	549 291	523 489	215 011
<b>Total brut</b>	<b>16 179 253</b>	<b>19 937 180</b>	<b>14 337 435</b>
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(168 244)	(170 760)	(168 244)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(37 544)	(27 076)	(37 544)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(276 078)	(101 097)	(89 317)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(21 490)	(23 173)	(23 173)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(436 801)	(441 973)	(436 801)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(2 027 427)	(833 788)	(2 034 325)
<b>Total net</b>	<b>13 016 048</b>	<b>18 143 692</b>	<b>11 352 410</b>

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS**  
**Au 30 juin 2023**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	8 653 356	572 286	9 225 642	6 738 236	562 212	7 300 448	1925 194
<b>TOTAUX</b>		<b>8 653 356</b>	<b>572 286</b>	<b>9 225 642</b>	<b>6 738 236</b>	<b>562 212</b>	<b>7 300 448</b>	<b>1 925 194</b>

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

## NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Banques, découverts	543 928	4 753 062	620 740
<b><u>Total</u></b>	<b>543 928</b>	<b>4 753 062</b>	<b>620 740</b>

## NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHÉES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
<b>Emprunts</b>			
- Banques locales	148 176 392	168 499 716	155 739 094
- Banques étrangères	158 611 845	202 635 388	166 172 910
- Emprunts obligataires	213 680 560	198 749 360	234 749 360
- Crédit à court terme	21 607	-	1 059 776
- Ligne d'avance	48 100 000	38 100 000	39 200 000
- Certificat de dépôts	5 200 000	1 000 000	1 000 000
<b><u>Total emprunts</u></b>	<b>573 790 404</b>	<b>608 984 464</b>	<b>597 921 140</b>
<b>Dettes rattachées</b>			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 423 098	1 759 097	2 213 743
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	4 554 754	5 973 241	5 134 666
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 399 896	5 312 182	13 895 873
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts	(48 134)	-	(38 534)
<b><u>Total dettes rattachées</u></b>	<b>14 329 614</b>	<b>13 044 520</b>	<b>21 205 748</b>
<b><u>Total</u></b>	<b>588 120 018</b>	<b>622 028 984</b>	<b>619 126 888</b>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant

**NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)**

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
<b><u>EMPRUNTS BANCAIRES</u></b>						
AMEN BANK	24 333 333	10 000 000	6 066 667	28 266 666	17 000 000	11 266 666
ATB	4 833 333	-	1 000 000	3 833 333	1 833 333	2 000 000
AL BARAKA BANK	24 000 000	9 000 000	15 666 667	17 333 333	5 000 000	12 333 333
ABC	6 000 000	11 000 000	6 000 000	11 000 000	-	11 000 000
ATTIJARI BANK	18 666 694	-	3 499 996	15 166 698	9 166 705	5 999 993
BIAT	38 333 335	-	5 611 111	32 722 224	21 500 000	11 222 224
BH	16 765 309	-	2 676 531	14 088 778	10 235 719	3 853 059
BT	5 140 735	-	1 975 152	3 165 583	504 190	2 661 393
CITI BANK	-	4 600 000	4 600 000	-	-	-
STB	4 250 000	-	1 500 000	2 750 000	1 250 000	1 500 000
BH FACTO	1 132 270	-	113 228	1 019 042	792 588	226 454
BTE FACTO	1 284 085	3 000 000	195 457	4 088 629	3 193 771	894 858
ATB FACTO	2 000 000	-	400 000	1 600 000	800 000	800 000
ALBARAKA FACTO	2 000 000	4 000 000	2 000 000	4 000 000	-	4 000 000
BT FACTO	7 000 000	3 000 000	857 895	9 142 106	7 110 525	2 031 581
<b>Total emprunts Banques Locales</b>	<b>155 739 094</b>	<b>44 600 000</b>	<b>52 162 704</b>	<b>148 176 392</b>	<b>78 386 831</b>	<b>69 789 561</b>
BEI	25 417 653	-	1 329 645	24 088 008	21 428 718	2 659 290
BIRD	9 382 460	-	830 119	8 552 341	6 999 999	1 552 342
BERD	23 043 429	-	5 760 858	17 282 571	5 760 859	11 521 712
B.A.D	70 768	-	70 768	-	-	-
SANAD	26 281 515	-	5 041 575	21 239 940	11 156 789	10 083 151
GGF	8 433 859	-	2 108 468	6 325 391	2 108 456	4 216 935
PROPARCO	26 101 667	-	5 220 333	20 881 334	10 440 668	10 440 666
FADES	5 967 797	-	497 315	5 470 482	4 475 849	994 633
SYMBIOTICS	10 592 512	23 004 750	3 530 484	30 066 778	23 004 750	7 062 028
BIO	30 881 250	-	6 176 250	24 705 000	12 352 500	12 352 500
<b>Total emprunts Banques Etrangères</b>	<b>166 172 910</b>	<b>23 004 750</b>	<b>30 565 815</b>	<b>158 611 845</b>	<b>97 728 588</b>	<b>60 883 257</b>
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>321 912 004</b>	<b>67 604 750</b>	<b>82 728 519</b>	<b>306 788 237</b>	<b>176 115 419</b>	<b>130 672 818</b>
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>						
EMPRUNT OBLIGATAIRE	183 332 560	40 000 000	49 750 400	173 582 160	120 383 080	53 199 080
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUB	51 416 800	-	11 318 400	40 098 400	24 780 000	15 318 400
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>234 749 360</b>	<b>40 000 000</b>	<b>61 068 800</b>	<b>213 680 560</b>	<b>145 163 080</b>	<b>68 517 480</b>
<b><u>AUTRES EMPRUNTS</u></b>						
CERTIFICATS DE DEPÔTS-TF	1 000 000	18 200 000	14 000 000	5 200 000	-	5 200 000
<b>TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS</b>	<b>1 000 000</b>	<b>18 200 000</b>	<b>14 000 000</b>	<b>5 200 000</b>	<b>-</b>	<b>5 200 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>557 661 364</b>	<b>125 804 750</b>	<b>157 797 319</b>	<b>525 668 797</b>	<b>321 278 499</b>	<b>204 390 298</b>



## NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Avances et acomptes reçus des clients	12 100 776	11 753 248	12 516 433
- Dépôts et cautionnements reçus	8 349 468	8 653 183	9 048 282
<u>Total</u>	<b>20 450 244</b>	<b>20 406 431</b>	<b>21 564 715</b>

## NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	332 505	502 592	478 919
- Factures non parvenues	1 309 508	1 328 978	1 055 904
<u>Sous total</u>	<b>1 642 013</b>	<b>1 831 570</b>	<b>1 534 823</b>
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>			
- Factures d'achats	1 820 499	4 451 831	1 471 711
- Effets à payer	111 389 967	78 358 991	74 079 741
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	70 002	298 544	151 904
- Retenues de garantie	181 160	181 160	181 160
<u>Sous total</u>	<b>113 461 628</b>	<b>83 290 526</b>	<b>75 884 516</b>
<b><u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u></b>	<b>115 103 641</b>	<b>85 122 096</b>	<b>77 419 339</b>

## NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Personnel, remunerations dues	35 271	35 842	109 704
- Personnel, provisions pour congés payés	1 334 962	1 359 174	1 227 768
- Personnel, autres charges à payer	905 057	742 902	1 417 886
- Etat, retenues sur salaires	486 730	463 443	413 993
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	858 040	721 319	800 607
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	11 787	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices	5 582 847	2 063 502	3 582 486
- Etat, TVA à payer	-	1 401 847	909 778
- Etat, autres impôts et taxes à payer	944 221	39 186	908 297
- Actionnaires, dividendes à payer	26 440	26 440	26 440
- Avances sur titres immobilisés	792 115	392 115	792 115
- C.N.S.S	1 610 851	1 292 875	1 231 669
- Autres comptes créditeurs	4 697 256	3 827 532	4 659 243
- Compte Courant Stif	37 569	33 862	40 440
- Diverses charges à payer	316 129	556 515	509 916
- Produits constatés d'avance	866 286	1 777 776	1 872 055
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	1 238 735	986 735	1 367 735
- Autres provisions pour risques	18 294 652	13 797 152	15 297 152
<b>Total</b>	<b>38 038 948</b>	<b>29 518 217</b>	<b>35 167 284</b>

## NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale	(B)	5 400 000	5 400 000	5 400 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		10 982 184	6 482 184	6 482 184
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Subvention d'investissement	(D)	95 839	44 185	113 303
- Prime d'émission		11 851 862	21 031 862	21 031 862
- Boni de fusion		10 870 951	10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés		82 514 289	74 245 861	74 245 861
- Modification comptable		-	(3 821 145)	(3 821 145)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>		<b>179 491 968</b>	<b>172 030 741</b>	<b>172 099 859</b>
Résultat de la période		12 423 067	7 442 908	16 589 571
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>191 915 035</b>	<b>179 473 649</b>	<b>188 689 430</b>

### Résultat par action:

Résultat de la période (1)		12 423 067	7 442 908	16 589 571
Nombre d'actions (2)		10 800 000	10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,150	0,689	1,536

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2023 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Subvention obtenue en vertu du contrat conclue avec SANAD portant sur l'assistance technique dans le cadre de la digitalisation des diverses activités de TLF.

## TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 30 juin 2023

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2021</b>	54 000 000	26 431 862	5 400 000	10 870 951	4 282 184	3 776 843		68 117 524	(3 821 145)	8 328 337	177 386 556
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2022			-					8 328 337		(8 328 337)	-
Réintégration prime d'émission		(5 400 000)						5 400 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice								(5 400 000)			(5 400 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					2 200 000			(2 200 000)			-
Subvention d'investissement obtenue							141 958				141 958
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(28 655)				(28 655)
Résultat au 31 décembre 2022										16 589 571	16 589 571
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	54 000 000	21 031 862	5 400 000	10 870 951	6 482 184	3 776 843	113 303	74 245 861	(3 821 145)	16 589 571	188 689 430
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2023					-			16 589 571		(16 589 571)	-
Réintégration prime d'émission		(9 180 000)						9 180 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice								(9 180 000)			(9 180 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					4 500 000			(4 500 000)			-
Modification comptable								(3 821 145)	3 821 145		
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(17 464)				(17 464)
Résultat au 30 juin 2023										12 423 067	12 423 067
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	54 000 000	11 851 862	5 400 000	10 870 951	10 982 184	3 776 843	95 839	82 514 289	-	12 423 067	191 915 035

## NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
<u>Intérêts conventionnels</u>	46 338 530	45 896 172	91 348 080
<u>Intérêts intercalaires</u>	107 101	24 626	118 246
<u>Intérêts de retard</u>	1 329 329	1 742 008	3 050 646
<b><u>Total intérêts de crédits bail</u></b>	<b>47 774 960</b>	<b>47 662 806</b>	<b>94 516 972</b>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(4 453 077)	(1 026 183)	(4 454 834)
. Intérêts de retard	(3 158 884)	(1 026 082)	(5 737 763)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	3 595 693	1 039 400	6 607 123
. Intérêts de retard antérieurs	4 388 904	516 231	4 341 403
<b><u>Variation des produits réservés</u></b>	<b>372 636</b>	<b>(496 634)</b>	<b>755 929</b>
<b><u>Total des revenus de leasing</u></b>	<b>48 147 596</b>	<b>47 166 172</b>	<b>95 272 901</b>

## NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Commission de factoring	2 983 098	2 365 258	5 188 029
Intérêts de financement	8 941 356	5 587 677	12 869 692
Autre commission de factoring	164 851	117 505	249 247
<b>Total</b>	<b>12 089 305</b>	<b>8 070 440</b>	<b>18 306 968</b>

## NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	319 910	410 343	666 545
- Commissions d'assurance	490 000	535 063	571 491
- Autres produits d'exploitation	586 319	659 650	1 271 942
<b><u>Total des autres produits d'exploitation</u></b>	<b>1 396 229</b>	<b>1 605 056</b>	<b>2 509 978</b>

## NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Intérêts des emprunts obligataires	11 015 346	10 615 202	21 551 231
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	9 296 672	7 329 155	16 983 729
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	7 224 350	10 153 704	18 742 990
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	562 212	843 677	1 470 659
<b><u>Total des charges financières des emprunts</u></b>	<b>28 098 580</b>	<b>28 941 738</b>	<b>58 748 609</b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(45 743)	74 022	260 625
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	150 658	34 355	73 528
- Pénalités fiscales et sociales	12 860	-	232
- Pertes de change	6 785	5 602	15 999
- Gains de change	(969)	(1 628)	(256 455)
- Autres charges financières	58 849	2 240	45 500
<b><u>Total des autres charges financières</u></b>	<b>182 440</b>	<b>114 591</b>	<b>139 429</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>28 281 020</b>	<b>29 056 329</b>	<b>58 888 038</b>

## NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Commissions servies export	3 041	3 052	7 527
Commissions servies apporteurs	14 433	8 046	20 807
<b><u>Total</u></b>	<b>17 474</b>	<b>11 098</b>	<b>28 334</b>

## NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Produits des participations	4 603 174	4 403 773	4 628 202
- Produits des titres Immobilisés	77 900	65 800	66 390
- Revenus des autres créances immobilisées	1 013 373	1 995 727	4 653 422
- Revenus des valeurs mobilières de placement	4 244	5 236	6 778
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	-	-	1 123 494
<b><u>Total</u></b>	<b>5 698 691</b>	<b>6 470 536</b>	<b>10 478 286</b>

## NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Salaires et complément de Salaires	8 167 190	7 242 294	14 148 944
- Bonus	660 000	500 000	1 200 000
- Indemnités représentatives de frais	249 004	204 362	405 733
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 854 331	1 543 882	3 103 797
- Autres charges sociales	290 149	326 057	433 921
<b><u>Total</u></b>	<b>11 220 674</b>	<b>9 816 595</b>	<b>19 292 395</b>

## NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Achat de matières et fournitures	65 562	71 964	126 712
<b><u>Total des achats</u></b>	<b>65 562</b>	<b>71 964</b>	<b>126 712</b>
- Locations	114 704	110 884	215 393
- Charges locatives et de copropriété	81 623	99 504	221 705
- Entretien et réparations	338 395	265 449	550 800
- Primes d'assurances	77 446	93 348	175 684
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	540 970	226 735	668 160
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b>1 153 138</b>	<b>795 920</b>	<b>1 831 742</b>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 243 382	978 541	1 859 196
- Publicités, publications, relations publiques	237 116	143 626	266 819
- Déplacements, missions et réceptions	419 604	351 117	664 903
- Frais postaux et de télécommunications	138 466	171 347	330 830
- Services bancaires et assimilés	261 648	332 783	552 695
- Transfert de charges (frais bancaires)	(14 172)	(12 351)	(26 650)
- Transfert de charges (frais de justice)	(2 419)	(891)	(2 750)
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b>2 283 625</b>	<b>1 964 172</b>	<b>3 645 043</b>
- Rémunération du président du conseil d'administration	150 000	150 000	300 000
- Jetons de présence	38 880	38 880	77 760
- Autres charges d'exploitation	28 750	17 841	69 215
<b><u>Total des charges diverses</u></b>	<b>217 630</b>	<b>206 721</b>	<b>446 975</b>
- Impôts et taxes sur rémunérations	249 764	212 237	425 815
- T.C.L	140 261	131 821	266 360
- Droits d'enregistrement et de timbres	12 299	31 497	73 851
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b>402 324</b>	<b>375 555</b>	<b>766 026</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>4 122 279</b>	<b>3 414 332</b>	<b>6 816 498</b>

## NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances (Leasing)	7 998 634	13 334 123	17 862 063
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	998 436	402 603	570 615
- Dotations aux provisions collectives (Leasing)	220 000	225 000	-
- Dotations aux provisions collectives (Factoring)	-	112 500	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Leasing)	(10 645 710)	(7 000 051)	(8 150 995)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(366 914)	(210 173)	(306 125)
- Créances abandonnées (Leasing)	20	191 492	193 164
- Pertes suite à la radiation de créances	5 010 116	-	8 333 060
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(320 713)	-	(537 536)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(2 499 892)	-	(7 446 351)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	(2 189 511)	-	(349 173)
- Encaissement sur créances radiées	(3 616)	(28 000)	(37 995)
<b><u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u></b>	<b>(1 799 150)</b>	<b>7 027 494</b>	<b>10 130 727</b>

## NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	278 645	430 821	892 867
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	596 498	589 197	1 196 103
<b><u>Total</u></b>	<b>875 143</b>	<b>1 020 018</b>	<b>2 088 970</b>

## NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	168 848	327 424	1 082 953
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	35 967	25 078	20 479
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	333 330	333 330	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	(7 630)	(26 328)
- Pertes nettes sur cession des titres de participation	14 038	132 624	132 624
<b><u>Total</u></b>	<b>552 183</b>	<b>810 826</b>	<b>1 209 728</b>



## NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	186 762	810 755	2 023 860
- Dotations aux provisions pour risques et charges	2 997 500	500 000	2 000 000
- Apurement des comptes d'actifs	23 055	-	1 158
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(8 581)	(8 478)	(30 046)
- Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	(195 236)	(414 488)
<b><u>Total</u></b>	<b>3 198 736</b>	<b>1 107 041</b>	<b>3 580 484</b>

## NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	217	198	11 522
- Quote-part de la subvention virée au compte de résultat	17 464	4 835	28 655
- Produits sur assistance technique MLA	160 000	153 453	307 606
- Autres produits	5 287	46 780	51 580
<b><u>Total</u></b>	<b>182 968</b>	<b>205 266</b>	<b>399 363</b>

## NOTE 29 - AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	481	-	-
<b><u>Total</u></b>	<b>481</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
<b>Bénéfice comptable</b>	<b>21 045 949</b>	<b>11 253 737</b>	<b>24 932 322</b>
<u>A réintégrer</u>			
- Dotations aux Provisions comptables	12 939 477	16 070 813	23 559 970
- Diverses charges non déductibles	147 801	180 047	452 168
- Provisions fiscales constituées en 2018/2017 pour affaires douteuses	-	-	15 948 000
<u>A déduire</u>			
- Reprises sur provisions comptables	8 581	202 134	444 534
- Dividendes	2 592 806	2 558 312	2 776 816
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2018/2017 pour affaires douteuses	-	-	15 948 000
<b>Bénéfice fiscal avant provisions</b>	<b>31 531 840</b>	<b>24 744 151</b>	<b>45 723 110</b>
Provisions pour créances douteuses	9 217 070	13 850 337	18 133 968
Provisions pour dépréciation de titres cotés	204 815	308 177	197 474
<b>Bénéfice fiscal</b>	<b>22 109 955</b>	<b>10 585 637</b>	<b>27 391 668</b>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt	-	-	6 000 000
<b>Base imposable</b>	<b>22 109 955</b>	<b>10 585 637</b>	<b>21 391 668</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>7 738 484</b>	<b>3 704 973</b>	<b>7 487 084</b>
- Report d'impôt début de période	-	(1 083 999)	(1 083 999)
- Acomptes provisionnels payés	(2 126 245)	-	(2 504 513)
- Retenues à la source	(29 392)	(557 473)	(316 086)
<b>Impôt à payer (report)</b>	<b>5 582 847</b>	<b>2 063 502</b>	<b>3 582 486</b>
<b>Contribution sociale de solidarité des sociétés</b>	<b>884 398</b>	<b>105 856</b>	<b>855 667</b>

## NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	67 369 456	71 104 339	71 104 339
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(65 074 550)	(73 838 110)	(67 369 456)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(12 516 433)	(11 727 580)	(11 727 580)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	12 100 776	11 753 248	12 516 433
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(1 207 780)	(266 594)	(973 131)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(9 048 282)	(7 189 965)	(7 189 965)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	8 349 468	8 653 183	9 048 282
- Intérêts constatés d'avance en début de période	4&14	(3 778 163)	(4 005 279)	(4 005 279)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4&14	3 883 122	3 836 792	3 778 163
- TVA collectée		42 173 824	33 122 906	82 060 145
- Loyers encaissés	4.0&16	229 976 999	226 836 428	451 712 939
- Intérêts de retard	16	1 329 329	1 742 008	3 050 646
- Créances virées en Pertes	24	(5 010 136)	(191 492)	(8 526 223)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	557 485	65 466	630 822
- Remboursements anticipés	4.0	12 330 683	13 270 874	26 167 789
- Produits sur Cessions anticipées	18	319 910	410 343	666 545
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<b>281 755 708</b>	<b>273 576 567</b>	<b>560 944 469</b>

## NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	123 958 230	87 934 797	87 934 797
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(141 182 241)	(107 931 550)	(123 958 230)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(1 386 449)	(932 449)	(932 449)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	1 257 449	1 005 449	1 386 449
- Financement des adhérents (TND + €)		204 824 456	154 631 943	354 999 008
- Produits à recevoir en début de période	9	4 520	3 849	3 849
- Produits à recevoir en fin de période	9	(1 512)	(1 553)	(4 520)
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(1 871 458)	(1 216 399)	(1 216 399)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	866 089	1 776 589	1 871 458
- Revenus du factoring	17	12 089 305	8 070 440	18 306 968
- Récupération frais bancaires	23	14 172	12 351	26 650
- Récupération frais de justice	23	2 419	891	2 750
- TVA collectée Factoring		595 824	379 483	1 029 249
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>		<b>199 170 804</b>	<b>143 733 841</b>	<b>339 449 580</b>

## NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	13	75 884 516	77 022 852	77 022 852
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(113 461 628)	(83 290 526)	(75 884 516)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(113 062)	(1 219 491)	(1 219 491)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	126 290	906 263	113 062
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	232 473 193	170 453 368	340 537 487
- TVA sur Investissements		39 836 867	22 544 298	57 205 619
<b>Décaissements pour financement de contrats de leasing</b>		<b>234 746 176</b>	<b>186 416 764</b>	<b>397 775 013</b>

## NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

	Début de période	Au 30 juin 2023		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme BTE	1 059 776	3 630 507	4 668 676	21 607
Ligne d'avance CITI BANK	26 200 000	44 600 000	33 200 000	37 600 000
Ligne d'avance UIB	13 000 000	4 000 000	6 500 000	10 500 000
	<b>11</b>	<b>40 259 776</b>	<b>52 230 507</b>	<b>48 121 607</b>
	-	40 259 776	52 230 507	48 121 607

## NOTE 34 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	9	(60 245)	(168 754)	(168 754)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	9	148 219	195 092	60 245
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(325 243)	(156 922)	(156 922)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	273 913	149 854	325 243
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(215 011)	(294 727)	(294 727)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	549 291	523 489	215 011
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	1 534 823	1 676 921	1 676 921
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(1 642 013)	(1 831 570)	(1 534 823)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	109 704	34 352	34 352
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(35 271)	(35 842)	(109 704)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	1 227 768	1 329 075	1 329 075
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(1 334 962)	(1 359 174)	(1 227 768)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	1 417 886	1 189 467	1 189 467
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(905 057)	(742 902)	(1 417 886)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	413 993	336 965	336 965
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(486 730)	(463 443)	(413 993)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	800 607	607 729	607 729
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(858 040)	(721 319)	(800 607)
- C.N.S.S en début de période	14	1 231 669	879 506	879 506
- C.N.S.S en fin de période	14	(1 610 851)	(1 292 875)	(1 231 669)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	567 548	364 829	364 829
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(316 129)	(556 515)	(567 548)
- Compte courant STIF en début de période	14	(40 440)	(36 434)	36 434
- Compte courant STIF en fin de période	14	(37 569)	33 862	(40 440)
- Prêts au personnel en début de Période	9	(2 351 417)	(2 619 322)	(2 619 322)
- Prêts au personnel en fin de période	9	1 996 743	2 530 332	2 351 417
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(661 623)	(493 958)	(493 958)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	907 255	634 591	661 623
- TVA, payées sur biens et services		703 655	607 069	1 304 864
- Charges de personnel	22	11 220 674	9 816 595	19 348 656
- Autres charges d'exploitation	20&23	4 139 753	3 425 430	6 844 832
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(402 324)	(375 555)	(766 026)
<b>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</b>		<b>15 960 576</b>	<b>13 185 846</b>	<b>25 723 022</b>

## NOTE 35 - INTERETS PAYES

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(1 915 120)	(2 584 963)	(2 584 963)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	1 925 194	2 169 159	1 915 120
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts début de période	11	(38 534)	(34 355)	(34 355)
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts en fin de période	11	48 134	-	38 534
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	13 895 873	14 327 292	14 327 292
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(7 399 896)	(5 312 182)	(13 895 873)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	2 213 743	1 564 434	1 564 434
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(2 423 098)	(1 759 097)	(2 213 743)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	5 134 666	6 908 028	6 908 028
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(4 554 754)	(5 973 241)	(5 134 666)
- Charges financières	19	28 281 020	29 056 329	58 888 038
		<b>35 167 228</b>	<b>38 361 404</b>	<b>59 777 846</b>

Intérêts payés

## NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	3 582 486	(1 083 998)	(1 083 998)
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	(5 582 847)	(2 063 502)	(3 582 486)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	908 297	391 341	391 341
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(944 221)	(39 186)	(908 297)
- TVA à payer en début de période	14	909 778	2 595 210	2 595 210
- TVA à payer en fin de période	14	1 011 956	(1 401 847)	(909 778)
- TVA payées		2 272 583	10 367 916	24 607 024
- Impôts et taxes fournisseurs	23	402 324	375 555	766 026
- Impôts sur les bénéfices	30	8 622 882	3 810 829	8 342 751
		<b>11 183 238</b>	<b>12 952 318</b>	<b>30 217 793</b>

Impôts et taxes payés

## NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 589 375	1 348 584	1 348 584
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(4 217 280)	(5 398 334)	(1 589 375)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	3 098 661	5 759 126	5 759 126
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(1 996 734)	(2 116 156)	(3 098 661)
- Compte courant TLG FINANCE en début de période	9	77 762	77 762	77 762
- Compte courant TLG FINANCE en fin de période	9	(77 762)	(77 762)	(77 762)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	4 748	4 748	4 748
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(23 843)	(23 842)	(4 748)
- Compte courant MLA en début de période	9	-	-	-
- Compte courant MLA en fin de période	9	-	(772)	-
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	9	23 456	23 456	23 456
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	9	(21 773)	(23 456)	(23 456)
- Comptes d'attente en début de période	9	600 507	490 523	490 523
- Comptes d'attente en fin de période	9	(498 134)	(646 907)	(600 507)
- Placements en titres en début de période	6	59 655 550	63 160 259	63 160 259
- Placements en titres en fin de période	6	(846 735)	(44 696 309)	(59 655 550)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(4 657 872)	(4 142 953)	(4 142 953)
- Décaissement frais et taxes sur l'opération es actions MLA	14	-	(3 821 146)	(3 821 146)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	4 697 256	3 827 532	4 657 872
- Effet à recevoir en début de période	9	3 119 969	8 394 900	8 394 900
- Effet à recevoir en fin de période	9	(2 226 638)	(4 362 902)	(3 119 969)
- Subvention d'investissement en début de période	15	(113 303)	-	-
- Subvention d'investissement en fin de période	15	95 839	44 185	113 303
- Produits des placements	21	5 698 691	6 470 536	10 478 286
- Autres produits d'exploitation	18	1 076 319	1 194 713	1 843 433
- Autres gains ordinaires	28	182 751	205 068	387 841
- Autres pertes ordinaires	29	(23 536)	-	(1 158)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<b>65 217 274</b>	<b>25 690 853</b>	<b>20 604 808</b>

## NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	36 759	432 354	556 545
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	758 448	702 341	1 017 637
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<b>795 207</b>	<b>1 134 695</b>	<b>1 574 182</b>

### NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	192 837	45 602	152 434
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	217	198	11 522
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<b>193 054</b>	<b>45 800</b>	<b>163 956</b>

### NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	100 000	-	135 275
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	7.0	6 000 000	2 200 000	2 200 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	(13 875 465)	(13 875 465)	(13 875 465)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	13 875 465	13 875 465	13 875 465
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<b>6 100 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>2 335 275</b>

### NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Titres de participations cédés au cours de la période	7.0	166 700	-	660 938
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	7.0	500 000	500 000	500 000
- Avances sur titres immobilisés en début de période	14	(792 115)	(392 115)	(392 115)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	14	792 115	392 115	792 115
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<b>666 700</b>	<b>500 000</b>	<b>1 560 938</b>



## NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Dividendes et tantièmes		9 180 000	5 400 000	5 400 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	26 440	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(26 440)	(26 440)	(26 440)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<b>9 180 000</b>	<b>5 400 000</b>	<b>5 400 000</b>

## NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Banques	3	12 350 218	6 955 728	7 526 822
- Caisses	3	79 102	172 608	63 389
- Banques, découverts	10	(543 928)	(4 753 062)	(620 740)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<b>11 885 392</b>	<b>2 375 274</b>	<b>6 969 471</b>

## NOTE 44 – LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéficiaires effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office.

A ce jour, l'administration fiscale n'a pas interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

3- Au cours de l'exercice 2022, TLF a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 Décembre 2021.

Un avis de redressement partiel a été notifié à la société au titre de l'exercice 2018 en décembre 2022 et ayant pour effet de réclamer à TLF un complément d'impôt de 438 KDT dont 287 KDT de pénalités et de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 450 KDT à 207 KDT.

Un avis de redressement complémentaire a été notifié à la société au titre des exercices 2019-2020 et 2021 en juin 2023 et ayant pour effet de réclamer à TLF un complément d'impôt de 11 177 KDT dont 3 923 KDT de pénalités et de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2021 de 1 084 KDT à 2 780 KDT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à ce jour, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

#### **NOTE 45 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

La rubrique engagements sur autres titres présente au 30-06-2023 un solde de 37 666 KDT correspond aux :

- Engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance pour un montant de 10 844 KDT.

La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

- Engagements pour l'acquisition de titres MLA pour un montant 26 822 KDT. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT

## **NOTE 46 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 août 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **NOTE 47 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

### ***A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES***

#### **Tunisie LLD**

##### **Engagement Leasing**

Au cours du premier semestre 2023, TLF a mis en force 37 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,84 % du capital, pour une valeur totale de 9 510 KDT.

La marge brute réalisée au 30 juin 2023 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 612 KDT.

Au 30 juin 2023, l'encours financier s'élève à 18 700 KDT.

##### **Location de voitures**

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées durant le premier semestre de l'année 2023 s'élèvent à 75 KDT.

#### **Maghreb Leasing Algérie (MLA)**

##### **Compte courant**

TLF a conclu avec MLA, le 29 Août 2019, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €.

Un premier avenant a été signé le 1<sup>er</sup> janvier 2021, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 107 580 € à partir de l'exercice 2020.

Un deuxième avenant a été signé le 1<sup>er</sup> janvier 2022, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 90 640 € à partir de l'exercice 2021.

Les honoraires facturés par TLF au titre des années 2021 et 2022 s'élèvent respectivement à 296 et 308 KDT. Ces montants ne sont pas encore encaissés au 30 juin 2023.

Les produits à recevoir auprès MLA au titre du premier semestre 2023 relative à l'assistance technique s'élève à 160 KDT, ainsi que le solde total s'élève à 764 KDT.

#### **AMEN BANK**

Au 30 Juin 2023, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 5 020 KDT solde créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 28 267 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 1 124 KDT.

## **PGI HOLDING**

### **Convention de participation aux frais du siège**

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de premier semestre 2023 s'élève à 80 KDT (HT).

### **AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie**

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de de l'exercice 2022 s'élève à 871 KDT.

### **Sté TLG Finance**

TLF a accordé, au cours de l'année 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, une avance en compte courant de 77 KDT.

### **Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)**

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créancier de 38 KDT au 30 juin 2023.

### **POULINA HOLDING**

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 30 Juin 2023, le montant des effets à recevoir s'élève à 2 227 KDT.

### **AMEN SICAR**

Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec elle des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT.

En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

## 4.15 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers intermédiaires au 30 juin 2023

### 4.15.1 Notes complémentaires

#### 4.15.1.1. Note sur la permanence des principes et méthodes comptables utilisés dans l'établissement des états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels :

Les états financiers de TLF, arrêtés au 30 juin 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du coût historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Les principes et méthodes comptables utilisés pour l'arrêté des états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'arrêté de ses états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022.

#### 4.15.1.2. Note sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie :

Au cours du premier semestre 2023 aucun élément inhabituel éligible aux conditions prévues par le paragraphe 09 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires n'a été enregistré.

#### 4.15.1.3. Note sur l'effet des changements dans la structure de la société pendant la période intermédiaire :

Aucun changement dans la structure de la société pendant la période intermédiaire arrêté au 30 juin 2023 n'a été enregistré.

#### 4.15.1.4. Le revenu sectoriel et le résultat sectoriel :

Le résultat avant impôt par secteur d'activité se présente comme suit et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 09 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires :

<b>LE LEASING</b>			
	<b>Réalisé Juin 2023</b>	<b>Réalisé Juin 2022</b>	<b>Réalisé 2022</b>
<b>Résultats (en KDT)</b>			
Produits du leasing	49 062	49 151	96 800
Coût des ressources	(24 785)	(27 173)	(54 497)
<b>P.N.B (métier)</b>	<b>24 277</b>	<b>21 978</b>	<b>42 303</b>
Autres produits	5 644	6 052	9 791
<b>P.N.B</b>	<b>29 921</b>	<b>28 030</b>	<b>52 094</b>
Charges d'exploitation	(12 422)	(11 035)	(21 781)
<b>Coût du risque</b>	<b>2 803</b>	<b>(7 219)</b>	<b>(9 115)</b>
Métier Classé	3 023	(6 994)	(9 115)
Métier Courant	(220)	(225)	-
Autres provisions	(3 509)	(1 876)	(4 709)
<b>Résultat Avant Impôt</b>	<b>16 793</b>	<b>7 900</b>	<b>16 489</b>

## L'AFFACTURAGE

<i>Montants en KDT</i>	Réalisé Juin 2023	Réalisé Juin 2022	Réalisé 2022
<b>Résultats (en KDT)</b>			
Produits	12 089	8 070	18 307
Coûts des ressources	(3 496)	(1 883)	(3 776)
<b>PNB (métier)</b>	<b>8 593</b>	<b>6 187</b>	<b>14 531</b>
Autres produits/charges	328	730	669
<b>PNB</b>	<b>8 921</b>	<b>6 917</b>	<b>15 200</b>
* Charges d'exploitation	(3 796)	(3 216)	(6 417)
<b>* Coût du risque</b>	<b>(874)</b>	<b>(347)</b>	<b>(341)</b>
Métier Classé	(632)	(192)	(260)
Métier Courant	-	(113)	-
*Autres Provisions	(242)	(42)	(81)
<b>Résultat Avant Impôt</b>	<b>4 251</b>	<b>3 354</b>	<b>8 442</b>

### 4.15.1.5. Note complémentaire à la note 14 « Autres passifs » : portant sur le détail de la rubrique autres provisions pour risques 30/06/2023 :

Le détail des autres passifs est le suivant :	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Personnel, remunerations dues	35 271	35 842	109 704
- Personnel, provisions pour congés payés	1 334 962	1 359 174	1 227 768
- Personnel, autres charges à payer	905 057	742 902	1 417 886
- Etat, retenues sur salaires	486 730	463 443	413 993
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	858 040	721 319	800 607
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	11 787	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices	5 582 847	2 063 502	3 582 486
- Etat, TVA à payer	-	1 401 847	909 778
- Etat, autres impôts et taxes à payer	944 221	39 186	908 297
- Actionnaires, dividendes à payer	26 440	26 440	26 440
- Avances sur titres immobilisés	792 115	392 115	792 115
- C.N.S.S	1 610 851	1 292 875	1 231 669
- Autres comptes créditeurs	4 697 256	3 827 532	4 659 243
- Compte Courant Stif	37 569	33 862	40 440
- Diverses charges à payer	316 129	556 515	509 916
- Produits constatés d'avance	866 286	1 777 776	1 872 055
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	1 238 735	986 735	1 367 735
- Autres provisions pour risques	18 294 652	13 797 152	15 297 152
<b>Total</b>	<b>38 038 948</b>	<b>29 518 217</b>	<b>35 167 284</b>

La rubrique « autres provisions pour risques » est composée principalement de provisions pour risque sur passifs éventuels (engagement sur acquisition des titres Alios pour 8,5 MDT), le reliquat de la provision constituée soit 9,8 MDT est composé principalement de provisions pour risque fiscal et social éventuel couvrant les périodes de 2018 à 2022.

### 4.15.1.6. Note complémentaire à la note 46 « événements postérieurs à la clôture » :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 août 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est survenu entre la date de clôture et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

## 4.15.2 Notes explicatives

### 4.15.2.1. Note explicative de la note 15 « Capitaux propres » : Rubrique « Autres réserves » :

L'AGO du 05/05/2005 a décidé dans sa 5ème résolution d'affecter les « réserves pour réinvestissements exonérés » s'élevant à un montant de 5 036 843 DT, étant devenues disponibles, dans le compte « Autres réserves » et de prélever un montant de 1 300 000 DT pour l'affecter à une provision pour risques.

## 4.15.3 Notes rectificatives

### 4.15.3.1. Bilan rectificatif corrigeant le libellé de la colonne arrêtée au 30/06/2023

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
<b>ACTIFS</b>				
Caisse et avoirs auprès des banques	3	12 429 320	7 128 336	7 590 211
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	717 540 731	699 374 186	677 055 627
Acheteurs factorés	5	192 758 041	149 683 748	169 890 887
Portefeuille titre commercial	6	381 347	44 243 592	59 226 129
Portefeuille d'investissements	7	64 213 800	60 230 540	59 282 678
Valeurs Immobilisés	8	9 631 836	10 421 654	9 904 609
Autres actifs	9	13 016 048	18 143 692	11 352 410
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>1 009 971 123</b>	<b>989 225 748</b>	<b>994 302 551</b>
<b>PASSIFS</b>				
Concours bancaires	10	543 928	4 753 062	620 740
Emprunts et dettes rattachées	11	588 120 018	622 028 984	619 126 888
Dettes envers la clientèle	12	20 450 244	20 406 431	21 564 715
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	55 799 309	47 923 309	51 714 155
Fournisseurs et comptes rattachés	13	115 103 641	85 122 096	77 419 339
Autres passifs	14	38 038 948	29 518 217	35 167 284
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>818 056 088</b>	<b>809 752 099</b>	<b>805 613 121</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves		42 977 679	47 606 025	47 675 143
Résultats reportés		82 514 289	74 245 861	74 245 861
Effet des modifications Comptables			(3 821 145)	(3 821 145)
Résultat de la période		12 423 067	7 442 908	16 589 571
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>15</b>	<b>191 915 035</b>	<b>179 473 649</b>	<b>188 689 430</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>1 009 971 123</b>	<b>989 225 748</b>	<b>994 302 551</b>





**Société d'expertise comptable**  
**Inscrite au Tableau de l'Ordre**  
 Immeuble International City Center - Tour des Bureaux  
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie  
 Tél (LC) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405  
 IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000  
 Mail : [administration@finor.com.tn](mailto:administration@finor.com.tn)



Cabinet MS Louzir  
 Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
 Rue du Lac Onbeira-Immeuble Illiade  
 1053 - Les berges du Lac  
 Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 400 902  
[www.deloitte.tn](http://www.deloitte.tn)  
 MF : 587570 N/000

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2023**

**Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Leasing & Factoring**

### *Introduction :*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Tunisie Leasing & Factoring couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 1 009 971 KDT et un bénéfice net de 12 423 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société Tunisie Leasing & Factoring, comprenant le bilan au 30 juin 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

### *Etendue de l'examen :*

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### *Conclusion :*

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Leasing & Factoring au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Paragraphe d'observation :**

Nous attirons votre attention sur la note 44 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ce point.

Tunis, le 30 Août 2023

**Les commissaires aux comptes**

**FINOR**

**Cabinet MS Louzir**

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

**MUSTAPHA MEDHIOUB**

**JAOUHAR BEN ZID**



## 4.17 Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2023

### 4.17.1 Engagements financiers au 30/06/2023

(en dinars)

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1-Engagements donnés</b>						
a)garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement	89 680 000	89 680 000				
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e)abandon de créances						
f) engagement sur titre non libéré	37 665 788	37 665 788				
g) engagement par signature	68 692 082	68 692 082				
<b>TOTAL</b>	<b>196 037 870</b>	<b>196 037 870</b>		<b>0</b>		
<b>2-Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties	144 242 452	144 242 452				
b) Garantie réelle						
* hypothèques	8 417 632	8 417 632				
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e)Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	134 161 853	134 161 853				
<b>TOTAL</b>	<b>286 821 937</b>	<b>286 821 937</b>				
<b>3-Engagements réciproques</b>						
*emprunt obtenu non encore encaissé	97 567 000	97 567 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
<b>TOTAL</b>	<b>97 567 000</b>	<b>97 567 000</b>				

#### 4.17.2 Encours des crédits contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2023

##### 4.17.2.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et Factoring

En Dinars					
Emprunt Obligataire	Montant en dinars	Échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 30/06/2023
Emprunt Obligataire 2015 - II	30 000 000	04/03/2021	7,50%	5 ans	0
		04/03/2023	7,75%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2016 - I	30 000 000	05/04/2021	7,50%	5 ans	0
		05/04/2023	7,75%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné remboursable 'Tunisie Leasing Subordonné 2016'	20 000 000	01/03/2022	7,60%	5 ans	3 220 000
		01/03/2024	7,85%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2017 - I	37 000 000	07/06/2024	7,80%	7 ans avec deux années de grâce	3 886 000
		07/06/2022	TMM+2,35%	5 ans	
		07/06/2022	7,55%	5 ans	
Emprunt Obligataire 2017 - II	30 000 000	08/02/2023	7,95%	5 ans	7 664 160
		08/02/2025	8,20%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2018 - I	23 608 700	07/05/2023	7,95%	5 ans	4 962 000
		07/05/2025	8,20%	7 ans avec deux années de grâce	
		07/05/2023	TMM+2,30%	5 ans	
Emprunt subordonné remboursable 'Tunisie Leasing Subordonné 2018'	20 492 000	17/01/2024	10,60%	5 ans	8 878 400
		17/01/2026	11,00%	7 ans avec deux années de grâce	
		17/01/2024	TMM+2,7%	5 ans	
		17/01/2026	TMM+3%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2019 - I	25 000 000	28/06/2024	11,40%	5 ans	9 070 000
		28/06/2026	11,70%	7 ans avec deux années de grâce	
		28/06/2024	TMM+2,7%	5 ans	
Emprunt Obligataire 2020 - I	30 000 000	28/05/2025	11,60%	5 ans	12 000 000
Emprunt subordonné 'TLF 2020-Subordonné'	20 000 000	29/01/2026	10,25%	5 ans	12 000 000
Emprunt Obligataire 2021	40 000 000	15/04/2026	9,70%	5 ans	24 000 000
Emprunt subordonné 'TLF 2021-Subordonné'	20 000 000	28/10/2026	9,80%	5 ans	16 000 000
Emprunt Obligataire 2022-I	40 000 000	08/04/2027	9,60%	5 ans	32 000 000
		08/04/2027	TMM+2,75%	5 ans	
Emprunt Obligataire 2022-II	40 000 000	21/10/2027	10,00%	5 ans	40 000 000
		21/10/2027	TMM+2,75%	5 ans	
Emprunt Obligataire 2023-I	40 000 000	27/04/2028	10,55%	5 ans	40 000 000
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>446 100 700</b>				<b>213 680 560</b>

4.17.2.2. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring  
- Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30 juin 2023

En Dinars

Emprunt	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Durée	Encours au 30/06/2023
<b>BANQUES LOCALES</b>					
Al Baraka Bank 2023-FACTO	2 500 000	TMM+2,25%	Principal in fine le 12/10/2023	183 jours	2 500 000
Al Baraka Bank 2023-FACTO	1 500 000	TMM+2,25%	Principal in fine le 17/10/2023	183 jours	1 500 000
Al Baraka Bank 2022	10 000 000	9,77%	Semestrielle	3 ans	8 333 333
Al Baraka Bank 2023	6 000 000	TMM+2,25%	Principal in fine le 20/12/2023	183 jours	6 000 000
Al Baraka Bank 2023	3 000 000	TMM+2,25%	Principal in fine le 26/12/2023	183 jours	3 000 000
Attijari Bank 2018	10 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	0
Attijari Bank 2019	10 000 000	TMM+3%	Mensuelle	5 ans	2 500 030
Attijari Bank 2020 II	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	5 000 000
Attijari Bank 2022	10 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	7 666 668
BIAT 2020	30 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	15 000 000
BIAT 2021	15 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	10 500 000
BIAT 2022	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	4,33 ans	7 222 224
Amen Bank 2019	5 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	1 500 000
Amen Bank 2020 I	10 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	4 000 000
Amen Bank 2020 II	13 000 000	TMM+1%	Trimestrielle	3 ans	2 166 666
Amen Bank 2021	7 000 000	TMM+1%	Trimestrielle	3 ans	2 100 000
Amen Bank 2022	10 000 000	TMM+2,75%	Trimestrielle	5 ans	8 500 000
Amen Bank 2023	10 000 000	TMM+2,75%	Trimestrielle	5 ans	10 000 000
B.H 2018	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	500 000
B.H 2020	9 471 430	TMM+1%	Trimestrielle	7 ans	6 088 778
B.H 2022	10 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	7 500 000
B.H MT3-FACTO	1 528 570	TMM+1%	Trimestrielle	7 ans	1 019 042
B.T.E MT2-FACTO-2020	2 000 000	TMM+1%	Mensuelle	5 ans	1 088 629
B.T.E-FACTO-2023	3 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	3 000 000
BT 2019	10 000 000	TMM+2,75%	Mensuelle	5 ans	2 521 151
BT 2021	2 900 000	TMM+2,75%	Mensuelle	2 ans	644 432
BT FACTO 2022	2 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	1 800 000
BT FACTO 2022	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	4 500 000
BT FACTO 2023	3 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	2 842 106
STB 2018	10 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	500 000
STB 2020	5 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	2 250 000
ATB 2020	10 000 000	TMM+2,25%	Mensuelle	5 ans	3 833 333
ATB-FACTO	4 000 000	TMM+2,250%	Semestrielle	5 ans	1 600 000
ABC	6 000 000	TMM+2,6%	Principal in fine le 11/06/2024	364 jours	6 000 000
ABC	5 000 000	TMM+2,6%	Principal in fine le 23/12/2023	180 jours	5 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>271 900 000</b>				<b>148 176 392</b>

- Encours des emprunts étrangers contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30 juin 2023

En Dinars					
Emprunt	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Durée	Encours au 30/06/2023
<b>BANQUES ETRANGERES</b>					
BEI (Crédit participatif)	1 619 000				154 398
BEI 2017-I	26 947 164	0,911%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	21 089 085
BEI 2017-II	3 634 670	1,208%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	2 844 525
BIRD 2014	1 510 553	4,740%	Semestrielle jusqu'à 15/11/2023	10 ans	107 897
BIRD 2015	6 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/07/2027	12 ans	3 000 000
BIRD 2018	7 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/01/2030	12 ans	5 444 444
BAD 2013 II	990 753	4,720%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2023	10 ans	0
BERD 2019	40 326 000	3,960%	Semestrielle jusqu'à 10/07/2024	5 ans	17 282 571
SANAD FUND 2019	31 615 000	3,268%	Semestrielle jusqu'à 05/10/2024	5 ans	10 538 336
SANAD FUND 2021	13 759 200	2,980%	Semestrielle jusqu'à 05/10/2026	5 ans	10 701 604
SANAD GGF 2019	18 976 200	3,100%	Semestrielle jusqu'à 15/12/2024	5 ans	6 325 391
PROPARCO 2020	46 983 000	3,550%	Semestrielle jusqu'à 15/02/2025	5 ans	20 881 334
FADES 2018	7 459 748	6,000%	Semestrielle jusqu'à 01/09/2028	10 ans	5 470 482
SYMBIOTICS 2019	31 780 000	4,479%	Semestrielle jusqu'à 17/06/2024	5 ans	7 062 028
SYMBIOTICS 2023	23 004 750	8,959%	Semestrielle jusqu'à 03/03/2027	4 ans	23 004 750
BIO 2021	49 410 000	3,800%	Semestrielle jusqu'à 17/02/2025	4 ans	24 705 000
<b>TOTAL</b>	<b>311 016 038</b>				<b>158 611 845</b>

- Encours des crédits à court terme et lignes d'avance contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30 juin 2023

Banques	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Durée (Jours)
BTE	21 607		
CITIBANK	2 000 000	TMM+1.5%	169 jours
CITIBANK	2 600 000	TMM+1.5%	177 jours
CITIBANK	1 900 000	TMM+1.5%	157 jours
CITIBANK	700 000	TMM+1.5%	181 jours
CITIBANK	2 000 000	TMM+1.5%	172 jours
CITIBANK	1 500 000	TMM+1.5%	169 jours
CITIBANK	2 800 000	TMM+1.5%	179 jours
CITIBANK	2 000 000	TMM+1.5%	177 jours
CITIBANK	2 200 000	TMM+1.5%	181 jours
CITIBANK	2 800 000	TMM+1.5%	183 jours
CITIBANK	1 900 000	TMM+1.5%	174 jours
CITIBANK	2 100 000	TMM+1.5%	176 jours
CITIBANK	2 700 000	TMM+1.5%	154 jours
CITIBANK	2 600 000	TMM+1.5%	180 jours
CITIBANK	2 100 000	TMM+1.5%	138 jours
CITIBANK	1 900 000	TMM+1.5%	117 jours
CITIBANK	2 000 000	TMM+1.5%	180 jours
CITIBANK	1 800 000	TMM+1.5%	169 jours
UIB	1 500 000	TMM+1.5%	364 jours
UIB	1 000 000	TMM+1.5%	364 jours
UIB	1 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	3 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	2 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	2 000 000	TMM+1.5%	365 jours
<b>TOTAL</b>	<b>48 121 607</b>		

- Encours des certificats de dépôts émis par Tunisie Leasing et Factoring au 30 juin 2023

Souscripteur	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Durée
TUNISIE COURTAGRE	1 000 000	8,31%	365 jours
TUNISIE COURTAGRE	700 000	8,55%	365 jours
COMAR	3 500 000	9,70%	30 jours
<b>TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS</b>	<b>5 200 000</b>		

#### 4.17.3 Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire TLF 2023-1

En Dinars

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
SICAV	14	200 820	20 082 000	50,21%
FCP	5	40 700	4 070 000	10,18%
PERSONNES PHYSIQUES	43	28 480	2 848 000	7,12%
ASSURANCES	4	80 000	8 000 000	20,00%
BANQUES	1	50 000	5 000 000	12,50%
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>400 000</b>	<b>40 000 000</b>	<b>100%</b>

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
Taux fixe	67	400 000	40 000 000	100,00%
Taux variable	0	0	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>400 000</b>	<b>40 000 000</b>	<b>100%</b>



#### 4.17.4 Soldes Intermédiaires de Gestion comparés au 30 juin

	PRODUITS				CHARGES			SOLDES			
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022		30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	
Revenus du leasing et du factoring	58 427 835	53 966 612	109 655 048	Charges financières nettes	28 281 020	29 056 329	58 888 038				
Intérêts de retard & intercalaires	1 436 430	1 766 634	3 168 892								
Commissions encourues	-17 474	-11 098	-28 334								
Variation des agios réservés	372 636	-496 634	755 929								
Autres produits d'exploitation	1 396 229	1 605 056	2 509 978								
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>61 615 656</b>	<b>56 830 570</b>	<b>116 061 513</b>	<b>Total des charges nettes financières</b>	<b>28 281 020</b>	<b>29 056 329</b>	<b>58 888 038</b>	<b>Marge commerciale (PNB)</b>	<b>33 334 636</b>	<b>27 774 241</b>	<b>57 173 475</b>
Marge commerciale (PNB)	33 334 636	27 774 241	57 173 475	Charges de personnel	11 220 674	9 816 595	19 292 395				
Produits des placements	5 698 691	6 470 536	10 478 286	Autres charges d'exploitation	4 122 279	3 414 332	6 816 498				
<b>Sous Total</b>	<b>39 033 327</b>	<b>34 244 777</b>	<b>67 651 761</b>	<b>Sous Total</b>	<b>15 342 953</b>	<b>13 230 927</b>	<b>26 108 893</b>	<b>Excédent Brut d'exploitation</b>	<b>23 690 374</b>	<b>21 013 850</b>	<b>41 542 868</b>
Excédent Brut d'exploitation	23 690 374	21 013 850	41 542 868	Dotations aux amortissements	875 143	1 020 018	2 088 970				
Reprise sur provisions sur créances	1 799 150	0	0	Dotations aux provisions sur créances	0	7 027 494	10 130 727				
Reprise sur provisions sur titres				Dotations aux provisions sur titres	552 183	810 826	1 209 728				
Reprise sur provisions sur risques				Dotations aux provisions sur risques divers	3 198 736	1 107 041	3 580 484				
Autres produits ordinaires	182 968	205 266	399 363	Autres pertes ordinaires	481	0	0				
				Impôts sur les sociétés	7 738 484	3 704 973	7 487 084				
<b>Sous Total</b>	<b>25 672 492</b>	<b>21 219 116</b>	<b>41 942 231</b>	<b>Sous Total</b>	<b>12 365 027</b>	<b>13 670 352</b>	<b>24 496 993</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>13 307 465</b>	<b>7 548 764</b>	<b>17 445 238</b>
Résultat des activités ordinaires après impôts	13 307 465	7 548 764	17 445 238	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires	884 398	105 856	855 667		-884 398	-105 856	-855 667
<b>TOTAL</b>	<b>13 307 465</b>	<b>7 548 764</b>	<b>17 445 238</b>	<b>Total</b>	<b>884 398</b>	<b>105 856</b>	<b>855 667</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>12 423 067</b>	<b>7 442 908</b>	<b>16 589 571</b>

#### 4.17.5 Tableau de mouvement des capitaux propres après affectation

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve légale	Autres réserves	Subvention d'investissement	Réserve spéciale de réinvestissement	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2020 avant affectation</b>	<b>54 000 000</b>	<b>27 436 462</b>	<b>10 870 951</b>	<b>4 743 880</b>	<b>3 776 843</b>	<b>-</b>	<b>12 107 184</b>	<b>57 388 506</b>	<b>-</b>	<b>6 443 537</b>	<b>176 767 363</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 30/04/2021				656 120				5 787 417		(6 443 537)	-
Réintégration prime d'émission		(1 004 600)						1 004 600			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020								(3 887 999)			(3 887 999)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(7 825 000)	7 825 000			-
<b>Solde au 31 décembre 2020 après affectation</b>	<b>54 000 000</b>	<b>26 431 862</b>	<b>10 870 951</b>	<b>5 400 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>-</b>	<b>4 282 184</b>	<b>68 117 524</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>172 879 364</b>
Modifications comptables									(3 821 145)		(3 821 145)
Résultat au 31 décembre 2021										8 328 337	8 328 337
<b>Solde au 31 décembre 2021 avant affectation</b>	<b>54 000 000</b>	<b>26 431 862</b>	<b>10 870 951</b>	<b>5 400 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>-</b>	<b>4 282 184</b>	<b>68 117 524</b>	<b>(3 821 145)</b>	<b>8 328 337</b>	<b>177 386 556</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 26/04/2022							2 200 000	6 128 337		(8 328 337)	-
Réintégration prime d'émission		(5 400 000)						5 400 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021								(5 400 000)			(5 400 000)
<b>Solde au 31 décembre 2021 après affectation</b>	<b>54 000 000</b>	<b>21 031 862</b>	<b>10 870 951</b>	<b>5 400 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>-</b>	<b>6 482 184</b>	<b>74 245 861</b>	<b>(3 821 145)</b>	<b>-</b>	<b>171 986 556</b>
Subvention d'investissement obtenue						141 958					141 958
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(28 655)					(28 655)
Résultat au 31 décembre 2022										16 589 571	16 589 571
<b>Solde au 31 décembre 2022 avant affectation</b>	<b>54 000 000</b>	<b>21 031 862</b>	<b>10 870 951</b>	<b>5 400 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>113 303</b>	<b>6 482 184</b>	<b>74 245 861</b>	<b>(3 821 145)</b>	<b>16 589 571</b>	<b>188 689 430</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 26/04/2023							6 000 000	10 589 571		(16 589 571)	-
Réintégration prime d'émission		(9 180 000)						9 180 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022								(9 180 000)			(9 180 000)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 500 000)	1 500 000			-
Modifications comptables								(3 821 145)	3 821 145		-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(17 464)					(17 464)
Résultat au 30 juin 2023										12 423 067	12 423 067
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>54 000 000</b>	<b>11 851 862</b>	<b>10 870 951</b>	<b>5 400 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>95 839</b>	<b>10 982 184</b>	<b>82 514 287</b>	<b>-</b>	<b>12 423 067</b>	<b>191 915 035</b>

#### 4.17.6 Évolution des revenus du leasing, du factoring et du résultat d'exploitation au 30/06/2023

(En dinars)

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2023	Période du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022	Période du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022
Revenus de leasing et factoring	60 236 901	55 236 612	113 579 869
Produit net	39 033 327	34 244 777	67 651 761
Résultat d'exploitation	20 863 462	11 048 471	24 532 959
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Revenus par action	5,577	5,115	10,517
Produit net par action	3,614	3,171	6,264
Résultat d'exploitation par action	1,932	1,023	2,272

#### 4.17.7 Évolution du résultat net au 30/06/2023

(En dinars)

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2023	Période du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022	Période du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022
Bénéfice avant impôt (1)	21 045 949	11 253 737	24 932 322
Bénéfice net d'impôt (2)	12 423 067	7 442 908	16 589 571
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions (3)	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Bénéfice par action avant impôt (1)/(3)	1,949	1,042	2,309
Bénéfice par action net d'impôt (2)/(3)	1,150	0,689	1,536
Bénéfice avant impôt/capital social	38,97%	20,84%	46,17%
Bénéfice net d'impôt/capital social	23,01%	13,78%	30,72%

#### 4.17.8 Évolution de la marge brute d'autofinancement au 30/06/2023

(En dinars)

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2023	Période du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022	Période du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022
Bénéfice net d'impôt (1)	12 423 067	7 442 908	16 589 571
Dotations aux amortissements (2)	875 143	1 020 018	2 088 970
Dotations nettes aux provisions (3)	1 951 769	8 945 361	14 920 939
<b>Marge brute d'autofinancement (1+2+3)</b>	<b>15 249 979</b>	<b>17 408 287</b>	<b>33 599 480</b>

#### 4.17.9 Indicateurs de gestion et ratios du Leasing

En milliers de Dinars

Indicateurs de Gestion	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Résultat net (1)	12 423	7 443	16 590
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	782 136	803 848	795 564
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	860 147	849 520	808 255
Fonds propres (avant résultat net avant modifications comptables) (3)	179 492	175 852	175 921
Capitaux propres avant affectation	191 915	179 474	188 689
Créances sur la clientèle	717 541	699 374	677 056
Créances classées bilan et hors bilan (4)	91 402	107 022	94 655
Produits réservés (5)	12 227	13 730	12 920
Total Provisions (6)	63 296	72 512	68 443
Emprunts et ressources spéciales (7)	588 664	626 782	619 748
Charges financières	28 281	29 056	58 888
Charges d'exploitation (Charges de personnel+autres charges d'exploitation+dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	16 218	14 251	28 198
Produit net (9)	39 033	34 245	67 652
Total brut des créances (10)	810 402	803 893	775 432
Total bilan (11)	1 009 971	989 226	994 303
Intérêts de crédit bail	47 775	47 663	94 517
Dettes envers la clientèle	20 450	20 406	21 565
Charges de personnel	11 221	9 817	19 292
Portefeuille titre commercial	381	44 244	59 226
Portefeuille d'investissement	64 214	60 231	59 283
<b>Ratios propres aux sociétés de leasing</b>			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	20,87%	20,70%	21,77%
Taux de créances classées (4)/(2) *	10,63%	12,60%	11,71%
Ratio de couverture des créances classées (5+6)/(4) **	82,63%	80,58%	85,96%
Créances classées/ (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement)	11,69%	13,31%	11,90%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT ***	17,47%	19,02%	19,08%
<b>Ratios de structure</b>			
Total Capitaux propres après résultat/Total bilan	19,00%	18,14%	18,98%
Emprunts & Ressources spéciales/ Total bilan	58,29%	63,36%	62,33%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	71,05%	70,70%	68,09%
(Emprunts et Ressources spéciales + dettes envers la clientèle)/Créances sur la clientèle	84,89%	92,54%	94,72%
<b>Ratios de gestion</b>			
Charges de personnel/Produits nets	28,75%	28,67%	28,52%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	21,75%	19,47%	38,46%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	41,55%	41,61%	41,68%
<b>Ratios de rentabilité</b>			
ROE (1)/(3)	6,92%	4,23%	9,43%
ROA (1)/(11)	1,23%	0,75%	1,67%
Résultat net / Produit net	31,83%	21,73%	24,52%
Intérêts de crédit bail / créances sur la clientèle	6,66%	6,82%	13,96%
Produit net / total bilan	3,86%	3,46%	6,80%

\* Il s'agit du rapport entre les créances classées du bilan et du hors bilan (sans tenir compte des avances et acomptes reçus) et le total des engagements du bilan et du hors bilan (sans tenir compte des avances et acomptes reçus)

\*\* Ce ratio tient compte des créances classées avant avances et acomptes reçus

\*\*\* Tel que modifié par la circulaire 2012-09 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres représentent au moins 10% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

#### 4.17.10 Indicateurs de gestion et ratios du Factoring

En milliers de Dinars

INDICATEURS	30/06/2023	30/06/2022	Variation	31/12/2022
Volume des factures achetées	272 237	208 162	30,78%	464 333
Volume des factures financées	204 824	154 632	32,46%	354 999
Total des Engagements Courants (a)	156 006	118 020	32,19%	136 908
Total des Engagements Classés (b)	3 223	8 246	-60,92%	4 906
Total des Engagements (c)=a+b	159 229	126 267	26,11%	141 815
Ratio des engagements classés (d)=(b)/(c)	2,02%	6,53%		3,46%
Commissions de factoring	2 983	2 365	26,12%	5 188
Commissions de financement	8 941	5 588	60,02%	12 870
Autre commission de factoring	165	118	40,29%	249

## 4.18 Comportement boursier de l'action Tunisie Leasing et Factoring depuis 2023

Sur les six premiers mois de 2023, le Tunindex s'est bonifié de 10,47% à 8 958,46 points, porté par la bonne performance des valeurs bancaires et du titre SFBT, dans un marché dynamique animé par les transactions de bloc.

L'action Tunisie Leasing et Factoring s'est appréciée de 19,15% sur le premier semestre de 2023, clôturant la période à 10,350 dinars.

Les échanges sur le titre TLF ont été abondants sur les six premiers mois de l'année, soit 7,5 MDT contre 0,255 MDT sur la même période de 2022.

**Contrat de régulation :** En application de l'article 19 de la loi 94-117 du 14/11/1994, l'AGO de la société TUNISIE LEASING ET FACTORING tenue le 07/06/2001 a approuvé la proposition du conseil d'administration relative à la mise en place d'un programme de régulation afin de réguler le cours et réduire sa fluctuation excessive. Le rachat ne concernerait que 10% du capital de la société TUNISIE LEASING ET FACTORING. Ce programme a débuté le 19/09/2001. Depuis cette date, 5 999 actions ont été rachetées dans le cadre de ce programme puis 6 416 actions ont été cédées (5 999 + 417 actions gratuites) le 23/10/2002. L'AGO du 10/06/2004 a renouvelé son autorisation de rachat par la société de ses propres actions. Aucune opération n'a été réalisée dans le cadre de cette nouvelle autorisation.

### **Indicateurs boursiers :**

**Date d'introduction à la cote :** 16 mars 1992

**Cours d'introduction :** 17,850 DT

**Capitalisation boursière (au 30/12/2022) :** 101,52 MDT

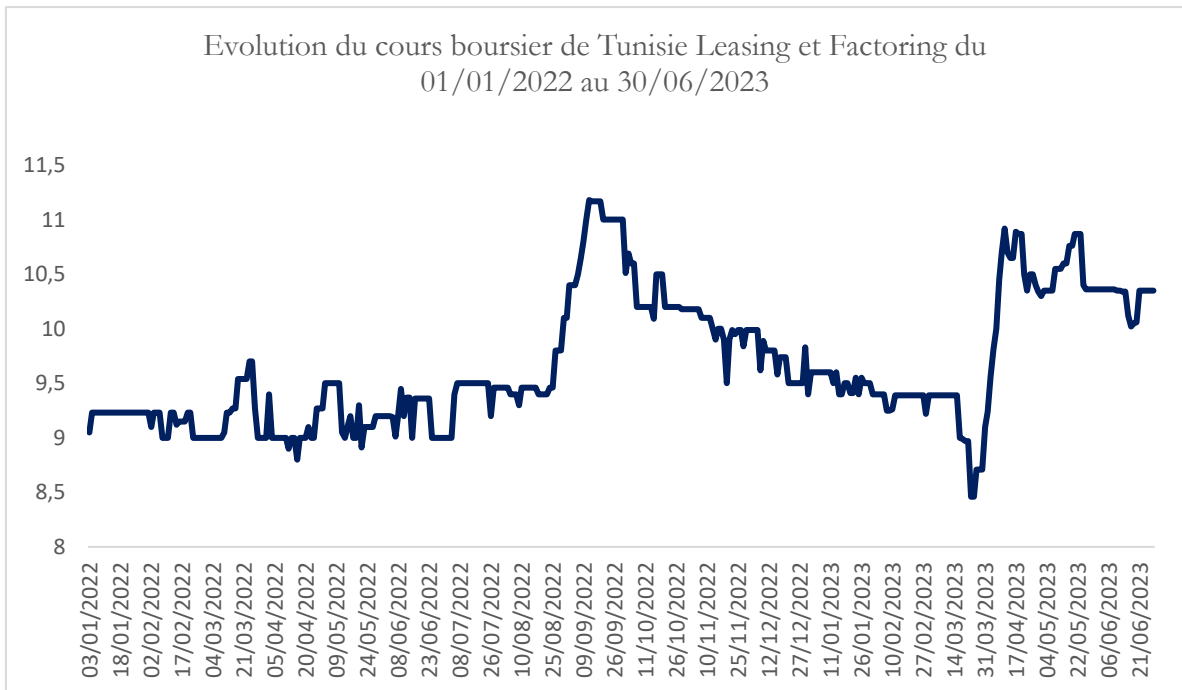
**Capitalisation boursière (au 30/06/2023) :** 111,78 MDT

**Cours le plus haut depuis le début de l'année 2023 jusqu'au 30 juin 2023 :** 11,000 DT

**Cours le plus bas depuis le début de l'année 2023 jusqu'au 30 juin 2023 :** 8,190 DT

	30/06/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Bénéfice par action (en dinars)	1,150	1,536	0,771	0,597
Dividende par action (en dinars)	0,85	0,85	0,5	0,36
Date de détachement	22/05/2023	22/05/2023	11/05/2022	18/05/2021
Nombre de titres admis	10 800 000	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Nombre de titres traités	785 325	205 753	180 788	501 814
Taux de rotation*	14,54%	1,91%	1,67%	4,65%
Cours fin de période (en dinars)	10,35	9,4	9,05	10,29
Capitalisation en fin de période (en millions de dinars)	111,78	101,52	97,74	111,13
Dividend yield (%) (dividende / cours fin de période)	8,21%	9,04%	5,52%	3,50%
PER (X) (Cours fin de période / Bénéfice par action)	4,50	6,12	11,74	17,24

\* Calculé sur la base du nombre d'actions en circulation à la fin de la période.



## Chapitre 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

### 5.1 Membres des organes d'administration et de direction

#### 5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Ahmed EL KARM	Lui-même	Président	2021-2023*	Tunis
M. Karim BEN YEDDER	Lui-même	Vice-Président	2021-2023**	Tunis
PGI HOLDING	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2021-2023**	Tunis
AMEN BANK	M. Mehrez RIAHI	Administrateur	2021-2023**	Tunis
ASSURANCES COMAR	M. Lotfi BELHADJ KACEM	Administrateur	2021-2023**	Tunis
PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Administrateur	2021-2023**	Tunis
PARTNER INVESTMENT	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Rached HORCHANI <sup>(1)</sup>	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Mehdi TAMARZISTE	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Ahmed BEN JEMAA ***	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Ahmed BEN GHAZI ****	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
Mme Amel BEN RAHAL *****	Lui-même	Administrateur	2021-2023 *****	Tunis

\* Nommé par l'AGO du 30 avril 2021

\*\* Mandats renouvelés par l'AGO du 30 avril 2021

\*\*\* Membre représentant les petits actionnaires

\*\*\*\* Membre indépendant

\*\*\*\*\* Cooptée par le Conseil d'Administration du 25 août 2021 et approuvée par l'AGO du 26 avril 2022

#### 5.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Ahmed EL KARM *	Président du Conseil	30/04/2021	Tunis
M. Karim BEN YEDDER**	Vice-Président	27/04/2018	Tunis
M. Hichem ZGHAL ***	Directeur Général	01/05/2017	Tunis
M. Mounir KLIBI ***	Directeur Général Adjoint	22/08/2017	Tunis
Mme. Saloua ARAB ***	Directeur Général Adjoint	22/12/2017	Tunis

\* Nommé par le Conseil d'Administration du 30/04/2021

\*\*Réélu par le Conseil d'Administration du 30/04/2021

\*\*\* Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 28/03/2023

Il est à signaler que :

M. Ahmed Ben Ghazi (\*), M. Wassim Ben Yedder (\*\*) représentant de PGI Holding et M. Mehrez Riahi représentant d'AMEN BANK sont membres du comité d'Audit.

Mme Amel Ben Rahal (\*\*\*\*), M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR, M. Ahmed Ben Jemaa (\*) sont membres du comité des risques.

M. Ahmed El Karm (\*\*\*), M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI Holding et M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR sont membres du comité de rémunération.

M. Halim Ben Yedder représentant de PARENIN (\*), M. Rached Horchani <sup>(1)</sup> et M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI Holding sont membres du comité exécutif de crédit.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonctions dans la société.

(\*) Nommés par le conseil d'administration du 27/04/2018

(\*\*) Nommé par le conseil d'administration du 29/03/2019



(\*\*\*) Nommé par le conseil d'administration du 30/04/2021

(\*\*\*\*) Nommée par le conseil d'administration du 25/08/2021

(1) Il est à noter que M. Rached HORCHANI a présenté au Conseil d'Administration sa démission de son poste d'Administrateur en date du 21 août 2023 et qu'il n'a pas été encore remplacé.

### 5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Fonctions exercées en dehors de la société
M. Ahmed EL KARM	Président du Directoire de l'Amen Bank
M. Rached HORCHANI	Gérant de la société Horchani Finance SARL
M. Mehrez RIAHI	Membre du directoire d'Amen Bank
M. Hichem ZGHAL	Néant
M. Mounir KLIBI	Néant
Mme. Saloua ARAB	Néant
M. Halim BEN YEDDER	Directeur Général de Parenin / PDG de MEDITRAC INTERNATIONAL / Gérant société VERGER PHENICIEN
M. Mehdi TAMARZISTE	Directeur Général de Meninx Holding / Gérant de (LE PNEU, ELECTRICITE DE L'AVENIR et SCI)
M. Ahmed BEN JEMAA	Directeur Général de Smart Finance
M. Ahmed BEN GHAZI	Directeur Général d'ABG
M. Karim BEN YEDDER	Directeur Général d'Amen Bank / PDG de PGI HOLDING
M. Wassim BEN YEDDER	DG AMEN CAPITAL/Gérant AMEN CORPORATE FINANCE
M. Thameur KOUBAA	DG MED FACTOR
M. Lotfi HADJ KACEM	Directeur Général Adjoint des Assurances Comar/ DG STE HAYETT/Gérant SIFA SARL/PDG COMAR Investissement
Mme. Amel BEN RAHAL	Directeur général de la stabilité financière et de la prévention des risques BCT Membre du Collège du Marché Financier (CMF)

### 5.1.4. Mandats d'administrateurs, des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'Administrateurs dans d'autres sociétés
M. Ahmed EL KARM	SICAR AMEN, AMEN PROJECT, TLG FINANCE, MAGHREB LEASING ALGERIE ENNAKL, LE RECOUVREMENT, AMEN CAPITAL, ALIOS FINANCE
M. Hichem ZGHAL	Président du Conseil d'Administration de TLG FINANCE
M. Ahmed BEN GHAZI	Magasin Général, ASSAD, Tunis International Bank, Tunisian American Entreprise Fund
M. Mehrez RIAHI	AMEN INVEST, AMEN CAPITAL, SICAR AMEN
M. Ahmed BEN JEMAA	BEN JEMAA MOTORS, SMART FINANCE, SMART ASSET MANAGEMENT
M. Halim BEN YEDDER	PARENIN, PGI HOLDING, SICOF, SINEW, PARETEC, CAFE BEN YEDDER CAFE BONDIN, ENNAKL AUTOMOBILES, COMAR, HEAVY, STLV HERTZ, LE VERGER PHENICIEN, MEDITRAC INTERNATIONAL
M. Rached HORCHANI	TAYSIR MICROFINANCE, BH
M. Thameur KOUBAA	AGROMED, SITS, SICAR AMEN, STE INTERNATIONAL CITY CENTER EL KABIDHA AL ARABIA LETTAAMIR
M. Wassim BEN YEDDER	PGI HOLDING, SICOF, CAFE BEN YEDDER, CAFE BONDIN, GFCO, AMEN INVEST SINEW, PARETEC, PARENIN, MAGHREB LEASING ALGERIE, ALIOS FINANCE, TLG FINANCE, GENERAL FOOD & BEVERAGE
M. Karim BEN YEDDER	SICOF, COMAR, PARENIN, CAFE BONDIN, CAFE BEN YEDDER, AFC, SICAR AMEN MEDITRAC INTERNATIONAL, HEAVY, STLV
M. Mehdi TAMARZISTE	UBCI, INDIGO SERVICES HOLDING, EO DATA CENTER, MENINX OIS, LEVEL4 THE COFFEE STUDIO, TUNISIE SECURITE, TUNIS CALL CENTER, CORPORATE TRAVEL AND EVENTS
M. Lotfi BEN HAJ KACEM	COMAR COTE D'IVOIRE, COMAR INVESTISSEMENT, EL IMRANE, AMEN SANTE AMEN FINANCE COMPANY, EL AMENA TAKAFUL
Mme Amel BEN RAHAL	Présidente du Conseil d'Administration : Clinique les Jasmins Membre du conseil d'Administration du Registre National des Entreprises RNE Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie des Phosphates de Gafsa CPG Membre du Conseil d'Administration du Groupe Chimique Tunisien GCT

### 5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent :

Membres	Représenté par	Fonction dans la société qu'il représente
Amen BANK	M. Mehrez RIAHI	Membre du Directoire
PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Directeur Général
Partner investment	M. Thameur KOUBAA	Néant
PGI HOLDING	M. Wassim BEN YEDDER	Néant
ASSURANCES COMAR	M. Lotfi BEN HAJ KACEM	Directeur Général Adjoint

## 5.2 Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2022

### 5.2.1. Rémunération et avantages en nature attribués par la société Tunisie Leasing et Factoring aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2022

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis le 30 avril 2021. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31 mars 2020 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 24 mai 2021, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 21 mars 2020 a nommé les Directeurs Généraux Adjointes. Leurs rémunérations ont été fixées par les comités de rémunération du 17 juillet 2020 et du 11 mai 2022. Elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (En D'T) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (Pôle Leasing)		<u>D.G.A</u> (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022
<i>Avantages à court terme</i>	391 961	-	736 986	90 349	352 476	25 546	301 559	29 007	131 760	131 760
<i>Indemnité départ à la retraite</i>										
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>										
<b>Total</b>	<b>391 961</b>	<b>-</b>	<b>736 986</b>	<b>90 349</b>	<b>352 476</b>	<b>25 546</b>	<b>301 559</b>	<b>29 007</b>	<b>131 760</b>	<b>131 760</b>

(\*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance

## 5.2.2 Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing et Factoring :

Néant

## 5.2.3. Prêts et garanties accordées en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

### 5.3 Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société FINOR représentée par M. Mustapha MEDHIOUB	Immeuble International City Center – Tour des bureaux - Centre Urbain Nord - 1082 – Tunis  Tel : 70 728 450 - Fax : 70 728 405	2021-2023*
Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Mohamed LOUZIR	Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac - Tunis Tel : 36 400 900	2021 **
Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Jaouhar BEN ZID		2022-2023 ***

\* Commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 30 avril 2021

\*\* Mandat renouvelé par l'AGO du 30 avril 2021

\*\*\* Changement du signataire des états financiers au sein du cabinet MS Louzir approuvé par l'AGO du 26 avril 2023

### 5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

#### 5.4.1. Informations sur les engagements

L'encours des crédits accordés liés aux membres du conseil d'administration au 31/12/2022 est nul.

#### 5.4.2. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées :

##### Prêts octroyés :

- Au 31/12/2022, le solde du compte bancaire de **TLF** ouvert auprès de l'**Amen Bank** s'élève à 3 927 KDT, solde créditeur.

##### Crédits reçus :

- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'**Amen Bank** au profit de **TLF** totalise un montant de 24 333 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès de l'**Amen Bank** s'élèvent à 1 694 KDT.

- **Tunisie Leasing & Factoring** et **Amen Bank** ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009

en vertu duquel **Amen Bank**, et sous demande de **TLF**, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société **Maghreb Leasing Algérie (MLA)**, à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de **TLF** de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de **MLA**.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par **MLA** d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, **Tunisie Leasing & Factoring** a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

**TLF** et **AMEN BANK** se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par **Tunisie Leasing et Factoring** au rachat des 590.957 actions **MLA**, objet de la convention de portage ;
- **TLF** se substitue à l'**Amen Bank** pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par **Amen Bank** à **Tunisie Leasing et Factoring** l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- **TLF** prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par **AMEN BANK**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2021.

#### 5.4.3. Prestations de services reçus

TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été porté en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par TLF au titre de l'année 2022 s'élève à 160 KDT (HT).

## Chapitre 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

### 6.1. Évolution récente et orientation

#### 6.1.1. Évolution récente

Le premier semestre de l'année 2023 a connu une accélération de cadence aussi bien au niveau de la production que des demandes de financement approuvées, démontrant la reprise des investissements et la volonté du lealeur à accompagner ses clients après trois années perturbées par le COVID-19.

Les mises en force ont progressé de 36,6% à 232 627 milliers de dinars au 30 juin 2023. Le montant des approbations a évolué de 31,6% en glissement annuel pour atteindre 302 539 milliers de dinars.

Les encours financiers du leasing se sont élevés à 745 328 milliers de dinars au 30 juin 2023, soit une progression de 2,1% en glissement annuel.

Les encours de financement du factoring ont évolué de 30,8% sur la même période, totalisant 141 182 milliers de dinars.

Les revenus du leasing et du factoring ont progressé de 9,0% sur le premier semestre de 2023 par rapport à la même période de 2022, atteignant ainsi 60 237 milliers de dinars.

Le produit net a augmenté de 13,98% à 39 033 milliers de dinars au 30 juin 2023.

La qualité du portefeuille s'est améliorée au premier semestre de 2023 grâce à une gestion plus prudente du risque. Le ratio des engagements classés leasing s'est alors établi à 10,63% au 30 juin 2023 contre 12,60% au 30 juin 2022. Le ratio des engagements classés factoring est passé de 6,53% au 30 juin 2022 à 2,02% au 30 juin 2023.

#### 6.1.2. Orientations stratégiques

La vision stratégique 2023-2025 s'articule autour de 5 objectifs : Croissance, résilience, rentabilité, durabilité et technologie.

Les principaux axes de la vision stratégique sont les suivants :

1. Renforcer le leadership de TLF dans ses métiers du leasing et de la LLD et reprendre le leadership dans le factoring.
2. Développer une offre de financement durable.
3. Améliorer l'efficacité commerciale et la synergie entre les équipes qui commercialisent les différentes offres de financement.
4. Développer la commercialisation de nos produits à travers le canal digital.
5. Augmenter significativement la rentabilité de la société et améliorer ses indicateurs de performance.
6. Renforcer la solidité financière de la société et sa résilience par l'amélioration continue de ses fondamentaux.
7. Continuer l'amélioration de notre système d'information et le renforcement de la sécurité informatique.
8. Continuer à être innovant en matière de solutions informatiques et d'approche de gestion.
9. Améliorer les connaissances des collaborateurs et développer davantage leurs expertises.

## 6.2 Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2022 par rapport aux prévisions

La confrontation des réalisations de l'exercice 2022 par rapport aux prévisions établies pour l'année 2022 telles que publiées au niveau du document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2022 » fait ressortir les taux de réalisations suivants :

En milliers de Dinars

	Prévisions 2022	Réalisations 2022	Ecarts	Taux de Réalisation	Commentaires
Mises en force	352 000	341 314	-10 686	97,0%	Le contexte politique et économique difficile qui a caractérisé la fin d'année 2022 avec le manque de disponibilité des véhicules en raison des difficultés d'approvisionnement des constructeurs automobiles à l'échelle mondiale en composants électroniques n'ont permis à TLF de réaliser qu'environ 4% de progression dans sa production de l'année 2022 par rapport à 2021 contre des prévisions initiales de 7% soit un taux de réalisation de 97%.
Créances sur la Clientèle	720 013	677 056	-42 957	94,0%	Les réalisations de 2022 ont été de l'ordre de 94% des prévisions initiales et ce en relation avec le niveau de réalisation des mises en forces.
Revenus du Leasing	97 473	95 273	-2 200	97,7%	Les réalisations de 2022 ont été de l'ordre de 98% des prévisions initiales et ce en relation avec le niveau de réalisation des mises en forces.
Revenus du Factoring	16 788	18 307	1 519	109,0%	La réalisation en 2022 d'un chiffre d'affaires acheté de 464 MDT contre une prévision de 433 MDT, soit une avance de 7% par rapport au budget, et le niveau du TMM qui a été relevé à trois reprises par la BCT au cours de l'année 2022 expliquent les 9% d'avance par rapport au budget enregistré au niveau des revenus du Factoring.
Emprunts et dettes rattachés	650 864	619 127	-31 737	95,1%	Les utilisations de nouveaux emprunts prévues initialement ont été plus importantes que celles réalisées.
Fournisseurs et comptes rattachés	41 721	77 419	35 698	185,6%	L'écart observé sur cette rubrique traduit un recours en fin d'année aux crédits fournisseurs
Charges Financières nettes	60 795	58 888	-1 907	96,9%	L'écart enregistré sur cette rubrique s'explique par des utilisations d'emprunts moins importantes et un taux de refinancement moins élevé que prévu.
Dotations aux provisions sur créances	16 386	10 131	-6 255	61,8%	Les efforts importants de recouvrement amiable et contentieux fournis en 2022 d'une part et l'amélioration de la qualité des nouveaux crédits d'autre part ont permis d'atteindre un coût du risque nettement inférieur à celui budgétisé.

### 6.3 Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2023-2027 par rapport aux informations prévisionnelles 2022-2026

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2022 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous-jacentes relatives aux rubriques suivantes

**Commentaire :** Les estimations commerciales pour la période 2023-2027 au niveau du présent document de référence ont été actualisées pour tenir compte des réalisations de l'exercice 2022 ainsi que la situation économique du pays marquée par des perspectives de croissance difficiles pour l'année 2023 en raison du contexte politique et économique local et mondial et des difficultés de mobilisation des ressources extérieures nécessaires pour le financement du budget de l'Etat.

En KDT

#### Mises en force

Année	2023	2024	2025	2026
Mises en force document référence 2022	380 000	410 300	443 100	478 600
Mises en force document référence 2023	375 443	412 988	454 286	499 715
<b>Écart</b>	<b>-4 557</b>	<b>2 688</b>	<b>11 186</b>	<b>21 115</b>

#### Créances de leasing

Année	2023	2024	2025	2026
Créances de leasing document référence 2022	742 977	771 367	804 540	842 982
Créances de leasing document référence 2023	692 294	734 116	794 278	846 279
<b>Écart</b>	<b>-50 683</b>	<b>-37 251</b>	<b>-10 262</b>	<b>3 297</b>

#### Emprunts et dettes rattachées

Année	2023	2024	2025	2026
Emprunts et dettes rattachées document référence 2022	681 811	711 951	730 648	772 156
Emprunts et dettes rattachées document référence 2023	595 819	634 767	692 020	740 922
<b>Écart</b>	<b>-85 992</b>	<b>-77 184</b>	<b>-38 628</b>	<b>-31 234</b>

#### Revenus de Leasing

Année	2023	2024	2025	2026
Revenus de leasing document référence 2022	103 543	110 382	116 354	121 417
Revenus de leasing document référence 2023	96 166	104 045	113 907	124 186
<b>Écart</b>	<b>-7 377</b>	<b>-6 337</b>	<b>-2 447</b>	<b>2 769</b>

#### Revenus de Factoring

Année	2023	2024	2025	2026
Revenus de factoring document référence 2022	17 998	19 230	20 547	21 953
Revenus de factoring document référence 2023	23 329	25 644	28 190	30 990
<b>Écart</b>	<b>5 331</b>	<b>6 414</b>	<b>7 643</b>	<b>9 037</b>

#### Charges financières

Année	2023	2024	2025	2026
Charges financières document référence 2022	65 394	70 253	74 299	77 590
Charges financières document référence 2023	57 335	61 583	67 741	74 385
<b>Écart</b>	<b>-8 059</b>	<b>-8 670</b>	<b>-6 558</b>	<b>-3 205</b>

### Dotations nettes aux provisions

Année	2023	2024	2025	2026	Commentaires
Dotations nettes aux provisions sur risque clients et résultat des créances radiées document référence 2022	13 159	9 630	10 118	7 910	Les montants des dotations aux provisions sont estimés en pourcentage des montants des encours financiers de leasing et des encours de financement de factoring. Au niveau du présent document de référence, les provisions relatives à l'activité leasing sont estimées à 1,3% de l'encours financier pour 2023 et 1,25% pour la période allant de 2024 à 2026 alors que celles relatives à l'activité factoring sont estimées à 0,5% de l'encours de financement sur toute la période 2023-2026. Au niveau du document de référence « Tunisie Leasing et factoring 2022 », les provisions relatives à l'activité leasing sont estimées à 1,5% de l'encours financier pour 2023, 1% pour 2024 et 2025 et 0,7% pour 2026 alors que celles relatives à l'activité factoring sont estimées à 0,5% de l'encours de financement pour toute la période 2023-2026. Cette variation du coût du risque entre les deux documents de référence ainsi que la variation au niveau du volume des mises en force et du volume des factures achetées et par conséquent au niveau des montants des encours financiers de leasing et des encours de financement du factoring expliquent les écarts dans les dotations annuelles enregistrées pour la période 2023-2026.
Dotations nettes aux provisions sur risque clients et résultat des créances radiées document référence 2023	10 690	11 057	12 056	12 961	
Écart	-2 469	1 427	1 938	5 051	

#### 6.4 Analyse des performances réalisées au 30/06/2023 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2023

La confrontation des réalisations au 31/06/2023 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2023 telles que publiées au niveau du présent document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2023 » fait ressortir les taux de réalisation suivants :

En milliers de Dinars

	Indicateurs d'activité au 30/06/2023	Prévisions année 2023	Pourcentage de réalisation
Mises en force	232 627	375 443	61,96%
Produit Net de Leasing et d'affacturage	39 033	69 197	56,41%
Ressources d'emprunt	573 790	595 819	96,30%
Capitaux propres (avant résultat de l'exercice)	179 492	179 475	100,01%
Volume des factures achetées	272 237	510 800	53,30%
Volume des factures financées	204 824	395 518	51,79%
Total revenus d'affacturage	12 089	23 329	51,82%

Tunisie Leasing et Factoring s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La société s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.



## 6.5 Perspectives d'avenir

Les états financiers prévisionnels de la période allant de 2023 à 2027 de la société ont été établis sur la base des états financiers audités arrêtés au 31/12/2022.

Ces états ont été approuvés par le Conseil d'Administration du **28 mars 2023**.

Les états financiers prévisionnels ont été élaborés à partir de données de base historiques et d'hypothèses réalistes et plausibles.

### 6.5.1. Les hypothèses de prévisions retenues sur la période 2023-2027

#### 1. Activité de Leasing

##### 1.1 Mises en force

Les MEF de l'exercice 2023 ont été estimées à 375 443 KDT en augmentation de 10% par rapport aux MEF de 2022, puis une croissance annuelle de 10% pour la période allant de 2024 à 2027.

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2027
Mises en force	341 314	375 443	412 988	454 286	499 715	549 686	
Taux d'évolution		10%	10%	10%	10%	10%	10%

##### 1.2 Intérêts Conventionnels

Les intérêts conventionnels ont été estimés sur la base des MEF antérieures et des MEF prévues compte tenu d'un taux de placement moyen de 14,90% pour l'exercice 2023, 14,60% pour l'exercice 2024, 14,50% pour l'exercice 2025 et 14,40% pour la période allant de 2026 à 2027.

Les revenus bruts et les dotations aux amortissements sont calculés en utilisant la pondération produits Auto (LA) ; Équipement (LE) ; Immobilier (LI) suivante et des taux moyens de placement suivants :

Type de Leasing	Pondération	Réalisé	Taux de Placement				
			2023-2027	2022	2023	2024	2025
LA – TPE (Très petites entreprises)	40,83%	15,01%	15,10%	14,70%	14,60%	14,40%	14,40%
LA – Autres	10,97%	14,74%	15,00%	14,60%	14,60%	14,40%	14,40%
LE	47,00%	14,52%	14,70%	14,50%	14,40%	14,40%	14,40%
LI	1,19%	14,96%	15,00%	14,70%	14,50%	14,50%	14,50%
	<b>100,00%</b>	<b>14,75%</b>	<b>14,90%</b>	<b>14,60%</b>	<b>14,50%</b>	<b>14,40%</b>	<b>14,40%</b>

## Évolution des Intérêts Conventionnels

En mDT	REALISE	PREVU					TCAM
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2027
Intérêts conventionnels	90 818	92 398	100 274	110 077	120 234	128 492	7,19%
Taux d'évolution		1,74%	8,52%	9,78%	9,23%	6,87%	

## 2. Activité de Factoring

### 2.1. Le volume d'affaires

Le tableau ci-après reprend le volume des factures achetées sur la période 2023-2027 en retenant comme taux moyen de croissance du chiffre d'affaires 10%.

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2027
Evolution		10,01%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	
Volume de chiffre d'affaires acheté	464 333	510 800	561 880	618 068	679 875	747 862	10,00%
Domestique avec recours	418 376	460 300	506 330	556 963	612 659	673 925	10,00%
Domestique sans recours	11	0	0	0	0	0	-100,00%
Export	13 297	14 600	16 060	17 666	19 433	21 376	9,96%
Import	32 648	35 900	39 490	43 439	47 783	52 561	9,99%

### 2.2. Le financement

Le financement des créances est égal au montant des factures achetées déduction faite du montant du fonds de garantie, des autres réserves éventuellement et autres restrictions (dépassement limites débiteurs, dépassement seuil de concentration par débiteur, etc.).

Sur la période 2023-2027, le pourcentage de financement moyen retenu est 83,3% du volume des factures achetées hors import.

Le tableau ci-après reprend l'évolution du montant des financements sur la période 2023 - 2027 :

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2027
Volume de chiffre d'affaires acheté hors import	431 684	474 900	522 390	574 629	632 092	695 301	10,00%
Financements	354 999	395 518	435 070	478 577	526 434	579 078	10,28%
Pourcentage de financement	82,2%	83,3%	83,3%	83,3%	83,3%	83,3%	

### 2.3. Les encaissements

Le tableau ci-après reprend l'évolution du montant des encaissements sur la période 2023-2027 :

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2027
Volume de chiffre d'affaires acheté	464 333	510 800	561 880	618 068	679 875	747 862	10,00%
Encaissements	354 020	437 396	481 136	529 249	582 174	640 392	12,59%
Pourcentage d'encaissement	76,2%	85,6%	85,6%	85,6%	85,6%	85,6%	

### 2.4. Les produits

- La commission d'affacturage:

La répartition de la commission d'affacturage par nature d'activité se présente comme il est indiqué dans le tableau suivant :

(En mDT)	REALISE	PREVU				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Commissions d'affacturage domestique	5 075	5 559	6 114	6 726	7 398	8 138
Commissions d'affacturage export	93	102	112	123	136	149
Commissions servies export	-8	-7	-7	-8	-9	-10
Commissions d'affacturage import	21	23	25	28	30	33
Commissions servies apporteurs	-21	-22	-23	-24	-25	-27
Autres commissions	162	170	179	188	197	207
<b>Total commission d'affacturage après rétrocession</b>	<b>5 322</b>	<b>5 825</b>	<b>6 400</b>	<b>7 032</b>	<b>7 727</b>	<b>8 491</b>
<b>Total commission d'affacturage avant rétrocession</b>	<b>5 350</b>	<b>5 853</b>	<b>6 430</b>	<b>7 064</b>	<b>7 761</b>	<b>8 528</b>
Volume du chiffre d'affaires acheté	464 333	510 800	561 880	618 068	679 875	747 862
Taux de la commission d'affacturage avant rétrocession	1,15%	1,15%	1,14%	1,14%	1,14%	1,14%
Taux moyen de la commission d'affacturage	1,15%	1,14%	1,14%	1,14%	1,14%	1,14%

- La commission de financement :

La commission de financement domestique est liquidée sur la base des avances accordées au titre des factures achetées aux taux convenus. Le décompte se fait en fin de période (post compté) chaque fin de mois.

La commission de financement export est calculée à un taux indexé à un taux de devise défini par la banque 3 mois (Taux de devise + Marge). Le décompte se fait en fin de période (post compté), à la date d'encaissement effectif de chacune des factures ayant fait l'objet de financement.

L'évolution des marges de financement se présente comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Marge de financement domestique</b>	3,96%	3,96%	3,96%	3,96%	3,96%
<b>Marge de financement export</b>	3,14%	3,14%	3,14%	3,14%	3,14%

L'évolution de la commission de financement sur la période 2023-2027 se présente comme suit :

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2027
<b>Commission de financement domestique</b>	12 910	17 399	19 129	21 032	23 126	25 428	14,52%
<b>Commission de financement export</b>	47	77	85	94	103	113	19,13%
<b>Total produits de financement</b>	<b>12 957</b>	<b>17 476</b>	<b>19 214</b>	<b>21 126</b>	<b>23 228</b>	<b>25 542</b>	<b>14,54%</b>

Ainsi, les revenus d'affacturage estimés, pour la période 2023-2027, peuvent se résumer comme il est indiqué dans le tableau suivant :

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2027
<b>Total commission d'affacturage nette *</b>	5 322	5 825	6 400	7 032	7 727	8 491	9,80%
<b>Total produits de financement</b>	12 957	17 476	19 214	21 126	23 228	25 542	14,54%
<b>Total revenus d'affacturage</b>	<b>18 279</b>	<b>23 301</b>	<b>25 614</b>	<b>28 158</b>	<b>30 956</b>	<b>34 033</b>	<b>13,24%</b>

\* commission d'affacturage nette des commissions encourues

### 3. Les ressources

#### 3.1. Les emprunts

La structure d'endettement de la société est caractérisée par le recours au marché obligataire en premier lieu et aux emprunts bancaires et aux crédits extérieurs en second lieu.

Les emprunts que la société projette de lever, pour la période 2023-2027, se détaillent comme suit :

(En mDT)	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Emprunts Obligataires</b>	60 000	80 000	80 000	80 000	80 000
<b>Crédits Bancaires</b>	82 000	115 000	115 000	112 000	124 500
<b>Crédits Extérieurs</b>	25 000	25 000	30 000	30 000	35 000
<b>Total emprunts</b>	<b>167 000</b>	<b>220 000</b>	<b>225 000</b>	<b>222 000</b>	<b>239 500</b>

Les conditions retenues pour les nouvelles ressources sont les suivantes :

- Durée de remboursement des crédits :

- 5 ans pour les emprunts obligataires ;
- 5 ans pour les autres types de crédits.

- Taux moyen : le coût des nouvelles ressources est de 10,5% pour la période 2023-2027.

### 3.2 Autres ressources : lignes d'avance et crédits à court terme

Ils sont utilisés pour le financement de l'activité factoring.

Le tableau ci-après reprend les utilisations sur ces lignes sur la période 2023-2027 :

(En mDT)	2023	2024	2025	2026	2027
Utilisations	579 815	637 796	701 576	771 733	848 907

### Encours des Emprunts et des Dettes Rattachées

Sur la période 2023-2027, l'encours des emprunts et des concours bancaires existants et à contracter évoluera comme suit :

Encours des Emprunts et des Dettes Rattachées (En mDT)	REALISE	PREVU				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Emprunts obligataires	234 749	221 681	229 163	232 425	232 000	236 000
Emprunts bancaires et extérieurs	321 912	296 837	321 717	368 788	410 585	452 541
Crédit à court terme	1 060	0	0	0	0	0
Lignes d'avance	39 200	54 996	60 496	66 546	73 200	80 520
Certificats de dépôts	1 000	0	0	0	0	0
<b>Total emprunts</b>	<b>597 921</b>	<b>573 514</b>	<b>611 376</b>	<b>667 758</b>	<b>715 786</b>	<b>769 061</b>
Dettes Rattachées	21 206	22 305	23 391	24 262	25 136	25 648
<b>Total</b>	<b>619 127</b>	<b>595 819</b>	<b>634 767</b>	<b>692 020</b>	<b>740 922</b>	<b>794 709</b>

### Remboursements de l'Encours des Emprunts Existants, des Emprunts à Contracter, des lignes d'avance et des Certificats de Dépôts

Sur la période 2023-2027, le remboursement de l'encours des emprunts existants et à contracter, des lignes d'avances et des certificats de dépôts évoluera comme suit :

Remboursement des Emprunts (En mDT)	2023	2024	2025	2026	2027
-------------------------------------	------	------	------	------	------

Remboursement Crédits en cours	Emprunts Obligataires	73 069	60 517	48 738	36 425	16 000
	Bancaires & Extérieurs	133 075	93 720	48 530	21 802	10 745
	Crédits à court terme et lignes d'avance	40 260	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>		<b>246 404</b>	<b>154 237</b>	<b>97 268</b>	<b>58 227</b>	<b>26 745</b>
Remboursement Fonds à Lever	Emprunt Obligataires	0	12 000	28 000	44 000	60 000
	Bancaires & Extérieurs	0	21 400	49 400	78 400	106 800
	Crédits à court terme et lignes d'avance	524 818	632 296	695 526	765 079	841 587
<b>Sous-total</b>		<b>524 818</b>	<b>665 696</b>	<b>772 926</b>	<b>887 479</b>	<b>1 008 387</b>
<b>Total général</b>		<b>771 222</b>	<b>819 933</b>	<b>870 194</b>	<b>945 706</b>	<b>1 035 132</b>

#### 4- Évolution des Capitaux Propres

	En milliers de Dinar					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Capital social	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000
Réserve légale	5 400	5 400	5 400	5 400	5 400	5 400
Réserves spéciales de réinvestissement	6 482	10 982	9 482	9 482	9 482	9 482
Autres réserves	3 777	3 777	3 777	3 777	3 777	3 777
Subvention d'investissement	113	78	43	22	3	0
Prime d'émission	21 032	11 852	11 852	11 852	11 852	11 852
Résultats reportés	74 246	82 514	91 237	99 956	109 744	121 437
Modification comptable	-3821					
Boni de fusion	10 871	10 871	10 871	10 871	10 871	10 871
Distribution	5400	9180	9 720	10 260	10 800	10 800
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>	<b>172 100</b>	<b>179 475</b>	<b>186 662</b>	<b>195 360</b>	<b>205 129</b>	<b>216 819</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>16 590</b>	<b>16 942</b>	<b>18 980</b>	<b>20 588</b>	<b>22 493</b>	<b>24 097</b>
<b>Rendement des capitaux propres (ROE)</b>	<b>9,64%</b>	<b>9,44%</b>	<b>10,17%</b>	<b>10,54%</b>	<b>10,97%</b>	<b>11,11%</b>

L'évolution des capitaux propres prévisionnels tient compte des points suivants :

- Un prélèvement en 2022, d'un montant de dividendes de 9 180 mDT sur le compte « Prime d'émission »
- Reclassement au compte « report à nouveau » de l'effet de modification comptable résultant des exercices antérieurs pour un montant de 3 821 KDT

- L'affectation des montants servis aux réinvestissements exonérés dans un compte de réserve de réinvestissement
- Les affectations aux réserves légales de 5% des résultats reportés de l'exercice dans la limite de 10% du capital social.
- Des distributions de dividendes annuelles de 17 % du capital social pour l'exercice 2023, 18% pour l'exercice 2024, 19% pour l'exercice 2025 et de 20% pour les exercices 2026 et 2027.

## 5. Charges Financières

L'évolution des charges financières relatives aux emprunts existants est calculée durant la période 2022-2026 conformément à leurs conditions contractuelles.

Le coût des nouveaux emprunts est calculé au taux de 10,50% pour la période 2023-2027.

Le taux appliqué aux autres ressources varie selon les bailleurs de fonds.

Les charges financières évolueront comme suit sur la période 2023-2027:

Charges financières (En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2027
Total Charges Financières	58 888	57 335	61 583	67 741	74 385	79 819	6,27%

## 6. Charges de Personnel et Autres Charges d'Exploitation

Sur la période 2023-2027, les charges de personnel et autres charges d'exploitation évolueront comme suit :

En (mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2027
Charges de personnel	19 292	20 658	22 483	24 538	26 792	29 214	8,65%
Taux d'évolution		7,1%	8,8%	9,1%	9,2%	9,0%	
Autres charges d'exploitation	6 817	7 770	8 385	9 049	9 766	10 539	9,11%
Taux d'évolution		14,0%	7,9%	7,9%	7,9%	7,9%	

## 7. Provisions Nettes sur Créances

### 7.1 Leasing

Le coût du risque est estimé sur la base de l'évolution des encours financiers et estimé à 1,3% de l'encours financier pour 2023, 1,25% pour la période allant de 2024 à 2027. De ce fait, les dotations nettes évolueront comme suit :

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2027
Coût du risque sur créances classées (provisions nettes sur créances classées)	9 871	9 495	9 765	10 643	11 432	12 278	4,46%
Coût du risque des créances non classées (provisions collectives)	0	440	470	515	550	590	-
<b>Provisions nettes sur créances</b>	<b>9 871</b>	<b>9 935</b>	<b>10 235</b>	<b>11 158</b>	<b>11 982</b>	<b>12 868</b>	<b>5,45%</b>

## 7.2 Factoring

Le coût du risque est estimé à **0,5%** pour la période 2023-2027. De ce fait, les dotations nettes évolueront comme suit :

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2027
Dotations nettes aux provisions affectées	260	755	823	897	980	1 070	32,74%
Dotations nettes aux provisions collectives	0	0	0	0	0	0	-
<b>Provisions nettes sur créances</b>	<b>260</b>	<b>755</b>	<b>823</b>	<b>897</b>	<b>980</b>	<b>1 070</b>	<b>32,74%</b>

Ainsi, les dotations nettes aux provisions estimées, pour la période 2023-2027, peuvent se résumer comme indiqué dans le tableau suivant :

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2027
Provisions nettes sur créances classées	10 131	10 250	10 587	11 541	12 411	13 348	5,67%
Provisions collectives	0	440	470	515	550	590	-
<b>Provisions nettes sur créances</b>	<b>10 131</b>	<b>10 690</b>	<b>11 057</b>	<b>12 056</b>	<b>12 961</b>	<b>13 938</b>	<b>6,59%</b>

## 8. Dotations aux Amortissements des Immobilisations Propres

Les dotations aux amortissements des biens propres de la société sont estimées à :

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2027
<b>Dotations aux amortissements</b>	2 089	1 806	1 667	1 783	1 668	1 529	-6,05%
<b>Taux d'évolution</b>		-13,56%	-7,69%	6,96%	-6,45%	-8,32%	

## 9. Impôts sur les Sociétés

La société n'estime pas procéder à des opérations de réinvestissement durant la période 2023-2027. De ce fait, l'impôt effectif à payer est au taux de 35% par rapport au résultat fiscal.

## 10. Dividendes

La société prévoit une distribution annuelle des dividendes de 0,850 dinars par action, soit 17% du capital social libéré pour 2023 et de 0,900 dinars par action, soit 18% du capital social libéré pour 2024, 0,950 dinars par action soit 19% du capital social libéré pour 2025, et de 1,000 dinars soit 20% du capital social libéré pour 2026 et 2027.



## 11. Rentabilité et Rendement Prévisionnel

La rentabilité et le rendement prévisionnel des capitaux propres se détaillent comme suit sur la période 2023-2027 :

Rentabilité et rendement	REALISE	PREVU					TCAM
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2027
Revenus nets de leasing (en mDT)	95 273	96 166	104 045	113 907	124 186	132 558	6,83%
Revenus nets de factoring (en mDT)	18 279	23 301	25 614	28 158	30 956	34 033	13,24%
Résultat d'exploitation (en mDT)	24 533	27 023	30 794	33 463	36 617	39 280	9,87%
Résultat net (en mDT)	16 590	16 942	18 980	20 588	22 493	24 097	7,75%
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000	10 800 000	10 800 000	10 800 000	
Résultat par Action (en DT)	1,536	1,569	1,757	1,906	2,083	2,231	7,75%

## 6.5.2. États financiers prévisionnels 2022-2026

### 1) Bilans prévisionnels

En KDT	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>ACTIFS</b>						
Caisse et avoirs auprès des banques	7 590	9 500	8 000	6 000	4 250	4 500
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	677 056	692 294	734 116	794 278	846 279	901 647
Acheteurs factorés	169 891	207 769	228 377	251 053	276 004	303 458
Portefeuille titre commercial	59 226	237	261	274	288	302
Portefeuille d'investissements	59 283	77 977	77 977	77 977	77 977	77 977
Valeurs Immobilisés	9 905	9 528	8 922	8 084	7 562	6 856
Autres actifs	11 352	9 181	9 124	9 955	10 941	12 067
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>994 303</b>	<b>1 006 487</b>	<b>1 066 778</b>	<b>1 147 622</b>	<b>1 223 302</b>	<b>1 306 808</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>						
<b>PASSIFS</b>						
Concours bancaires	621	500	750	500	1 750	2 500
Dettes envers la clientèle	21 565	22 643	23 775	24 714	25 950	27 248
Emprunts et dettes rattachées	619 127	595 819	634 767	692 020	740 922	794 709
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	51 714	78 377	86 215	94 836	104 320	114 752
Fournisseurs et comptes rattachés	77 419	76 080	76 782	78 916	79 422	81 023
Autres passifs	35 167	36 651	38 848	40 687	43 316	45 661
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>805 613</b>	<b>810 070</b>	<b>861 137</b>	<b>931 674</b>	<b>995 681</b>	<b>1 065 893</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital social	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000
Réserves	47 675	42 960	41 425	41 403	41 385	41 382
Résultats reportés	74 246	82 514	91 237	99 956	109 744	121 437
Effet des modifications comptables	(3 821)	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	16 590	16 942	18 980	20 588	22 493	24 097
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>188 689</b>	<b>196 417</b>	<b>205 641</b>	<b>215 947</b>	<b>227 621</b>	<b>240 916</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>994 303</b>	<b>1 006 487</b>	<b>1 066 778</b>	<b>1 147 622</b>	<b>1 223 302</b>	<b>1 306 808</b>

## 2) États de résultats prévisionnels

En KDT	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
Intérêts et produits assimilés de leasing	95 273	96 166	104 045	113 907	124 186	132 558
Revenu du factoring	18 307	23 329	25 644	28 190	30 990	34 069
Commissions encourues	(28)	(28)	(30)	(32)	(34)	(36)
Intérêts et charges assimilés	(58 888)	(57 335)	(61 583)	(67 741)	(74 385)	(79 819)
Produits des placements	10 478	4 065	4 412	4 508	4 826	5 332
Autres Produits d'exploitation	2 510	2 999	3 149	3 307	3 472	3 646
<b>Produit net</b>	<b>67 652</b>	<b>69 197</b>	<b>75 637</b>	<b>82 138</b>	<b>89 054</b>	<b>95 750</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>						
Charges de personnel	(19 292)	(20 658)	(22 483)	(24 538)	(26 792)	(29 214)
Autres charges d'exploitation	(6 817)	(7 770)	(8 385)	(9 049)	(9 766)	(10 539)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	(2 089)	(1 806)	(1 667)	(1 783)	(1 668)	(1 529)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(28 198)</b>	<b>(30 234)</b>	<b>(32 536)</b>	<b>(35 370)</b>	<b>(38 226)</b>	<b>(41 282)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>	<b>39 454</b>	<b>38 963</b>	<b>43 101</b>	<b>46 769</b>	<b>50 828</b>	<b>54 468</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(10 131)	(10 690)	(11 057)	(12 056)	(12 961)	(13 938)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	(1 210)	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions pour risques divers	(3 581)	(1 250)	(1 250)	(1 250)	(1 250)	(1 250)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>24 533</b>	<b>27 023</b>	<b>30 794</b>	<b>33 463</b>	<b>36 617</b>	<b>39 280</b>
Autres gains ordinaires	399	320	320	320	320	320
Autres pertes ordinaires	-	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>	<b>24 932</b>	<b>27 343</b>	<b>31 114</b>	<b>33 783</b>	<b>36 937</b>	<b>39 600</b>
Reprises sur provisions pour impôt différé	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(7 487)	(9 334)	(10 890)	(11 841)	(12 963)	(13 912)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>	<b>17 445</b>	<b>18 009</b>	<b>20 224</b>	<b>21 941</b>	<b>23 974</b>	<b>25 687</b>
Eléments extraordinaires	(856)	(1 067)	(1 245)	(1 353)	(1 481)	(1 590)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>16 590</b>	<b>16 942</b>	<b>18 980</b>	<b>20 588</b>	<b>22 493</b>	<b>24 097</b>

### 3) États de flux de trésorerie prévisionnels

EN KDT	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>						
Encaissements reçus des clients	560 944	518 802	541 261	577 782	651 325	714 613
Décaissements pour financement de contrats de Leasing	(397 775)	(439 119)	(481 141)	(527 889)	(582 515)	(639 718)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	339 450	408 202	448 568	493 397	542 707	596 947
Financements des adhérents	(354 999)	(395 518)	(435 070)	(478 577)	(526 434)	(579 078)
Encaissements provenant des crédits à court terme	64 550	579 815	637 796	701 576	771 733	848 907
Remboursements des crédits à court terme	(59 420)	(565 078)	(632 296)	(695 526)	(765 079)	(841 587)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(25 723)	(29 153)	(31 531)	(34 348)	(37 431)	(40 751)
Intérêts payés	(59 778)	(55 742)	(60 254)	(66 763)	(73 465)	(79 298)
Impôts et taxes payés	(30 218)	(19 920)	(18 148)	(17 548)	(20 689)	(22 894)
Autres flux de trésorerie	20 605	67 857	7 483	7 018	7 421	8 027
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectée à) l'exploitation</b>	<b>57 636</b>	<b>70 145</b>	<b>(23 332)</b>	<b>(40 878)</b>	<b>(32 427)</b>	<b>(34 832)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 574)	(1 600)	(1 155)	(990)	(1 285)	(970)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	164	170	94	45	139	147
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 335)	(18 695)	-	-	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 561	333	-	-	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectée aux) activités d'investissement</b>	<b>(2 185)</b>	<b>(19 791)</b>	<b>(1 061)</b>	<b>(945)</b>	<b>(1 146)</b>	<b>(823)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>						
Dividendes et autres distributions	(5 400)	(9 180)	(9 720)	(10 260)	(10 800)	(10 800)
Encaissements provenant des emprunts	194 100	167 000	220 000	225 000	222 000	239 500
Remboursement d'emprunts	(245 198)	(205 144)	(187 637)	(174 668)	(180 627)	(193 545)
Flux liés au financement à court terme	0	(1 000)	-	-	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>(56 498)</b>	<b>(48 324)</b>	<b>22 643</b>	<b>40 072</b>	<b>30 573</b>	<b>35 155</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(1 046)</b>	<b>2 031</b>	<b>(1 750)</b>	<b>(1 750)</b>	<b>(3 000)</b>	<b>(500)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	8 016	6 969	9 000	7 250	5 500	2 500
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 969	9 000	7 250	5 500	2 500	2 000

## 6.6 Évolution des créances classées Leasing

(En mDT)	Réalisé	Prévu				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Risque total	808 255	850 858	903 257	985 011	1 054 349	1 122 971
Provisions & Agios réservés affectés (hors provisions collectives)	81 363	76 358	70 623	65 266	60 198	55 476
Créances classées	94 655	89 675	83 955	78 577	73 233	68 069
<b>Créances classées / risque total</b>	11,71%	10,54%	9,29%	7,98%	6,95%	6,06%
<b>Provisions / Créances classées</b>	85,96%	85,15%	84,12%	83,06%	82,20%	81,50%

## 6.7 Évolution des créances classées Factoring

(En mDT)	Réalisé	Prévu				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Risque total	142	156	170	184	201	219
Provisions & Agios réservés affectés (hors provisions collectives)	5	6	6	7	8	9
Créances classées	5	6	6	7	8	9
<b>Créances classées / risque total</b>	3,46%	3,53%	3,74%	3,92%	4,09%	4,24%
<b>Provisions / Créances classées</b>	96,95%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

## 6.8 État des cash-flow prévisionnels

(En mDT)	Réalisé	Prévu				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat net	16 590	16 942	18 980	20 588	22 493	24 097
Remboursement de créances échues	360 209	347 593	360 953	380 024	432 704	480 498
Dotations aux amortissements	2 089	1 806	1 667	1 783	1 668	1 529
Dotations aux provisions et agios réservés	14 165	11 940	12 307	13 306	14 211	15 188
<b>CASH FLOWS PREVISIONNELS</b>	<b>393 052</b>	<b>378 281</b>	<b>393 907</b>	<b>415 701</b>	<b>471 076</b>	<b>521 313</b>

## 6.9 Marge brute d'autofinancement prévisionnel

(En mDT)	Réalisé	Prévu				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat net	16 590	16 942	18 980	20 588	22 493	24 097
Dotations aux amortissements	2 089	1 806	1 667	1 783	1 668	1 529
Dotations nettes aux provisions	14 921	11 940	12 307	13 306	14 211	15 188
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>33 599</b>	<b>30 688</b>	<b>32 954</b>	<b>35 677</b>	<b>38 372</b>	<b>40 815</b>

## 6.10 Indicateurs et ratios prévisionnels du Leasing

En milliers de Dinars

Indicateurs de Gestion	Réalisé		Prévu			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat net avant modification comptable (1)	16 590	16 942	18 980	20 588	22 493	24 097
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	795 564	770 509	812 354	872 530	924 544	979 927
Fonds propres (avant résultat net) (2)	172 100 (*)	179 475	186 662	195 359	205 129	216 818
Capitaux propres avant affectation	188 689	196 417	205 641	215 947	227 621	240 916
Créances sur la clientèle	677 056	692 294	734 116	794 278	846 279	901 647
Créances classées (3)	94 655	89 675	83 955	78 577	73 233	68 069
Total provisions et agios réservés (4)	81 363	76 358	70 623	65 266	60 198	55 476
Emprunts et ressources spéciales	619 748	596 319	635 517	692 520	742 672	797 209
Charges financières	58 888	57 335	61 583	67 741	74 385	79 819
Produit net (5)	67 652	69 197	75 637	82 138	89 054	95 750
Engagements (6) (bilan et hors bilan)	808 255	850 858	903 257	985 011	1 054 349	1 122 971
Total bilan (7)	994 303	1 006 487	1 066 778	1 147 622	1 223 302	1 306 808
Charges d'exploitation (hors dotations aux provisions) (8)	28 198	30 234	32 536	35 370	38 226	41 282
Intérêts de crédit bail	94 517	96 166	104 045	113 907	124 186	132 558
Dettes envers la clientèle	21 565	22 643	23 775	24 714	25 950	27 248
Charges de personnel	19 292	20 658	22 483	24 538	26 792	29 214
<b>Ratios propres aux sociétés de leasing</b>						
Taux de créances classées (3)/(6)	11,71%	10,54%	9,29%	7,98%	6,95%	6,06%
Ratio de couverture des créances classées (4)/(3)	85,96%	85,15%	84,12%	83,06%	82,20%	81,50%
<b>Ratios de structure</b>						
Total Capitaux propres après résultat/Total bilan	18,98%	19,52%	19,28%	18,82%	18,61%	18,44%
Emprunts & Ressources spéciales/ Total bilan	62,33%	59,25%	59,57%	60,34%	60,71%	61,00%
Créances sur la clientèle/ Total bilan	68,09%	68,78%	68,82%	69,21%	69,18%	69,00%
Emprunts & Ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	94,72%	89,41%	89,81%	90,30%	90,82%	91,44%
<b>Ratios de gestion</b>						
Charges de personnel/Produits nets	28,52%	29,85%	29,73%	29,87%	30,09%	30,51%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	39,31%	38,56%	40,52%	42,04%	43,41%	44,16%
Coefficient d'exploitation (8)/(5)	41,68%	43,69%	43,02%	43,06%	42,92%	43,11%
<b>Ratios de rentabilité</b>						
ROE (1)/(2)	9,64%	9,44%	10,17%	10,54%	10,97%	11,11%
ROA (1)/(7)	1,67%	1,68%	1,78%	1,79%	1,84%	1,84%
Résultat net / Produit net (1)/(5)	24,52%	24,48%	25,09%	25,07%	25,26%	25,17%
Intérêts de leasing / créances sur la clientèle	13,96%	13,89%	14,17%	14,34%	14,67%	14,70%
Produits nets / total bilan	6,80%	6,88%	7,09%	7,16%	7,28%	7,33%

(\*) En tenant compte de la modification comptable

## 6.11 Indicateurs prévisionnels du Factoring

En milliers de Dinars

Indicateurs de Gestion	Réalisé	Prévu				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Volume des factures achetées	464 333	510 800	561 880	618 068	679 875	747 862
Volume des factures financées	354 999	395 518	435 070	478 577	526 434	579 078
Commissions d'affacturage	5 322	5 825	6 400	7 032	7 727	8 491
Commissions de financement	12 957	17 476	19 214	21 126	23 228	25 542

## 6.12 Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2023 à 2027



# Deloitte.

Cabinet MS Louzir  
 Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
 Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade  
 1053 - Les berges du Lac  
 Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 400 902  
[www.deloitte.tn](http://www.deloitte.tn)  
 MF : 587570 N/A/M/000

### Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2023 à 2027

Nous avons examiné les informations financières prévisionnelles de la société Tunisie Leasing et Factoring pour la période allant de 2023 à 2027 établies dans le cadre de la préparation de prospectus et autres documents de référence. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relèvent de la responsabilité de la direction.

Ces états financiers prévisionnels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 28 mars 2023, et ont été préparés selon les règles et principes comptables retenus par Tunisie Leasing & Factoring, sur la base des éléments et informations disponibles à la date du présent rapport.

Ces prévisions financières présentent les indicateurs suivants :

(En KTND)	2023	2024	2025	2026	2027
Produit net	69 197	75 637	82 138	89 054	95 750
Résultat net	16 942	18 980	20 588	22 493	24 097
Total Bilan	1 006 487	1 066 778	1 147 622	1 223 302	1 306 808

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 12 avril 2023

**FINOR**

MUSTAPHA MEDHIOUB



**Cabinet MS Louzir**

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

JAOUHAR BENZID





### 6.13 Tableau d'amortissement des emprunts obligataires et subordonnés en cours émis par Tunisie Leasing et Factoring

Intitulé de l'émission		2023P	2024P	2025P	2026P	2027P
EO TL 2015/2 TF 7.75%	Intérêts	292 392				
	Capital	3 772 800				
EO TL 2016/1 TF 7.75%	Intérêts	338 664				
	Capital	4 369 860				
EO TL SUB 2016 TF 7.85%	Intérêts	505 540	252 770			
	Capital	3 220 000	3 220 000			
EO TL 2017/1 TF 7.80%	Intérêts	606 216	303 108			
	Capital	3 886 000	3 886 000			
EO TL 2017/2 TF 7.95%	Intérêts	172 350				
	Capital	2 167 920				
EO TL 2017/2 TF 8.20%	Intérêts	942 692	628 461	314 231		
	Capital	3 832 080	3 832 080	3 832 080		
EO TL 2018/1 TF 7.95%	Intérêts	77 090				
	Capital	969 680				
EO TL 2018/1 TF 8.20%	Intérêts	610 326	406 884	203 442		
	Capital	2 481 000	2 481 000	2 481 000		
EO TL 2018/1 TV TMM+2.30%	Intérêts	121 400				
	Capital	1 271 060				
EO TL SUB 2018 CA TF 10,60%	Intérêts	221 837	110 918			
	Capital	1 046 400	1 046 400			
EO TL SUB 2018 CA TV TMM+2.7%	Intérêts	125 086	70 656			
	Capital	662 000	662 000			
EO TL SUB 2018 CB TF 11%	Intérêts	501 600	376 200	250 800	125 400	
	Capital	1 140 000	1 140 000	1 140 000	1 140 000	
EO TL SUB 2018 CB TV TMM+3%	Intérêts	487 379	411 494	275 000	137 500	
	Capital	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	
EO TLF 2019-1 CAT A TF	Intérêts	577 980	288 990			
	Capital	2 535 000	2 535 000			
EO TLF 2019-1 CAT A TV	Intérêts	87 501	46 010			
	Capital	430 000	430 000			
EO TLF 2019-1 CAT B TF	Intérêts	952 380	714 285	476 190	238 095	
	Capital	2 035 000	2 035 000	2 035 000	2 035 000	
EO 2020/1 TF 5 ANS 11.60%	Intérêts	2 088 000	1 392 000	696 000		
	Capital	6 000 000	6 000 000	6 000 000		
EO TLF SUB 2020 TF 5ANS 10.25%	Intérêts	1 640 000	1 230 000	820 000	410 000	
	Capital	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	
EO 2021/1 TF 5 ANS 9.70%	Intérêts	3 104 000	2 328 000	1 552 000	776 000	
	Capital	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	
EO TLF SUB 2021 TF 5ANS 9.80%	Intérêts	1 568 000	1 176 000	784 000	392 000	
	Capital	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	
EOTLF 2022-1 TV 5ANS TMM+2.75%	Intérêts	197 179	172 064	129 000	86 000	43 000
	Capital	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
EO TLF 2022-1 TF 5ANS 9.60%	Intérêts	3 648 000	2 918 400	2 188 800	1 459 200	729 600
	Capital	7 600 000	7 600 000	7 600 000	7 600 000	7 600 000
EO TLF 2022-2 TF 5ANS 10%	Intérêts	1 735 000	1 388 000	1 041 000	694 000	347 000
	Capital	3 470 000	3 470 000	3 470 000	3 470 000	3 470 000
EO TLF 2022-2 TV 5ans TMM+2.75%	Intérêts	2 386 454	1 947 900	1 460 925	973 950	486 975
	Capital	4 530 000	4 530 000	4 530 000	4 530 000	4 530 000
<b>TOTAL INTERETS</b>		<b>23 064 155</b>	<b>16 162 141</b>	<b>10 191 388</b>	<b>5 292 145</b>	<b>1 606 575</b>
<b>TOTAL REMBOURSEMENT</b>		<b>74 038 480</b>	<b>60 517 480</b>	<b>48 738 080</b>	<b>36 425 000</b>	<b>16 000 000</b>

P : Prévisionnel